

BULLETIN DE LA SOCIÉTÉ ARCHÉOLOGIQUE

SCIENTIFIQUE ET LITTÉRAIRE
DU VENDÔMOIS

Fondée en 1862

Reconnue d'utilité publique par décret du 15 mars 1877

2005

Publié avec le concours des Archives de France

Subventionné par la Direction Régionale des Affaires Culturelles

SOMMAIRE

Actes de la Société.	3
Compte d'exploitation, <i>par Pascal Foreau</i>	5
Hommage à André Motheron, <i>par Gérard Ferrand</i>	7
Activités de la Société.	9
Bicentenaire du sacre de Napoléon. Quelques souvenirs de l'épopée impériale.	16
Bicentenaire du couronnement de l'impératrice Joséphine, <i>par Michel de Sachy de Fourdrinoy</i>	18
La préparation du sacre de Napoléon I ^{er} à Notre-Dame de Paris, <i>par Jean Huet</i>	24
Notes de présentation du tableau de David, <i>par Philippe Rouillac</i>	36
Sortie annuelle de printemps, <i>par Monique Bourdin</i>	39
Bibliothèque de la Société, <i>par Jacques de Saint Salvy</i>	43
Éloge funèbre de M. Robert Girond, <i>par M. Daniel Chanet, le 25 août 2004</i>	48
Les bijoux de Marie de Luxembourg, duchesse de Vendôme, <i>par Thierry Crépin-Leblond</i>	51
Marie de Luxembourg, comtesse puis duchesse douairière de Vendôme, <i>par Jean-Claude Pasquier</i>	54
La tannerie à Vendôme, particulièrement Les Tanneries Solognotes, <i>par Jean Chabin</i>	57
Apport de la numismatique à l'histoire du Vendômois au x ^e siècle, <i>par Bernard Diry</i>	67
Sur l'organisation de l'espace au château de Lavardin : galeries et escaliers souterrains (xiv ^e et xv ^e siècles), <i>par Daniel Schweitz</i>	69
Compte rendu de la thèse de Pierre Voinchet	83
Nouvelles données sur la géologie, la préhistoire et la datation des alluvions de la vallée du Loir dans la région de Vendôme, <i>par Jackie Despriée et Pierre Voinchet</i>	85
Qui est Paul Heinrich Distelbarth ? (1879-1968), <i>par Bernard Diry</i>	99
La famille Montmarin à Sargé-sur-Braye au xxi ^e siècle, <i>par Colette de Wiljes</i>	102
En parcourant les registres paroissiaux, <i>par Michel Buffereau</i>	104
Armand de la Bonninière de Beaumont (1782-1859), <i>par Pierre de Beaumont</i>	111
Bureau de la Société Archéologique depuis 1862	122



Illustration de la page 1 de couverture

Aiguière de Marie de Luxembourg, duchesse de Vendôme

Cristal de roche, argent doré, grenats

XIV^e, XVI^e et début du XVII^e siècle

avec l'aimable autorisation du musée du Louvre, département des Objets d'art

Illustration de la page 4 de couverture

« La Grande Bretèche », rue Guesnault, à Vendôme

Théâtre de la nouvelle d'Honoré de Balzac

(Photo Serge Dupré)

368^e ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

Elle s'est tenue le vendredi 16 avril 2004, dans la salle d'honneur de la Porte Saint-Georges, dont tous les sièges étaient occupés, en présence de MM. Maurice Leroy, député, nouveau président du Conseil général, le D^r André Gibotteau, nouveau conseiller général, M. Alain Lancelot, ancien membre du Conseil constitutionnel, M. Jean-Marc Delecluse, président de la Société des Sciences et Lettres de Loir-et-Cher, et en cours de séance de M. Mouline, sous-préfet de Vendôme, et Madame ; M. Chanet, conseiller général, maire de Vendôme, s'étant fait excuser.

Le président Philippe Rouillac a ouvert l'assemblée générale en rendant hommage au chanoine André Couffrant dont les obsèques ont eu lieu le mardi précédent, en l'église de la Madeleine, en présence d'une très nombreuse assistance ; il a rappelé que le chanoine Couffrant, amoureux de la Trinité sur laquelle il a écrit un ouvrage, conservateur du musée d'Art diocésain et qui, à ce titre, a permis, plusieurs années de suite, la présentation d'œuvres précieuses de son musée à la crèche artistique de la Trinité, a montré son attachement au patrimoine, et à notre Société, dont il a été membre du bureau.

Il s'est réjoui ensuite de la promotion de M. Lancelot au grade de Grand Officier de la Légion d'honneur ; de l'élection à la présidence du Conseil général de M. Maurice Leroy ; il les a félicités, ainsi que le D^r Gibotteau, nouveau conseiller général, tous étant des fidèles de notre association.

Mme Monique Bourdin, secrétaire-adjointe, a présenté le rapport des activités de la Société depuis la dernière assemblée générale, relatant la présentation du bulletin au préfet Marc Cabane, en présence de Mme Mouline, représentant son mari souffrant, la visite commentée aux adhérents de l'exposition « Marie de Médicis » à Blois, la réunion des sociétés savantes de la Région Centre, à propos de laquelle est intervenu M. Delecluse, soulignant que cette réunion était à l'instigation de notre président et qu'elle allait permettre aux sociétés de travailler en commun, lors des prochains « Rendez-vous de l'Histoire » à Blois.

M. Pascal Foreau a présenté les comptes de l'année 2003 et le budget prévisionnel 2004, qu'il a commentés ; ces documents ont été approuvés à l'unanimité.

MM. Diry et Pasquier ont fait mention de prochaines parutions : *L'Album de Gervais Launay*, édité par le CDP, un ouvrage sur la *Petite Beauce* de Gérard Marmion et *Un Lycée dans la guerre, 1939-1945* de Jean-Claude Pasquier et Jean-Jacques Loisel, édités par Cherche-Lune. Le président a annoncé l'ouverture prochaine d'une nouvelle librairie à Vendôme, rue Saulnerie.

Le président, en déclarant que la Société Archéologique, Scientifique et Littéraire du Vendômois devenait également « informatique », a donné la parole à MM. Emmanuel Durand et François Houdebert, qui ont présenté le nouveau matériel informatique de la bibliothèque et ont fait une démonstration de son accès à Internet, puis la numérisation des bulletins et de certains ouvrages de la biblio-

thèque, permettant leur consultation à distance. À cette occasion, ils ont lancé un appel, repris par M. de Sachy, à la bonne volonté d'adhérents pour assurer la saisie et la relecture des documents enregistrés. Le président a souligné le caractère novateur de cette nouvelle activité, notre Société étant l'une des premières, sinon la première en France, à le faire.

Philippe Rouillac a ensuite présenté le conférencier M. Thierry Crépin-Leblond, conservateur en chef du Patrimoine, directeur du château et des musées de Blois, professeur à l'École du Louvre, pétri de culture de la Renaissance et auteur de la prestigieuse exposition « Marie de Médicis » dont la présente conférence, intitulée : « Les bijoux de Marie de Luxembourg et leur destin », constituait le prolongement. Il a rappelé que nous devons à Marie de Luxembourg, duchesse de Vendôme, le portail de la Trinité, la décoration de la porte Saint-Georges et la porte Renaissance, visible dans le magasin Distripap, place de la République.

À l'aide de diapositives et partant de la vitrine d'orfèvrerie de l'exposition, le conférencier nous a invités à une promenade dans les collections royales ; il a présenté des chefs-d'œuvre de l'époque, soit décoratifs, soit utilitaires, souvent modifiés dans la suite des temps, sinon disparus, et dont il reste seulement des reproductions ou des dessins, et des objets ayant appartenu à Marie de Luxembourg, connus souvent par des inventaires, celui de 1539 au château de la Fère, où la duchesse est décédée, et celui de 1562.

Quelques questions ont été posées à l'orateur, puis, après qu'il eut chaleureusement remercié le conférencier, le président Philippe Rouillac a levé la séance en faisant mention d'une conférence qui aura lieu dans la même salle, le 14 mai à 18 h 30, par Mlle Isabelle Isnard : « L'abbatiale de la Trinité de Vendôme, le chantier gothique. »

Paul COUV RAT.

Lors de l'assemblée générale du printemps dernier, il a été annoncé la volonté de créer un site Internet. L'objectif premier était de garder un lien avec les adhérents éloignés en dehors des rendez-vous habituels et de se faire connaître des internautes.

Notre site comportait alors des informations générales (présentation de la Société Archéologique et de ses activités, comment nous contacter, les livres en vente...). Le deuxième objectif était de rendre un service aux lecteurs et de donner du contenu au site.

A donc été développée une page consacrée aux bulletins récents : sommaire de chaque bulletin et contenu intégral du *Bulletin* 2001 (épuisé) et une autre où il est désormais possible d'effectuer une consultation de la bibliothèque. Pour ce faire, il a fallu acquérir un logiciel spécialisé dans la gestion des bibliothèques qui soit « compatible » avec Internet, logiciel qui a ensuite été présenté au public avec une démonstration d'utilisation, puis une autre démonstration a été faite via Internet.

Enfin, il a été présenté le résultat de la numérisation d'ouvrages – ainsi *La Vie de Bouchard le Vénérable* – qui sont désormais consultables intégralement en ligne.

En dernier lieu, il a été fait appel aux bonnes volontés pour les travaux de numérisation.

Emmanuel DURAND.

369^e ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

Le vendredi 19 novembre, l'assemblée a été ouverte à 20 h 30 par le président Philippe Rouillac, entouré des deux plus jeunes membres du bureau, François Houdebert et Emmanuel Durand, du trésorier Pascal Foreau et du secrétaire Paul Couvrat, dans la salle d'honneur de la Porte Saint-Georges où tous les sièges et bancs étaient occupés, plusieurs personnes demeurant debout, faute de places assises disponibles.

Parmi l'assemblée on reconnaissait, entre autres, M. Maurice Leroy, député, vice-président de l'Assemblée nationale et président du Conseil général, MM. Gibotteau et Buisson, conseillers généraux, Mme Aubert et M. Brindeau, conseillers municipaux, M. Lancelot, ancien membre du Conseil constitutionnel...

Après avoir félicité, sous les applaudissements, M. Leroy pour sa récente élection à la vice-présidence de l'Assemblée nationale, le président Rouillac fit part des excuses de M. le Maire, M. le Sous-Préfet Mouline et Mme Bourdin, secrétaire, victime d'une mauvaise chute, Mgr P. Verrier et d'autres... Il donna la parole au secrétaire Paul Couvrat pour la lecture du rapport préparé par Mme Monique Bourdin, relatant les nombreuses activités de la Société depuis l'assemblée générale du 16 avril 2004.

Il a été ensuite procédé aux élections ; trois des membres du bureau sortant sont rééligibles, comme chargés de fonction : MM. Jacques Bourdoncle de Saint Salvy, Michel de Sachy de Fourdrinoy et Pascal Foreau ; Mme Paulette Lhommeau, qui avait remplacé pour la durée subsistante de son mandat Henri Mésange décédé, chaleureusement remercié par le président, n'étant pas rééligible ; le bureau a proposé aux suffrages Mme Viviane Lancelin qui est intervenue pour un exposé à la journée Lavoisier. Sur interpellation du président, personne d'autre dans la salle ne s'est porté candidat. Les quatre personnes susnommées ont été réélues ou élues à l'unanimité.

Le président Philippe Rouillac a ensuite présenté son rapport moral ; la Société se porte bien et le trésorier a annoncé 43 nouveaux adhérents cette année. M. Philippe Rouillac a ensuite développé son projet de commémoration, le 2 décembre prochain, du bicentenaire du sacre de Napoléon Bonaparte, signalant que ce dernier était passé quatre fois sous la porte de ville au-dessus de laquelle se tenait la présente assemblée, l'impératrice Marie-Thérèse et le roi de Rome ayant passé la nuit du 1^{er} avril 1814 à l'hôtel de Prunelé, actuelle sous-préfecture. Une exposition y sera visible de 14 à 17 heures, dans les salons, grâce à l'aimable compréhension de M. le Sous-Préfet Mouline et Madame ; cette exposition contiendra des souvenirs personnels de la famille impériale, divers tableaux, peintures et miniatures, en tout une quarantaine d'objets inédits, généralement détenus et prêtés par des collectionneurs privés. Le soir à 20 h 30, au cinéma *Le Ronsard*, présentation par M. de Sachy des racines familiales vendômoises de l'impératrice Eugénie, projection de l'interview de l'académicien Jean Tulard sur le sacre de Napoléon, d'extraits des films d'Abel Gance et de Sacha Guitry, une évocation de l'Empereur par M. Jean Huet, suivies d'échanges avec la salle ; enfin, M. Philippe Rouillac présentera le célèbre tableau du sacre peint par David. Une libre participation aux frais sera demandée.

Aucune question n'ayant été posée dans la salle, une brève suspension de séance a eu lieu.

À la reprise, le président a donné la parole à M. Pierre-Armel de Beaumont, diplômé du Collège de l'Europe, ancien administrateur à la Commission européenne, ancien maire et vice-président du Conseil général d'Indre-et-Loire, écrivain, pour sa conférence sur son ancêtre, le préfet Armand de Beaumont. Après avoir remercié notre secrétaire honoraire Jean-Claude Pasquier pour les multiples renseignements qu'il lui a fournis, l'orateur a exposé la généalogie d'Armand de Beaumont ; il a retracé la brillante carrière préfectorale de celui-ci commencée à la sous-préfecture de Vendôme (de 1815 à 1824) et son attachement à notre ville qui l'a amené, avec l'autorisation royale, à donner à son fils, en deuxième prénom, celui de « Vendôme ». Il s'est d'ailleurs retiré, après sa dernière affectation préfectorale, dans une maison qu'il a fait construire faubourg Saint-Bienheure, dénommée « le Trocadéro » où il est mort le 9 décembre 1859 ; surtout, il a fait l'acquisition du château de Vendôme dans le but de le soustraire aux démolisseurs et de l'offrir à la Ville. Il a, au surplus, regretté qu'aucune plaque ou inscription quelconque ne soit placée sur les lieux pour permettre aux Vendômois de connaître le donateur de cette propriété dont les jardins sont d'ailleurs bien entretenus. Il rejoint dans cette observation le chanoine Gaulandau qui, à l'occasion d'une première étude sur le comte Armand de Beaumont (1), avait vainement émis le vœu qu'une rue de la Ville portât son nom.

Il faut noter que deux portraits de celui-ci avaient été apportés dans la salle et qu'un tableau composé par MM. Pasquier et Dupré présentait diverses reproductions de portraits, et gravures représentant le château de Vendôme à l'époque, de photographies de la maison du « Trocadéro » et des sépultures de la famille au cimetière de Vendôme.

Après quelques questions posées par la salle, auxquelles l'orateur répondit de bonne grâce, M. Philippe Rouillac, président de la Société présenta, à l'aide de projections, le tableau offert par la comtesse de Beaumont à la Trinité, représentant *Le Christ ressuscitant le fils de la veuve de Naïm*. Il s'agit d'un tableau religieux illustrant un épisode de l'Évangile de Luc (7, 11-17) dont Mme Honoré, membre de la Société, a donné lecture dans la traduction de la Bible émanant de Pierre de Beaumont [l'orateur précédent a précisé qu'il n'était pas de sa famille].

Cette présentation, faite avec son talent habituel par notre président, à l'aide des moyens de projection les plus modernes permettant d'agrandir et de détailler sur l'écran les divers éléments du tableau, a été saluée, comme la première conférence, par de vigoureux applaudissements.

Paul COUVRAT.

(1) *Bulletin de la Société Archéologique du Vendômois*, 1959, p. 28-32.

ADMISSIONS NOUVELLES
POUR L'ANNÉE 2004

COMPTE D'EXPLOITATION
DE L'ANNÉE 2003

I - RECETTES

Crédit au 1 ^{er} janvier 2003	7 325,47
Caisse d'Épargne	315,31
Cotisations 2003	9 990,00
Vente livres	2 538,78
Voyage annuel	2 091,00
Livre Saint Venant	468,00
Subventions	3 827,18
Produits financiers	7,68

TOTAL RECETTES 26 563,42

II - DÉPENSES

Frais de bureau	1 184,27
Téléphone/Internet	781,77
Adhésions	65,00
Poste	2 700,00
Achat livres	50,00
Frais de banque	13,60
Voyage	1 815,30
Entretien locaux	48,75
Bulletin 2003	8 887,53
Abonnements	587,67
Frais de manifestation	1 665,74
Assurances	321,91

TOTAL DÉPENSES 18 121,54

Crédit au 1^{er} janvier 2004 8 441,88

Représenté par :

CCP	8 118,89
Caisse d'Épargne	322,99

TOTAL 8 441,88

Le Président,
Ph. ROUILLAC.

Le Trésorier,
P. FOREAU.

- M. HOUDEBERT Aimé, La Marsollière, 41800 Vil-lavard.
Mme MORY Madeleine, 27, rue de la Vallée, 41100 Vendôme.
Mme HALLOUIN Antoinette, 10, avenue Gérard-Yvon, 41100 Vendôme.
Mme LOQUÉ Anne, 427, route de la Garde, BP 50, 41102 Vendôme Cedex.
Mme JAUMIER Nicole, La Hauberie, 41313 Lancé.
Mme TAILLARD Jeanine, 2, carrefour de l'Ormeau, 41170 Mondoubleau.
M. LHOÏTE René, 16, rue du Pressoir, 41160 Saint-Hilaire-la-Gravelle.
M. ÉVRARD Gabriel, 631, rue de Poiriers, BP 37, 41101 Vendôme Cedex.
Mme NOUËL-SOUHAMI Marie-Françoise, 10, avenue Rachel, 75018 Paris.
Mme RENARD Danièle, 4, rue des Marronniers, 41170 Cormenon.
Mme FERDINAND-HEMME Paulette, L'Étrille, 41800 Saint-Martin-des-Bois.
M. ROMIEUX Bruno, Château de Chichery, 41100 Pezou.
D^r GILLEPSIE Graham, 2, impasse de Bellevue, 41100 Vendôme.
M. NICOLAS Yves, 11, rue du Vent-Galerie, 41100 Naveil.
M. DE SAINT VENANT Aymar, Château de Valmer, 37210 Chançay.
M. FOIRIEN René, 1, rue Lindbergh, 41100 Vendôme.
M. JOUVEAU Maurice, 6, rue des Cèdres, 41330 Fossé.
M. ROIGNAN Alain-Yves, 16, rue du Château, 41100 Vendôme.
Mme DAUREL Marguerite, Les Jardins d'Arcadie, 70, rue de Turenne, 33000 Bordeaux.
M. NOUËL Jean-Claude, 16, parc d'Ardenay, 91120 Palaiseau.
M. et Mme LANCELOT Alain et Marie-Thérèse, 18, rue du Bourg-Neuf, 41100 Vendôme.
M. HENNIÏON Jacques-Émile, 57, rue des Vignes, 41100 Vendôme.
M. LEQUENNE Thierry, 7, rue Saulnerie, 41100 Vendôme.
M. BIDART Jean-Jacques, 16, rue Jean-Bouin, 41100 Vendôme.
Mme NOUËL Ginette, Fontaine de Valescure, 83700 Saint-Raphaël.
Mme LAJOIE Brigitte, 8, rue des Poulies, 28000 Chartres.
M. et Mme LALLOZ Jean-Marie, 13, rue des Poulies, 28000 Chartres.
Mme DRONNE Chantal, 880, boulevard Franklin-Roosevelt, 41100 Vendôme.
M. AUPETIT Bruno, 44, avenue Jean-Moulin, 41100 Vendôme.
M. POCHET Alain, 183, bd Bineau, 92200 Neuilly-sur-Seine.
Mme JOUANNEAU Jacqueline, 10, avenue de Verdun, 41100 Vendôme.
Mme SALVADOR Cora, 44, avenue Jean-Moulin, 41100 Vendôme.
M. et Mme AUGUIN Gabriel, 13, place Saint-Martin, 41100 Vendôme.
M. LIENHART Alain, 72, avenue de Verdun, 41100 Vendôme.
Mme CAMUS Liliane, Les Balcons de Balzac, 13, rue Honoré-de-Balzac, 41100 Vendôme.

M. et Mme VAN ELFEREN René, 26, rue des Béguines, 41100 Vendôme.

M. DENIZOT Pierre-Louis, 2, avenue des Cités-Unies-d'Europe, 41100 Vendôme.

Mme TEILLAUCHET Véronique, 23, avenue du 11-Novembre, 41100 Villiers-sur-Loir.

Mme PÉLICIER Marie-Thérèse, 5, rue du Puits-Châtel, 41000 Blois.

Contre-amiral RAGUET Dominique et Mme, La Simonnière, 41270 Chauvigny-du-Perche.

M. DE KISS DE NEMESKER Miklos, Chaussepot, 41270 Le Poislay.

M. et Mme CHRISTOFLEAU Pierre, 3, résidence Saint-Exupéry, 10, rue Jean-Duverger, 41100 Vendôme.

Mme CORDIER Christine, 16, rue des Grouets, 41100 Saint-Ouen.

M. LAFONT Jean, 3, rue Monin, 41000 Blois.

Mme de LAMBERTYE Élisabeth, Chalay, 41800 Saint-Quentin-les-Trôo.

Mme ANGIBAULT-BOULAY Dominique, 10 *bis*, rue des Plans d'eau, 41100 Villiers-sur-Loir.

Mme de CHÂTEAUVIEUX Anne, Les Ravaudes, 1, rue du Château, 41100 Vendôme.

Mme LANGARD Henriette, 3, rue Lavoisier, 37000 Tours.

DISTINCTIONS

M. Alain Lancelot a reçu les insignes de Grand Officier de la Légion d'honneur.

Notre président d'honneur, Claude Leymarios, a été promu officier dans l'ordre national des Arts et des Lettres.

Nous leur adressons tous nos compliments et nos vives et sincères félicitations.

MEMBRES DE LA SOCIÉTÉ DÉCÉDÉS EN 2004

Nous avons appris avec peine, cette année, les décès de :

M. Marcel BOUVARD, 41100 Vendôme.

M. le Chanoine André COUFFRANT, 41100 Vendôme.

Mme Geneviève BERNADAC, 41800 Saint-Martin-des-Bois.

M. Marcel MINIER, 41100 Naveil.

M. André SAUNIER-LAFAILLE, 41800 Couture-sur-Loir.

M. Pierre JANSSEN, 41100 Pezou.

M. André MOTHERON, 41800 Montoire-sur-le-Loir.

D^r Raymond MANIL, 37190 Azay-le-Rideau.

Mme Colette MÉRIEL, 41100 Vendôme.

M. Pierre COUV RAT, 86000 Poitiers.

Que leurs familles veuillent bien trouver ici l'expression de notre respectueux souvenir.

Hommage à André Motheron



Photo : Gérard Ferrand

ANDRÉ Motheron nous a quittés le 7 août 2004 à l'âge de 92 ans. Natif de Thoré-la-Rochette, proche de Vendôme, fréquentant l'école primaire du village puis le lycée Ronsard, il devint agriculteur à Prunay-Cassereau où il occupera quelques années les fonctions de maire-adjoint. En 1968, il prend sa retraite à Montoire où il aménage, dans sa maison de la rue de la République, un musée contenant plus de 7 000 silex taillés.

Dès l'âge de 15 ans, il se met à chercher dans les champs ces pierres chargées d'histoire, imitant en cela sa mère et son frère aîné qui possédaient déjà une intéressante collection.

Petit à petit, André Motheron consacra à cette passion l'essentiel de son temps libre. Il aura ainsi cherché et trouvé son bonheur pendant soixante-quinze ans, constituant une étonnante collection d'outils, d'armes, de nucléus ou « mottes de beurre », qu'il date, dessine, répertorie, identifie, pour le plus

grand plaisir des visiteurs de son musée : écoliers, collégiens, lycéens, étudiants, journalistes, amateurs, néophytes ou spécialistes, chercheurs de l'Université, français ou étrangers, étonnés mais en même temps saisis d'émotion devant tant de rigueur scientifique accessible à toutes et à tous. Quelle merveilleuse leçon il donnait chaque année devant des élèves de sixième, subjugués (ainsi que leurs professeurs) en introduction du cours de Préhistoire !

J'ai fait la connaissance d'André Motheron en 1975. Notre rencontre se solda par une profonde amitié et une collaboration efficace au sein de l'association « Histoire et traditions populaires du Vendômois » qui publia pendant dix années nombre de textes dont il était l'auteur. Ses articles parus dans le *Bulletin de la Société Archéologique du Vendômois*, le mensuel *Le Loir* ainsi que de multiples revues spécialisées régionales et nationales faisaient autorité. « La Préhistoire se rattache à l'homme, on se rapproche de

ses origines, il y a du mystère dans la Préhistoire », aimait-il à expliquer.

C'était également un ardent défenseur du patrimoine. Vice-président du Syndicat d'initiative de Montoire pendant de longues années, il devenait, à l'occasion, un guide passionnant pour les habitants ou les touristes visitant la capitale du Bas-Vendômois (notamment la chapelle Saint-Gilles et la gare historique), Trôo, Lavardin ou Saint-Jacques-des Guérets.

Il aurait aimé que sa collection rejoigne un musée voisin et que la ville de Montoire en fasse l'acquisition. Faute de propositions, la mort dans l'âme, André Motheron préfère, en janvier 2001, disperser aux enchères une grande partie de ses « pierres ». Une vente en forme d'hommage, de son vivant, à un passionné hors normes. Grâce à l'aide de la ville de Montoire et à une souscription publique lancée à l'instigation de l'Office de tourisme, onze lots de petits silex provenant de sites de la région ont pu être acquis et présentés à la population.

Avec une régularité qui défie le temps, André Motheron a assuré pendant trente ans la correspondance locale pour l'hebdomadaire *La Renaissance du Loir-et-Cher*, publié et rédigé un nombre impressionnant d'articles et de communications dont l'essentiel a

été réuni dans : *Histoire de Prunay* (1980), *Saint Genest de Lavardin* (1984), *Le Bas-Vendômois. Histoire et archéologie*, 2 tomes (1990).

M. Motheron était chevalier dans l'ordre des Arts et Lettres et titulaire de la médaille de bronze de Tourisme.

Gérard Ferrand,
président de l'Office de tourisme
de Montoire-sur-le-Loir.

BIBLIOTHÈQUE DE LA SOCIÉTÉ ARCHÉOLOGIQUE

ŒUVRES D'ANDRÉ MOTHERON

Outils en silex du Grand-Pressigny trouvés à Prunay (L.-et-Ch.) (en collaboration avec Jackie Despriée).

L'hypogée des Roches-l'Évêque (L.-et-Ch.).

La via Turniacensis.

La toponymie de la région de Gastine en Bas-Vendômois.

Heurs et malheurs de l'octroi à Montoire.

Le site paléolithique de la Guillardière à Artins.

Histoire de Prunay.

Histoire de Thoré.

Le Bas-Vendômois. Histoire et archéologie, t. I,

Le Bas-Vendômois. Histoire et archéologie, t. II.

ACTIVITÉS DE LA SOCIÉTÉ ARCHÉOLOGIQUE POUR L'ANNÉE 2004

Vendredi 6 février :

Présentation du *Bulletin* 2004 à la sous-préfecture. En l'absence du sous-préfet malade, c'est son épouse, Mme Mouline, qui nous a accueillis.

Après avoir remis un poster encadré du plan de la ville de Vendôme à Mme Mouline et un album de la nouvelle de Balzac *La Grande Bretèche*, édité par la Société, à M. Cabane, Philippe Rouillac a présenté le *Bulletin* récemment sorti (plus tôt que d'habitude en raison du droit de réserve des autorités administratives en période d'élections).

M. Marc Cabane, préfet de Loir-et-Cher, pour son dernier jour dans la région (il devait partir le lendemain pour sa nouvelle affectation à Chartres), nous a fait l'honneur et la gentillesse d'être présent à Vendôme. Il a prononcé des paroles chaleureuses qui allaient bien au-delà d'un discours administratif, des paroles venues du cœur, des phrases d'amitié et d'admiration, ainsi que la promesse qu'il reviendra en Vendômois en visite privée.



Mme Mouline, Philippe Rouillac, M. Marc Cabane

Dimanche 15 février :

Sortie exceptionnelle au château de Blois. Cette exception va sans doute devenir une habitude, tant ces visites sont passionnantes !

L'exposition « Marie de Médicis, un gouvernement par les arts » a connu un tel prestige de renom qu'elle a été victime de son succès. En effet, la visite organisée par la Société Archéologique a été vite débordée par les demandes d'inscription et, la mort dans l'âme, nous avons été obligés de nous arrêter à 100 participants, mais nous aurions pu être 150 si nous n'avions pas été obligés de refuser les retardataires.

M. Thierry Crépin-Leblond, conservateur en chef du Patrimoine, directeur du château et des musées de Blois, a réuni le groupe dans la salle des États généraux pour présenter Marie de Médicis et les Arts, son exil volontaire à

Blois, tordant, une fois de plus, le cou aux légendes persistantes, nuancé l'image négative de la reine et présentant les différentes pièces exposées, puis, par petits groupes, nous avons visité l'exposition.

Après la visite, M. Crépin-Leblond nous a à nouveau réunis pour compléter, de façon très brillante, ses explications et répondre aux nombreuses questions de nos adhérents, éblouis par l'exposition et par les commentaires de son commissaire.



M. Thierry Crépin-Leblond présente l'exposition

(Photos : Serge Dupré)

Dimanche 22 février :

À l'instigation de notre président, réunion à Orléans des sociétés savantes de la région Centre : la Société des Sciences et Lettres de Loir-et-Cher, en résidence à Blois ; la Société savante de Chartres ; la Société Archéologique et Historique de l'Orléanais, en résidence à Orléans ; la Société Archéologique de Touraine, en résidence à Tours, la Société d'Archéologie et d'Histoire du Berry, en résidence à Bourges ; les Amis du Vieux Chinon ; et, naturellement, la Société Archéologique, Scientifique et Littéraire du Vendômois.

Chaque société s'est présentée et a exposé ses atouts et ses problèmes. Un plus pour notre Société : notre jeune délégué à l'informatique, Emmanuel Durand, a impressionné l'assemblée avec la démonstration de notre site informatique. Grâce à lui, notre vieille Société a prouvé son modernisme.

Cette première a remporté un vif succès. Toutes ces sociétés se sont promis de se retrouver pour des actions communes, en particulier les « Rendez-vous de l'Histoire », en octobre.

Jeudi 25 mars :

À l'invitation de l'Office de tourisme de Vendôme, journée d'information touristique au Château de La Mézière de Lunay. Paulette Lhommeau et Serge Dupré s'y

sont rendus pour y présenter notre Société aux représentants de la Possonnière, de la Commanderie d'Arville, du Prieuré de Croixval, du petit train touristique de la Vallée du Loir, de Musikenfête, du Golf de la Bosse, entre autres, ainsi qu'aux propriétaires d'hôtels, de gîtes ruraux ou de chambres d'hôtes.

Vendredi 2 avril :

Lors de leur passage à Vendôme, Bernard Diry a fait visiter l'église abbatiale de la Trinité à une vingtaine de pèlerins de Saint-Jacques-de-Compostelle qui l'avaient demandé. Les pèlerins sont repartis, ravis.

Vendredi 16 avril :

Tenue de notre 368^e assemblée générale au cours de laquelle M. Thierry Crépin-Leblond, conservateur en chef du Patrimoine, directeur du château et des musées de Blois, a évoqué « Les joyaux de Marie de Luxembourg, duchesse de Vendôme, et leur destin », communication très brillante et passionnante qui a complété notre visite de l'exposition consacrée à Marie de Médicis au château de Blois, exposition qui a permis de reprendre le dossier des joyaux de la couronne de Navarre et de la place qu'y tenaient les pièces d'orfèvrerie héritées de Marie de Luxembourg.

Dimanche 23 mai :

Sortie annuelle de printemps, cette fois-ci, dans les demeures privées vendômoises qu'on ne visite pas d'habitude. Cette promenade sous le soleil dans les rues de Vendôme a remporté un vif succès. Quatre-vingt-cinq personnes derrière huit accompagnateurs, membres du bureau, qui rêvent de recommencer ce type de sortie pour visiter d'autres lieux insolites de notre ville.

Lundi 24 mai :

Monique Bourdin a représenté Philippe Rouillac au jury du concours de poésie de Talcly « Jardins des voix », concours pour les poètes adultes présidé par Georges-Emmanuel Clancier.

Samedi 5 juin :

Remise des prix des Jardins de Talcly. Pour les « Jardins des voix », la remise des prix a commencé par une allocution de M. Denis Berthommier, directeur des Monuments nationaux qui a précisé que ce prix de poésie s'inscrivait dans le cadre de l'animation « Rendez-vous aux jardins », qui concerne 26 monuments nationaux. Quant à sa création à Talcly, elle n'est pas due au hasard ; outre le château lui-même, son architecture et son mobilier, son histoire où la poésie occupe une place privilégiée, les jardins ont pris une nouvelle dimension avec le conservatoire des formes palissées et espèces fruitières anciennes.

M. Berthommier a remercié Georges-Emmanuel Clancier et les membres du jury, qu'il a cités nommément, pour l'important travail de lecture et de sélection accompli (185 envois reçus, comptant chacun un grand nombre de pages), puis l'orateur a remercié le Conseil régional du Centre du soutien accordé à la manifestation depuis plusieurs années.

Après le discours de Mme Béatrice Arruga, conseillère régionale représentant le président Michel Sapin, c'est le tour de Mme Arlette Albert-Birot, puis de M. Georges-Emmanuel Clancier de prendre la parole. Mme Albert-Birot rappelle les origines de ce prix dont elle est la marraine ; quant à Georges-Emmanuel Clancier, il se dit convaincu qu'à Talcly souffle l'âme de la poésie, une Belle au Bois dormant réveillée par des chevaliers servants, Gilles de Langsdorff et Francis Adoue. Pour M. Clancier, sous les pierres du château et sous l'écorce des arbres de Talcly, c'est la poésie qui croît.

M. Clancier annonce qu'à une large majorité le jury a attribué le 1^{er} prix 2004 à Mme Danielle Corre pour son recueil *Voix venues de la terre*. Il salue la modestie de la

lauréate, professeur de lettres dans un collège, qui participe depuis peu aux concours de poésie, mais y collectionne les succès. Il souligne l'importance heureusement prise par les concours de poésie dans un contexte où il est de plus en plus difficile de trouver des éditeurs pour ce genre littéraire.

Pour clore la cérémonie, Mme Danielle Corre, lauréate, exprime toute sa joie d'avoir été distinguée par le jury de Talcly et lit avec beaucoup d'émotion quelques poèmes du recueil primé. M. de Langsdorff, conservateur du château, lui offre un petit bouquet provenant du jardin du château, fleurs simples, certes, mais... des œillets de poète.

Vendredi 25 juin :

Dans le cadre des conférences du vendredi au manoir de la Possonnière, Philippe Rouillac a donné une conférence intitulée « Les femmes dans la peinture de la Renaissance », devant une quarantaine de personnes. Le public a beaucoup apprécié la compétence du conférencier analysant de façon brillante une douzaine de tableaux et donnant les indices de la modernité qui commence à la Renaissance et présente l'idéal féminin de cette période : de la Vierge à la Femme – ou comment la peinture s'affranchit du sacré.

Lundi 5 juillet :

Philippe Rouillac a assisté à l'Élysée à la cérémonie de remise des insignes de Grand Officier de la Légion d'honneur à M. Alain Lancelot par le président de la République, M. Jacques Chirac.



De gauche à droite : Mme Bernadette Chirac, Philippe Rouillac, M. Alain Lancelot, le Président Jacques Chirac, Mme Lancelot
(Service photographique de la Présidence de la République)



Carton d'invitation



Mme Bernadette Chirac, Philippe Rouillac
(Service photographique de la Présidence de la République)

Vendredi 10 septembre :

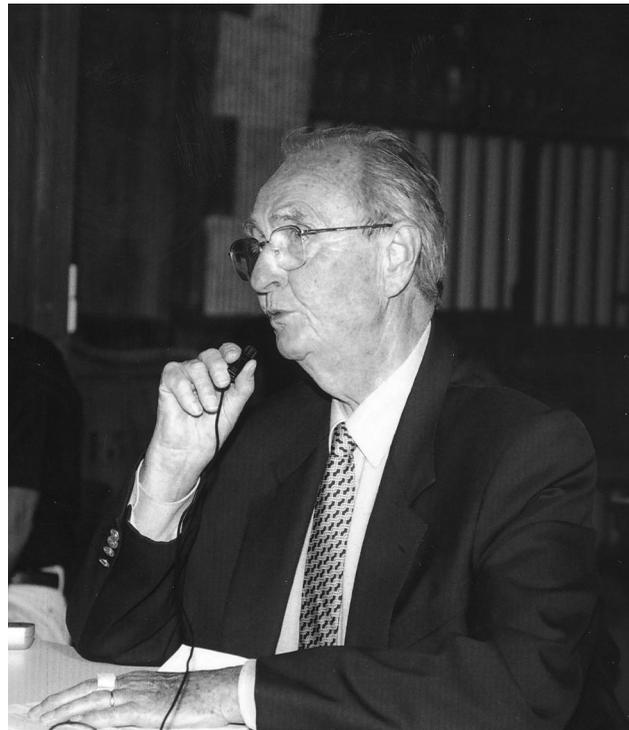
Accueil, présentation de la ville et promenade-découverte à la Trinité, au parc Ronsard, au Collège des Oratoriens, conduite par Philippe Rouillac, de 35 hauts magistrats du parquet d'Orléans, Blois et Tours – dont Mme le Procureur général de la cour d'appel d'Orléans, sous la houlette de Mme Joëlle Rieutort, procureur de la République au tribunal de Blois, qui remercia notre président de son intervention et Christine Rouillac de son accueil. Avant de partir, chaque magistrat s'est vu offrir un *Bulletin* 1999 de la Société du colloque sur Gracchus Babeuf et son procès à Vendôme.

Samedi 18 et dimanche 19 septembre :

Journées nationales du Patrimoine dont le thème était « Sciences et techniques ».

Sur une idée de notre président, nous sommes allés, le samedi, sur les pas de Lavoisier, à Freschines. Deux jours avant, en présentant ces journées au ministère de la Culture, le ministre a cité l'initiative de notre Société parmi les actions pilotes en France, précisant que nous étions les seuls dans la région Centre à respecter vraiment le thème donné, ce que nous avons déjà fait, d'ailleurs, en 2003. Finalement, cette année, nous avons fait bénéficier nos adhérents de trois sorties très intéressantes et qui ont remporté un vif succès, puisque nous étions plus de deux cents à Villefrancœur. Au cours de l'après-midi où sont intervenus Mme Viviane Lancelin, qui dresse une courte biographie de la vie d'Antoine-Laurent Lavoisier, M. Jouanneau, M. François Houdebert qui évoque le chimiste, ses travaux et ses instruments, et Philippe Rouillac, qui analyse brillamment le tableau de David de 1788 représentant le savant et son épouse, née Marie Anne Pierrette Paulzé, tableau acquis en 1977 par le Metropolitan Museum de New York, tableau intitulé *Lavoisier et sa femme*.

M. Michel Jouanneau, maire de Villefrancœur et propriétaire du château ancien de Freschines, nous a parlé du savant Lavoisier (1743-1794) qui, parmi toutes ses activités, avait été nommé fermier général et Grand Commis de l'État. Pendant les voyages que nécessitait sa charge à la Ferme générale, Lavoisier put se rendre compte de la misère qui régnait parmi les cultivateurs français, écrasés par la taille, les dîmes et les redevances de toute nature. Il décida de s'occuper personnellement de l'agriculture, dans le but d'améliorer la situation du paysan, et il fonda le domaine de Freschines. Le 21 mars 1778, il achète la terre de Champ-Renaud, comprenant un manoir et 140 ha de terre, à Jean-Baptiste Donatien de Vimeur, comte de Rochambeau, qui vola deux ans plus tard au secours des Américains ; le 26 mars, il achète à Jean-Baptiste Bégon, conseiller du roi et receveur général des Finances, protégé



M. Michel Jouanneau,
propriétaire du château de Lavoisier
(Photo : Serge Dupré)

de la marquise de Pompadour, la terre de Freschines comprenant le château, récemment construit, le vieux château du xv^e siècle et 654 ha de terre et bois, pour la modeste somme de 235 000 livres ; le 9 juin 1784, il achète à Messire François-Pierre Petit, écuyer, les fief, seigneurie et châtellerie de Toisy comprenant un manoir et 335 ha de terre et bois ; de 1780 à 1784, il continua à agrandir le domaine qui atteignait 1 300 ha environ, domaine qui devait servir de champ d'expériences agricoles pour améliorer scientifiquement le rendement des terres et faire progresser les conditions de vie des agriculteurs.

Lavoisier opéra des défrichements, créa des prairies artificielles, ce qui permit d'augmenter le nombre de têtes de bétail et de les nourrir pendant l'hiver. Il fit venir des moutons d'Espagne pour améliorer la race. Peu de temps avant la Révolution, le bétail avait quintuplé, et les récoltes de blé, doublé.

Les séjours de Lavoisier à Freschines furent brefs mais réguliers. Deux fois par an, au printemps et à l'automne, on le voyait arpenter ses terres et regagner le vieux manoir pour se pencher sur ses cornues.

Il créa une école à Villefrancœur (ce qui était rare pour l'époque) ; il servait une rente de 400 livres à l'instituteur. Le dimanche, il descendait à l'église de Villefrancœur où il avait son banc seigneurial. Après la messe, il entrait chez l'habitant.

« C'est là, écrit Mme Lavoisier, qu'il fallait le voir au milieu de tous les habitants, faisant le magistrat de paix pour rétablir l'union entre deux voisins, pour ramener un fils sous l'obéissance paternelle, soignant les malades, non seulement de ses deniers mais de ses visites et de ses soins... »

En son absence, le domaine est géré par ses deux régisseurs, Joseph Roger et Nicolas Mercier son gendre.

On cite en Blésois un trait de sa générosité et de sa présence d'esprit. C'était en 1788, au moment où la famine régnait en Sologne et s'étendait jusqu'à Blois. Il prête, sans réclamer d'intérêts, de grosses sommes d'argent aux villes

de Blois et Romorantin pour acheter du blé et faire du pain. Partout où il passe, on rend hommage à sa bonté, on a recours à ses lumières.

L'heure tragique approche. En juillet et août 1792, il quitte son appartement de l' Arsenal, trop en vue. Il vient à Freschines jusqu'en novembre. Ce fut son dernier séjour.

Le 24 novembre 1793, la Convention lance un décret d'arrestation contre les fermiers généraux. Lavoisier, absent de chez lui, se cache quelques jours à l'Académie des Sciences, désormais supprimée, puis se présente volontairement avec son beau-père, Jacques Paulzé, à la prison du Port-Libre. Le procès dure cinq mois. Le 5 mai, les fermiers sont transférés à la Conciergerie. Le 7 mai, ils sont interrogés un à un et l'acte d'accusation leur est notifié dans la soirée : malversations, profits excessifs, gratifications abusives, fraudes sur le tabac et surtout : « Complot contre le peuple français tendant à favoriser, par tous les moyens possibles, le succès des ennemis de la France. » Le 8 mai 1794, il fait à peine jour quand les prisonniers sont appelés et introduits dans la salle des libertés vers 10 heures. Le tribunal révolutionnaire, présidé par Coffinhal en l'absence de Fouquier Tinville, les interroge à nouveau ; à l'issue des débats, la sentence tombe pour les 28 fermiers généraux : « La Mort. » Il est 5 heures du soir quand le premier condamné gravit les marches de la guillotine. Paulzé est le troisième, Lavoisier, le quatrième. Trente-cinq minutes plus tard, tout est consommé. Au lendemain de la mort de Lavoisier, Lagrange, mathématicien et astronome, commente : « Il ne leur a fallu qu'un moment pour faire tomber cette tête, et cent années, peut-être, ne suffiront pas pour en reproduire une semblable. » (1)

Nous avons visité ensuite les deux châteaux de Freschines, celui du xv^e, sous la conduite de son propriétaire M. Jouanneau, et celui du xviii^e, sous la conduite de Philippe Rouillac.



Le château de Freschines du xv^e siècle

(Photo : Serge Dupré)

Dimanche 26 septembre :

20^e Salon du Livre régional au château de Beauregard, le premier après la disparition de Jean-Paul Cabarat, auquel Jean-Marc Delecluze a rendu un hommage discret devant les personnalités venues visiter le Salon : le préfet de Loir-et-Cher, M. Pouëssel, Mme Millet, vice-présidente du Conseil général, chargée des Affaires culturelles, un autre conseiller général, M. Boissenet, et le maire de Beauregard, M. Contour. Au cours de la journée, nous avons vu près de 130 personnes à notre stand et nous avons eu des conversations passionnantes avec certaines d'entre elles.

Octobre :

Parution dans le *Bulletin de la Société française de Numismatique* de l'article de notre vice-président Bernard Diry, intitulé « Derniers solidi byzantins frappés à Car-

thage sous Justinien II ». L'auteur tente de faire, dans ce travail, le bilan de ce que furent les ultimes émissions de monnaies d'or frappées à l'atelier de Carthage pendant la période 685-695 et d'en tirer quelques conclusions économiques et historiques sur ces années qui précédèrent la prise de la capitale d'Afrique du Nord par les armées musulmanes.

Vendredi 15, samedi 16 et dimanche 17 octobre :

« Rendez-vous de l'Histoire », dont le thème, cette année, était « Les femmes dans l'Histoire ». La Société Archéologique a tenu un stand comme d'habitude, mais, nouveauté, sur l'initiative de notre président, le samedi, de 14 h 30 à 17 heures, les sociétés savantes du Loir-et-Cher, de l'Orléanais, de la Touraine et de l'Eure-et-Loir se sont réunies à l'Antenne universitaire pour nous parler des « femmes de caractère et des caractères de femmes ». Le cycle était présidé et animé par Mme Anne-Cécile Tizon-Germe, directrice des Archives départementales de Loir-et-Cher. Mme Françoise Michaud-Fréjaville, Société Archéologique et Historique de l'Orléanais, a parlé de Jeanne d'Arc, puis Jean-Claude Pasquier, secrétaire honoraire de notre Société, a fait mieux découvrir Marie de Luxembourg. Ce fut ensuite le tour de M. Thierry Crépin-Leblond, membre de la Société des Sciences et Lettres de Loir-et-Cher, qui a évoqué les « figures féminines emblématiques du château de Blois ». M. Alain Guerrier, de la même société, a tenté de répondre à la question : « Y a-t-il un "profil" de femme réformatrice dans les abbayes cisterciennes ? » Deux intervenants de la Société Archéologique de Touraine ont poursuivi : M. Pierre Audin, avec « Gabrielle d'Estrées », et M. Alain Jacquet, avec « Olympe de Gouges ». L'après-midi s'est terminé avec la conférence de Mme Juliette Clément, de la Société Archéologique d'Eure-et-Loir, qui s'est interrogée : « Peut-on esquisser une typologie de femmes face à la persécution juive et à la collaboration pendant l'occupation allemande ? »

Philippe Rouillac a fait une communication dans la salle Lavoisier du Conseil général, salle archicomble, le samedi également, de 16 heures à 17 heures, pour évoquer « Picasso et les femmes ». M^e Rouillac a montré avec brio la place et l'influence de chacune d'entre elles par la projection animée de tableaux majeurs de l'œuvre du maître et, pour conclure, il a analysé deux authentiques Picasso : deux portraits de femmes de 1947 et de 1962.

Vendredi 19 novembre :

Tenue de la 369^e assemblée générale de notre Société. Après le rapport d'activités de l'année 2004 par le secrétaire Paul Couvrat et l'allocation du président, on procéda aux élections. Ont été réélus MM. Jacques de Bourdoncle de Saint Salvy, Pascal Foreau et Michel de Sacy de Fourdrinoy ; a été élue Mme Viviane Lancelin.

Après la pause, deux très intéressantes communications : celle du marquis de Beaumont évoquant son ancêtre, inhumé au cimetière de Vendôme, le préfet de Beaumont, sa généalogie et son don du château à la ville de Vendôme ; puis Philippe Rouillac a analysé le tableau offert par la comtesse de Beaumont à la Trinité de Vendôme : *Le Christ ressuscite le fils de la veuve de Naïm*, d'après le tableau offert par les orfèvres à la cathédrale de Paris le 1^{er} mai 1691 (2).

Ce tableau n'a jamais été étudié ; il figure en noir et blanc sur un site du ministère de la Culture. On ignore totalement comment il est parvenu entre les mains de la famille de Beaumont. Il est placé sur un mur côté sud de l'abbatiale, près de la croisée du transept, entre deux

(1) Tous ces éléments, extraits de la communication de M. Jouanneau, nous ont été fournis par lui-même et nous l'en remercions vivement.

(2) Les éléments de l'analyse du tableau nous ont été communiqués par Paul Couvrat.



Simon Guilbaud,
Le Christ ressuscitant le fils de la veuve de Naïm

piliers, au-dessus d'une plaque funéraire et de plusieurs ex-voto.

Il s'agit d'un *modello*, c'est-à-dire d'un travail préparatoire, premier jet de l'artiste, modèle réduit mais parfaitement conforme à l'œuvre définitive, qui, elle, se trouve dans l'église Saint-Mathurin de Larchampt (Seine-et-Marne), aux dimensions de 4,50 m sur 3,75 m, soit un agrandissement d'environ 4 fois du *modello* de la Trinité, ce dernier mesurant 1 m sur 0,80 m. Il s'agit d'une commande de la corporation des orfèvres qui chaque année, pour le 1^{er} mai, donnait à la cathédrale de Paris une œuvre d'art provenant des plus grands peintres. Il s'agit du May de 1691, 56^e toile de la série des Grands Mays de Notre-Dame de Paris (1630-1707).

Il est l'œuvre de Simon Guilbaud, né au Mans en 1636, décédé en 1708. Ce peintre a séjourné à Rome et a été académicien en 1607. Il figure au Salon de 1699.

Le tableau de la Trinité est entouré d'un cadre en bois doré, portant l'inscription : « Donné par Mme la Csse de Beaumont ». Il est dans le style académique, caractéristique de l'art français de la fin du xvii^e siècle. La partie supérieure présente, au-dessous d'un ciel qui plombe l'ensemble, un paysage de type romain antiquisant, puis, groupés, plusieurs personnages : les porteurs, le mort qui se lève de son brancard ; le Christ, sa Mère, Saint-Jean forment un groupe réuni, tandis que plus loin les protagonistes portent sur le visage leur stupeur et leur effroi devant l'événement qui vient de se produire. À l'arrière-plan, dans l'ombre et avec une discrétion de bon aloi, sont figurés les orfèvres donateurs, Jacques Pijart et Pierre Lardoiseau. Le sol, au premier plan, est vide et accentue la vivacité de l'événement représenté.

Le conférencier étudie ensuite les couleurs, puis la construction et l'équilibre du tableau en procédant à son découpage virtuel sur l'écran pour déterminer le message de l'artiste ; après avoir tracé des diagonales et des axes, il repère, dans la composition, divers triangles équilatéraux

dans lesquels les éléments respectifs du tableau sont inscrits, caractéristiques du message de l'artiste.

À la différence du tableau définitif de l'église Saint-Mathurin qui se trouve dans un triste état, le tableau de l'église de la Trinité n'a pas besoin de restauration, mais il mériterait d'être mieux mis en valeur.

Jeudi 2 décembre :

La Société Archéologique conviait un large public à la commémoration du bicentenaire du sacre de Napoléon I^{er}.

Pourquoi cette manifestation à Vendôme ? Pour deux raisons : au printemps, Michel de Sachy nous avait indiqué que la famille de Joséphine de Beauharnais était originaire du Vendômois ; par ailleurs, dans la nuit du 1^{er} avril 1814, sur le chemin de l'exil, l'impératrice Marie-Louise et le roi de Rome s'arrêtent à Vendôme et logent à l'Hôtel de Prunelé, alors hôtel particulier, qui deviendra près de quarante ans plus tard, en 1853, la sous-préfecture.



Le roi de Rome, hôtel de la sous-préfecture

(Photos : Serge Dupré)

Grâce à la générosité et à l'amabilité du sous-préfet, M. Mouline, et de son épouse, la Société Archéologique a pu organiser une exposition dans l'hôtel de la sous-préfecture. Pour l'occasion, M^e Philippe Rouillac avait fait sortir une quarantaine d'objets exceptionnels de collections privées, dont la robe de baptême du roi de Rome, sa layette et son petit fauteuil retour d'Égypte aux sphinges ; des lettres de Joséphine et de son époux, qui signe « Buonaparte » en 1799, « Napoléon » en 1804, « Nap » en 1805, puis, en 1810-1811, de sa seule initiale, « N »... Certains objets provenaient du musée Bertrand de Châteauroux.

Le sous-préfet et son épouse, aidés de quelques membres du bureau de notre Société, ont accueilli plus de 400 visiteurs de 14 heures à 17 heures, puis nos hôtes ont reçu sur invitations près de 200 personnes de 18 heures à 20 heures.

Vendôme : dans l'intimité de Napoléon

A l'occasion du bicentenaire du sacre de Napoléon, le 2 décembre, une trentaine d'objets appartenant à la vie privée de l'Empereur seront exposés à Vendôme. Le clou sera la robe de baptême du roi de Rome.

page IV



La robe de baptême du futur Napoléon présentée par M^r Rouillac, commissaire-priseur et maître d'œuvre de cette exposition. (Photo NH)

La Nouvelle République, jeudi 25 novembre 2004

Dans son mot d'accueil, M. Jean-Jacques Mouline souligne qu'il est le 69^e sous-préfet de Vendôme depuis la création du corps préfectoral par Napoléon en 1800 ; puis plusieurs personnes, dont Philippe Rouillac et Jean Huet, ont commenté l'exposition, visite d'autant plus intéressante que ce sont des objets rares.



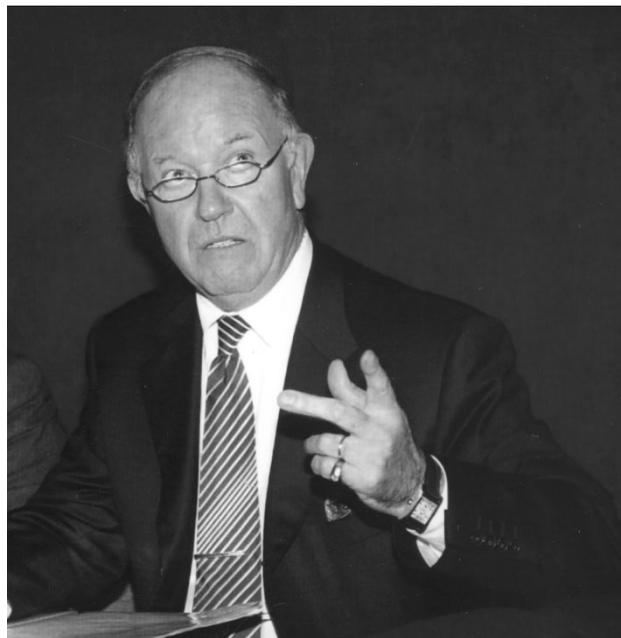
M. Mouline, sous-préfet de Vendôme, et Madame

Parmi les personnalités, trop nombreuses pour être citées, les généreux propriétaires des objets exposés, on comptait la présence de Mme Naturel, conservateur du musée Bertrand de Châteauroux.

M. Mouline a particulièrement remercié M. Jean Huet qui lui a offert un document signé par le 2^e sous-préfet de Vendôme, M. Lefèvre, sur la circonscription dans les cantons de l'arrondissement. Il rappela, en outre, qu'en plus du corps préfectoral l'on devait le Code civil à Napoléon, qui date de 1804.

À 20 h 30, dans la grande salle du cinéma *Le Ronsard*, archicomble, une soirée était consacrée à l'Empereur.

Sont intervenus M. Jean Huet qui a admirablement retracé la genèse et les étapes du sacre de Napoléon, avec quelques diapositives en couleur agrandies ; M. Michel de



M. Jean Huet

Sachy, notre vice-président, qui, à l'aide de la projection d'un tableau généalogique, a analysé les racines vendômoises de l'impératrice Joséphine, dont les ancêtres Tasher de la Pagerie se sont installés à Bouffry, en 1545.



M. Michel de Sachy. À sa droite, Philippe Henriot

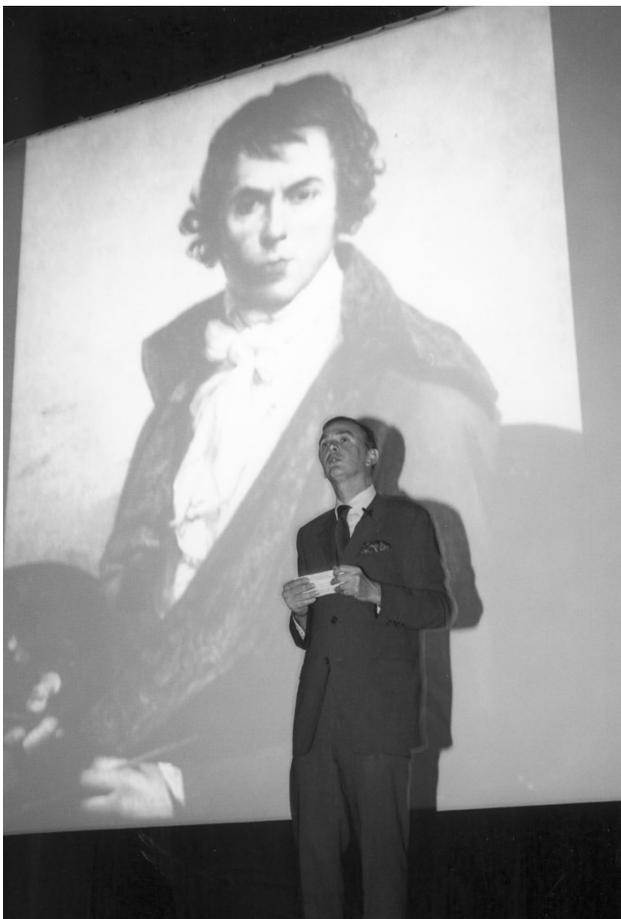
(Photos : Serge Dupré)

Dès le XVI^e siècle, en effet, apparaît à Bouffry, en Vendômois, « noble homme Charles Taschier », époux d'Isabeau des Loges issue d'une famille bien implantée sur le plan local. Leur fils Vincent, marié à Louise de Racine, est le premier à s'intituler sieur de La Pagerie – terre et maison toujours bien visibles à Bouffry de nos jours. Puis Isaac, époux de Louise de Phélines, Pierre, marié à Jeanne de Ronsard, et Gaspard, dont la femme est une du Plessis, complètent la série de cinq mariages vendômois. L'arrière-petite-fille de ces derniers, Joséphine, notre impératrice, naît à La Pagerie, domaine qui a reçu, à la Martinique, son nom souvenir du Vendômois.



L'actuel château de La Pagerie

Sur l'écran ensuite, une interview du Pr Jean Tulard réalisée par Philippe Henriot. Jean Tulard a signalé dans son intervention qu'il existait plus de 300 films sur Napoléon. Le sacre n'est évoqué que dans deux films dont on a passé des extraits : *Austerlitz* d'Abel Gance et le *Napoléon* de Sacha Guitry, extraits commentés par M. Claude Binsse.



Philippe Rouillac devant le peintre David

(Photos : Serge Dupré)

Philippe Rouillac a terminé la séance en analysant de façon très brillante le célèbre tableau de Jacques-Louis David qui, en réalité, ne montre pas le sacre de Napoléon, mais le couronnement de l'impératrice Joséphine. Pour ce faire, Philippe Rouillac a étudié le tableau, nous en donnant les clefs – « le carré magique des C » : chiffres, composition, couleurs, choix.

Une présentation particulièrement originale, car Philippe Rouillac l'a faite à la première personne du singulier, comme s'il était devenu le peintre David, ce qui rendait l'analyse plus intéressante encore, comme si nous pénétrions vraiment dans l'esprit du peintre préféré de l'Empereur : ses souhaits, ses choix, ses intentions, ses repentirs...

Lorsque le tableau fut livré en 1808, Napoléon, après l'avoir observé longtemps en silence, s'écria : « Monsieur David, je vous salue. »

Après quelques questions du public, Philippe Rouillac a remercié particulièrement la famille Henriot pour son accueil, avant de clore la soirée.

Monique BOURDIN.



2 DÉCEMBRE 1804 – 2 DÉCEMBRE 2004
BICENTENAIRE DU SACRE DE NAPOLÉON
VENDÔME
HÔTEL de PRUNELÉ, de SOUS-PRÉFECTURE

« Le 1^{er} avril 1814, passage par Vendôme de l'Impératrice Marie-Louise, fuyant l'invasion, et se rendant à Blois avec une suite nombreuse, son fils le Roi de Rome, les ministres et grands dignitaires de l'Empire... » (Saint Venant, *Dictionnaire du Vendômois*, p. 35).

L'Impératrice et le roi de Rome séjournèrent en l'Hôtel de Prunelé, qui accueille depuis 1853 la sous-préfecture de Vendôme.

QUELQUES SOUVENIRS DE L'ÉPOPÉE IMPÉRIALE

présentés par la Société Archéologique, Scientifique et Littéraire du Vendômois,
provenant de grandes familles de France, de fonds privés
et des collections du musée Bertrand de Châteauroux

LAYETTE DU ROI DE ROME
ROBE DE BAPTÊME
AU POINT D'ANGLETERRE

LAYETTE DU ROI DE ROME
BRASSIÈRES NOUVEAU-NÉ
AVEC BRODERIES COURONNE IMPÉRIALE

LAYETTE DU ROI DE ROME
BONNETS BRODÉS EN VALENCIENNE

LAYETTE DU ROI DE ROME
DESSUS DE BERCEAU EN LINON
BRODÉ D'ABEILLES

LAYETTE DU ROI DE ROME
OREILLER EN LINON AVEC VOLANT
MOUSSELINE BRODÉE D'ABEILLES

LE ROI DE ROME À L'ÂGE DE 3 ANS
PAR ISABEY,
Miniature sur ivoire

PROJET DE PALAIS POUR LE ROI DE ROME
À PARIS, COLLINE DE CHAILLOT
PAR PERCIER ET FONTAINE, aquarelle

FAUTEUIL RETOUR D'ÉGYPTE
AUX SPHYNGES
Bois laqué crème et doré à la feuille

DEUX JOUETS, CANONS DU ROI DE ROME
rapportés de Sainte-Hélène par Bertrand

LA VEILLE DE LA BATAILLE DE LA MOSKOWA
1812, LA GRANDE ARMÉE DÉFILE
DEVANT LE PORTRAIT DU ROI DE ROME
PAR GÉRARD, toile

LE ROI DE ROME, NAPOLÉON II
DUC DE REICHSTADT, miniature sur ivoire

L'IMPÉRATRICE MARIE-LOUISE
PAR MANSION, 1813, miniature sur ivoire

BONAPARTE, GÉNÉRAL DE LA RÉPUBLIQUE
Marbre blanc

ARMOIRIES IMPÉRIALES
SUR L'ARGENTERIE DE SAINTE-HÉLÈNE
fondue par les Anglais

CINQ GRANDES SERVIETTES DE TABLE
DE ROEDERER, SERVICE DE L'EMPEREUR

GUÉRIDON TRIPODE DE SAINTE-HÉLÈNE
FABRIQUÉ PAR PIERRON

CHEVEUX DE L'EMPEREUR
RAPPORTÉS DE SAINTE-HÉLÈNE PAR ALI

CONSTITUTION DE L'AN VIII



INVITATION AU SACRE
SIGNÉE MARET, SECRÉTAIRE D'ÉTAT
AU FUTUR MARÉCHAL VICTOR,
4 brumaire an XIII, 26 octobre 1804

PROCÈS-VERBAL
DE LA CÉRÉMONIE DU SACRE

ESTAMPES SUR LE SACRE
ET LE COURONNEMENT
ALBUM, 1806

LETTRE SIGNÉE NAPOLÉON BONAPARTE
GÉNÉRAL EN CHEF DE L'ARMÉE DE
L'INTÉRIEUR

LETTRE SIGNÉE NAPOLÉON BONAPARTE
EMPEREUR À EUGÈNE DE BEAUHARNAIS, 1806

LETTRE SIGNÉE NAPOLÉON BONAPARTE
GÉNÉRAL EN CHEF AU CAIRE,
5 pluviôse an VII, 1799

LETTRE SIGNÉE JOSÉPHINE, IMPÉRATRICE
Février 1812

LETTRE AUTOGRAPHE SIGNÉE JOSÉPHINE
À TALLEYRAND

LETTRE AUTOGRAPHE SIGNÉE IMPÉRATRICE
MARIE-LOUISE
13 mai 1815, Schönbrunn

LETTRE AUTOGRAPHE SIGNÉE « MAMAN QUIOU »
« MADAME DE MONTESQUIOU », 1828

JOURNAL DE L'EMPIRE, vendredi 7 juin 1811
ARTICLE SUR LA NAISSANCE DU ROI DE ROME

LE CODE CIVIL, 1804

LE CODE DU COMMERCE, 1807

CARTE DE LA FRANCE EN 1810
LES 100 DÉPARTEMENTS, gravure

BATAILLE DE WATERLOO

VIEW FROM MONT-SAINT-JEAN OF..., lithographie

LES ADIEUX DE FONTAINEBLEAU, lithographie

MORT DE NAPOLÉON
D'APRÈS STEUBEN, lithographie

GYPSE DE SAINTE-HÉLÈNE
POUR LA FABRICATION DU MASQUE MORTUAIRE

ÉPÉE DE COUR
NACRE ET BRONZE DORÉ, LAME BLEUÏE

UN VENDÔMOIS OFFICIER DE L'EMPIRE
CHEVALIER DE LA LÉGION D'HONNEUR

MAMELUCK
PAR G. ENGELMANN, D'APRÈS DESSIN DE
BELLANGE, lithographie

PORTRAIT DU GÉNÉRAL BERTRAND, pastel

LE RETOUR DE L'ÎLE D'ELBE, lithographie

MASQUE MORTUAIRE DE L'EMPEREUR, bronze

CHAPEAU MARIN DE LA BELLE POULE

FRAGMENT DE VOILE DE LA BELLE POULE
Toile tissée

EMBARQUEMENT DU CORPS DE NAPOLÉON
DANS LA RADE DE SAINTE-HÉLÈNE
SUR LA FRÉGATE *LA BELLE POULE*, lithographie



Bois gravé par Ferdinand Dubreuil,
extrait de « Vers l'exil... l'Aiglon à Vendôme »

(Collection privée)

BICENTENAIRE DU COURONNEMENT DE L'IMPÉRATRICE JOSÉPHINE

Michel de Sachy de Fourdrinoy



La Pagerie, aux Trois-Ilets, à la Martinique
(Montage : Jean Terrier)

Le sacre de l'empereur Napoléon ne doit pas nous faire oublier que notre compatriote Joséphine fut également à l'honneur ce jour-là.

Les registres de la paroisse des Trois-Ilets, à la Martinique, gardent trace des lignes écrites par le capucin-curé : « Aujourd'hui vingt-sept juillet 1763, j'ay baptisé une fille âgée de cinq semaines, née du légitime mariage de Messire Joseph Gaspard de Taschers, chevalier seigneur de La Pagerie, lieutenant d'Artillerie Réformé [c'est-à-dire retraité], et de Madame Marie-Rose des Vergers de Sanois. Elle a été nommée Marie-Josèphe-Rose... » Sa marraine est Marie-Françoise de La Chevallerie de La Pagerie...

Ce domaine de La Pagerie, 550 ha, était une sucrerie située aux Trois-Ilets dont il reste des vestiges soigneusement conservés. Son nom, auparavant La Petite Guinée, lui avait été donné en souvenir des deux Pagerie du Loir-et-Cher.

La première des trois Pagerie, celle qui a donné son nom aux deux autres, existe toujours ; située sur la commune de Bouffry, dans notre Perche vendômoise, elle est bien visible de la route de La Chapelle-Vicomtesse et tout près de ce bourg.

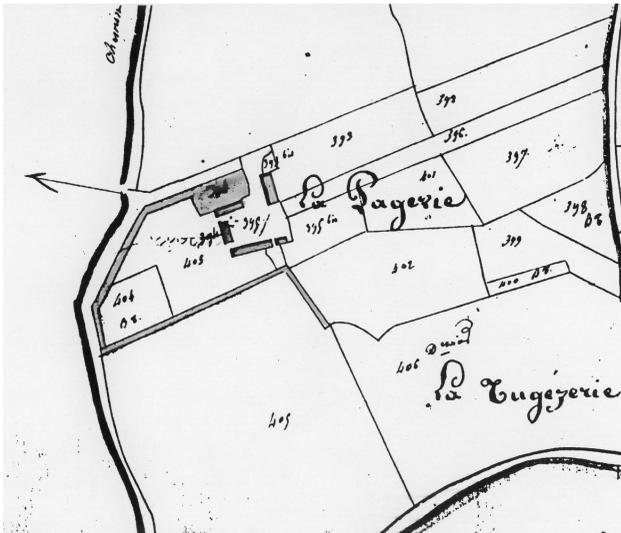
Elle comprend une belle maison du XVIII^e siècle et de beaux bâtiments annexes. La propriété appartient à M. et Mme Jean-Luc Dreux que nous remercions de leur accueil et des informations qu'ils nous ont données. Merci aussi à notre collègue Serge Dupré pour ses excellentes photos.



La Pagerie, à Bouffry, propriété de la famille de Tascher au XVI^e siècle, telle qu'elle est devenue en 2004

(Photo : Serge Dupré)

C'est en effet à Bouffry qu'apparaît au milieu du XVI^e siècle « noble homme Charles Taschier », selon le manuscrit du juge d'armes de France conservé à la Bibliothèque Nationale.



La Pagerie de Bouffry, cadastre napoléonien
(Archives départementales de Loir-et-Cher)

D'une famille originaire du Thimerais, dans le Perche d'Eure-et-Loir, il n'est pas mentionné comme sieur de La Pagerie bien qu'il soit vraisemblable qu'il l'ait été par sa femme, Isabeau des Loges, qu'il avait épousée en 1545, issue d'une famille possédant de nombreuses terres en Vendômois dont à Artins, l'Épau à Lisle où j'habite, et le Grand Bouchet à Choue. C'est la première alliance des Tascher en Vendômois.

Leur fils Vincent de Tascher est le premier à s'intituler sieur de La Pagerie dans la paroisse de Bouffry, selon un acte des Archives d'Eure-et-Loir. Il porte le titre d'écuyer, signe d'appartenance à la noblesse. Il fait lui aussi un mariage très vendômois en épousant en 1565 Louise de Racine dont le père est seigneur de Fort-Girard à La Ville-aux-Clercs, château fortifié dont il reste une très belle porte, et de Palleteau moulin toujours habité subsistant à Busloup près du manoir des Mussets.



Fort-Girard en 1945
(Images et sons en Vendômois)

Isaac de Tascher, leur fils, sieur de La Pagerie et de Palleteau, fait aussi un mariage bien vendômois en épousant Louise de Phélines dont la famille est nombreuse et largement possessionnée dans notre actuel arrondissement, à La Basse Bichetière, paroisse de la Fontenelle, à Chaussépot au Poislay, Lisle, Saint-Firmin-des-Prés, Fontaine-Raoul... Mais Isaac meurt assassiné vers 1615 par un gentilhomme de Saint-Avit. Sa veuve marchande par acte notarié en 1632



Ce qui reste de Fort-Girard : la porte
(Images et sons en Vendômois)

pour cent livres la perte du défunt, tandis que La Pagerie est reprise en 1604 par la famille de Phélines. Mais, dès 1602, Isaac avait transporté sa demeure à Saint-Mandé, paroisse qui sera réunie en 1790 à Viévy-le-Rayé, où il possédait des biens depuis la fin du XVI^e siècle. Il avait donné à sa nouvelle demeure le nom de La Pagerie.

Le fils d'Isaac, Pierre, fait en 1619 le mariage le plus vendômois et illustre qui soit, en épousant, à Prunay, Jeanne de Ronsard, fille de Gilles de Ronsard, seigneur de Glatigny à Savigny-sur-Braye et de la Linoterie à Prunay, lequel était fils cadet de Claude de Ronsard, seigneur de la Possonnière frère aîné du poète Pierre de Ronsard.



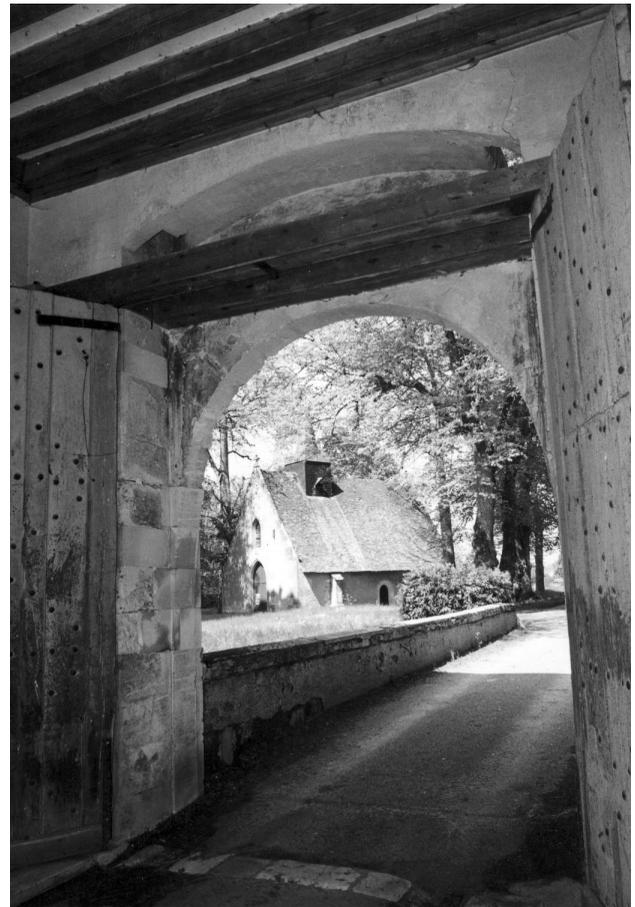
Manoir de la Possonnière
(Fonds Damoye. Images et sons en Vendômois)

Gilles de Ronsard était l'époux de Françoise de Taillevis fille de Raphaël, seigneur de la Mézière à Lunay qu'il avait fait construire, et de Marie Rouer, issue d'une famille de riches marchands de Lavardin.

Par cette alliance, les Tascher sont apparentés à d'innombrables familles du Vendômois dont le recensement a été fait en partie jusqu'à nos jours. L'impératrice y puise en outre du sang, lointain mais connu, des rois de France, Louis VII et ses prédécesseurs, d'Aliénor d'Aquitaine, Frédéric Barberousse, Henri Plantagenêt roi d'Angleterre, etc.



Château de la Mézière
(Photo : Serge Dupré)

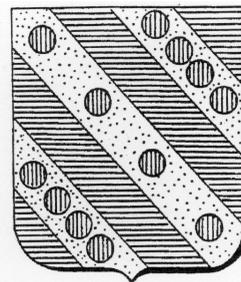


La chapelle vue du porche d'entrée
(Photo : Serge Dupré)

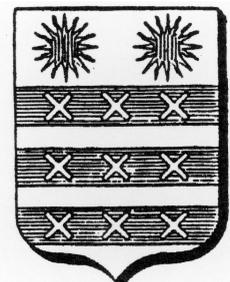


La porte d'entrée
(Collection Claude Bonin. Images et sons en Vendômois)

François, fils d'Isaac, commandant de la noblesse du bailliage de Blois en 1674, épouse Marie d'Arnoul, née à Dunkerque. Leur pierre tombale a été retrouvée à l'emplacement de l'église de Saint-Mandé détruite en 1802, transportée à Trôo chez M. de Lozé qui avait revendu La Pagerie, puis placée dans l'entrée du musée de Vendôme où vous pouvez la voir. François participe à la révolte des sabotiers qui suit la Fronde ; il est emprisonné pour dettes à Blois en 1686. Le *Bulletin de la Société Archéologique* de 1961 consacre un excellent article à la pierre tombale.

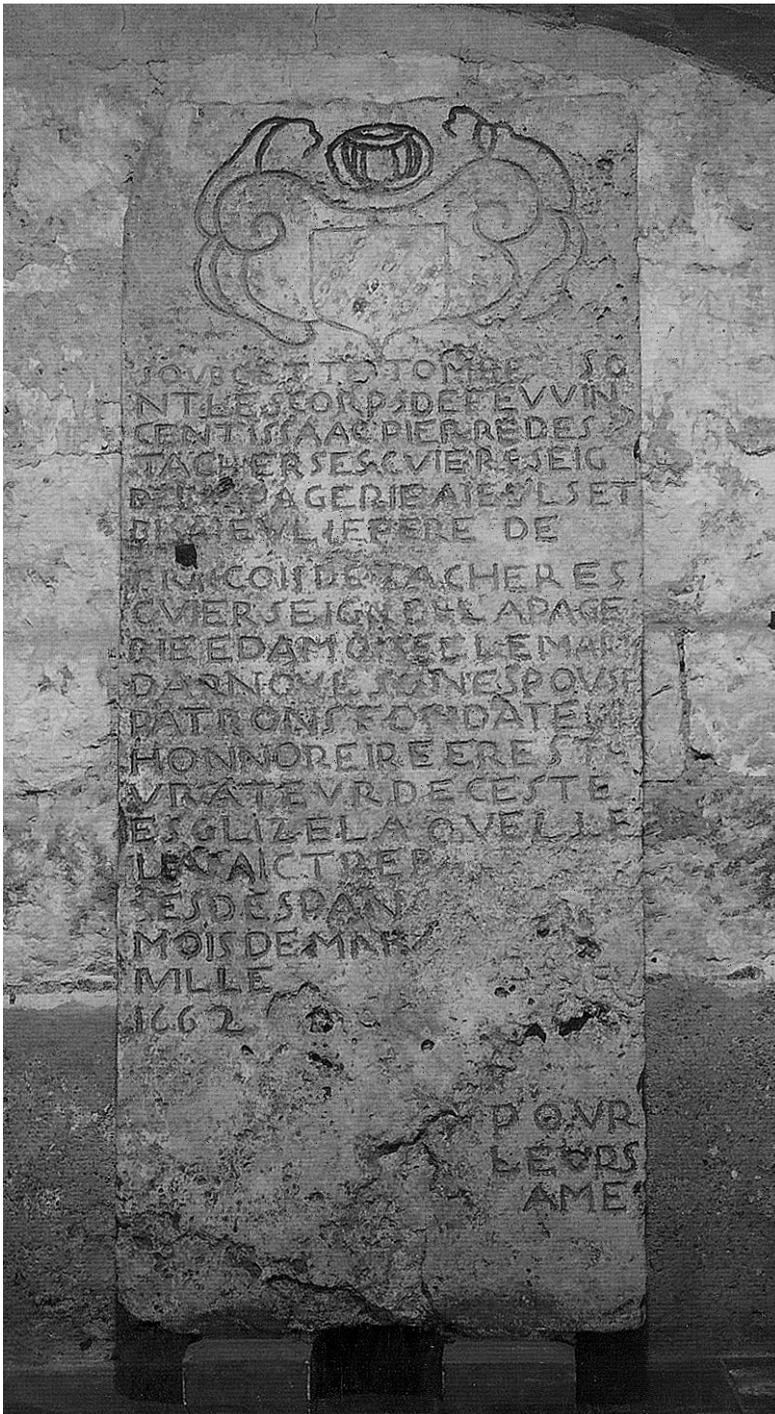


D'azur à 3 bandes d'or chargées de 4 tourteaux de gueules.



D'argent à 3 fasces d'azur chargées chacune de 3 flanchis du champ et surmontées de 2 soleils éclipsés de gueules.

Armes des Tascher de la Pagerie
(Document Jean Terrier)



Pierre tombale
de l'ancienne église
de Saint-Mandé, 1662
(Musée de Vendôme. Photo : Serge Dupré)

SOVB CETTE TOMBE SO
NT LES CORPS DE FEV VIN
CENT ISAAC E PIERRE DES
TACHERS ESCVIERS SEIG
DE LA PAGERIE AIEVLS ET
BISAIEVLS E PERE DE
FRANCOIS DE TACHER ES
CVIER SEIGN DE LA PAGE
RIE E DAMOISELLE MARIE
DARNOVL SON ESPOVSE
PATRONS FONDATEUR
HONNOIREIRE E RESTA
VRATEVR DE CESTE
ESGLIZE LAQVELLE
LE FAICT REBATIR
SES DEPANS DANS LE
MOIS DE MARS L'AN
MLLE SIX^c SOIXANTE DEUX
1662

PRIEZ
DIEU
POVR
LEVRS
AMES

Traduction,
*Bulletin Société
Archéologique
du Vendômois*, 1961

Gaspard de Tascher de La Pagerie, fils des précédents, fait le cinquième et dernier mariage très loir-et-chérien en épousant en 1690 Edmée-Henriette-Madeleine du Plessis de Savonnières (Ouchamps, au sud de Blois), issue de la branche solognote de la très ancienne famille du Plessis originaire de Périgny en Vendômois, implantée aussi à Authon, Lisle, Saint-Firmin-des-Prés, Lancé, qui s'éteignit au XVIII^e siècle avec les marquis de Liancourt et ducs de La Roche-Guyon et se fondit dans les ducs de La Rochefoucauld dont le fameux écrivain et moraliste. Largement citée dès le Moyen Âge dans le livre de Dominique Barthélémy,

elle est bien connue de notre collègue Jean-Claude Pasquier. Après la mort de Gaspard, La Pagerie de Saint-Mandé est vendue à sa belle-sœur Thérèse de Tascher et quittera la famille en 1774. De cette maison, il reste quelques bâtiments agricoles et une croix sur un piédestal en pierre avec une inscription, qui a été restaurée à l'initiative de M. Jean Terrier, historien local qu'il nous faut remercier, restauration qui a donné lieu, en 1992, à une sympathique cérémonie en présence de figurants habillés en grognards par l'Association des Lions d'Azur et d'un public comptant notamment la fille du dernier duc de Tascher de La Pagerie.

Le fils de Gaspard, Gaspard Joseph de Tascher de La Pagerie (1705-1767), se fixe, comme beaucoup de nobles désargentés de l'époque, à la Martinique, au Carbet, en 1726, fait faillite, s'y marie en 1734 avec Marie-Françoise Bourreau de La Chevalerie, originaire du Val de Loire, qui est marraine de Joséphine et signe « de La Chevalerie de La Pagerie », puis vient habiter Fort-Royal. Il s'intitule Tascher « de La Pagerie » bien qu'il ne possède plus celle du Loir-et-Cher et pas celle de la Martinique. Outre Joseph Gaspard dont on va parler, ce ménage laisse un fils, Robert, dont descendent les ducs de Tascher de La Pagerie.



ICI
FUT L'ÉGLISE PAROISSIALE
DE S' MANDÉ
LE TOMBEAU
DES TASCHER DE LA PAGERIE
ET AUTRES PAROISSIENS
DU LIEU
PAR LA FAMILLE
BOURDONNEAU
CROIX ÉRIGÉE
POUR MÉMOIRE
EN 1857

Croix sur piédestal, érigée en 1857
à l'emplacement de l'ancienne église,
restaurée et placée en bordure de chemin en 1992

(Photo : Serge Dupré)

Joseph Gaspard de Tascher (1735-1790), devient propriétaire par sa femme aux Trois-Ilets à la Martinique, de « La Petite Guinée » peut-être appelée ainsi en raison de l'origine de ses 165 esclaves, domaine auquel il donne le nom de La Pagerie. Il épouse en 1761 Marie-Rose des Vergers de Sannois. Ce sont les parents de Joséphine, comme nous l'avons vu, qui s'appellera toujours Marie-Josèphe Rose de Tascher de La Pagerie, y compris sur son acte de mariage avec Napoléon Bonaparte, mais se fait surnommer Joséphine. Il est intéressant de noter qu'elle signera « La Pagerie-Bonaparte ».

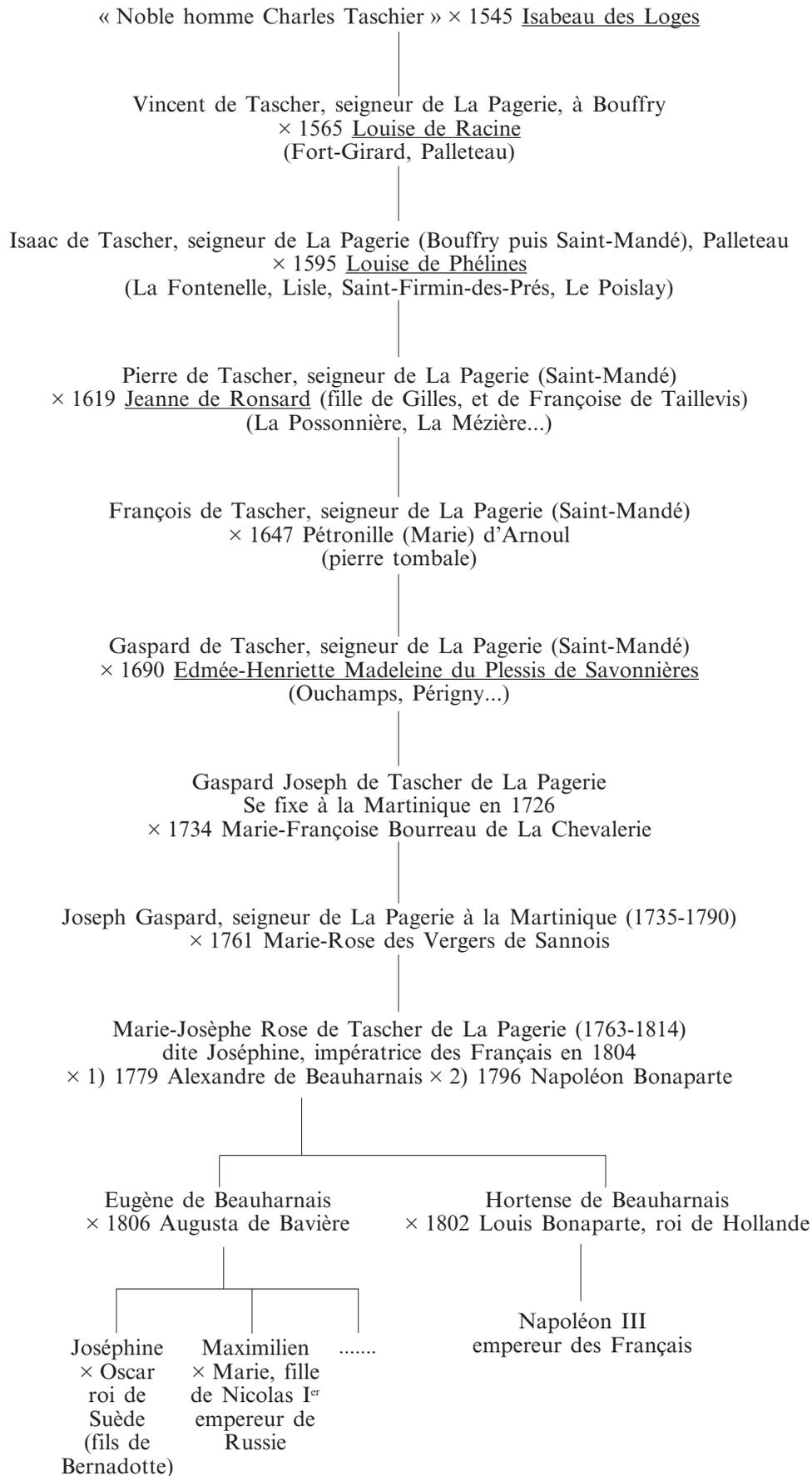
Joséphine avait fait un premier mariage assez loir-et-cherien en épousant Alexandre de Beauharnais, d'une famille orléanaise alliée en Blésois, fils de François devenu marquis de La Ferté-Beauharnais, en Sologne, et qui devint gouverneur de la Martinique. De ce premier mariage Joséphine laissa une postérité considérable qui fait d'elle l'ancêtre d'un grand nombre de familles et de plusieurs dynasties royales.

Nous devons à la vérité de dire que Joséphine ignora notre Loir-et-Cher. Nous n'avons retrouvé qu'un seul acte, de Germinal an III (1795), « une pétition présentée [au district de Romorantin] par Marie Joseph Rose Tascher veuve Alexandre François Beauharnais » pour récupérer « des linges, hardes, bijoux, meubles et effets » de son mari guillotiné quatre jours avant la chute de Robespierre. Se recommandant de Tallien, « Madame de La Pagerie », ainsi se fait-elle appeler dans le monde, obtient satisfaction et une indemnité de dix livres. Sa vie mouvementée l'entraîna ailleurs. Mais le Loir-et-Cher ne l'oublia pas. Ainsi un Vendômois, Théodat de Taillevis de Perrigny, descendant du seigneur de la Mézière, se recommanda-t-il de sa parenté (en remontant sept générations) avec la femme du Premier Consul : jeune officier de marine, défenseur de Louis XVI aux Tuileries, les 20 juin et 10 août 1792, proscrit, il obtiendra un poste d'inspecteur à l'Inscription maritime, mais, membre du Corps législatif de l'Empire, il votera plus tard la déchéance de Napoléon et sera fait commandeur de l'Ordre de Saint-Louis par Louis XVIII ; pour finir, Napoléon III le fera marquis... Enfin, le Conseil municipal de Viévy-le-Rayé adressera à Napoléon III, petit-fils de Joséphine, ses félicitations pour son mariage avec Eugénie de Montijo en rappelant les liens de la commune avec la famille impériale. Et, bien sûr, des registres paroissiaux de baptême, mariage, décès gardent la trace de la famille à Blois où les Tascher possédaient un hôtel particulier rue des Rouillis, Saint-Léonard-en-Beauce, Oucques, tandis que de nombreuses publications locales nous rappellent ces liens qui appartiennent à notre histoire.

L'empereur Napoléon III, petit-fils de Joséphine, s'intéressera un peu au Loir-et-Cher, notamment à la Sologne mais aussi à un projet de station thermale à Saint-Denis-sur-Loire.

La famille de Tascher est en voie d'extinction du nom. Outre les innombrables mais lointains cousins de l'impératrice, notamment en Loir-et-Cher, une branche cadette des Tascher, qui n'est pas La Pagerie, a subsisté longtemps et son sang coule dans les veines de Jeanne, l'épouse du distingué bibliothécaire de notre Société Archéologique, Jacques de Saint Salvy, qu'il faut remercier de son aide précieuse. Par ailleurs, avant de laisser son château de Montigny-le-Ganelon, à Cloyes, à sa fille Mme de Lamotte Saint-Pierre, M. de Talhouët avait marié son fils Henri à Hortense de Tascher de La Pagerie, sœur de Mme de Livonnière qui a inauguré la stèle de Viévy en 1992. Le duc n'avait qu'une troisième fille, Joséphine.

Ce soir, cet anniversaire nous permet un retour aux racines vendômoises de notre impératrice, Joséphine.



RÉSUMÉ DE L'EXPOSÉ : LA PRÉPARATION DU SACRE DE NAPOLÉON I^{er} À NOTRE-DAME DE PARIS

Jean Huet



Réunion des Musées nationaux (RMN)

QUELQUES ÉLÉMENTS...

Général à 24 ans, premier consul de la République française à 30 ans, Napoléon Bonaparte est âgé de seulement 34 ans, en 1804.

Son parlement est constitué de trois corps : le Sénat, garant de la Constitution ; le Tribunat, qui discute les lois sans les voter ; et un corps législatif, qui les vote dans discussion mais qui, en fait, enregistre les volontés du Premier consul, dont le but inavoué est d'être le

premier en tout. Il ne peut donc se contenter longtemps de rester consul, même s'il est le premier et décide de tout.

En ce début de XIX^e siècle, les frontières naturelles de la France sont le Rhin et les Alpes. Le pays englobe donc Bruxelles, Aix-la-Chapelle, Mayence, Genève et Nice, plus les états déjà vassaux d'Italie, de Suisse et de Hollande, soit un territoire allant de Brest à Amsterdam et de Lille à Turin, sans compter les colonies d'Afrique (Sénégal), d'Amérique (Antilles) et de l'océan Indien (l'île de France, plus tard île de la Réunion).

L'État comptera bientôt 130 départements de 45 millions d'habitants.

C'est cet homme puissant qui veut devenir Empereur des Français, mais il ne souhaite pas être sacré à Reims, comme les rois, mais dans la cathédrale Notre-Dame de Paris. Il ne désire pas en effet faire comme les rois qui respectaient scrupuleusement un cérémonial bien établi, dans le respect à la lettre des rites, suivant la théologie la plus orthodoxe.

Très audacieux, Bonaparte innove, mélangeant plusieurs critères, en plus de son amour pour Joséphine, au centre du rite, impensable sous l'Ancien Régime.

Revenons un peu en arrière. Le 26 janvier 1803, Bonaparte envoie secrètement en Pologne M. de Talleyrand pour y rencontrer le comte de Provence, frère de Louis XVI et roi en exil, depuis la mort du Dauphin en 1795, dans la prison du Temple.

Âgé de 44 ans, le futur Louis XVIII en paraît beaucoup plus et ressemble à un vieillard.

Depuis deux ans, Napoléon Bonaparte et le comte de Provence entretiennent des relations épistolaires. Le roi en exil espère que Bonaparte lui laissera la place à la tête de l'État contre quelques compensations, un titre honorifique par exemple. Mais il se fait beaucoup d'illusions, car il ne connaît pas la personnalité du nouveau maître de la France, homme issu de la Révolution qui a beaucoup d'ambitions personnelles.

Par l'intermédiaire de Talleyrand, Bonaparte propose à Louis XVIII de renoncer purement et simplement à ses droits, ce que refuse naturellement ce dernier.

Au début de l'année 1804, les royalistes essaient même l'enlèvement du Premier consul sur le chemin de Saint-Cloud, pour l'expédier ensuite, s'il échappe à la mort, dans une île lointaine. Déjà une île lointaine !...

Tentative avortée qui se solde par l'arrestation de Moreau, Pichegru, Rivière, Polignac, Cadoudal et l'enlèvement du duc d'Enghien dans le duché de Bade. Ce dernier sera jugé par un tribunal militaire et fusillé dans les



Louis XVIII

fossés de Vincennes. Cadoudal, qui avait déjà organisé l'attentat de « la machine infernale » contre le Premier consul en 1800, est guillotiné. Quant à Pichegru, il meurt mystérieusement dans sa cellule, tandis que Moreau est exilé aux États-Unis d'Amérique.

NAPOLÉON BONAPARTE : UN NOUVEAU CHARLEMAGNE ?

Puisqu'il n'a pu obtenir de caution de la branche des Bourbons, Bonaparte cherche sa légitimité plus loin, en remontant à Charlemagne, le premier à créer une dynastie dix siècles plus tôt. L'empereur Charlemagne devient donc le mythe à la mode.

Solennellement, Bonaparte se recueille sur le tombeau de Charlemagne, à Aix-la-Chapelle, et y fait retentir un majestueux Te Deum. Cérémonie symbolique qui fait l'admiration de l'opinion publique. À une époque où les publicitaires n'existent pas encore pour conseiller les hommes politiques, le Premier consul sait très bien soigner son image de marque et frapper les imaginations.

Il n'y a pourtant aucune raison politique pour que Bonaparte devienne empereur. En effet, tous les pouvoirs se concentrent dans ses mains et la France est bonapartiste, malgré un petit nombre d'opposants.

C'est un officier qui lance l'idée que le Premier consul devienne empereur des Gaules. Cette idée fait rapidement son chemin, d'abord dans l'esprit de Bonaparte, puis dans celui des politiques en place, grâce au soutien de Talleyrand et de Cambacérès, le deuxième consul. Tous deux font du prosélytisme.

Le peuple préfère le titre d'empereur à celui de roi, connoté encore péjorativement. Et puis, grâce à ce titre, la France sera au même niveau que les grands pays où il y existe des empereurs. C'est flatteur !

Bonaparte décide donc de convaincre le Conseil d'État, le Tribunat puis le Sénat qu'il doit être proclamé Empereur des Français.

Finalement, la résolution intervient rapidement par une motion, dont voici quelques extraits :

Article 2 : « Napoléon Bonaparte, Premier consul actuel de la République, est proclamé Empereur des Français. »

Article 3 : « La dignité impériale est héréditaire dans la descendance directe, naturelle et légitime de Napoléon Bonaparte, de mâle en mâle par ordre de primogéniture et à l'exclusion perpétuelle des femmes et de leur descendance. »

La motion est votée à l'unanimité, moins deux bulletins blancs.

Les sénateurs se rendent au salon de Mars où les attendent Bonaparte, entouré de ses généraux, et Joséphine. Cambacérès prononce un long discours, à la fin duquel le Premier consul accepte officiellement le titre que, dit-il, « vous croyez utile à la gloire de la Nation ». Aussitôt retentit le canon, tandis que l'assemblée présente s'écrie : « Vive l'Empereur ! »

PIE VII À PARIS ?

Mais Napoléon veut absolument la présence du pape à Paris pour qu'il vienne le sacrer. Ainsi, dans le plus grand secret, mandate-t-il le cardinal Caprara pour cette mission, qui demande au cardinal Consalvi, principal ministre du pape, de lui servir d'intermédiaire. La Curie met sérieusement à l'étude cette proposition gênante : déplacer Pie VII à Paris au lendemain de la Révolu-



Dessin par Isabey et Foyatier.

Gravé par Lapeque et Delaunay.

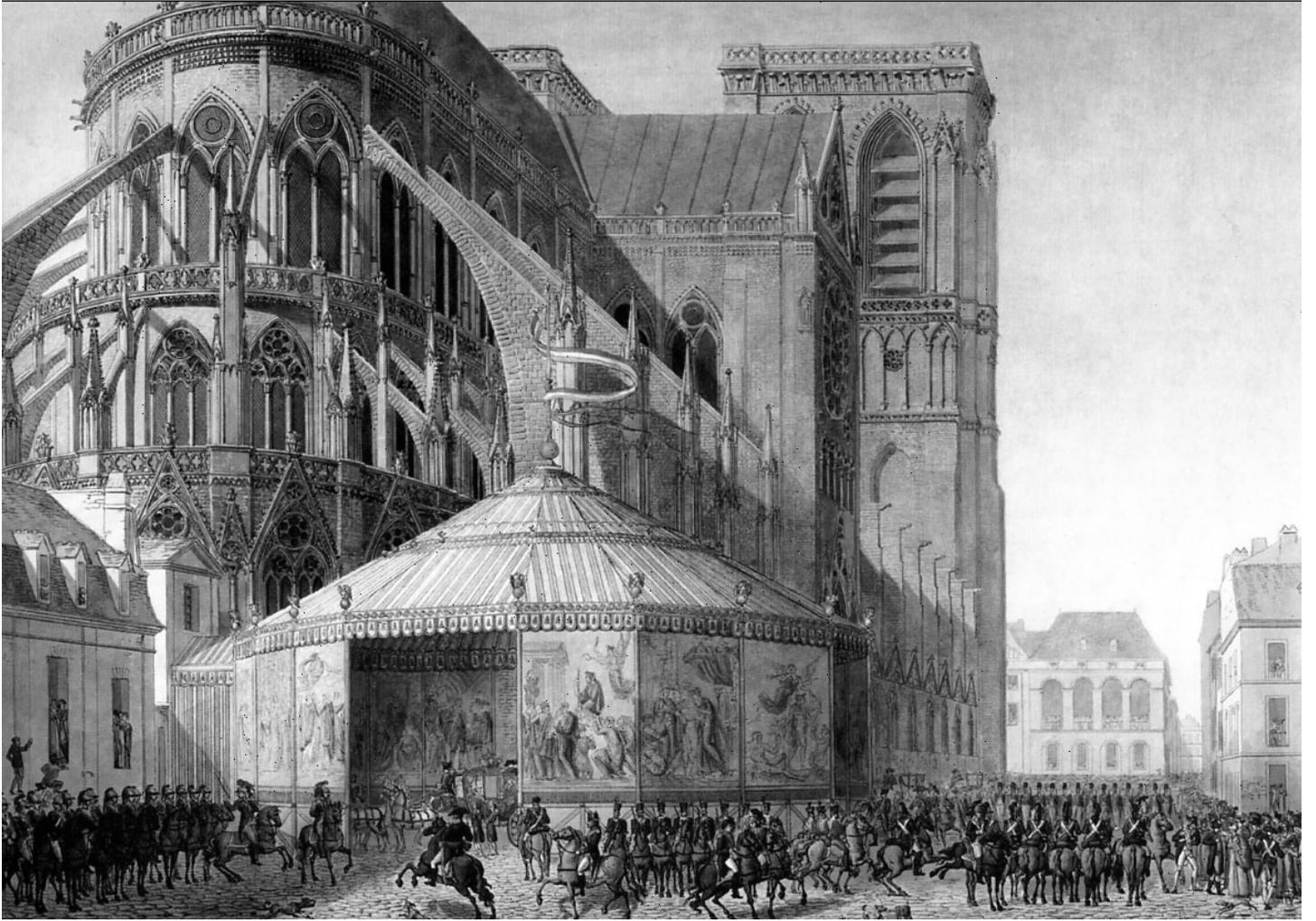
LE SERMENT

« Le Grand Trône » et les tribunes.
 Napoléon prête le serment constitutionnel sur le livre des Évangiles, présenté par le cardinal Grand-Aumônier.
 Musée national des châteaux de Malmaison et Bois-Préau

(© Fayard)



(© Fayard)

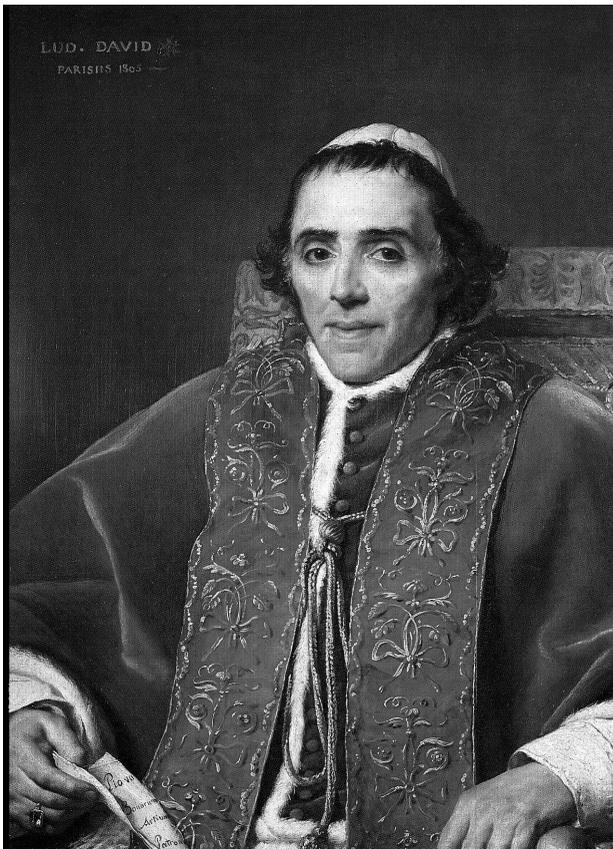


L'aménagement extérieur de Notre-Dame
(© Fayard)

tion semble très difficile, d'autant plus qu'on ignore comment peuvent réagir les vieilles dynasties catholiques d'Europe.

Voyant les attermoissements de Rome, Napoléon demande à son oncle, le cardinal Fesch, de s'occuper de la question. Les cardinaux finissent par accepter, à la condition que le sacre ait lieu à Rome, comme l'avait fait, d'ailleurs, Charlemagne.

Au bout du compte, Pie VII accepte de venir à Paris et le sacre est fixé au 2 décembre 1804.



Le pape Pie VII, par David, 1805.
Musée national du château de Fontainebleau
(© Nouveau Monde Éditions)

PARIS : UNE RUCHE BOURDONNANTE

Bien que comptant, en ce début de siècle, 500 000 habitants, Paris est une ville complètement délaissée depuis la fin de l'Ancien Régime. Les Parisiens n'ont que trois mois pour rendre la capitale présentable.

On fait repaver les rues qui seront empruntées par le cortège ; on répare les ponts ; on nettoie les façades.

On installe des tentures à Notre-Dame. On laisse l'autel central en place dans le chœur, mais les deux autels latéraux et les grilles en sont ôtées pour installer, à gauche, le trône du pape, et, au centre, celui de l'Empereur.

« Le Grand Trône » est installé au fond de la nef, devant le portail condamné, sur une gigantesque estrade pourvue de vingt marches, elle-même surmontée d'un arc triomphal à deux étages, dominé par des aigles, les armes de l'Empire, et deux inscriptions : « Napoléon empereur des Français » et « Honneur et Patrie ». Autour de la nef et du chœur sont élevées des tribunes à deux étages, entourées de lourds rideaux

brodés parsemés d'aigles d'or. Tout cela fait plus ressembler l'église à un théâtre qu'à un édifice religieux.

À l'extérieur, à droite et à gauche de la cathédrale, sont édifiées des galeries de bois, tendues de tapisseries des Gobelins, pour permettre l'entrée et la sortie des invités. Une vaste tente, également décorée de tapisseries, est ajoutée pour favoriser l'accès en descendant de voiture.

On prépare activement les tenues et c'est d'autant plus important que Paris est déjà réputée comme la capitale du bon goût et de la mode, mode qui se développera énormément sous l'Empire.

Sobre dans sa manière de s'habiller, Napoléon encouragera l'apparat de la Cour, qui ne peut que contribuer à la renommée de la France.

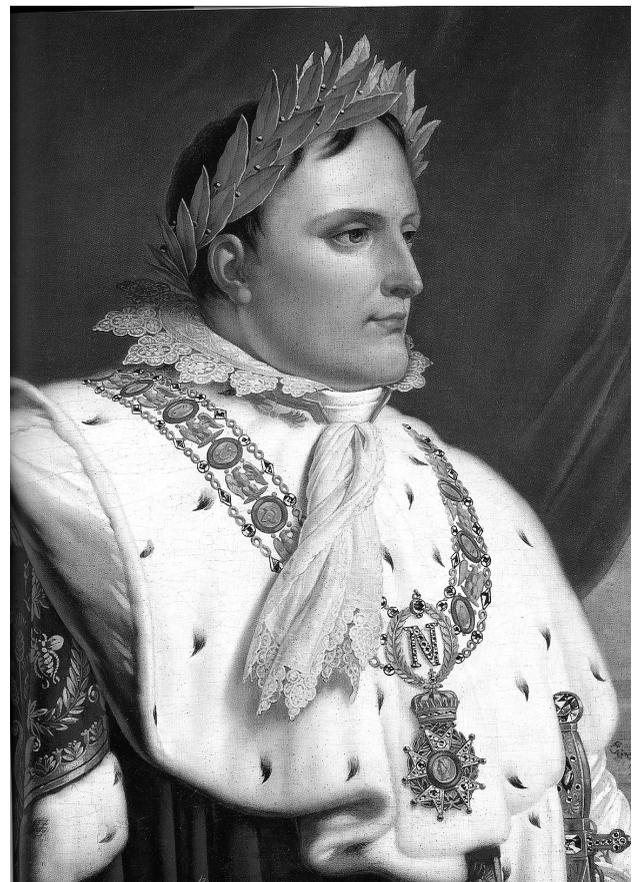
L'impératrice Joséphine, très dépensière d'ailleurs, fera beaucoup pour lancer les modes. C'est elle qui sera à l'origine de la faveur de la robe Empire, à la taille au-dessous de la poitrine, largement découverte.

Les hommes portent plus volontiers un habit couleur tabac, avec la célèbre redingote importée de Londres et une culotte de soie glissée dans des bottes de cuir, souples et demi-longues.

Pour le sacre, tout ce que l'Empire compte de dignitaires (maréchaux, généraux, officiers, conseillers d'État, préfets, sous-préfets, créés par Napoléon, magistrats, députés, sénateurs, diplomates, maires...) revêtiront leur grand uniforme.

Même le clergé, pour honorer leur chef religieux, le pape, décide de rivaliser d'élégance avec les laïcs.

Le nouvel empereur, pour une fois, se soumettra au rituel en se faisant confectionner deux tenues fastueuses, une pour le trajet des Tuileries à la cathédrale, une pour le sacre.



L'Empereur en tenue d'apparat.
Ajaccio, musée de la maison Bonaparte
(© Nouveau Monde Éditions)



La couronne aux camées, dite de Charlemagne.
En fait, c'est une couronne moderne
reproduite d'après une gravure
(RMN)



Le sceptre dit de Charlemagne
(© Nouveau Monde Éditions)

Pour le prestige de la cérémonie, il est nécessaire de disposer de 140 chevaux pour les attelages, dont huit pour le carrosse de l'Empereur et huit également pour celui du pape. C'est Caulaincourt, le grand écuyer, qui est chargé de cette tâche. Commandée à Geuting, la voiture de l'Empereur coûtera 114 000 F.

En cette année 1804, tous les corps de métiers de Paris, mis à contribution, sont débordés : beaucoup de travail dans un délai très court.

Ainsi en est-il des orfèvres. Martin-Guillaume Biennais, originaire de l'Orne et maître-orfèvre, à l'enseigne du « Singe Violet », à la tête de 600 ouvriers, est chargé de

réaliser les insignes impériaux : les trois couronnes, le globe et le sceptre en vermeil, qui coûteront au Trésor public la somme de 36 342 F.

Biennais fabrique aussi l'anneau, la main de justice ornée de perles, ainsi que l'épée, pour laquelle on réutilise « La Joyeuse » qui avait déjà servi au sacre de Philippe III, en 1271, débarrassée évidemment de ses fleurs de lys et pourvue d'un nouveau fourreau en velours vert semé de lauriers d'or, épée qui complétait « les honneurs de Napoléon », par référence aux « honneurs de Charlemagne ».



La main de justice
(© Fayard)



L'épée du sacre.
Ce n'est pas celle-là que David représente sur le tableau,
mais, peut-être, une épée postérieure au sacre
(© Fayard)

L'ORGANISATION DE LA CÉRÉMONIE DANS LA CATHÉDRALE NOTRE-DAME

Le peintre Isabey trouve la solution idéale pour expliquer le protocole de la cérémonie à 2 000 personnes. Il réalise une maquette de Notre-Dame de Paris et fabrique de petites poupées de bois, habillées de papier, qui représentent chacune des personnages importants ayant un rôle à jouer, en faisant inscrire leur nom au dos de la poupée. (David se servira d'ailleurs de cette maquette pour son tableau.)

Napoléon félicite chaleureusement celui qui a agi comme un stratège à la veille d'une bataille.

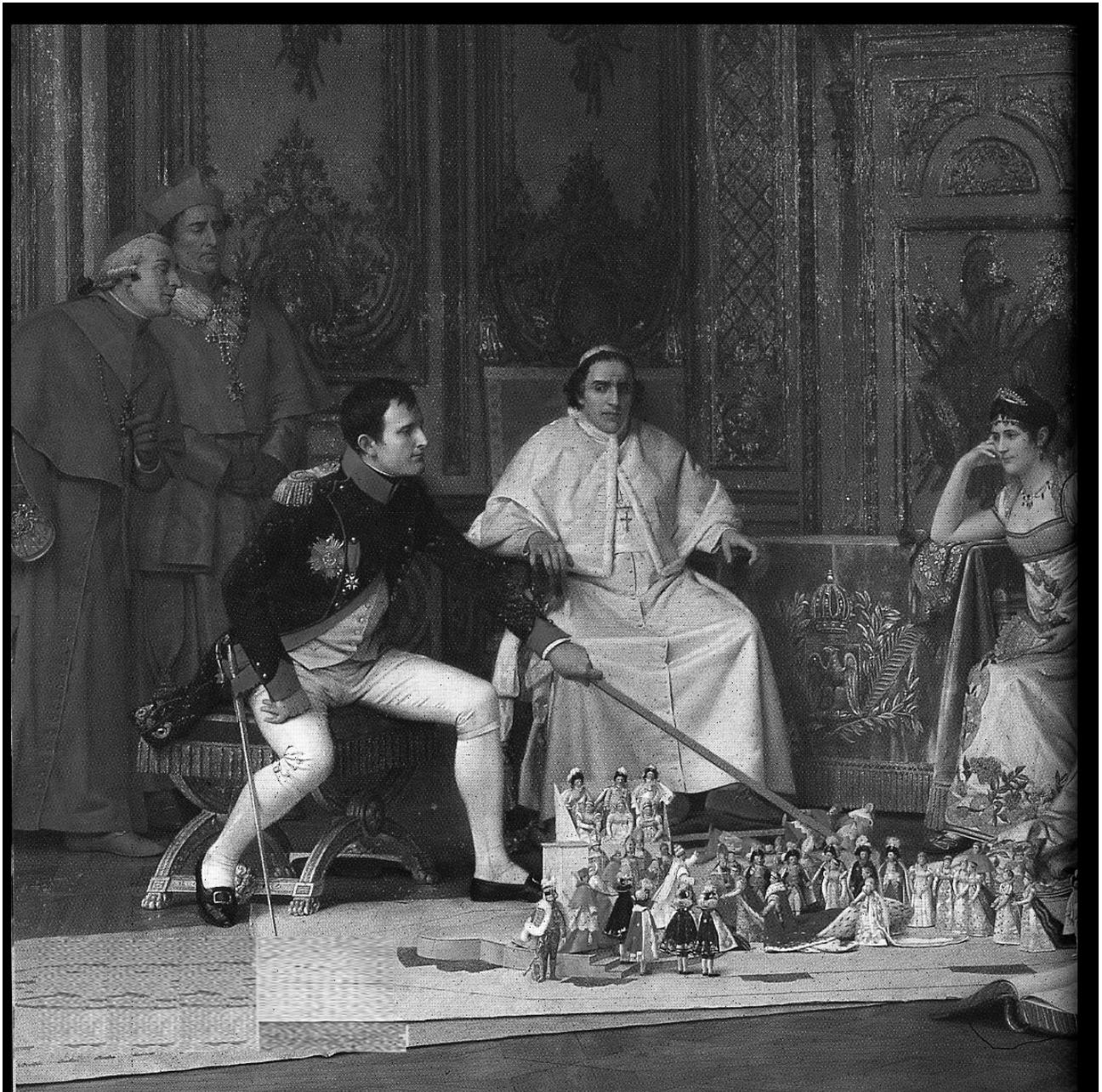
LE PAPE PIE VII À PARIS

Le pape quitte Rome un mois avant la cérémonie, le 2 novembre 1804.

L'Empereur, ne voulant pas d'une entrée officielle du pape dans Paris, a décidé de l'accueillir sans protocole, à Fontainebleau.

Le 25 novembre, la berline papale ayant quitté Montargis à l'aube, Napoléon fait semblant d'aller chasser en forêt de Fontainebleau, le matin, en compagnie de ses veneurs et de 50 chiens.

À midi, à la croix Saint-Hérem, un veneur arrête la berline du Saint-Père, qui en descend, tandis que l'Empereur, immobile à cheval, laisse le pape patauger dans la boue. Mettant enfin pied à terre, il serre le pontife stupéfait dans ses bras, avant de l'entraîner dans son propre carrosse. Puis l'équipage part pour Fontainebleau.



Napoléon explique la cérémonie au pape avec les maquettes d'Isabey
(© Calmann-Lévy, Jazz Éd.)

UN MARIAGE *IN EXTREMIS*...

En recevant l'impératrice Joséphine au pavillon de Flore, le 1^{er} décembre au matin, Le Saint-Père apprend avec consternation que, le 9 mars 1796, Bonaparte et Joséphine de Beauharnais ne se sont pas mariés religieusement, mais qu'ils ont été unis par le maire du II^e arrondissement.

Le pape, très en colère, refuse de sacrer le lendemain un couple illégitime aux yeux de l'Église. Il ne se rendra donc pas à Notre-Dame.

Désarmé, Napoléon ne sait que faire devant cet empêchement indépendant de sa volonté. C'est le cardinal Fesch qui trouve la solution, en proposant à Pie VII de marier religieusement le couple le jour même, profitant de sa présence pour obtenir les dispenses nécessaires que lui seul peut accorder. Le pape accepte et donne le sacrement de mariage à Napoléon et Joséphine le soir même.

LES ABSENTS

Autre contrariété en cette veille de sacre : la mère de Napoléon, Letizia, ses frères Lucien et Jérôme sont absents. Lucien s'était brouillé avec Napoléon, ce que Leti-

zia ne supportait pas. D'autre part, elle aurait aimé un titre, par exemple « Impératrice mère ». Il lui accordera en 1805 le titre d'« Altesse Impériale », Madame Mère de Sa Majesté l'Empereur. On l'appellera par la suite : « Madame Mère ».

Jérôme, le petit dernier, enseigne de vaisseau à bord du « Foudroyant », avait débarqué aux États-Unis en 1801. Il était tombé amoureux de la belle Élisabeth Patterson, « Betsy », fille d'un riche homme d'affaires, ami du Président Jefferson, qu'il avait épousée le 24 décembre 1803, sans l'avis des siens. En pleine préparation du sacre, Napoléon apprend la nouvelle et prie son frère de se soumettre, ce qu'il fera un an plus tard, malgré la naissance de son fils Jérôme Bonaparte, le 7 juillet 1805. Sans aucun scrupule, Jérôme épousera alors Catherine de Westphalie et deviendra roi de Wurtemberg. Mais, pour l'heure, il est absent pour le sacre.

Joseph, Louis, Élixa, devenue par son mariage Bacciochi, Pauline, Borghèse par son mariage, et Caroline, qui a épousé Murat, seront les seuls membres de la famille à participer à la cérémonie, avec les trois personnes que les sœurs détestent le plus : Joséphine et ses enfants, Eugène et Hortense de Beauharnais. Les trois sœurs sont d'ailleurs furieuses, en cette veille de sacre, d'apprendre qu'elles devront porter la traîne de l'Impératrice. Malgré une violente dispute avec leur frère, elles ne seront pas dispensées d'accomplir leur devoir.



De gauche à droite : Caroline, Pauline, Élixa, Hortense de Beauharnais, épouse de Louis Bonaparte, qui tient par la main son premier garçon, Napoléon Charles (frère de Louis-Napoléon, futur Napoléon III, qui n'est pas encore né) et Julie Clary, épouse de Joseph Bonaparte

(© Fayard)

TOUT EST COMPLET

Il est très difficile de se loger. Il n'y a plus une seule chambre libre dans la capitale. Les invités habitent, qui chez un parent, qui chez un ami.

Les fonctionnaires, les élus départementaux et municipaux, les 6 000 soldats requis envahissent Paris.

Quarante-huit commissaires sont sous leurs ordres, les officiers de paix et les gendarmes appelés en renfort pour l'occasion. On met en prison les suspects, laissant libres les espions pour qu'ils informent leurs gouvernements de la toute-puissance du nouvel empereur et de la France.

LE 2 DÉCEMBRE 1804

Le matin du 2 décembre, il fait très froid. On voit même quelques flocons de neige.

Aux Tuileries, pendant que Napoléon se prépare sereinement, l'Impératrice, dans sa chambre du rez-de-chaussée, aidée par ses dames d'honneur, enfle sa robe de

tulle brodée d'or, met son diadème et ses boucles d'oreille en diamant. Puis on place sur ses épaules le manteau de velours rouge semblable à celui de son époux. Bien qu'elle ait sept ans de plus que lui (elle a 41 ans), son maquillage très élaboré la fait paraître plus jeune que Napoléon.

À 7 heures précises, afflue le cortège des 20 000 invités qui remettent à l'entrée leur lettre d'invitation et pénètrent dans la cathédrale, au son du canon et des cloches de toutes les églises de la capitale, dans un ordre soigneusement établi par l'étiquette.

MAIS OÙ EST PASSÉE LA MULE DU PAPE ?

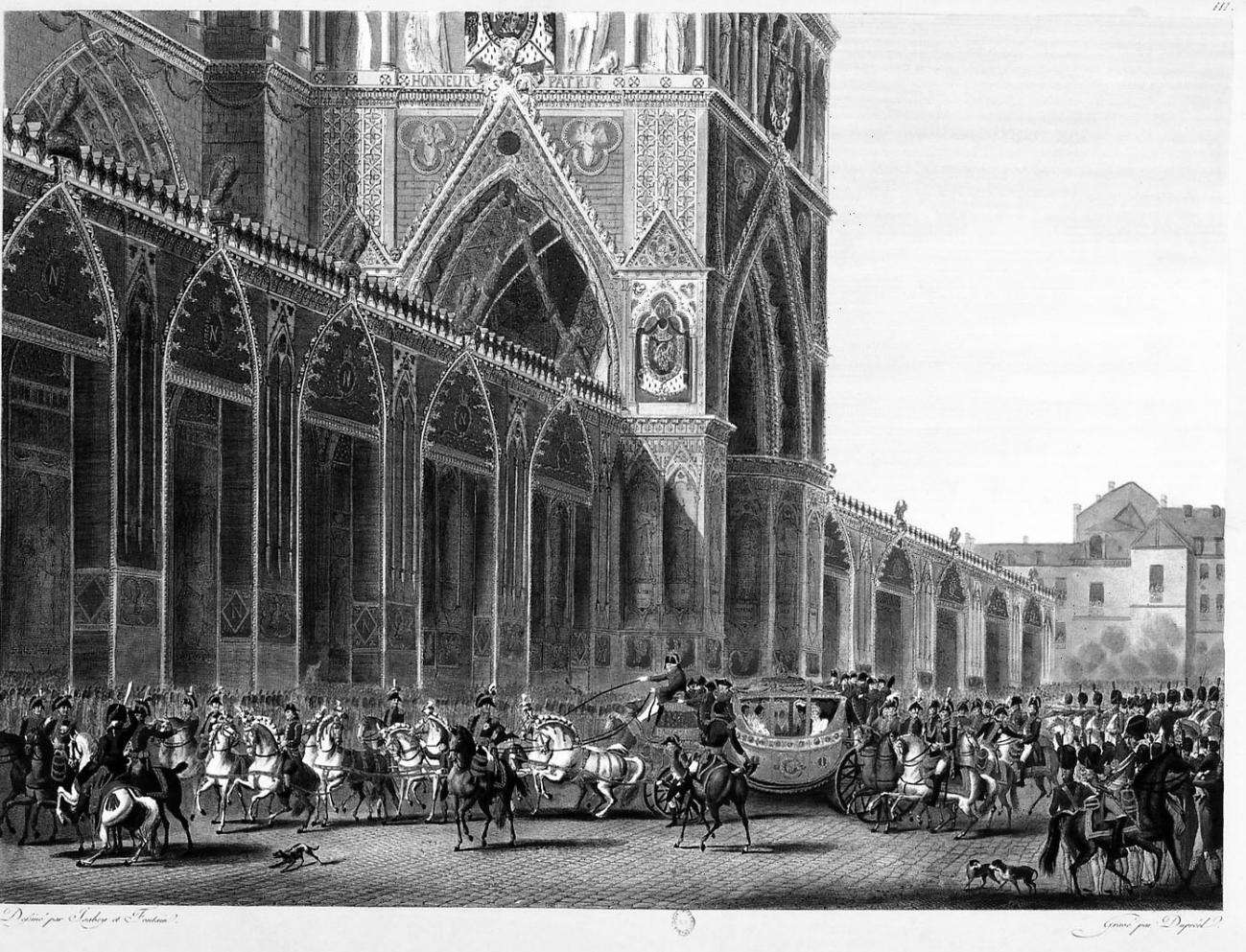
Le pape n'arrive toujours pas. Il aurait dû pourtant quitter le pavillon de Flore à 9 heures précises, mais pas de mule. Or il ne se déplace jamais en ville sans sa mule. C'est l'incident qu'on n'avait pas prévu !...



Arrivée du carrosse de Napoléon sur le Pont-Neuf

(© Fayard)

L'impératrice Joséphine
(RMN)



L'arrivée du carrosse à Notre-Dame
(© Fayard)



La traîne soutenue par la dame d'honneur,
Madame de La Rochefoucauld, et la dame d'atours,
Madame de la Valette
(RMN)

Caulaincourt donne des instructions ; on trouve un âne ; on l'orne de galons dorés et le tour est joué !

Le cortège peut donc s'ébranler à 10 heures précises. En tête, Caulaincourt à cheval commandant ses quatre escadrons de dragons ; derrière, juché sur son âne, complète-

ment raidi par le froid, le « porte-croix » Spéroni porte la grande croix pontificale de vermeil.

Derrière la mule, le carrosse des officiers de l'Empereur, détachés auprès du pape, précèdent celui de Sa Sainteté.

Pie VII pénètre dans le sanctuaire, suivi de la longue file des évêques, archevêques et cardinaux. Il est environ 11 heures.

Dans un grand silence, vingt-quatre somptueux carrosses arrivent au pas, chacun tiré par six chevaux, dans lesquels sont installés les dignitaires de l'Empire, les dames de la cour et la famille impériale. Puis apparaît le carrosse de l'Empereur, dans lequel est assis Napoléon, impassible, aux côtés de l'Impératrice très souriante.

Peu d'acclamations du peuple dans un Paris pavoisé. Dans les rues, près de cinq cent mille personnes tout de même, malgré le froid vif, et du monde aux fenêtres sur le trajet du cortège.

Après s'être arrêté devant la tente dressée pour la circonstance, le cortège impérial rejoint à pied l'archevêché. L'Empereur s'y habille, aidé de ses valets, tandis que Joséphine revêt la robe de soie blanche, assortie à l'habit de son royal époux, sauf que le bord des manches est brodé de diamants. Elle met sa ceinture de soie blanche brodée d'or, son diadème aux feuillages recouvert de pierreries, puis le manteau identique à celui de son mari.

Il est midi et le soleil a chassé les nuages.

Quand Joséphine entre dans l'église, l'assemblée se lève. Son interminable manteau est « soutenu » et non « porté » par les cinq altesses impériales : Julie Clary, épouse de Joseph, Hortense de Beauharnais, épouse de Louis, et les trois sœurs de l'Empereur, Caroline, Élixa et Pauline.

Lorsque paraît Napoléon, il semble visiblement très ému. Son manteau est soutenu par ses frères Joseph, grand électeur, Louis, grand connétable, par l'archichancelier Cambacérès et l'architrésorier Lebrun.

Le canon retentit sur le quai et le bourdon de Notre-Dame se met à carillonner sourdement. Dans le même temps, un tonnerre d'applaudissements éclate sous les voûtes. Les deux orchestres interprètent la *Marche triomphale en sol majeur* de Jean-François Le Sueur (compositeur qui eut Berlioz et Gounod pour élèves : une référence !).

Au moment où la musique éclate, remplissant les voûtes et provoquant des frissons dans l'assistance, la légende rapporte que Napoléon se tourne vers son frère aîné pour lui dire, la gorge serrée par l'émotion : « *Joseph, si notre père nous voyait !* »



Célébration du sacre, « le triangle magique » : l'Empereur, Joséphine, le pape
(© Fayard)

LE SACRE DE NAPOLÉON I^{er}, TABLEAU DE JACQUES-LOUIS DAVID

Philippe Rouillac

A / NOTES POUR L'ANALYSE DU TABLEAU

— On sait bien qu'il s'agit là non d'un reportage fidèle, mais d'une somptueuse page d'histoire soigneusement réécrite en vue de la postérité.

— Sans pouvoir autoritaire, pas de tableau du sacre, mais sans peintre supérieurement doué, plus d'événement.

— Sans Napoléon, point de David, mais sans David que garderait-on comme image de Napoléon ?

— Napoléon a, entre autres, quelque chose qui est le propre des hommes hors d'âge et de proportions. Il est le formidable metteur en scène de chacun de ses actes. À son époque, il fait mieux que ses pairs et, depuis, il nous fascine.

B / LE CARRÉ MAGIQUE DU TABLEAU : LES 4 C

CHIFFRES : dimensions. Personnages. Délai. Coût exposition.

COMPOSITION : tiers. Ligne d'horizon. Diagonale. Milieu. Section d'or.

Triangle – famille. Regalia Ancien Régime / dignitaires prélats honneurs 4^e dynastie.

COULEURS : sombre/clair. Lumière/rythmes. Doubler couleur et forme.

CHOIX : la couronne simple, double, triple. Empereur/Impératrice, sacre/couronnement.



Le couronnement de Joséphine par Napoléon, un témoignage d'amour et un manifeste politique

(© Le Louvre)

C / CITATIONS (1)

DAVID :

À propos de son tableau :

« Je me glisserai à la postérité à l'ombre de mon héros. »
« Tout est calculé dans un tableau. »
« C'est un triomphe comme on n'en a jamais vu dans la nation gauloise. »

À propos de Bonaparte :

« Bonaparte ? Le général de la grande nation. »
« C'est un homme auquel on aurait élevé des autels dans l'Antiquité. Oui, mes amis, Bonaparte est mon héros (...). C'est pur, c'est grand, c'est beau comme l'antique ! »

À propos du pape :

« J'aurai peint un empereur et enfin un pape ! »
« Pie VII ? Ce bon vieillard (...). Comme il est simple... et quelle belle tête il a ! Une tête bien italienne. L'enchâssement de l'œil grand, bien prononcé. Celui-là est vraiment un pape : c'est un vrai prêtre (...). Il est pauvre comme saint Pierre, les dorures de ses habits sont fausses !... »

(1) Source d'information : Catalogue de l'exposition du musée du Louvre (21 octobre 2004 - 17 janvier 2005), Sylvain Laveissière, *Le sacre de Napoléon I^{er} peint par David*.

NAPOLÉON :

Considérations sur David, le tableau :

« Ce n'est pas une peinture ; on marche dans ce tableau. »

« Le moment est bien choisi, l'action est bien indiquée ; chacune des deux figures est très bien. »

« Vous avez deviné toute ma pensée ; vous m'avez fait chevalier français. Je vous sais gré d'avoir transmis aux siècles à venir la preuve d'affection que j'ai voulu donner à celle qui partage avec moi les rênes du gouvernement. »

« Dans le tableau du couronnement, c'est réellement le couronnement de l'Impératrice, que l'on voit, et non le mien ; c'est une petite intrigue de Joséphine et de David ; on donna pour prétexte que cela ferait un tableau plus joli. Joséphine, qui craignait le divorce, croyait avoir fait quelque chose par ce petit moyen (...). »

« Pie VII ? Je ne l'ai pas fait venir d'aussi loin pour ne rien faire. »

« Celui qui a su la conquérir [la couronne] saura bien aussi la défendre. »

« Monsieur David je vous salue ! »

PIE VII :

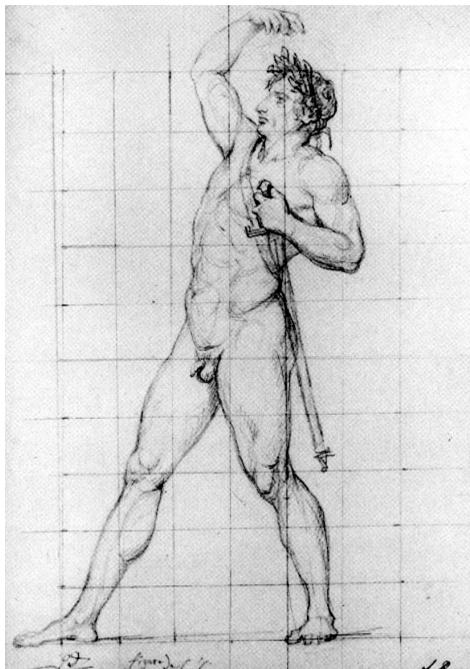
À propos de Napoléon :

« Commediante ! Tragediante ! »

VALÉRY :

À propos du tableau :

« Tableau immobile... à grands pas ou marche immobile. »



Napoléon se couronnant lui-même.
Étude, recherche par David

(© Le Louvre)

Sacrée soirée !

À l'occasion du bicentenaire du sacre de Napoléon, la Société archéologique, scientifique et littéraire du Vendômois a proposé une remarquable exposition à la sous-préfecture et une grande soirée au Ronsard. Plus de 1.000 personnes ont pris part à l'événement !

« Avec 400 visiteurs à l'hôtel de Prunelé venus découvrir les souvenirs de l'épopée impériale l'après-midi dont certains de Blois et Romorantin, 200 à la réception du soir et 400 autres au cinéma le Ronsard pour l'évocation du sacre de l'Empereur, l'objectif est pleinement atteint. Il y a une vraie ferveur populaire pour Napoléon 1er qui reste l'un des personnages historiques préférés des Français », se félicitait Philippe Rouillac à l'issue de cette journée du 2 décembre qui restera un moment mémorable dans les annales de l'association fondée en 1877.

Réunis grâce au prêt du musée du Maréchal Bertrand de Châteauroux et de collectionneurs privés comme Jean Huet, un Vendômois passionné et grand connaisseur de Napoléon, près de 40 objets liés à l'Empereur, ses épouses Joséphine et Marie-Louise ou son fils, ont donc été présentés à la sous-préfecture de Vendôme aimablement mise à disposition pour l'occasion par Jean-Jacques Mouline et son épouse Françoise. Il faut dire que l'impératrice Marie-Louise et le roi de Rome, alors âgé de 3 ans y séjournèrent le 1er avril 1814 lors de leur exil vers l'Autriche (1).



Le sacre de Napoléon.



Napoléon sur son lit de mort.



Philippe Rouillac et Jean Huet entourent le sous-préfet, Jean-Jacques Mouline, qui présente un exemplaire du Journal de l'Empire du 7 juin 1811.

Parmi ces pièces rares de l'intimité napoléonienne, chargées d'histoire, citons notamment la robe de baptême du roi de Rome réalisé en points d'Angleterre, un portrait de celui-ci à l'âge de 3 ans par Isabey ou encore un fauteuil laqué doré à la feuille de style égyptien et un guéridon tripode de Saint Hélène. Plusieurs lettres signées Bonaparte ou Napoléon, mais aussi de la correspondance de Joséphine comme celle adressée à Talleyrand étaient également rassemblées tandis que les historiens n'auront pas manqué de prendre connaissance du Journal de l'Empire du 7 juin 1811 et du style flagorneur employé par ses rédacteurs (2).

Notons aussi l'exposition d'une mèche de cheveux de l'Empereur rapportée de Sainte Hélène par Ali et de très belles toiles comme les Adieux de Fontainebleau, l'embarquement du corps de l'Empereur sur la Belle Poule ou « la veille de la bataille de la Moskova » par Gérard.

La soirée organisée au cinéma Le Ronsard grâce au concours de M. et Mme Henriot, les gérants, sera à la hauteur de l'épisode précédent. Ce sont d'abord les racines vendômoises de l'impératrice Joséphine qui ont été portées à la connaissance des invités et du public par Michel de Sacy, vice-président de la Société archéologique scientifique et littéraire.

En effet, la première épouse de Napoléon 1er est issue de la famille Taschier de la Pagerie établie depuis 1545 à Bouffry dans la Perche vendômoise et à Viévy-le-Rayé. Ce n'est qu'en 1726 qu'un descendant gagna la Martinique où naquit, au Trois-Ilets, Joséphine de Beauharnais en 1763. Puis Jean Tulard, académicien et « éminent spécialiste de Napoléon, évoqua le sacre qu'il qualifia, avec provocation », de cérémonie inutile avant d'introduire les deux extraits de film projetés réalisés par Sacha Guity et Abel Gance en 1927. Quant à Jean Huet, il a fait un brillant exposé sur Napoléon et le contexte dans lequel s'inscrit le sacre du 2 décembre 1804 à Notre-Dame.

Mais le clou de la soirée fut sans conteste le lumineux exposé de Philippe Rouillac sur la genèse du tableau de David « Le sacre de Napoléon » exposé au Louvre. Si Napoléon est « un homme hors du temps, hors de pro-



Le fauteuil de style égyptien.

portion et acteur de la mise en scène de ses actes », la toile de David, qui fut régicide avant d'être peintre officiel de l'Empire, est à son image.

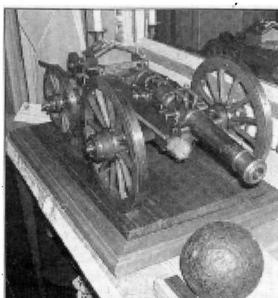
D'une surface de 60 m² presque aussi grande que « Les noces de Cana » de Veronese, elle comprend 200 personnages savamment représentés. Le sacre demanda deux années de travail au peintre qui travailla dans l'église du collège de Cluny à partir de nombreuses esquisses. Elle lui fut payée 65 000 francs or alors que le devis se montait initialement à 100 000.

Au final, l'œuvre ne fut exposée que six mois car dès 1809 Napoléon divorçait d'avec Joséphine. On retrouve sur cette toile, outre Napoléon et Joséphine qu'il couronne, Eugène et Hortense, ses enfants, le Pape Pie VII mais aussi César, David lui-même et la mère de l'Empereur Laetitia qui avait pourtant boudé la cérémonie.

Par ses commentaires éclairés et ses talents d'orateur, Philippe Rouillac a su donner une dimension exceptionnelle au bicentenaire du sacre dont la représentation demeure une œuvre d'une portée universelle.

Jean-Luc VEZON

(1) Attendus dans la soirée à Tours, ils décidèrent d'accepter l'hospitalité de la propriétaire de l'époque, la Comtesse de Choisy, car ils redoutaient l'épidémie de fièvre aphteuse.
(2) Napoléon était un maître dans l'art de communiquer et un grand propagandiste.



Le canon.



La robe de baptême de Napoléon.

SORTIE ANNUELLE DE PRINTEMPS

Le dimanche 23 mai, par une belle matinée ensoleillée, 85 adhérents se sont retrouvés pour une visite insolite de demeures privées de Vendôme, partagés en quatre groupes effectuant le même itinéraire, mais dans un ordre différent pour ne pas se gêner : les groupes Ronsard, Cocteau, Balzac, Bouchard.

Donc, suivons la route du premier groupe qui s'effectuait le matin. En premier lieu, le groupe se rendit à la chapelle Saint-Bienheure, construite en 1980 dans les dépendances d'une maison située 16, place Saint-Martin, sur l'initiative de Mme Françoise Campin, alors propriétaire des lieux et de confession orthodoxe. La chapelle a été bénie la même année et dédiée à saint Bienheure, saint très vénéré à Vendôme par le passé.

Derrière l'autel, une Déisis représentant le Christ en Gloire au centre avec, à sa droite, la Mère de Dieu et saint Bienheure et, à sa gauche, saint Jean le Baptiste et saint Martin portant l'Église. Le sanctuaire est séparé de la nef par un cancel en bois portant, à droite, l'icône du Christ et, à gauche, celle de la Mère de Dieu. En dessous, une petite icône de saint Bienheure. Dans la nef, à gauche, une tapisserie représente David composant et chantant les psaumes et une icône du prophète Élie. À droite, des icônes représentant saint Martin, saint Paul, saint Nicolas, saint Georges et l'archange saint Michel.



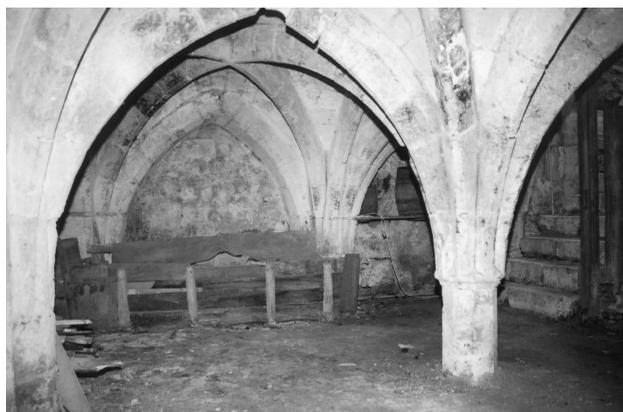
La chapelle orthodoxe

Des célébrations liturgiques se tiennent actuellement de manière occasionnelle dans cette chapelle placée sous la juridiction du patriarcat d'Antioche.

Le groupe n'avait qu'à traverser la place pour se rendre au n° 13 dans une cave privée.

Si Raoul de Saint Venant, dans son *Dictionnaire du Vendômois*, et Gervais Launay, dans son premier album, donnent une description et un dessin de cette cave, force est de constater que son aspect actuel ne correspond plus exactement à leur étude respective. Rectangulaire, elle était alors divisée « dans le sens de sa largeur en deux travées ou nef et en trois travées dans sa longueur (...) » délimitant ainsi six « compartiments » ; en outre, son escalier d'accès, hors œuvre, était orienté nord-sud.

Aujourd'hui, elle ne comporte plus que deux travées sur deux, la troisième étant maintenant indépendante et fermée par une porte, d'une part, et occupée par le nouvel escalier reconstruit est-ouest, pour plus de commodité, d'autre part. « Deux puissantes colonnes octogonales à chapiteaux d'environ un mètre de hauteur supportent les retombées des nervures et arcs doubleaux en ogives. » Sur les murs se profilent des arcades de faible profondeur pouvant indiquer, à l'origine, une possible extension des lieux et le sol fut peut-être même surélevé. Dans un angle du compartiment



La cave Auguin

séparé, se remarque une margelle et son puits, non signalés par les érudits du XIX^e siècle.

L'histoire de cette cave et des maisons environnantes reste encore une énigme bien que l'ancienne Chambre des comptes se situât à une dizaine de mètres de là, 7, rue Renarderie, derrière la façade d'une maison moderne.

C'est justement à cette Chambre des comptes que se rendent maintenant les visiteurs, siège et chantier de l'association *Résurgence en Vendômois*. La visite fut conduite par Mme Colette Mériel, disparue à la fin de l'année 2004.

En pénétrant dans la cour intérieure, l'on peut admirer l'architecture primitive du bâtiment. Cette façade « est » se compose d'un rez-de-chaussée sur caves voûtées et de deux étages éclairés chacun par des fenêtres à meneaux et pour certaines à croisillons. L'ensemble est surmonté d'un toit ardoisé sur lequel se détachent deux lucarnes ornementées, aux ouvertures également à meneaux et croisillons entre deux pilastres, couronnées de frontons cintrés avec coquille dans le tympan. En retour d'angle, à droite, dans la cour, s'élevait, jusqu'à la fin du XIX^e siècle, un deuxième corps de logis dont le rez-de-chaussée en pierre supportait deux étages en colombages, ainsi qu'une galerie sous toiture saillante.

Au fond de la cour, parallèle à la rue, se dresse encore un bâtiment en cours de restauration. Une cave voûtée en plein cintre s'étend sous le rez-de-chaussée formant une pièce unique occupant toute l'étendue et toute la hauteur de ce bâtiment. Cette salle est coiffée d'une voûte ogivale en maçonnerie, sans doute surmontée jadis d'un dallage. Le mur de façade d'un mètre d'épaisseur est terminé par une lourde corniche. C'était, à n'en pas douter, la chambre forte dans laquelle étaient entreposées les archives.

Cette Chambre traitait toutes les causes relatives aux finances du domaine des comtes et ducs de Vendôme et ses



La Chambre des comptes du Vendômois

(Photos : Serge Dupré)

officiers étaient nommés par eux. Elle contrôlait et apurait également les comptes des receveurs dudit domaine. Elle se composait d'un président, de cinq auditeurs-conseillers, d'un greffier et d'un procureur fiscal et son substitut.

On ignore la date de la création de cette Chambre ; elle sera supprimée en 1712 lorsque le duché fut rattaché à la couronne de France. Les archives ne seront acheminées à Paris qu'en 1739 (1).

Après un parcours un peu plus long, le groupe parvient à l'hôtel Marescot, 43, rue Poterie, qui date de la fin du xv^e siècle. Un acte de vente du 30 décembre 1490 stipule que le vendeur Florent Gaubert l'a vendu à réméré au contrôleur de grenier à sel Jacques Maslon ; ce dernier est représenté avec ses fils et son épouse avec ses filles sur le vitrail de l'église de la Madeleine situé actuellement au-dessus du maître-autel, dont ils étaient les donateurs. La famille Maslon, dont le chef est le marquis de Bercy, vendra cet immeuble en 1677 pour s'installer à Paris.

Au début du xix^e siècle, l'immeuble est devenu la propriété du seigneur de Belair (Saint-Ouen), beau-père du colonel du Génie Bernard François de Marescot. Lorsque ce dernier l'a habité avec son épouse, il a pris le nom d'hôtel Marescot.

C'est du temps du seigneur de Belair que l'immeuble a été pris en location par le duc de Chartres, futur roi Louis-Philippe, colonel du régiment alors en garnison à Vendôme.

En 1856, Geoffroy Boutrais, élève et disciple d'Émilien Renou, le Vendômois fondateur de la météorologie moderne, installa un observatoire météorologique à l'angle sud-est de la cour où il poursuivit ses observations jusqu'à sa mort (2).

Cet immeuble a gardé son aspect général d'origine avec un corps de bâtiment central sur rue, couvert d'une toiture charpentée au xv^e siècle et deux ailes latérales construites sur de nombreux communs : orangerie, serre, fruitier, bûcher, cave, garages pour voitures à chevaux, sellerie... Trois logements occupent les premiers étages pour les propriétaires et leurs enfants... des chambres mansardées pour le personnel, sous les toits. Une seule pièce a été installée au rez-de-chaussée : la cuisine qui a été restaurée en conservant au maximum l'ambiance et l'aspect du xv^e siècle, avec son puits et son évier.



Hôtel Marescot. La cuisine restaurée

Les quatre groupes se retrouvèrent ensuite pour un repas convivial au logis abbatial, chacun ayant apporté sa contribution et ses recettes personnelles, Philippe Rouillac fournissant les vins de son label des caves de l'abbé Geoffroy.

Après le déjeuner, reprise des visites, avec la porte fortifiée mettant en communication l'ancienne basse-cour du château et la ville, communément appelée – à tort selon les propriétaires – « porte-poterne » et peu connue des Vendômois car elle est entourée de nombreuses constructions. Les

propriétaires l'ouvrent une fois par an en septembre pour les Journées du Patrimoine et l'ont fait exceptionnellement à la demande de la Société Archéologique pour cette sortie de printemps. Nos adhérents ont pu découvrir le monument lui-même et ce qu'on peut encore deviner de son équipement : côté château, la grande ouverture ogivale et les glissières de sa herse ; côté ville, les empreintes de ses deux ponts-levis protégeant alors, respectivement, la porte charretière et la porte piétonne. Ces ponts-levis franchissaient une dérivation du Loir, aujourd'hui comblée. Le « Pont-Neuf », dans leurs prolongements, permettait de traverser la rivière primitive.



Les restes du pont-levis du château de Vendôme

(Photos : Serge Dupré)

Les visiteurs ont été ensuite conduits à l'étage dans la salle des gardes où de nombreux graffiti sont visibles, puis, pour ceux qui ont de bonnes jambes, sous la charpente de la porte fortifiée et de la tourelle qui jouxte celle-ci.

Les propriétaires évoquèrent le passage en 1589 des soldats d'Henri de Navarre venus envahir la ville. Comme beaucoup de bâtiments bordant le Loir, la porte, la tourelle et les maisons environnantes ont été utilisées par une tannerie, dans la deuxième moitié du xix^e siècle, et le monument fut transformé et mutilé.

L'ensemble immobilier fut repris, il y a cent ans, pour servir à nouveau d'habitation. Les aménagements de la tannerie furent supprimés. Il reste néanmoins sur les murs de

(1) Sources : Saint Venant, *Dictionnaire du Vendômois*, Vendôme, Librairie, 1983 ; G. Launay, *manuscrit 391*, Bibliothèque municipale de Vendôme.

(2) *Bulletin de la Société Archéologique du Vendômois*, 1894, p. 268.

la porte et de la tourelle de nombreux crochets auxquels on suspendait les peaux pour les faire sécher.

Quelques rues plus loin, dans l'hôtel particulier du n° 5 de la rue Guesnault, nous attendait Bernard Diry pour nous montrer un des fleurons de l'architecture vendômoise du XVIII^e siècle avec sa vaste cour d'entrée qu'on découvre après avoir franchi un portail monumental. Ce qui frappe immédiatement le visiteur, c'est l'harmonie de l'ensemble, encore plus sensible lorsqu'on contemple le bâtiment depuis le parc arrière qui mène jusqu'à l'ancien canal de l'Essef Gerbier (3), séparé du bras principal du Loir par une petite île qui formait jadis un chemin rejoignant un moulin, situé à quelques centaines de mètres en aval.

Ce patrimoine d'intérêt incontestable revêt un autre aspect non moins exceptionnel et que nous devons à Balzac. La tradition veut en effet que ce soit cette demeure qui ait donné vie à la très belle nouvelle *La Grande Bretèche*, rédigée en 1832 par l'auteur de *La Comédie humaine*, à partir de ses souvenirs d'enfance passée au collège des Oratoriens de notre ville.



La façade de l'hôtel dit de « La Grande Bretèche »,
vue du parc arrière

Un petit saut jusqu'à la rue Poterie, à l'intérieur de l'hôpital, où Jean-Claude Pasquier nous a servi de guide pour nous commenter un vestige ancien : l'arche dite « aux bourreaux ». Aujourd'hui située sur le domaine privé de l'hôpital, cette arche était partie intégrante des anciennes fortifications de la ville dressées entre la porte Saint-Michel (au nord-ouest) et la tour d'angle dite tour de Signac (au sud-ouest), proche de la porte Saint-Georges. C'est l'une des trois portes d'eau de l'enceinte fortifiée (après les arches des Grands-Prés et de la Cormegeaie) ; elle enjambe le bras du Loir appelé ici canal de la Cheverie (4). Contrairement aux deux autres portes construites plein cintre, l'arche « aux bourreaux » se distingue par son ouverture en arc d'ogive. Son appareil peu soigné et ses nombreuses pierres de réemploi peuvent faire penser effectivement à une restauration, voire une reconstruction plus tardives. Le passage d'une herse reste encore bien visible, rive gauche de la rivière. Comme le montre un plan de 1750, elle était flanquée de deux petites tours ; l'arrachement, côté cour de l'école de la Cormegeaie, en apporte ainsi la preuve, mais nous ignorons toujours si elle était crénelée sur mâchicoulis.

Si l'origine de son appellation se rapporte, selon Saint Venant, à une ou plusieurs familles Bourreau, propriétaires

(3) Sur les différents bras du Loir, cf. la carte réalisée par Jean-Claude Pasquier, avec des légendes de Paul Dujardin, *Bulletin de la Société Archéologique du Vendômois*, 2003, p. 105.

(4) *Bulletin de la Société Archéologique du Vendômois*, 2003, p. 105.

(5) *Ibid.*



L'arche « aux bourreaux »

des lieux, des recherches plus récentes tenteraient à prouver que nous sommes là à proximité de la maison des exécuteurs des Hautes Œuvres de Vendôme, notamment aux XVII^e et XVIII^e siècles.

Puisque nous avons vu l'une des portes d'eau, il était logique ensuite de nous rendre à ce que les Vendômois appellent la « Porte d'eau », mais que l'on devrait nommer l'« arche des Grands-Prés ». Il ne s'agit pas, en effet, d'une porte, mais d'une partie subsistante de l'ancien mur de défense de Vendôme. Jetée sur le bras du Loir appelé du moulin Perrin (5), cette arche servait à joindre les tours des Cordeliers et de la Porte parisienne qui bordaient le Loir ; elle était munie d'une herse qui tombait dans la rivière pour la fermer et de mâchicoulis du XV^e siècle qui existent encore.



La « Porte d'eau »

(Photos : Serge Dupré)

L'arche donnait sur « les grands prés de M. l'Abbé » dans la plaine de l'Islette (6).

Après ses visites de l'après-midi, le groupe Cocteau était en avance sur l'horaire ; or, M^e Hubert Gérardin, qui en faisait partie, nous a aimablement proposé de visiter son étude, rue des Béguines.

Cette maison, comme toutes celles construites au XIX^e siècle, a sans doute une histoire, mais M^e Gérardin, pris par ses occupations professionnelles, n'a pas eu le temps d'analyser les titres antérieurs, d'autant plus que la visite était improvisée. Il sait seulement que la maison a été mise au goût du jour dans les années 1960 par l'ancienne propriétaire d'un château des environs de Vendôme, bordant la nationale 10, sur le territoire de Saint-Firmin-des-Prés.

Cette demeure n'a de remarquable que les grandes pièces qui procurent un cadre confortable à l'activité professionnelle de M^e Gérardin ; en outre, elle ouvre de larges fenêtres sur une cour suspendue au-dessus du Loir, avec quelques fleurs et, surtout, trois grands peupliers d'Italie, qui prospèrent d'autant mieux que leurs racines baignent dans le lit de la rivière.

Après avoir parcouru ces pièces agréablement éclairées par de vastes et nombreuses fenêtres ouvrant au nord sur cette vue dégagée, notre petit groupe est monté à l'étage pour contempler le même paysage depuis la terrasse de 40 m² qui le domine quatre mètres plus haut.

Tous les groupes se sont retrouvés, en fin d'après-midi, pour clore cette riche journée, chez Christine et Philippe Rouillac, autour d'un verre de l'amitié, et notre président a remis à tous les propriétaires présents qui nous avaient si aimablement reçus un album de *La Grande Bretèche* de Balzac, illustré par Charles Portel et édité par notre Société, ainsi qu'un plan ancien de la ville de Vendôme, vendu à notre permanence.

Tous les participants sont repartis, ravis, avec une seule envie : recommencer ces visites insolites de notre ville dans d'autres demeures particulières.

Monique BOURDIN (7).



Chez les Rouillac

(Photo : Serge Dupré)

NB. — « Histoire du village de Lisle ». Notre vice-président, Michel de Sachy de Fourdrinoy, demeurant à l'Épau, 41100 Lisle, tél. 02 54 23 40 21, e.mail : mdesachy@wanadoo.fr, écrit l'histoire de son village : *Lisle en Vendômois*. Il aimerait entrer en contact avec toute personne possédant des documents, photos ou informations sur cette commune, son histoire, ses lieux-dits, ses habitants.

(6) Sources : Saint Venant, *Dictionnaire du Vendômois*, t. IV, p. 156 ; *Bulletin de la Société Archéologique du Vendômois*, 1878, p. 70, avec une jolie gravure du XVIII^e siècle.

(7) Compte rendu réalisé à partir des éléments communiqués soit par les propriétaires des maisons visitées, soit par les membres du bureau qui nous ont servi de guides.

BIBLIOTHÈQUE DE LA SOCIÉTÉ

Liste des ouvrages et documents entrés en bibliothèque en 2004

I – DONS D'AUTEURS

— De M. Gérard FERRAND :

Montoire, 1939-1945. Une ville de province dans l'Histoire, Saint-Cyr-sur-Loire, Alan Sutton, « Témoignages et récits », 2003.

— De M. Jackie DESPRIÉE, président d'honneur de la SAV :

La très haute nappe alluviale d'âge pléistocène inférieur de la vallée de la Creuse à Éguzon (Indre) : figures de cryoturbation, habitats préhistoriques et datations absolues.

Les nappes alluviales pléistocènes du Loir dans la région de Vendôme (Loir-et-Cher). Contexte morphosédimentaire et chronologie RPE.

— De M. Thierry CRÉPIN-LEBLOND, conservateur du château et des musées de Blois :

Une orfèvrerie de terre. Bernard Palissy et la céramique de Saint-Porchaire, Exposition, Musée national de la Renaissance, Château d'Écouen, 24 septembre 1997 - 12 janvier 1998.

Cahiers du château de Blois, livraison n° 34, décembre 2003 : Éditorial de Thierry CRÉPIN-LEBLOND et Pierre-Gilles GIRAULT ; « Petits princes du Grand Siècle. Portraits d'enfants royaux exposés au château de Blois », par Pierre-Gilles GIRAULT ; « À propos du Portrait de Joséphine de Forget d'Horace Vernet », par Barthélemy JOBERT ; « Hercule renaissant au château de Blois », par Anne-Sophie MOREAU ; « Albert Chartier (1898-1992) », par Cécile de COLLASSON.

— De M. André NEVEU :

Villeporcher. Terre vendômoise, 2004.

— De M. Sébastien PIGEOLET :

Azé, une paroisse du Perche vendômois. La vie quotidienne de ses habitants dans la deuxième moitié du XVIII^e siècle (1753-1788), mémoire de maîtrise d'histoire moderne, Université François-Rabelais, Tours, 2003.

— De MM. J.-J. LOISEL et J.-C. PASQUIER :

Un Lycée dans la Guerre, 1939-1945, Vendôme, Éd. du Cherche-Lune, 2004.

— De MM. Maurice LABBÉ et Jean-Pierre SERRES (Saint-Affrique).

Chroniques de Roquefort, t. I : *De la préhistoire à l'aube de l'ère industrielle*, Saint-Rome-de-Cernon (Aveyron), 2004.

— De M^e Philippe ROUILLAC, président de la SAV :

Cheverny. Vente aux enchères publiques, juin 2004.

II – AUTRES DONS

— De Mgr Philippe VERRIER, vicaire général du diocèse de Blois :

Le diocèse de Blois a 300 ans, 1697-1997.

— De Mme Monique DIDÉ :

Un passage de ma vie, 1939-1940 ou la « drôle de guerre d'un clairon du 150^e d'infanterie (de Paris à Krems Donau, Autriche) », par Robert DIDÉ.

— De M. Maurice DUPRÉ :

Maisons à pans de bois, Vendôme (Dossier Résurgence, 4^e trimestre 1979).

— De M. Jean CHABIN :

Les Orgues du Berry. Inventaire national des Orgues, Chambéry, Éd. Comp'Act, 2003.

Les Orgues d'Eure-et-Loir. Inventaire national des Orgues, Chambéry, Éd. Comp'Act, 1996.

Les Orgues d'Indre-et-Loire. Inventaire national des Orgues, Chambéry, Éd. Comp'Act, 1997.

— De Mme Monique BOURDIN, secrétaire adjointe de la SAV :

Blois. Une rue, un nom, par Claude Leymarios, Blois, Association « Le Tremplin », 2002.

Partage de Jardins secrets, in *Bacchanales*, n° 34, mars 2003, Maison de la Poésie, Rhône-Alpes.

— De M. le D^r Pierre HAMON :

Choix d'édifices publics projetés et construits en France depuis le commencement du XIX^e siècle (vol. 2), par MM. GOURLIER, BIET, GRILLON et TARDIEU, architectes, Paris, Éd. Louis Colas, 1837-1844.

— De M^e Philippe Rouillac, président de la SAV :

Patrimoine religieux, Catalogue de l'Exposition, Conseil général d'Eure-et-Loir, 2003.

Catalogue. Vente aux enchères « Automobiles Matra », décembre 2003.

Dossier « Mécénat culturel » (loi du 1^{er} août 2003), 2003-2004.

De la cathédrale de Bourges considérée comme un élément du décor urbain, par Philippe GOLDMAN (Société d'Archéologie et d'Histoire du Berry), Actes du LXII^e Congrès des sociétés savantes du Centre de la France, in *Bulletin de la Société Nivernaise des Lettres, Sciences et Arts*, 2003.

Journée des Associations. Vendôme, 2003, Catalogue des Exposants.

— Des Éditions du Cherche-Lune (Vendôme) :

Balades avec Edmond Rocher (avec le concours de Claude Bonin), Vendôme, 2003.

La Petite Beauce en ce temps-là. Vivre à Coulommiers-la-Tour, par Gérard MARMION.

De par les prés mignards et frétilards, de Pierre de Ronsard. Choix de poèmes érotiques et bachiques, réunis par J.-H. ROUSSEAU, dessins de Michèle LOISEL.

— De l'UTLV :

Éclats d'Histoire. Brissarthe et Le Plessis-Bouré, par J.-C. PASQUIER (sortie du 16 avril 2002).

Éclats d'Histoire. Le roi René d'Anjou, François de Conti, Sainte Radegonde, Vendôme, 2002-2003.

— Dons anonymes :

Dictionnaire des personnages de la Révolution, par Roger CARATINI, Paris, Le Pré-aux-Clercs, 1988.

La vie de Lindbergh, par Dale VAN EVERY et Morris DE HAVEN TRACY (traduit de l'anglais par Suzanne Flour), Paris, Payot, 1927.

Histoire de la Civilisation, t. 1 : *Notre héritage oriental. Les origines, Sumer, l'Égypte, la Babylonie, l'Assyrie*, par Will DURANT, Genève, Cercle du Bibliophile / Éd. Rencontre, 1966.

Par monts et merveilles en Normandie, réédition de *En parcourant la Normandie* de Jean de La VARENDE, Paris, Librairie académique Perrin, 1968.

Églises romanes. France, Belgique (Guide), par André VERRASSEL, Tournai, La Renaissance du Livre, 1998.

Le vieux Tours, par Pierre BOILLE, Tours, Éd. de La Nouvelle République, 1987.

Guides Bleus. Bourgogne, Morvan, Lyonnais, Paris, Hachette, 1939.

Chaumont-sur-Loire, par Jacques HOULET.

L'abbaye de Fontevrault, par Michel MELOT, Paris, Éd. J. Lanore, 1971.

Bonneval-sur-le-Loir, par Albert SIDOISSE, Bonneval, Éd. du si, 1965.

Lorris. Capitale de la forêt d'Orléans.

Deux-Sèvres et Marais poitevin, par Léon LELONG, La Rochelle, Éd. Mélusine, 1968.

Guide des musées bourbonnais, Charroux, Éd. Cahiers bourbonnais, 1989.

La vallée des Merveilles. Massif du Mercantour. Guide du visiteur, par Daniel RIBA, Nice, Éd. Serre, 1982.

La cathédrale de Grasse. Guide, par J.-P. JOLLY et J. WILLAUME, Grasse, 1964.

Le grand voyage de l'Obélisque, par Robert SOLÉ, Paris, Le Seuil, 2004.

Charles VIII. Le mirage italien, par Ivan CLOULAS, Paris, Albin Michel, 1986.

Géographie sacrée dans le monde romain, par Jean RICHER, Paris, Guy Trédaniel, 1985.

Versailles. Ancien et Moderne, par le comte Alexandre de LABORDE (reprise de l'édition originale de 1841), Éd. de La Tour Gile, 1989.

— Divers :

Conseil général de Loir-et-Cher, *M. Michel Dupiot, président du Conseil général*, Discours. Bilan de la mandature 1998-2004, « Le pourquoi de mon départ ».

La lettre du SAGE (Schéma d'aménagement et de gestion des eaux), n° 2, septembre 2003.

Régionales. Le Magazine de la Région Centre : n° 19, printemps 2004 ; n° 20, été 2004, « La Région Centre en fête ».

DRAC Centre. Patrimoine, sciences et techniques. Patrimoine restauré en Région Centre. Le panneau peint de l'église de Villedieu-le-Château.

DIREN Centre. Nappe de Beauce. Piézométrie hautes eaux, 2002, Dossier.

Loir-et-Cher Info : n° 37, septembre 2004.

Savigny-Contact, Bulletin municipal d'information : n° 23, 2003.

Villiers-sur-le-Loir. Bulletin municipal : n° 88, décembre 2003, n° 89, juin 2004.

Fidélité vendômoise : n° 31, 2004.

Le Loir-et-Cher à Paris : n° 98, avril-mai 2003.

Bulletin « Accueil des villes françaises. Vendôme » : 2003-2004 et 2004-2005.

Exposition « Louis Leygue », Maison de la Culture, Blois, dossier de presse, 2004.

« *Curiosités du Fonds Gervais-Launay, 1804-1891* », Exposition Bibliothèque municipale de Vendôme, 17 septembre - 15 octobre 2004.

« *Les Couleurs du Loir-et-Cher* », Exposition Maison du Loir-et-Cher, Blois, 25 mars - 25 avril 2004 ; Vendôme, 4-19 septembre 2004.

Église Saint-Louis de Loches, par Gérard FLEURY, in Congrès Archéologique de France, 1997, Touraine ; 2003, Paris.

Domaine national de Chambord. Exposition « Le Tour de France de Mérimée en 100 photographies » (bicentenaire de la naissance de Prosper Mérimée, 28 septembre 1803), dossier de presse.

Association « Sauvegarde de la Maladrerie Sainte-Catherine », Trôo, dossier.

III – ACHATS D'OUVRAGES

L'abbatiale Notre-Dame de Beaugency. Le clocher de la Trinité de Vendôme. Identités des ornements sculptés, par le D^r Paul KURZENNE, Beaugency, 2003.

Montoire, 1939-1945. Une ville de province dans l'Histoire, par Gérard FERRAND, Saint-Cyr-sur-Loire, Alan Sutton, « Témoignages et récits », 2003.

Les monnaies antiques des fouilles de Tours (1973-1988). Études numismatique et archéologique, par Philippe SCHIERSSE (coll. « Recherches sur Tours », vol. 10), in *Revue Archéologique du Centre de la France*, Tours, 2003.

Marie de Médicis. Un gouvernement par les arts, Exposition présentée au château de Blois (29 décembre 2003 - 28 mars 2004), Thierry Crépin-Leblond, conservateur du château et des musées de Blois, commissaire de l'exposition.

Dictionnaire historique, généalogique et héraldique des anciennes familles du Berry, par H. de MARANSANGE, 1926 (rééd. CD-ROM).

Dessins et aquarelles de Gervais Launay. Album n° 1 : Vendôme, ville et canton, Blois, Éd. du CDPA, 2004.

Aliénor d'Aquitaine. Revue « Arts, recherches et créations » (303), n° 81, hors-série, Région des Pays de Loire, Nantes, 2004.

Lavardin, par Abel LAGRANGE et Jean-Paul FERNON, photographies de François PAGÈS, préface de Jean MARTIN-DEMÉZIL, 2001.

Fêtes. « Balzac en Vendômois », dessin original de Jean Bernadac.

IV – ENVOIS DES SOCIÉTÉS SAVANTES. ÉCHANGES

Académie des Beaux-Arts, Paris : *Lettres de l'Académie des Beaux-Arts* : n° 34, 2003 : Architecture et patrimoine ; n° 35, 2003 : Les poinçons typographiques de l'Imprimerie nationale ; n° 36, 2004 : La Casa Velasquez. 75^e anniversaire ; n° 37, 2004 : *La Commande*.

Académie des Inscriptions et Belles-Lettres, Paris : *Comptes rendus des séances de l'année 2002*.

- Société Nationale des Antiquaires de France, Paris. Antiquités Nationales, Saint-Germain-en-Laye (78) : *Bulletin*, n° 34, 2002.
- Groupe d'Études d'Histoire et de Géographie locales d'Onzain et des Communes voisines, Onzain (41) : *Bulletin*, n° 57, 2004.
- Groupe de Recherches Archéologiques et Historiques de la Sologne, Lamotte-Beuvron (41) : *Bulletin*, n° 25/3, 2003 : « La Sologne et son passé », n° 33 ; *Bulletin*, n° 25/4, 2003 ; *Bulletin*, n° 26/1, 2004 : « La Sologne et son passé », n° 34 ; *Bulletin*, n° 26/2, 2004.
- Société d'Art, d'Histoire et d'Archéologie de la Sologne, Romorantin-Lanthenay (41) : *Bulletins*, n° 153, 2003 ; n° 154, 2003 : « Un médecin de campagne en 1907. Le Dr Ferry, médecin à Mur-de-Sologne » ; n° 155, 2004 : « À la recherche des colombiers », par Denise MACÉ ; n° 156, 2004 : « Les pigeonniers », par Madeleine HUET.
- Société des Sciences et Lettres de Loir-et-Cher, Blois (41) : *Bulletins*, n° 26, 2004 : « Hommage à Jean-Paul Cabarat » ; *Mémoires*, t. 59, 2004 : « Les hospices de Vendôme au temps de Balzac », par Jean-Jacques LOISEL.
- Le Bas-Vendômois. Histoire et traditions populaires, Trôo (41) : *Bulletin*, n° 12, 2004 : « Le prieuré-forteresse de Villedieu-le-Château », par Thierry RIBALDONE ; « Loys de Ronsard, aventurier du Roy », par Jean BERNADAC.
- Amis du Pays natal de Ronsard, Vendôme (41). Résurgence en Vendômois, Vendôme (41) : *Bulletin*, 2004.
- Le Loir-et-Cher à Paris : *Bulletin*, n° 100, 2003 : « La chapelle romane de Saint-Gilles à Montoire et ses remarquables peintures murales », par Gérard FERRAND ; *Bulletin*, n° 101, 2004 ; *Bulletin*, n° 102, 2004 : « Les fouilles du château de Montoire-sur-le-Loir », par André MICHEL ; *Bulletin*, n° 103, 2004.
- Perche Nature, Mondoubleau (41).
- Les Amis des Sources. Chronique des Sources et Fontaines, Villebout (41) : *Chroniques*, n° 10, 2004 : « Val de Loire », « Qualité des eaux souterraines », « Bassin du Loir », « Les eaux souterraines de la commune de Montigny-le-Gannelon ».
- Fédération des Sociétés d'Histoire et d'Archéologie de l'Aisne (Société Académique de Saint-Quentin), Saint-Quentin (02) : *Mémoires*, t. XLVI, 2001 : « L'Aisne dévastée » ; *Mémoires*, t. XLVII, 2002 ; *Mémoires*, t. XLVIII, 2003 : « La vie rurale dans l'Aisne ».
- Société Scientifique et Littéraire de Cannes et de l'Arrondissement de Grasse, Cannes (06).
- Société Académique d'Agriculture, des Sciences, Arts et Belles-Lettres du Département de l'Aube, Troyes (10) : *Mémoires*, t. CXXVII, 2003.
- Association pour la Sauvegarde du Patrimoine Archéologique Aveyronnais, Montrozier (12) : *Bulletin*, n° 17 : « Préhistoire. Période gallo-romaine. Moyen Âge et époque moderne ».
- Société des Antiquaires de Normandie, Caen (14) : *Bulletin*, t. LXII, 1994-1997/1 : « Fondateurs de cloches français dans les îles anglo-normandes », par H. BROSSIER ; « Claude Adrien Helvétius et le Perche », par Étienne VIVIER.
- Société Archéologique et Historique de la Charente, Angoulême (16) : *Bulletin et Mémoires*, n° 2-3, 2003 ; *Bulletins et Mémoires*, n° 4, 2003 ; *Bulletins et Mémoires*, nos 1 et 2-3, 2004.
- Fédération des Sociétés Savantes de la Charente-Maritime (17) : *Revue de la Saintonge et de l'Aunis*, t. XXIX, 2003 : « Le pèlerinage de Sainte-Radegonde, près de Saint-Jean d'Angély », par J. BAILLARGET.
- Commission des Antiquités du Département de la Côte-d'Or, Dijon (21).
- Académie des Sciences, Belles-Lettres et Arts de Besançon et de Franche-Comté, Besançon (25).
- Société d'Émulation du Doubs, Besançon (25) : *Mémoires*, n° 45, 2003.
- Société Archéologique d'Eure-et-Loir, Chartres (28) : *Bulletin*, n° 79, 2003 : « À la recherche des sources du Loir », par Marie-Antoine MONIER ; « Cathédrale de Chartres » : « À propos du portail royal », par Marie-Francine JOURDAN ; « Le cœur de la cathédrale au XVIII^e siècle », par Brigitte FÉRET ; *Bulletin*, n° 80, 2004 : « Châteaudun vers l'époque de la conquête romaine », par Bernard ROBREAU ; « Des Arts aux métiers dans la cathédrale de Chartres », par Augustin-François BLATTES, *Bulletins*, nos 81 et 82, 2004.
- Société Dunoise, Châteaudun (28).
- Académie des Sciences et Lettres de Montpellier, Montpellier (34) : *Bulletin*, t. 34, 2003.
- Société Archéologique du Département d'Ille-et-Vilaine, Rennes (35) : *Bulletins et Mémoires*, t. CVIX, 2004.
- Société d'Histoire et d'Archéologie de l'Arrondissement de Saint-Malo, Saint-Malo (35) : *Annales*, 2003.
- Académie du Centre, Châteauroux (36) : *Revue de l'Académie*, 2001-2002.
- Association pour la Sauvegarde du Patrimoine historique, archéologique de la Région d'Éguzon et du sud du Département de l'Indre (ASPHARES), Éguzon (36).
- Association des Amis du Musée de Préhistoire du Grand-Pressigny, Le Grand-Pressigny (37) : *Bulletin*, n° 55, 2004.
- Société des Amis du vieux Chinon, Chinon (37) : *Bulletin*, t. X, n° 8, 2004 : « Notes sur la peinture de la chapelle Sainte-Radegonde », par D. KLEINMANN, F. DUCLOS et M. GARCIA.
- Société Archéologique de Touraine, Tours (37) : *Bulletin*, t. XLIX.
- Académie Delphinale, Grenoble (38) : *Bulletins*, nos 9 et 10, 2003 ; *Bulletins*, nos 1 à 7, 2004.
- Société de Borda, Dax (40) : *Bulletins*, n° 472, 2003 ; nos 473 et 474, 2004.
- Société Historique et Archéologique du Forez. « La Diana », Montbrison (42) : *Bulletins de La Diana*, t. LXII, n° 4, 2003 ; t. LXIII, nos 1, 2 et 3, 2004.
- Société d'Études Archéologiques, Historiques et Littéraires de la Région de Brioude, Brioude (43) : *Bulletin*, 2004 : bulletin essentiellement consacré à saint Julien.
- Fédération Archéologique du Loiret, Neuville-aux-Bois (45) : *Revue Archéologique du Loiret*, n° 28, 2003.
- Société Archéologique et Historique de l'Orléanais, Orléans (45) : *Bulletin*, nos 137 et 138, 2003 ; *Bulletin*, n° 139, 2004 : « La dernière enceinte d'Orléans », par Clément ALIX et Ronan DURANDIÈRE.

- Rencontre avec le Patrimoine religieux. Art sacré, Orléans (45) : *Revue Art sacré*, n° 19, 2003 : « Ferrière-en-Gâtinais. Les vitraux du XVI^e siècle ».
- Société Archéologique et Historique de Beaugency, Beaugency (45).
- Académie des Sciences, Lettres et Arts d'Agen, Agen (47) : *Revue de l'Agenais*, n° 4, 2003 ; n° 1, 2004 : Colloque d'Aiguillon (mai 2000), « Les petites villes du Sud-Ouest de l'Antiquité à nos jours » ; n°s 2 et 3, 2004.
- Académie des Sciences, Belles-Lettres et Arts d'Angers, Angers (49) : *Bulletins mensuels*, n°s 9 et 10, 2003, et n°s 1 à 8, 2004.
- Société des Lettres, Sciences et Art du Saumurois, Saumur (49) : *Bulletin*, n° 153, 2004 : « Louis XI et l'Anjou (1461-1480) », par Georges BODET.
- Société des Sciences et Arts de Vitry-le-François, Vitry-le-François (51).
- Société d'Archéologie et d'Histoire de la Mayenne, Laval (53) : *Bulletin*, n° 25 : « La révolution des transports au XIX^e siècle en Mayenne » ; *Bulletin*, n° 26, 2003 : « Les maisons à pans de bois de Laval vues par la dendrochronologie », par Yannick LE DIGOL et Vincent BERNARD.
- Académie Stanislas, Nancy (54).
- Société Polymathique du Morbihan, Vannes (56) : *Bulletin et Mémoires*, t. CXXX, 2004.
- Groupe d'Étude des Monuments et Œuvres d'Art de l'Oise et du Beauvaisis, Beauvais (60) : *Bulletin*, n° 113-114, 2004 : « Histoire de l'abbaye royale Notre-Dame de Marienval » ; *Bulletin*, n° 116-117-118, 2004 : « L'Oise en 1944. La Libération ».
- Le Pays Bas-Normand, Flers (61) : *Revue*, n° 249-250, 2003 : « Papiers et papetiers dans le Bocage normand sous l'Ancien Régime » (1^{re} partie), par Marie-Jeanne VILLEROY ; *Revue*, n° 251-252, 2003 : « Le vocabulaire normand du Bocage donfrontais », t. 4, par Bernard DESGRIPPES.
- Société d'Histoire Naturelle et des Amis du Muséum d'Autun, Autun (71) : *Bulletins*, n° 184, 2002 ; n°s 185 à 187, 2003.
- Société Historique et Archéologique du Maine, Le Mans (72).
- Société Historique de la Province du Maine, Le Mans (72) : *Bulletin*, 4^e trim. 2003 : « La légende de saint Viventien », par Pierre BAHIER ; *Bulletin*, 1^{er} trim. 2004 : « La tridentinisation de l'église prieurale de Solesmes », par Dom Thierry BARBEAU.
- Société d'Agriculture, Sciences et Arts de la Sarthe, Le Mans (72) : *Bulletins*, n°s 775 à 777, 2003, et n°s 778 à 786, 2004 ; *Mémoires*, années 2001 et 2002.
- Connaissance du Pays Fléchois, La Flèche (72) : *Cahier fléchois*, n° 25, 2004 : « Le Collège de La Flèche, 1604-2004 ».
- Société d'Histoire et d'Art de la Brie et du Pays de Meaux, Meaux (77) : *Revue*, n° 54, 2003 : « L'éducation du Dauphin par Bossuet », par Michèle BARDON.
- Société Historique et Scientifique des Deux-Sèvres, Niort (79) : *Bulletins*, t. VIII, 2000/2, et t. IX, 2001-2002.
- Société des Antiquaires de Picardie, Amiens (80) : *Bulletin*, n° 6659, 2003 ; *Bulletin*, n° 670, 2003 : « Peintures murales à Saint-Martin-aux-Bois (Oise) » ; *Bulletin*, n° 671, 2004.
- Société d'Études Scientifiques et Archéologiques de Draguignan et du Var, Draguignan (83) : *Bulletin*, 2004 : « Cannes au Moyen Âge », par J.-A. DURBEC.
- Société d'Émulation de la Vendée, La Roche-sur-Yon (85) : *Recherches Vendéennes*, n° 10, 2003 : « Le charbon en Vendée » ; « Les zouaves pontificaux au secours de la République. Les volontaires de l'Ouest dans la guerre de 1870-1871 », par Patrick NOUAILLE-DEGORCE.
- Société des Antiquaires de l'Ouest, Poitiers (86) : *Revue historique du Centre-Ouest* : t. 1, 2002 ; t. 2, 2003 : « La Pléiade en Poitou. L'activité littéraire à Poitiers au cours des années 1554-1559 », par Jean BRUNEL.
- Société Archéologique et Historique du Limousin, Limoges (87) : *Bulletin*, t. CXXXI, 2003.
- Société des Sciences Historiques et Naturelles de l'Yonne, Auxerre (89) : *Bulletin*, t. 134, 2002 ; *Revue Icauna*, n°s 8 et 9 : « L'archéologie dans l'Yonne ».
- Institut Archéologique Liégeois, Liège (Belgique) : *Bulletin*, t. CXI, 2000.
- Société des Amis de Ronsard du Japon, Yokohama (Japon) : *Revue des Amis de Ronsard*, t. XVII, 2004 : « Le traité des saintes images. L'usage des images chrétiennes et la poésie chrétienne à l'âge baroque », par Miyuki KUBO ; « Ronsard, chantre des "îles Fortunées" », par Denis BJAÏ ; « La sorcellerie à la Renaissance : réalité d'un concept », par Bruno LAVILLATTE.
- Université de La Laguna, île de Ténériffe, îles Canaries (Espagne).
- Université de Madrid, Département de Préhistoire de la Faculté de Géographie et d'Histoire, Madrid (Espagne) : *Revue Complutum*, n° 14, 2003.

V – ABONNEMENTS

- Comité Départemental du Patrimoine et de l'Archéologie en Loir-et-Cher, Blois (41) : *Patrimoine dans votre commune*, n° 30, « Boursay » ; n° 31, « Oucques ».
- Fédération des Amis du Perche, Amis du Perche en Loir-et-Cher, Le Plessis-Dorin (41) : *Cahiers percheros*, n° 4, 2003 : « Propos sur l'identité du Perche » ; n° 2, 2004 : « Jureurs et réfractaires sous la Révolution. Destins de prêtres du Perche vendômois. Charles Balley, prieur-curé de Choue, Jacques Fouchard, curé de Villebout », par Jean-Jacques LOISEL ; n° 3, 2004 : « Le seigneur des Cailleaux à Beaumont-les-Autels », par l'abbé Roland LEFÈVRE.
- Annales* : n° 58-6, 2003 : « Sacralité et formes du pouvoir (V^e-XII^e siècle) » ; n° 59-1, 2004 : « Le marché de la copie », par Gérard LABRET ; n° 59-2, 2004 : « La romanisation », « La Révolution et le Crédit » ; n° 59-3, 2004 : « L'État dans la Chine des Song », « L'esclavage » ; n° 59-4, 2004 : « Table analytique 1999-2003 ».
- Comité des Travaux historiques et scientifiques : *Bulletin*, 2004 : « Usages croisés de la généalogie et de la prosopographie. Études de cas (colloques de septembre 2003) ».
- Congrès Archéologique de France : 155^e session, 1997 : « Monuments en Touraine ».
- Bulletin Monumental* : t. 161-III, 2003 : « Archéologie et sauvegarde des bâtiments » ; « Claude Perrault et le Louvre de Louis XIV », par Alexandre Co-

JANNOT ; t. 161-IV, 2003 : « Le chevet de la cathédrale du Mans », par Michel BOUTTIER ; « Les vitraux du bras nord du transept de la cathédrale du Mans », par Françoise GATOUILLAT ; t. 162-I, 2004 : « Les tombeaux des comtes de Champagne (1151-1284). Un manifeste politique », par Xavier DECTOT ; t. 162-II, 2004 : « Chartres. Maisons médiévales du XIII^e et du XIV^e siècle du secteur sauvegardé », par Fabienne AUDEBRAND, Pierre GARIGOU-GRANCHAMP et Marie-Laure PETIT.

Société Préhistorique Française : *Bulletins*, t. 101-1, 2 et 3, 2004.

Archéologia : n° 406, 2003 : « Les trésors archéologiques de Amasya (Turquie) », « Saint Augustin et l'Algérie au IV^e siècle » ; n° 407, 2004 : « L'homme de Néandertal », « Pompéi et Rome » ; n° 408, 2004, Paris, « Les carrières médiévales de Port-Mahon », par Olivier KEYSER et Sophie CRANÇON ; Paris, « La sépulture de Chilpéric I^{er} », par Frédéric ARMAND ; n° 409, 2004 : « Écosse celtique » ; n° 410, 2004 : « Toutankhamon », « Nanterre, capitale des Parisii », par Antide VIAND ; n° 412, 2004 : « Les monnaies gauloises », par Brigitte FISCHER ; n° 413, 2004 : « Guédelon (Yonne). Un chantier médiéval en pleine activité », par Olivier KEYSER et Sophie CRANÇON ; n° 414, 2004 : « Découverte exceptionnelle en Égypte » ; n° 415, 2004 : « Lyon de la Préhistoire au Moyen Âge » ; n° 416, 2004 : « Exposition : Saint-Denis : de Dagobert à Louis XVIII », « Troyes gallo-romain ».

Les Dossiers de l'Archéologie : n° 289, 2004 : « Vincennes. Du manoir capétien à la résidence de Charles V » ; n° 290, 2004 : « La tribologie (science des frottements) » ; n° 291, 2004 : « Les mammouths. Évolution, races... » ; n° 292, 2004 : « Premiers hommes de Chine », « Recherche franco-chinoise » ; n° 293, 2004 : « Le Népal » ; n° 294-2004 : « Les Jeux olympiques en Grèce, 776, 1896, 2004 », par Françoise et Roland ÉTIENNE ; n° 295, 2004 : « Fontaines et nymphées en Gaule romaine » ; n° 296, 2004 : « La Préhistoire en France, 100 ans de découvertes » ; n° 297, 2004 : « Saint-Denis, de sainte Geneviève à Suger. Découvertes archéologiques et témoignages historiques » ; n° 298, 2004 : « Exposition "Pharaon", Institut du Monde arabe, Paris ».

L'Intermédiaire des Chercheurs et des Curieux : n° 617, décembre 2003, à n° 626, octobre 2004.

VI – INSTITUTIONS ET SERVICES
RECEVANT LE BULLETIN

Bibliothèque du Patrimoine, Ministère de la Culture, 12, rue du Parc-Royal, 75003 Paris.

Bibliothèque de la Sorbonne, Service des Périodiques, 47, rue des Écoles, 75230 Paris cedex 05.

Bibliothèque Sainte-Geneviève, Place du Panthéon, 75005 Paris.

Bibliothèque Municipale de Blois, 4, place Jean-Jaurès, BP 10, 41003 Blois.

Château de Blois, 41000 Blois.

Bibliothèque Centrale de Prêts de Loir-et-Cher, rue Jean-Baptiste-Charcot, 41000 Blois.

Centre Départemental de Documentation Pédagogique, 39, rue des Écoles, 41000 Blois.

Archives Départementales du Loiret, 6, rue d'Illiers, 45032 Orléans cedex.

Archives Départementales d'Indre-et-Loire, 6, rue des Ursulines, 37000 Tours.

Librairie Jean Touzot, 38, rue Saint-Sulpice, 75278 Paris cedex 06.

Librairie Erasmus, 28, rue Basfroi, 75011 Paris.

British Library, French Section, Department of Printed Book, Great Russel Street, London W C 1B, 3D G Grande-Bretagne.

The J.-Paul Getty Research Institute, Library, Serials Department, Santa Monica, Californie, États-Unis.

University of Michigan, Hatcher Library, Ann Arbor, Michigan, États-Unis.

Inst. d'Investigationes, Al Aalsmeer, Pays-Bas.

VII – SERVICES GRACIEUX

Bibliothèque Nationale de France, Dépôt légal périodiques, Quai François-Mauriac, 75706 Paris cedex 13.

Direction Régionale des Affaires Culturelles de la Région Centre, Service Régional de l'Archéologie, 6, rue de la Manufacture, 45000 Orléans.

Archives Départementales de Loir-et-Cher, 2, rue Louis-Bodin, 41000 Blois.

Direction de la Culture, 41100 Vendôme.

Bibliothèque Municipale de Vendôme, Parc Ronsard, 41100 Vendôme.

Archives Municipales de Vendôme, Parc Ronsard, 41100 Vendôme.

Musée Municipal de Vendôme, Cloître de La Trinité, 41100 Vendôme.

Office du Tourisme et Syndicat d'Initiative de Vendôme, Parc Ronsard, 41100 Vendôme.

Inspection Départementale de l'Éducation nationale, 34, avenue du Maréchal-Maunoury, 41000 Blois.

Inspection de l'Éducation nationale, École Victor-Hugo, 41100 Vendôme.

Jacques de SAINT SALVY.

*Éloge funèbre de M. Robert Girond, Maire honoraire de Saint-Ouen,
prononcé par M. Daniel Chanet, Maire de Vendôme,
Conseiller général, le mercredi 25 août 2004*

Nous voilà donc depuis ce matin rassemblés dans un grand recueillement, unis dans la même douleur, la même peine, la même tristesse, autour de la dépouille de M. Girond, autour de notre ami Robert, autour de « Pépère » comme beaucoup le surnommaient, ici, à Saint-Ouen, sa commune.

Mon cher Robert, nous t'entourons ce matin comme nous entourons ton épouse, tes enfants, tes petits-enfants, ta famille, ceux qui t'étaient chers et que tu chérissais tant.

Tu nous as quittés pendant ton sommeil aux premières heures de cette journée de samedi dernier. Depuis ce moment-là tu reposes, tu reposes paisiblement, soulagé de toutes tes douleurs, de toutes tes souffrances ; douleurs que tu ne supportais plus malgré l'immense courage dont une fois de plus tu as fait preuve durant ces années où, confronté à la maladie, tu étais de plus en plus immobilisé.

Tu sais, Robert, j'étais conscient que, si l'ordre des choses était respecté, les chemins de nos vies qui se sont croisés voilà trente ans et jamais séparés depuis me conduiraient un jour à avoir cette dernière rencontre avec toi ; je dois t'avouer qu'il m'arrivait d'y penser.

En redoutant cet instant et en souhaitant qu'il ne survienne jamais, malgré tout je m'y préparais et particulièrement depuis que tu étais hospitalisé. Cependant, Robert, et pardonne-moi de ne pas complètement la surmonter, c'est une immense et profonde émotion qui m'étreint en cette matinée, celle qui m'étreint déjà depuis samedi matin, depuis que j'ai appris ta disparition par ton gendre Jean-Charles.

C'est pourtant, mon cher Robert, un immense honneur d'évoquer ta mémoire, de retracer ta très riche, très dense et ô combien exceptionnelle existence, dont certains aspects ont été évoqués très justement par les amis qui m'ont précédé, tes engagements en faveur de l'école, des enfants, des jeunes, du sport, du basket, des associations, ton Amicale laïque, Houssay, Hauteluçe...

Il m'appartient plus particulièrement d'évoquer l'homme, l'homme que tu as été pour ton pays et ton Vendômois, de parler de l'ami que tu as été pour moi, au regard de la relation qui s'est tissée au fil des années entre nous, toute faite de respect, de sincérité, mais surtout de fidélité et d'amitié, une relation profonde devenue quasi filiale, et ces dernières semaines j'avais pris l'habitude de t'embrasser sur la joue, sur le front, comme on embrasse un père.

Tu le sais mon cher Robert, si tu as été le maître d'école de centaines d'enfants dans ta carrière d'enseignant, mais jamais le mien, si tu as été le père de tes deux filles, Maryvonne et Noëlle, tu as été pour moi tout à la fois un maître et un père, un véritable modèle dans mon engagement politique auquel je me suis toujours efforcé, modestement, de ressembler, loin sans doute d'y réussir.

C'est au milieu des années 1970 que j'ai eu l'immense plaisir de te rencontrer, t'approcher, te côtoyer. Quel bonheur, quelle émotion pour moi de pouvoir enfin serrer ta main pour la première fois à l'occasion d'une soirée électorale de 1974.

Tu avais ce soir-là sans le savoir, car c'était une main parmi tant d'autres, procuré une joie immense au jeune passionné de politique que j'étais déjà. J'étais et je resterai longtemps impressionné par l'homme que tu étais.

Pourtant le tutoiement s'instaura naturellement entre nous. Très vite, j'ai découvert chez toi, chez l'homme qui imposait le respect, l'estime, chez l'homme au caractère parfois un peu rude, à l'air parfois un peu bourru, un être finalement d'une grande sensibilité, d'une grande générosité et d'une grande tendresse, un homme aussi aux convictions bien ancrées, bien marquées, défendues avec ardeur, mais aussi un homme d'une grande ouverture d'esprit ne faisant jamais preuve de sectarisme, autrement dit un homme instruit, cultivé, mais surtout riche d'une grande intelligence, que tu t'es toujours employé à mettre au service de tous.

Ta vie en est justement l'illustration parfaite ! Humaniste, bien sûr, militant de la Mutualité Française évidemment, socialiste depuis toujours.

Mon cher Robert, retracer ta carrière et ta vie publique a toujours été une gageure tant l'une et l'autre ont été foisonnantes. Plus de cinquante années passées à te battre pour de nobles et grandes causes, à servir l'intérêt général, à défendre un idéal, l'idéal socialiste, celui d'une société plus juste, plus solidaire, plus fraternelle et plus généreuse ; cinquante années d'une telle vie ne se résument pas en quelques mots.

Toi-même, mon cher Robert, il t'a fallu pas moins de cent soixante pages pour rassembler des notes, des anecdotes, des souvenirs, afin de nous faire l'honneur et de nous procurer la joie d'être ton confident, à travers l'ouvrage où modestie et respect de la vérité n'ont eu de cesse de guider ta plume.

Témoin attentif, malicieux quand il le fallait, tu nous as apporté grâce à ce livre, Robert, une fois de plus, ta grande délicatesse, beaucoup de chaleur dans tes propos, tout en conservant aussi, bien sûr, cette simplicité qui était ta marque.

Ce livre a toujours été à portée de mains dans mon bureau et je m'y suis replongé, tu le devines, ces derniers jours.

Fils d'un grand invalide de la guerre de 14-18, tu es né à Vendôme le 10 avril 1921 dans la modeste loge du collège du Bellay.

Le milieu familial sera tout au long de ta vie un terrain particulièrement propice parce que riche d'une valeur exemplaire. Après une enfance passée à Montrieux sur la commune de Naveil, tu es de retour à Vendôme et découvre, par la grande porte, le Lycée Ronsard, retrouvant ainsi chaque jour ton cher faubourg Chartrain où artisans et commerçants faisaient ton ravissement.

Bachelier en 1940, année de la guerre et de l'exode, tu optes pour un apprentissage de mécanicien automobile. De crainte d'être enrôlé par l'occupant, tu sollicites une place d'instituteur remplaçant, situation certes précaire, mais qui te réservera finalement une belle carrière de plus de trente-sept années !

Romilly, Saint-Jean-Froidmental, Naveil, Busloup et enfin Saint-Ouen seront en effet les postes que tu occuperas tout au long de cette brillante carrière professionnelle de maître d'école comme tu t'es toujours plu à le dire. Du jeune instituteur remplaçant qui, de fait, est entré par la petite porte, au directeur d'école (au demeurant maître d'application), tu es resté attaché à cette dénomination de maître d'école, gardant foi en l'école laïque, gratuite et obligatoire.

Dans ta tête d'adolescent germent deux passions : l'une pour le sport que ton ami Henri Hamelin qualifiera d'« activité débordante » aux résultats souvent enviés et parfois étonnants, l'autre pour la vie publique en étant secrétaire de mairie, une activité que tu qualifieras, quant à toi, de « greffier », que tu accompliras durant vingt-cinq années et qui, je te cite, « est le métier qui t'aura le plus appris dans la connaissance des hommes ».

« Maires sans écharpes », je te cite toujours, tu définissais les secrétaires de mairie instituteurs par une devise : « dévouement, humanisme, compétence » ; souvent confidents, jamais colporteurs, ils restent au service de leurs concitoyens. Tu as été, Robert, dans cette activité et dans les autres, un grand apôtre de cette devise.

Ton engagement sportif, né dans ces années tragiques et ô combien douloureuses de la guerre, était pour toi comme pour d'autres de tes camarades un moyen de conserver l'espoir de vivre quand on a vingt ans, que son pays est en guerre et qu'il subit l'Occupation.

Toute ta vie, tu consacreras une part de ton énergie et tu œuvreras pour développer les multiples disciplines sportives. Ces dernières années, bien que tu sois immobilisé, c'est encore le sport, cette fois par l'intermédiaire de la télévision, qui t'apportera, le jour comme la nuit, un peu de réconfort et te permettra d'oublier un peu tes souffrances tant physiques que morales.

Pour toi, l'espoir, dans les années noires, passait aussi par un combat en faveur de la liberté et une lutte, par conséquent, contre l'occupant.

Résistant libérateur de Vendôme, Maire-adjoint de Vendôme à la Libération, cette énumération à elle seule montre bien l'engagement exemplaire qui a été le tien.

Cette période de la Résistance a toujours fait partie chez toi de ton jardin secret, tu en avais gardé, et je te cite, « le souvenir d'un idéal merveilleux où, dans un même élan profondément fraternel, se côtoyaient et s'appréciaient des Français des horizons les plus divers et pour qui seuls comptait : la libération de la France et le droit à la liberté ».

Tu n'as accepté d'évoquer publiquement cette période que très tard et entre autres le 11 août 1994, où j'avais, à

l'occasion du 50^e anniversaire de la libération de Vendôme, décidé d'honorer plus particulièrement et solennellement tous nos libérateurs.

Pour la première fois, avec moi, tu as évoqué précisément cette période avec toute la modestie qui n'aura cessé de caractériser ton existence.

Membre du comité de libération clandestin, dont tu étais l'un des derniers survivants, tu as pris une part plus qu'active à la libération de notre ville et, au-delà, de notre Vendômois.

J'ai tenu, il y a quatorze jours, le 11 août dernier, commémorant le 60^e anniversaire de la libération de Vendôme, à rappeler ton engagement en même temps que faire part à tes amis et camarades présents de ton fidèle salut amical et fraternel puisque je t'avais visité une fois de plus l'après-midi même.

C'est à des hommes et femmes comme toi que nous devons, mon cher Robert, de vivre libres et de n'avoir jamais connu une période aussi tragique et douloureuse.

Mon cher Robert, je t'ai dit à maintes reprises, s'il est vrai que mes convictions politiques profondes étaient arrêtées très tôt, qu'elles ne se seraient pas concrétisées par un investissement personnel en politique si, localement, je n'avais eu une admiration sans faille pour quelques personnalités marquantes.

Militant infatigable, homme politique courageux et clairvoyant, ayant choisi d'aller toujours de l'avant, bravant pour cela les réticences, voire l'hostilité et quelquefois l'égoïsme de tes contemporains, tu étais celui en qui je mettais tous mes espoirs.

À cette première poignée de mains de 1974, alors anonyme pour toi, ont très vite succédé beaucoup d'autres, devenues celles d'un militant fidèle et admiratif à ton égard.

C'est avec émotion et bonheur que je pense aux extraordinaires moments que nous avons partagés, au chemin, parfois semé d'embûches, que nous avons parcouru de concert.

Combien de rendez-vous, d'entretiens avec toi dans ton bureau de ta mairie où je savais pouvoir te trouver dès 6 h 45 du matin, les jours de la semaine comme le dimanche, pour prendre conseil auprès de toi, profitant ainsi de ta riche expérience. Toutes ces conversations, je les ai ressenties chaque fois comme un privilège.

Combien de campagnes électorales conduites, menées ensemble avec beaucoup d'autres camarades au cours de toutes ces années de militantisme en faveur de nos convictions socialistes, de réunions de communes en communes, par tous les temps et toutes les saisons.

Combien de documents, journaux rédigés, corrigés et recorrectés, confectionnés, et tous, tu le devines, précieusement conservés car toujours annotés de ta main.

Combien de dîners, déjeuners, simples casse-croûte partagés ensemble, et, avec d'autres, de moments, parmi lesquels ceux pris dans ta cave personnelle, ta légendaire « sacristie », resteront à jamais gravés dans nos mémoires.

C'étaient des moments d'intense convivialité, de profonde amitié.

Tu savais y rassembler, y réunir des personnes d'horizons divers, de convictions diverses aussi, voire opposées, mais tous étaient tes amis et chacun appréciait ô combien de partager ton amitié en ce lieu aujourd'hui forcément chargé d'histoire.

En Région Centre, tu as été connu pour ton opiniâtreté à défendre des dossiers, mais aussi ton sens des relations et ton esprit généreux qui t'ont fait apprécier de tous tes collègues.

À chaque fois, quel que soit le niveau d'intervention et le degré de complexité des problèmes auxquels tu t'attaquais, tu faisais appel, mon cher Robert, aux mêmes qualités : la ténacité, le dynamisme, le sens de l'équité. Plus encore, ta capacité à ne jamais renoncer te poussait cons-

tamment à essayer de convaincre et de rassembler autour de toi même les plus réticents. C'est tout cela qui a toujours forcé l'admiration de tous à ton égard.

Souffrant, confronté à la douleur, tu nous as donné, par ta dignité face à la souffrance et ta volonté d'agir encore au service des mêmes idées, la mesure de ta formidable endurance et de ta persévérance à toute épreuve.

L'évidence est là, tu es devenu et tu resteras l'une des figures charismatiques majeures du Vendômois, du Loir-et-Cher.

La diversité et la qualité des personnalités et amis ici présents, venus t'entourer en ce dernier instant, témoignent de l'étendue et de la complexité des liens créés au fil des années. Ils témoignent largement de l'attachement à ta personnalité, Robert, et de l'intensité de ta vie publique.

Élu Conseiller général en 1971, tu le resteras vingt-sept ans ; tu es en 1971, également, élu Maire de Saint-Ouen, puis Conseiller régional en 1986 durant douze années.

La voie avait été tracée et il n'y eut jamais le moindre écart. Des citations, des distinctions, des décorations, des succès sportifs autant que politiques ont récompensé tes efforts et jalonné cette vie, ta vie, une vie tout entière vouée aux autres.

Les réalisations que l'on te doit, dans le cadre de tes différents mandats, sont nombreuses et il serait vain de vouloir les citer toutes.

Les Audoniens savent que les équipes municipales que tu as conduites durant vingt-quatre années ont favorisé et accompagné la forte croissance démographique de leur commune en s'efforçant de la doter de tous les équipements nécessaires, dans les domaines du social, du sport, des loisirs. Tu as été, Robert, un grand bâtisseur mais aussi un homme de cœur car toujours attentif aux problèmes de chacune et de chacun, sans oublier l'attachement particulier qui était le tien à l'égard de ton personnel municipal auquel tu as su faire confiance et permis à beaucoup de ses membres de réussir leur vie professionnelle. Ils sont nombreux à te devoir beaucoup.

Ici, en Vendômois, nous connaissons tous ton rôle déterminant en tant que Conseiller général et Maire, dans la construction de l'intercommunalité. La croisade que tu as menée, bien seul au début, pour faire éclore cette belle idée d'une intercommunalité de projets, porteuse de développement pour tout un territoire et de solidarité entre les communes, aura duré près de vingt ans.

Grâce à toi, nous avons créé en 1993 cette Communauté du Pays de Vendôme à laquelle tu étais à juste titre fier d'appartenir car il est toujours difficile d'être un précurseur.

Mon cher Robert, cette vie ô combien exceptionnelle, tu n'aurais pu la vivre avec une telle intensité si, à tes côtés, tu n'avais pas eu ton épouse, Mme Girond. Elle n'a cessé tout au long de ton existence de tout faire pour te permettre d'accomplir les nombreuses tâches, missions qui découlaient de tes multiples engagements.

Elle t'a accompagné, soutenu jusqu'au bout, accomplissant volontairement son destin personnel dans ton ombre, présente toujours, mais avec une incroyable discrétion, y compris dans les manifestations publiques où il lui arrivait de t'accompagner.

Pour toi, Mme Girond a fait preuve d'une disponibilité et d'un dévouement sans faille, et particulièrement ces dernières années, ces derniers mois, ces dernières semaines, t'apportant chaque jour le réconfort de sa présence, unissant ses forces aux tiennes face à l'épreuve.

Chère Madame Girond, nous nous associons à votre immense douleur et à celle de toute votre famille, vos enfants Maryvonne et Noëlle, Jean-Charles et Matthew vos gendres, Olivier, Stéphane et Emily vos petits-enfants. Nous savons combien il est difficile de traverser ces moments où l'on a l'impression qu'un monde bascule sans espoir de retour.

Notre présence à vos côtés, chère Madame, celle de ses amis, de ses camarades, de ses anciens collègues, anciens collaborateurs, des Audoniens et des Loir-et-Chériens venus très nombreux, adoucira, nous l'espérons, le deuil qui vous frappe.

Au nom du Conseil de Communauté du Pays de Vendôme, au nom de la Ville de Vendôme, au nom du Secrétaire général de la Préfecture représentant M. le Préfet, au nom de tous mes collègues élus, Parlementaires, Président du Conseil général, Vice-Président du Conseil régional, Conseillers régionaux et généraux, Maires et élus municipaux, au nom du Conseil d'administration de l'Hôpital en faveur duquel, Robert, tu as beaucoup œuvré, je vous prie d'accepter, chère Madame Girond, vous qui n'avez cessé d'être à ses côtés et avez su si bien le comprendre, tout simplement parce que vous l'aimiez, ainsi que vos filles Maryvonne et Noëlle, vos gendres, vos petits-enfants et toute votre famille, mes sentiments de très vives et chaleureuses condoléances et l'assurance de ma profonde sympathie et indéfectible amitié.

Mon cher Robert, tu es désormais en paix. Tu survivras partout dans le cœur de tous tes amis et longtemps encore le souvenir de tes actions sera présent dans ce coin de Loir-et-Cher, et en particulier à Saint-Ouen, qui t'était si chère.

Adieu mon cher Robert, merci pour tout ce que tu m'as donné et procuré, je ne t'oublierai jamais !

LES JOYAUX DE MARIE DE LUXEMBOURG, DUCHESSSE DE VENDÔME

Thierry Crépin-Leblond

L'exposition « Marie de Médicis : un gouvernement par les arts », organisée au château de Blois sous la direction de Paola Bassani Pächt, Thierry Crépin-Leblond, Nicolas Sainte Fare Garnot et Francesco Solinas, a entre autres découvertes permis d'identifier, au sein des collections du musée national de la Renaissance à Écouen, un objet précieux provenant des collections de Marie de Médicis (1). Il s'agit en effet d'une cuillère, formée d'un cuilleron d'agate complété par un manche pliant en argent doré sous la forme d'un satyre : l'objet est clairement décrit dans l'inventaire des bijoux du cabinet de la Reine au Louvre, dressé en 1613 (2). Or ces bijoux du Louvre ont en fait été choisis par Marie de Médicis en 1603 parmi le trésor de la Maison de Navarre, mis à l'abri dans la citadelle de Navarrenx pendant les guerres de Religion puis transporté à Fontainebleau sur l'ordre de Henri IV (3).

La cuillère figure en fait dès 1561 dans les inventaires dressés au château de Pau (4), avec de très nombreux objets précieux dont beaucoup rivalisent en qualité avec le contenu du cabinet du Roi à Fontainebleau inventorié la même année (5). Cette identification permet d'ajouter une pièce au corpus très restreint des objets autrefois dans les collections royales françaises parvenus jusqu'à nous (6) tout en soulignant une fois de plus l'extrême importance des inventaires pour la connaissance des collections royales et princières du Moyen Âge et de la Renaissance.

Le même inventaire du château de Pau en 1561 décrit par ailleurs un certain nombre de pièces d'orfèvrerie provenant du château de La Fère et appartenant à la succession de Marie de Luxembourg, comtesse puis duchesse douairière de Vendôme.

Fille du comte de Saint-Pol, celle-ci avait en effet épousé Jacques de Savoie, comte de Romont, puis François de Bourbon, comte de Vendôme, qui trouva la mort en Italie en 1495. Mère de Charles de Bourbon, elle est

(1) P. Bassani Pächt, T. Crépin-Leblond, N. Sainte Fare Garnot et F. Solinas, *Marie de Médicis : un gouvernement par les arts*, Paris-Blois, 2003, p. 167, n° 37.

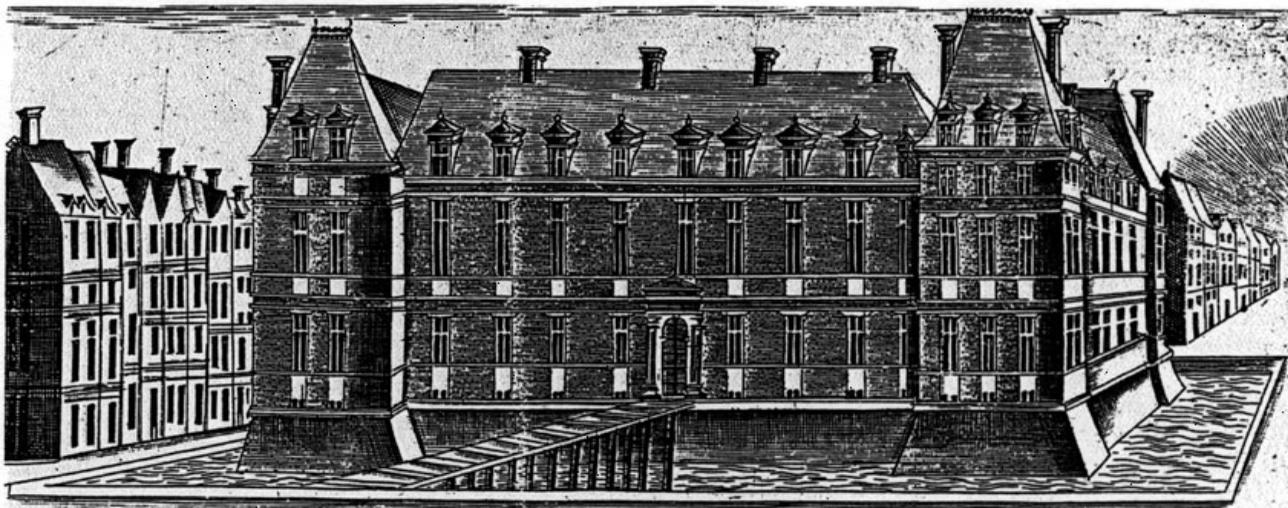
(2) Cet inventaire est publié par M. Bimbenet-Privat et T. Crépin-Leblond, « Un inventaire inédit d'objets d'orfèvrerie choisis au Cabinet du Roi par Marie de Médicis », *Objets d'art. Mélanges en l'honneur de Daniel Alcouffe*, Dijon, 2004, p. 111-123.

(3) Voir J. de Laprade et P. Bayaud, « Autour de la vérification des inventaires et de l'envoi à Paris du Cabinet et du mobilier du roi », *Bulletin de la Société des Amis du Château de Pau*, 1965, ré-édité par D. Thomas dans *Société des Amis du Château de Pau : Inventaires mobiliers et pièces annexes : Château de Pau. Château de Nérac (XVI^e et XVII^e siècles)*, Pau, 1996 (Documents inédits, 2), p. 123-137.

(4) Publiés par E. Molinier et F. Mazerolle, *Inventaire des meubles du château de Pau, 1561-1562*, Paris, 1892.

(5) Voir P. Lacroix, « Inventaire des bijoux de la Couronne de France en 1560 », *Revue universelle des Arts*, 1856, p. 334-350, 445-456, 518-538, complété et nuancé par E. Plon, *Benvenuto Cellini, orfèvre, médailleur, sculpteur. Recherches sur sa vie, sur son œuvre et sur les pièces qui lui sont attribuées*, Paris, 1883, p. 387-392, et M. Bimbenet-Privat, « L'orfèvrerie de François I^{er} et de ses successeurs d'après des inventaires inédits de 1537, 1563 et 1584 conservés aux Archives nationales », *Bulletin de la Société de l'Histoire de l'Art français*, 1995, p. 41-67.

(6) Voir S. Castelluccio, *Les collections royales d'objets d'art, de François I^{er} à la Révolution*, Paris, 2002, p. 17-29.



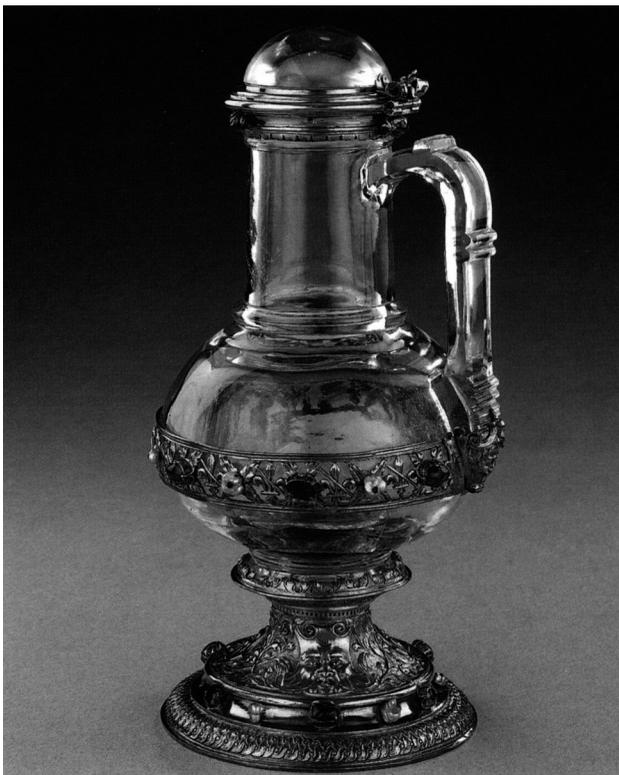
Vue du château de La Fère
(gravée par Claude Chastillon au XVII^e siècle)

l'arrière-grand-mère d'Henri IV et bénéficia en 1515 de l'érection du comté de Vendôme en duché au profit de son fils (7).

La restitution par la Couronne de France des biens confisqués lors de l'exécution de son grand-père, le connétable de Saint-Pol, à l'issue d'un procès pour haute trahison intenté par Louis XI, l'avait mise en possession d'une fortune considérable, à laquelle était venue s'ajouter celle de sa sœur, épouse de Philippe de Clèves, seigneur de Ravenstein, important mécène et collectionneur (8). Nonobstant plusieurs longs séjours à Vendôme, Marie de Luxembourg préfère le séjour de son château de La Fère, qu'elle fait reconstruire avant sa mort en 1546 dans le style le plus moderne, assez proche de celui du château d'Écouen (9) [fig. 1].

C'est donc au château de La Fère qu'est dressé en octobre 1539 l'inventaire de la vaisselle d'orfèvrerie de Marie de Luxembourg : le texte précise que ce nouveau document a été établi « pour ce que plusieurs pièces estans sur l'inventaire précédent ont été changées pour en faire d'autres » (10). Ce dernier point permet de rappeler combien le petit nombre de pièces d'orfèvrerie de la Renaissance française parvenues jusqu'à nous s'explique aussi par le rôle de la mode, qui impose de renouveler « au goût du jour » l'orfèvrerie princière en réutilisant le métal précieux des pièces possédées jusque-là : c'est ainsi que procède en 1555 Claude Gouffier, Grand Écuyer de France (11). Les pièces décrites permettent de proposer une différenciation entre l'orfèvrerie d'apparat, presque toujours en argent doré ou en pierre dure montée en orfèvrerie, et la « vaisselle blanche » en argent, destinée au service de la table : c'est ce qui relève de cette dernière typologie qui a, le plus fréquemment, entièrement disparu (12).

Au sein des pièces d'apparat, un objet est décrit comme « un pot de cristail garny d'argent doré et garny de pierres et de perles » ; le même objet est décrit dans l'inventaire de Pau de 1561 comme « ung pot de cristail garny d'argent doré avec perles et pierreries, aux armoiries feu Madame Marguerite de Luxembourg ; avec son



Aiguière aux armes de Marie de Luxembourg
(musée du Louvre, département des Objets d'art)

estuy (13) [fig. 2]. Daniel Alcouffe a identifié cette mention avec l'une des gemmes de la couronne, conservée au département des Objets d'art du musée du Louvre et provenant des collections de Louis XIV (14) : elle faisait également partie des objets précieux choisis par Marie de Médicis au sein du trésor de Navarre, transférés à Fontainebleau sur l'ordre d'Henri IV, pour orner son cabinet au Louvre (15).

Il s'agit d'une aiguière en cristal de roche, à panse arrondie, probablement taillée à Paris à la fin du Moyen Âge ; la monture d'argent doré comporte une ceinture ornée de grenats et découpée de fleurs de lis chargées d'une bande, armes des Bourbon. À la jonction entre cette bande et la base de l'anse se trouve un mascaron tirant la langue, couronné d'une volute d'où jaillit une flamme en forme de lys, dont le style accuse plutôt le début du XVII^e siècle. Le pied présente également un décor de masques grimaçants et de végétaux entrelacés sur fond amati que l'on a proposé de rapprocher d'œuvres parisiennes des années 1540 conservées à Lisbonne et au musée national de la Renaissance (16) mais qui correspondraient mieux aux années 1600 de la production parisienne : Marie de Médicis pourrait bien, en effet, avoir demandé à ses orfèvres Nicolas Roger et Pierre Courtois, gardes de son cabinet, de réparer et mettre au goût du jour cet objet susceptible de lui rappeler les gemmes de Catherine de Médicis que Christine de Lorraine avait emportées à Florence (17).

Cet objet d'insigne qualité témoigne de la sûreté du goût et de la place tenue par la duchesse douairière de Vendôme au sein des grands mécènes et collectionneurs de la Renaissance française. En guise de démonstration supplémentaire, l'on doit également mentionner le contenu de l'un des coffres de l'inventaire de 1561, explicitement mentionné comme « ayant été apporté de La Fère » (18) et décrivant des objets d'art (perdus) dont le raffinement et l'éclat rappellent les inventaires royaux

(7) Voir le travail en cours de J.-C. Pasquier, résumé à l'occasion d'une conférence à Blois lors de la dernière session des « Rendez-vous de l'Histoire ».

(8) Voir par exemple l'utilisation de son inventaire (encore inédit, conservé aux Archives départementales du Nord) par E. Bonnaffé, *Le meuble en France au XVI^e siècle*, Paris, 1887, p. 245-246.

(9) Voir J.-P. Babelon, *Châteaux de France au siècle de la Renaissance*, Paris, 1989, p. 715.

(10) J. Souchon, *Bulletin de la Société Académique de Laon*, 1892-1894, cité par J. de Laprade, « Le cabinet et le trésor de Pau : l'apport des Bourbon-Vendôme », *Bulletin de la Société des Amis du Château de Pau*, 92, 1983, p. 25-41.

(11) Voir *Les trésors du Grand Écuyer. Claude Gouffier, collectionneur et mécène à la Renaissance*, Écouen, Musée national de la Renaissance, 1994, p. 143 et n. 21.

(12) Voir M. Bimbenet-Privat, « Nouvelle acquisition d'orfèvrerie parisienne à Écouen : une pièce unique de vaisselle de la Renaissance », *Revue du Louvre*, 2002-1, p. 35-40.

(13) E. Molinier et F. Mazerolle, *op. cit.*, n. 4, p. 10.

(14) Voir D. Alcouffe, *Musée du Louvre, département des Objets d'art. Catalogue. Les gemmes de la Couronne*, Paris, 2001, p. 134-135, n° 39.

(15) *Marie de Médicis : un gouvernement par les arts*, *op. cit.*, n. 1, p. 166, n° 35.

(16) Voir M. Bimbenet-Privat (dir.), *L'orfèvrerie parisienne de la Renaissance. Trésors dispersés*, Paris, Centre culturel du Panthéon, 1995, p. 90, n° 58.

(17) Voir D. Alcouffe, « Les collections de vases en pierres dures de Henri II et de Catherine de Médicis », *Henri II et les arts. Actes du Colloque de 1997*, Paris, 2003, p. 155-180, et M. Scalini « Vases précieux miniatures », D. Alcouffe (dir.), *Les vases en pierre dure. Actes du Colloque de 2001*, Paris, 2003, p. 59-82.

(18) E. Molinier et F. Mazerolle, *op. cit.*, n. 4, p. 10-24.

(19) Voir par exemple H. Michelant, *Inventaire des vaisselles, bijoux, tapisseries, peintures, livres et manuscrits de Marguerite d'Autriche, régente et gouvernante des Pays-Bas (1523)*, Bruxelles, 1870.



Médaille de Louis XII et Anne de Bretagne

(Exemplaire en bronze, musée des Beaux-Arts du château de Blois)



contemporains (19). L'on y trouvait même, à côté de nombreux bijoux et « tableaux » d'or émaillé, « un portrait d'argent doré du feu roy Loys douziesme d'un costé et la feu royne Anne de l'autre », c'est-à-dire un exemplaire en métal précieux de la fameuse médaille fondue à Lyon pour l'entrée solennelle de Louis XII et Anne de Bretagne le 15 mars 1500, exemple particulièrement significatif de l'adoption par l'art français d'une

des meilleurs expressions artistiques issues de la Renaissance italienne (20) [fig. 3].

(20) Voir l'exemplaire en bronze récemment acquis par le musée des Beaux-Arts du château de Blois : T. Crépin-Leblond, « Nouvelles acquisitions de l'année 2000 », *Bulletin des Amis du château et des musées de Blois*, 32, 2001, p. 56.

MARIE DE LUXEMBOURG, COMTESSE PUIS DUCHESSE DOUAIRIÈRE DE VENDÔME¹

Jean-Claude Pasquier

Le 8 septembre 1487, la jeune Marie, dernière descendante de l'illustre famille des Luxembourg, comtes de Saint-Paul issus des seigneurs de Ligny, et nouvellement comtesse de Romont, épousait en secondes noces et par contrat, au château de Ham (département actuel de la Somme), François de Bourbon, seigneur d'Épernon, comte de Vendôme. Un douaire de 4 000 livres de rente en terres fut alors constitué par François à Marie et réciproquement.

Né en 1470, François de Bourbon n'avait que 17 ans. Il était l'aîné de huit enfants dont six filles. Sa mère était Isabeau de Beauvau, son père le comte Jean VIII de Vendôme (1446-1477) auquel il succéda à la tête du comté vendômois en 1477, âgé seulement de 7 ans ; aussi fut-il placé sous la tutelle de son beau-frère, Louis de Joyeuse, le mari de sa sœur Jeanne.

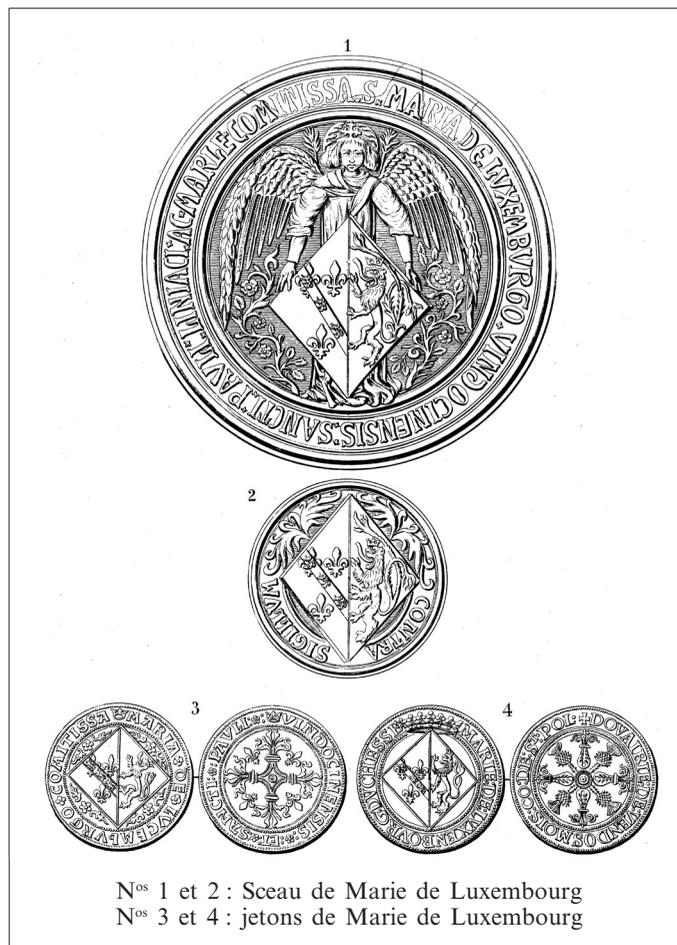
Vingt-quatrième comte de Vendôme dûment répertorié, François était également, de par son père, seigneur de Mondoubleau, de Montoire, de Lavardin et de Bonneval. Tous ses autres nombreux titres lui seront apportés par son épouse Marie de Luxembourg. Philippe de Commines le qualifiait de « beau personnage jeune et sage ».

À 14 ans, en 1484, à Reims, François de Bourbon avait représenté le comte de Toulouse au sacre de Charles VIII (1483-1498), dont il restera l'un des amis les plus fidèles et les plus dévoués. En 1487, précédant de quelques mois son mariage, il était en Guyenne, auprès du roi.

Fille de Pierre II de Luxembourg, décédé en 1482, et de Marguerite de Savoie, inhumée un an plus tard (en 1483), Marie de Luxembourg, dont on ignore la date et le lieu exacts de sa naissance – sans doute aux alentours de 1468, 1470, en Picardie, voire en Cambrésis –, eut pour frères

Louis, Claude, Antoine, tous trois décédés en bas âge, et une sœur, Françoise. Cette dernière, future Dame d'Enghien, fut mariée à Philippe de Ravestein, frère du duc de Clèves ; elle mourut sans descendance.

Orpheline de bonne heure, et comme son père « sans terre et sans argent », Marie avait été sollicitée une première fois en mariage – entre 1483 et 1485, selon certaines déductions –, par son oncle Jacques de Savoie, le frère de sa mère – âgé de 45 ans environ, baron de Vaud, comte de Romont et mort au château de Ham en 1486. De cette très courte union était née une petite Françoise qui épousera Henri, comte de Nassau (en Rhénanie). Ne connaissant vraisemblablement pas d'avance son futur second mari François de Bourbon, Marie de Luxembourg n'avait fait qu'obéir à la requête de Charles VIII, datée d'Anccenis, du mois de juillet 1487, et dans laquelle il est dit, je cite : « *Nous l'avons fait requérir, qu'elle veuille prendre party en mariage quy nous soit seur [sûr, certain] et loyal... A qoy nostre dicte tante [en fait, sa cousine germaine par les femmes, les Savoie], de sa bonne et franche volonté, s'est inclinée et à notre requeste et faveur a consenty de prendre à mary et époux notre très cher et très aimé cousin François de Bourbon [cousin à la 8^e génération], comte de Vendosme et afin que ce soit chose ferme et stable à toujours, nous avons signé ces présentes de nostre main et à ycelles fait mettre nostre scel [sceau]... »*



N^{os} 1 et 2 : Sceau de Marie de Luxembourg
N^{os} 3 et 4 : jetons de Marie de Luxembourg

(1) Texte de la conférence donnée dans le cadre des « Rendez-vous de l'Histoire », à Blois, samedi 16 octobre 2004 (amphithéâtre n° 3, Antenne universitaire).

Dans cette même ordonnance royale, Charles VIII, en considération des services rendus par François de Bourbon et en faveur de son mariage avec Marie, rendait officiellement aux Luxembourg tous leurs biens, honneur et privilèges – ces biens qui leur avaient été confisqués en 1475, suite à l'exécution de Louis de Luxembourg, comte de Saint-Paul, connétable de France, le grand-père de Marie, condamné en place de Grève, par ordre de Louis XI pour crime de haute trahison.

Désormais, Marie et sa sœur Françoise n'étaient plus les deux orphelines pauvres et sans terres que leur père Pierre de Luxembourg avait laissées en mourant au château d'Enghien, cinq ans auparavant. Tous ses biens retrouvés faisaient de Marie : comtesse de Saint-Paul, de Ligny, de Marle, de Soissons de Conversan, vicomtesse de Meaux, Dame de La Fère, d'Enghien, de Condé, de Dunkerque, Gravelines, de Ham, La Roche, Bohain, Beaurevoir, Haubourdin, Saint-Gobain, Bourbourg, Oisy, châtelaine de Lille et autres lieux, ainsi que comtesse de Vendôme.

Vaillant guerrier promis à un bel avenir, François de Bourbon, après avoir assisté au mariage de Charles VIII avec Anne de Bretagne (1491) à Langeais, restait défendre, dans un premier temps, les intérêts du royaume de France tandis que le roi combattait en Italie. Par la suite, rappelé en renfort, François le rejoignit. Mais participa-t-il, pour autant, à la bataille de Fornoue, le 6 juillet 1495 ? Difficile à dire. Toujours est-il que, le 3 octobre de la même année (1495), François, emporté par la maladie, décédait à Verceil, en Piémont (Vercelli, entre Turin et Milan), dans sa 25^e année. Des cérémonies grandioses eurent lieu le 6 octobre suivant en l'église Saint-Eusèbe de cette ville. Le roi, très affligé, le considérant comme son frère, lui fit faire de magnifiques funérailles. Tous les plus hauts dignitaires tant ecclésiastiques que laïcs passèrent les Alpes pour y assister. Son corps fut ramené à Vendôme pour être inhumé en la chapelle Notre-Dame, dans la collégiale Saint-Georges du château, véritable nécropole des Bourbons-Vendôme. Ce fut le prince le plus accompli de son époque : « *Il était, écrit Brantôme, l'escarboucle (pierre à l'éclat vif) des princes de son temps en bonté, beauté, humanité, sagesse, douceur et bénignité [bienveillance] et que le roy fut si marri qu'il n'était aucun qui le pût le reconforter.* »

De cette seconde union encore trop courte, huit ans seulement, naquirent pourtant six enfants. On peut penser que les premières années de leur mariage se passèrent le plus souvent au château de Vendôme comme semblent le prouver les naissances de leurs deux fils aînés, Charles et Jacques, respectivement en 1489 et 1490 audit château. Mais Jacques, que certains historiens ignorent, devait décéder âgé tout juste de 1 an. Par la suite, le château de Ham eut sans doute leur préférence puisque les trois naissances suivantes, celles de François en 1491, de Louis (1493) et d'Antoinette (1494) s'y accomplirent. Enfin, Louise, la dernière, devait naître au château de La Fère (département actuel de l'Aisne) fin 1495, voire début 1496, soit quelques mois après la mort de son père.

C'est avec ce dernier mariage que commence véritablement cette destinée hors du commun. Désormais, Marie de Luxembourg sera jusqu'à sa mort, comme ses enfants et petits-enfants, au service inconditionnel et total des Valois, auxquels son arrière-petit-fils Henri IV succédera. L'éclatante dynastie des Bourbons-Vendôme fournira ainsi sept rois à la France dont la lignée, toujours vivante, possède des ramifications que l'on peut retrouver dans les cours royales encore existantes en Europe.

Marie de Luxembourg se retrouvait donc prématurément veuve, encore jeune, en 1495, avec à sa charge six enfants mineurs : une fille de son premier mari, Jacques de Savoie, et cinq autres encore viables de François de Bourbon.

Son fils aîné, Charles, succéda à son père comme comte de Vendôme. Puis, nommé duc en 1515 par François I^{er} en récompense de ses loyaux services, il remplit bientôt les plus

hautes fonctions du royaume. Parce que fidèle au roi, alors que ce dernier était prisonnier à Pavie, Louise de Savoie, régente impopulaire, le nommait chef de son Conseil, c'était en 1525. Il fut marié à Françoise d'Alençon ; celle-ci lui donnera treize enfants. Parmi ceux-ci, retenons Antoine de Bourbon qui épousera Jeanne d'Albret, les parents du futur roi Henri IV, et Louis, né au château de Vendôme, auteur de la branche des Condé et par descendance directe de la branche des Conti et des Soissons.

François, le cadet, comte de Saint-Paul, fut un brillant chef de guerre. Blessé et évadé après Pavie, gouverneur du Dauphiné, il fut fait connétable, revanche de l'aïeul décapité. De son épouse Adrienne, duchesse d'Estouteville, il eut deux enfants.

Louis, cardinal, archevêque de Sens, notamment, couronna Catherine de Médicis à Saint-Denis et fut nommé gouverneur de Paris et de l'Ile-de-France par Henri II.

De ses deux filles, une seule se maria. Antoinette, l'aînée, catholique convaincue et vraie grande dame à l'image de sa mère, épousait Claude de Lorraine, duc de Guise. De cette union devaient naître douze enfants. Quand Marie de Lorraine, l'une de leurs filles, devenue reine d'Écosse, leur envoya la jeune Marie Stuart, Antoinette, sa grand-mère, ainsi que Marie de Luxembourg, son arrière-grand-mère, lui prodiguèrent une très grande affection et une immense tendresse. Plus jamais, nous dit-on, la petite-fille n'oubliera l'exemple des deux femmes et s'en souviendra jusqu'au pied même de l'échafaud, en 1587.

Quant à Louise, la cadette, elle fut, pendant quarante ans, l'une des plus remarquables abbesses de Fontevault. Faisant face à la crise protestante, elle anima la résistance aux Huguenots notamment lorsque son petit-neveu, un certain Henri de Navarre, viendra, sans succès, mettre le siège devant l'abbaye.

Le veuvage de Marie de Luxembourg durera cinquante et un ans, jusqu'à sa mort survenue en 1546 ; sa vie durant, elle se consacra entièrement à l'éducation et à l'établissement de ses enfants et petits-enfants et à l'administration de ses nombreux biens patrimoniaux reçus en héritage ou en usufruit. Ce fut une administratrice intelligente, habile et active comptant sur l'aide efficace de ses baillis. Elle disposait d'un grand nombre de messagers pour engager les procédures. Elle-même voyageait beaucoup, pour traiter personnellement ses affaires. Éducatrice, administratrice, aumônière à ses heures, Marie de Luxembourg fut plus encore. En parfaite diplomate qu'elle était, elle fut aussi l'organisatrice, en son hôtel de Saint-Paul, à Cambrai, de la rencontre entre Louise de Savoie, sa cousine, mère de François I^{er}, et Marguerite d'Autriche, représentant son neveu Charles Quint. Rencontre plus connue sous le nom de Paix des Dames signée en 1529.

Redevenue, comme on le sait, immensément riche, Marie, fidèle à ses convictions envers la royauté, n'hésita pas à proposer ses propres terres du Hainaut et de Flandres pour payer une partie de la rançon du roi retenu en Italie. Ses confortables revenus lui permettaient en outre de tenir, sans doute malgré elle, un train de vie princier quoique discret et par la même occasion de prodiguer une charité princière. Marie de Luxembourg ne songera plus, dès lors, qu'à faire le bien autour d'elle, aux humbles, aux pauvres, aux religieux des abbayes ou des couvents. Son titre de Bonne Dame, Mère des Pauvres ne fut certainement en rien usurpé.

Mais si sa bonté, aujourd'hui quasi légendaire, était inépuisable, ses bienfaits furent toujours empreints de la plus grande modestie. Les nombreuses libéralités qu'on lui attribue, sans doute avec raison, n'ont guère été cependant rapportées avec toutes les précisions souhaitables dans les textes et pourraient relever parfois d'une certaine tradition locale plus que de la vérité historique. De toute évidence, les sources écrites originelles manquent ou n'apparaissent qu'au XIX^e siècle, le plus souvent sans la moindre référence.

Contrairement à certaines idées reçues en Vendômois, Marie dut résider, de préférence, en Picardie, dans son château de Ham, domaine par excellence des Luxembourg, d'ailleurs en partie reconstruit par son grand-père Louis, le connétable félon. Mais elle se rendait également en son château de La Fère, qu'elle affectionnait particulièrement, à quelques lieux de là, et peut-être, plus souvent encore, dans son plaisant hôtel de Cambrai, l'hôtel de Saint-Paul, le berceau de ses ancêtres. Le château de Vendôme n'était en fait que sa troisième demeure, par alliance. Cependant, Marie, comtesse, puis duchesse douairière de Vendôme, continua, sans faillir, à administrer les biens laissés par son jeune époux décédé, suppléant, du même coup, Charles, son fils, retenu le plus souvent hors de son duché.

Tout comme elle protégea le commerce et l'industrie du côté de Ham et de La Fère, elle encouragea également, par ses nombreuses libéralités, un grand courant industriel et commercial à Vendôme. Tanneries et ganteries artisanales, fabriques de draps et de serges en firent alors la renommée. Quant à l'établissement d'une aiguillerie, que l'on cite toujours en exemple, sa présence reste encore à prouver.

Son administration rigoureuse du comté puis duché de Vendôme permit la réalisation d'un grand nombre de reconstructions ou de restaurations comme l'achèvement de la chapelle Saint-Jacques telle qu'elle nous apparaît aujourd'hui. Ce fut grâce au mécénat de Marie, en effet, que

furent financés les travaux. Tout comme les restaurations parfaitement réussies, en leur temps, de la porte fortifiée Saint-Georges, salle commune depuis 1467, mais dont une partie de son décor architectural fut toutefois recréée ou renouvelée au XIX^e siècle. Ne lui doit-on pas encore l'agrandissement et l'achèvement de la nouvelle église gothique Saint-Martin et, bien sûr, la construction de la façade occidentale, pur gothique flamboyant, de l'abbaye de la Trinité ? La collégiale Saint-Georges du château retint plus spécialement encore son attention ; elle ne cessa pas de l'agrandir, de l'embellir tout en améliorant, par des réformes appropriées, la vie de ses chanoines.

Marie de Luxembourg décédait le 1^{er} avril 1546 au château de La Fère. Âgée de plus de 75 ans, pour le sûr, elle eut la joie de connaître ses 27 petits-enfants mais seulement 6 de ses très nombreux arrière-petits-enfants. Sa longévité, assez remarquable pour l'époque, lui permit de survivre à 3 de ses propres enfants et à 7 de ses petits-enfants. Sa dépouille ramenée à Vendôme le 19 mars 1548, soit deux ans après sa mort, fut inhumée aux côtés de son époux, François de Bourbon, en sa chère collégiale Saint-Georges, leur mausolée passant pour le plus remarquable monument de cette église. Son cœur fut déposé, quant à lui, en l'abbaye de Cercamp.

De nos jours, seule une rue du centre de Vendôme perpétue le souvenir de cette grande dame que fut véritablement, en son temps, Marie de Luxembourg.

LA TANNERIE À VENDÔME

Particulièrement Les Tanneries Solognotes

Jean Chabin

VENDÔME, ANCESTRALE CITÉ DU CUIR

Depuis fort longtemps, à Vendôme, le tannage des peaux fut pratiqué. Nous savons qu'au Moyen Âge et à la Renaissance les artisans tanneurs, très nombreux en cette ville, étaient réputés être d'excellents fabricants. De leurs ateliers sortaient des peaux de chevreaux d'une grande finesse que les gantiers locaux utilisaient pour la fabrication des célèbres « gants chevrotins de Vendôme ». Une légende prétendait même (mais était-ce une légende ?) que l'un de ces gants pouvait facilement trouver place dans une coque de noix vide tant il était fin et léger.

Au préalable, pour être rigoureux, il convient de préciser que cette branche de la tannerie s'appelle la « mégisserie ». Les procédés de tannage utilisés sont très particuliers. Les « mégissiers », pour tanner les peaux, emploient de l'alun, du sel, de la farine de froment, du jaune d'œuf, et, jusqu'au début du XX^e siècle, ils se servent même de crotte de chien et de fiente de poule. Les mégissiers ne travaillent que les « petites peaux » : celles des agneaux, des moutons, des chevreaux et des chèvres, etc.

LES MÉGISSIERS

Jusque vers la fin de l'année 1589 et depuis sans doute plusieurs siècles, de nombreux artisans mégissiers, établis sur les divers bras du Loir qui arrosaient la ville, travaillaient les peaux de chevreaux provenant de la région, réputées pour leur très bonne qualité. Certains auteurs ont même parlé d'une cinquantaine d'entreprises en activité à l'époque de la splendeur de ce métier à Vendôme. Avec aussi, de toute évidence, un bon nombre de gantiers, créateurs et fabricants de ces fameux gants chevrotins. Ces entreprises-là n'étaient sans doute que de petites entreprises n'employant que quelques compagnons, peut-être même qu'un ou deux. Mais qui sait ? Certaines pouvaient représenter ce qu'aujourd'hui nous appelons des PME. N'oublions pas qu'avant le sac de Vendôme, en 1589, cette ville était importante pour l'époque. Cette destruction, sauf l'abbaye de la Sainte-Trinité qui fut épargnée, avait laissé Vendôme exsangue. Elle mit des centaines d'années à s'en relever.

Que s'est-il passé après cette catastrophe ? Les mégissiers, apparemment, ne s'en sont pas remis. D'aucuns écri-



virent que, vu les circonstances, ils furent obligés de quitter Vendôme pour s'établir ailleurs ou, plus tragiquement, de disparaître. Ceux qui émigrèrent se dirigèrent, d'après certains historiens, vers Mondoubleau ou vers Château-Renault, où ils se seraient réinstallés tant bien que mal. Mais les certitudes de ces transferts, à ce jour, ne sont pas formellement établies. Un fait, lui, parfaitement établi, est le suivant : Jeanne d'Albret, la mère d'Henri IV, bien avant le sac de Vendôme par l'armée de son fils, puisqu'elle est morte en 1572, était incommodée par les émanations et odeurs désagréables qui montaient des mégisseries jusqu'au château. Ne pouvant plus supporter ces relents pestilentiels, elle fit imposer lourdement les mégissiers afin de les décourager ou de les faire partir ailleurs. Peut-être donc avaient-ils commencé à fuir Vendôme avant 1589. On trouve à Château-Renault, vers le milieu du XVI^e siècle, l'arrivée d'un « Pelleteureau », tanneur ou mégissier, venant de Vendôme, qui s'y installa et dont l'entreprise survécut jusqu'au XX^e siècle.

Nous ne savons pas à quelle époque des tanneries se réinstallèrent à Vendôme, mais, pour ce qui est des mégisseries, nous pensons qu'elles ont bel et bien disparu du ciel vendômois pour ne point réapparaître.

LES TANNEURS ET LE TANNAGE

Les « tanneurs », eux, tannent les peaux des gros animaux. Celles des bovins, bien sûr, mais aussi des chevaux, des ânes, des buffles et autres... même des peaux d'éléphants dans certains pays comme l'Afrique du Sud. Pour ces gens-là, les produits tannants peuvent être d'origine végétale ou minérale. Parmi les végétaux pouvant fournir du tanin on trouve l'écorce de chêne, le bois de châtaignier, le bois de québracho d'Argentine, les écorces d'épicéa, de mimosa, de palétuvier, certaines cupules de glands, appelées « vallonnées » provenant de Turquie, certains fruits exotiques, certaines racines, même des feuilles de quelques arbres comme le sumac de Sicile, etc. Tous ces produits naturels contiennent de relativement importantes quantités de tanin soluble dans l'eau (entre 8 % et 25 % du poids du végétal) capable de tanner le derme de la peau et de le transformer en « cuir ». Parmi les produits tannants d'origine minérale on peut citer, entre autres, certains sels de chrome, d'aluminium, de zirconium, mais aussi des composés élaborés par l'industrie chimique, appelés tanins synthétiques, dérivés presque tous du phénol. Le formol possède aussi un bon pouvoir tannant.

Par contre, le « parchemin », lui, est travaillé autrement. On l'obtient en préparant la peau, comme pour la tanner, mais on ne la tanne pas. Elle est séchée sur un cadre, sous tension, et subit un certain nombre de traitements physiques avant et après séchage, afin de donner au parchemin l'aspect et les propriétés dont l'utilisateur aura besoin.

Alors, question logique : pourquoi tanner les peaux puisqu'on peut les conserver et les utiliser sous forme de parchemin sans les tanner ? Tout simplement parce que la fragilité du parchemin en limite l'emploi à quelques cas particuliers. En effet, si le parchemin est imbibé d'eau, par exemple, il reprend son état de peau fraîche putrescible. Car il faut dire que la peau des êtres vivants, mammifères ou non, sans traitement particulier, se dégrade rapidement en tant que substance protéique, surtout dans une atmosphère humide et tiède, pouvant arriver à une décomposition complète par l'action de micro-organismes, voire d'insectes ou leurs larves (asticots).

Le tannage consiste à transformer chimiquement les constituants protéiques de la peau en une autre substance, résultant de la combinaison chimique de ceux-ci (le collagène notamment) avec des produits possédant pour eux une affinité (comme les acides en ont une pour les bases (ou alcalis) pour former des sels) et que l'on désigne par les

termes « matières tannantes », le nouveau produit étant dénommé « cuir ». Commercialement le terme « cuir » est souvent réservé aux peaux tannées par les tanneurs, dont les produits finis proviennent des peaux de gros animaux. Les cuirs tannés par les mégissiers, provenant de petits animaux, gardent dans le commerce leur appellation de « peau ». Outre la modification chimique apportée par le tannage, plusieurs modifications d'ordre physique ou physico-chimique caractérisent le cuir après cette opération : la plus spectaculaire est l'« imputrescibilité ». La seconde est une forte « déshydratation » ; le cuir tanné, même gorgé d'eau, n'en renferme jamais plus de 40 à 45 % tandis que la peau fraîche en contient facilement 70 à 75 %. La troisième est la « défibillation », qui fait que, humide ou sec, le cuir reste opaque, à la différence du parchemin qui, en séchant, devient translucide. Enfin, une importante élévation de la « température de rétraction ». C'est-à-dire que, plongée dans de l'eau que l'on chauffe, la peau commence à se rétracter et à se désagréger vers 55 °C. Pour le cuir tanné aux tanins végétaux il faut chauffer au moins jusqu'à 90 °C et, si celui-ci a reçu un tannage au sulfate basique de chrome, la température de rétraction peut atteindre 120 °C. L'ultime résidu après « cuisson » (en quelque sorte) est la gélatine.

LES TANNERIES À VENDÔME

Vendôme, qui en 2002 a vu s'arrêter sa dernière tannerie, a sans doute définitivement abandonné son rôle de « cité du cuir » où cette industrie était prépondérante. Plus le moindre artisan ni la moindre usine qui tanne les peaux ou qui travaille le cuir, sauf une petite unité artisanale de pelletterie qui tanne encore des peaux destinées à la fourrure. Au cours des siècles précédents, quantité d'industriels et d'artisans vivaient et faisaient vivre du cuir, comme tanneurs et mégissiers, bottiers et fabricants de chaussures, maroquinières, gantiers. Hélas, tout cela a disparu. Nous nous proposons, avant de parler plus spécialement de la dernière entreprise à avoir fermé ses portes dans notre ville, d'évoquer cette industrie – tanneurs, mégissiers et utilisateurs de cuirs et peaux à Vendôme – à travers l'histoire de cette cité dont le quotidien fut loin d'être un « long fleuve tranquille ».

Au XIX^e siècle, des tanneries existaient à Vendôme et tannaient les peaux de bovins. Il y en avait un certain nombre qui profitaient des qualités de l'eau du Loir. Elle leur facilitait la tâche pour mener à bien les différents processus de la transformation de la peau en cuir. Cette eau n'est pas très dure. Autrement dit, elle est peu calcaire et même très légèrement acide. Oh ! ce n'est pas sensible à la gustation comme l'est un jus de citron, mais une mesure chimique pointue et précise le montre aisément.

Or, au XIX^e siècle et au début du XX^e, les tanneurs, installés obligatoirement sur une rive du Loir, avaient construit des pontons, la plupart du temps en bois, pour tremper directement dans la rivière les peaux qui leur arrivaient des lieux d'abattage du bétail, fortement salées (pour empêcher leur éventuelle putréfaction). Cette opération était destinée à les dessaler et à leur faire reprendre l'eau que le sel, par un phénomène d'osmose, leur avait fait perdre. Cette phase de la fabrication était appelée la « trempe » (ou « reverdisage »). Elle était suivie de l'« épilage-pelanage » qui se faisait dans un bain de lait de chaux, opération qui durait une douzaine de jours et permettait, par grattage, d'éliminer manuellement l'épiderme et les poils. Cette intervention qui se pratiquait sur un chevalet se nommait l'« ébourrage ». Une autre opération manuelle, l'« écharnage », sur le même chevalet, débarrassait le derme des vestiges de graisse ou de viande que le boucher n'enlevait jamais complètement. Après cette dernière opération, le derme était donc « mis à nu » sur ses deux faces et net pour la suite du pro-

cessus. Mais il était très gonflé d'eau, épais, turgescents, gavé de chaux et, par conséquent, très fortement alcalin. Or le derme ne peut pas être tanné s'il est alcalin. Il faut d'abord le « neutraliser ». L'eau du Loir, légèrement acide, faisait cela très bien. On accrochait de nouveau les peaux, réduites à leur derme, au ponton et elles trempaient quelques jours dans l'eau de la rivière. Après quoi elles avaient perdu leur gonflement et leur turgescence. Elles étaient devenues toutes molles. Les tanneurs disaient qu'elles étaient « tombées » et devenues aptes à recevoir le début du tannage qui pouvait durer de très longs mois. Cette neutralisation portait le nom de « déchausage ». Ces séjours successifs dans les eaux du Loir ne posaient pas de problèmes de pollution à cette époque. Mais il faut dire que le tannage végétal, surtout celui dont il est question ici, ne fait appel à aucun produit toxique. Les rejets dans la rivière, même s'ils n'étaient pas toujours ragoûtants pour un humain, ne faisaient aucun tort à la faune. Le Loir était très poissonneux en ce temps-là et les pêcheurs à la ligne s'en donnaient à cœur joie. Certains disaient même que les tanneurs appâtaient le poisson.

Au début du ^{xx}^e siècle, les tanneurs de Vendôme, à ma connaissance, étaient au nombre de huit au moins : outre Leguet-Cruchet, prédécesseur des Tanneries Solognotes, il y avait Leroyarmier, rue du Maréchal-de-Rochambeau, Les Tanneries du Loir, dans la même rue, juste à côté. Les Tanneries Vendômoises (M. Kahn), rue de la Grève, les Tanneries Plessier, à l'emplacement actuel d'une partie de l'Hôpital, Les Tanneries des Murs, avenue Ronsard, transformées plus tard en conserverie et actuellement magasin de vente d'objets divers, les Tanneries Hamar, faubourg Saint-Bienheure, les Tanneries Lance, également faubourg Saint-Bienheure, au bas de « La Chape ».

Par contre, je puis dire qu'en 1930 Leguet-Cruchet était devenu « Les Tanneries du Loir-et-Cher », transformées en 1934 en « Tanneries Solognotes » ; Leroyarmier était devenu « Leroyarmier-Lorcet » pour se nommer quelques années plus tard les « Tanneries Lorcet » ; Les Tanneries du Loir étaient toujours là ainsi que Hamar et Lance. Les trois autres entreprises avaient disparu, sauf celle de M. Kahn transformée en pelletterie.

LES TANNERIES SOLOGNOTES : ORIGINES

La tannerie que nous nous proposons d'étudier ici est celle située aux n^{os} 108 et 110 de la rue des Quatre-Huyes et qui, depuis 1934, portait, comme raison sociale : « Les Tanneries Solognotes ». Son histoire commence en 1892 et se termine en 2002. En ce début de ^{xxi}^e siècle, elle était la dernière tannerie en état de fonctionnement de la Région Centre, quelques mégisseries subsistant encore dans le département de l'Indre. Seul le manque de clientèle, entraînant nécessairement un fort ralentissement de la production, a amené les dirigeants de l'entreprise à décider un arrêt définitif de l'exploitation, avant que des problèmes probables et qui n'auraient pas manqué d'être graves ne les y contraignent.

À l'emplacement de cette usine, dont la construction commença en 1892, il n'y avait, à cette date, que des terrains maraîchers appartenant à différentes personnes. La famille Leguet-Cruchet en acheta environ 7 000 m² et commença à construire les différents bâtiments nécessaires au travail et les fosses destinées au tannage.

LE « TRAVAIL DE RIVIÈRE »

Au bord du Loir un atelier fut construit et, devant celui-ci, un ponton au-dessus de l'eau du Loir. Ce lieu s'appelait

le « travail de rivière ». C'était là que commençait le traitement des peaux. La trempe, effectuée dans l'eau de la rivière. L'épilage-pelanage, dans plusieurs cuves rondes creusées dans le sol de l'atelier, où l'on baignait les peaux dans du lait de chaux. Plusieurs chevalets demi-cylindriques en bois, reposant d'une extrémité sur le sol tandis que l'autre était maintenue par un support à une hauteur de 75 à 80 cm, destinés à pratiquer l'ébourrage et l'écharnage des peaux. Pour ébourrer, on raclait l'épiderme, que la chaux avait distendu, avec un « couteau à ébourrer », sorte de latte dont le fil était poli et non agressif, cela pour éliminer le poil et retirer toute trace d'épiderme et de poil. Après cette opération on retournait la peau et on enlevait, à l'aide d'une « faux » ou d'un « couteau à écharner » très bien affûtés, tout ce qu'il restait de graisse et de chair oubliées par le boucher.

LE BÂTIMENT PRINCIPAL : « CORROIERIE ET SÈCHE »

Le plus important des bâtiments est celui qui fut bâti parallèlement à la rue des Quatre-Huyes, à environ 40 m de celle-ci et qui comportait quatre niveaux. Trente-cinq mètres de longueur sur douze de largeur. Au rez-de-chaussée, une grande quantité de cuves rondes de 2 m de diamètre pour 1,5 m de profondeur, destinées à la « mise en couleur » des cuirs, c'est-à-dire le commencement du tannage qui sera très long. Cette partie de l'usine s'appelait la « basserie », sans doute parce que toujours située au plus bas des bâtiments. Le premier étage se nommait la « corroierie ». C'est là que, après le tannage, les cuirs étaient corroyés, c'est-à-dire « apprêtés » pour leur donner les caractéristiques physiques propres à leur futur emploi. Le second étage était destiné à suspendre les cuirs afin de les sécher. C'était la sèche. Quant au troisième étage, il pouvait aussi être utilisé comme « sèche » ; il comportait, comme le second, des crochets pour suspendre les cuirs, mais il servait plutôt de grenier.

LES « FOSSES À TAN » ET LE « HANGAR AUX ÉCORCES »

Dans la cour, entre le grand bâtiment et le Loir, une cinquantaine de « fosses » rondes, en briques, profondes de 2,20 m et de 3 m de diamètre, parfaitement étanches, avaient été construites. Elles étaient destinées au tannage à l'écorce de chêne des cuirs de gros bovins. Après la mise en couleur des cuirs (c'est ainsi qu'on appelait le début du tannage), laquelle pouvait durer plusieurs mois, on les mettait dans les fosses, bien étalés sur un lit d'écorces broyées, « couchés », comme on disait, et séparés les uns des autres par quelques centimètres d'épaisseur de la même écorce. Le tout était « abreuvé » par un « jus tannant » obtenu en faisant macérer de l'écorce dans de l'eau. Les cuirs, en se tannant, absorbaient lentement le tanin dissous dans cette eau qui, au fur et à mesure, était remplacé par celui contenu dans l'écorce qui séparait les cuirs les uns des autres, jusqu'à épuisement, ou presque. Cela durait environ trois à quatre mois. Après quoi on « relevait » les cuirs et on les remettait dans une nouvelle fosse avec, bien sûr, de l'écorce neuve. Ils pouvaient passer ainsi dans trois, voire dans quatre fosses successives.

Près des « fosses à tan », un hangar avait été édifié destiné principalement à stocker les écorces de chêne que les forestiers ne vendaient qu'une fois par an, à la fin du printemps, après la campagne d'écorçage. Celle-ci n'étant possible pratiquement qu'au moment de la montée de la sève dans les taillis de chêne, l'écorce de taillis étant la meilleure

et la plus riche en tanin. La conservation dans la forêt, en plein air, des bottes d'écorce n'est pas possible longtemps en raison du risque d'appauvrissement en tanin par la pluie de cette matière désormais morte. C'est pourquoi le tanneur devait assurer lui-même la mise à l'abri de ses besoins de l'année. Le broyage de ces écorces était de toute évidence assuré par des façonniers étrangers à l'usine. Il existait plusieurs moulins à tan dans la ville, fonctionnant à l'énergie hydraulique fournie par le Loir, alors que Leguet-Cruchet, ne disposant pas de source d'énergie, du moins avant 1911, ne pouvait pas faire ce travail lui-même. Par contre, il y avait un cheval et des voitures ; on pouvait donc, sans grande difficulté, transporter les écorces de la tannerie au moulin et effectuer les retours.

FINITION ET COMMERCIALISATION DES CUIRS TANNÉS

Après le tannage que l'on qualifiait de « tannage lent » (on comprend aisément pourquoi), les cuirs tannés, sortis des fosses, pouvaient avoir plusieurs destinations.

Après nettoyage à l'aide d'un balai de bouleau, pour enlever les brins d'écorce adhérent encore sur les deux faces des cuirs, ceux-ci pouvaient être séchés, mis en pile plusieurs fois avant complet séchage afin qu'ils soient à peu près plats, puis pliés en deux dans le sens de la longueur au long de l'échine. Ils étaient vendus à des « corroyeurs », parfois étrangers, notamment des Turcs, qui les finissaient en peaux entières pour des emplois divers qui demandaient de grandes surfaces (ameublement, sellerie ou autre). Dans cette perspective, chez ces acheteurs-là, il était « corroyés » souples, avec « nourriture » assouplissante (des matières grasses leur étaient incorporées, souvent des huiles nobles comme l'« huile de pieds de bœuf »). Il est bien évident que le tanneur pouvait faire lui-même ce corroyage. Mais il semble qu'à l'époque de Leguet-Cruchet on ne l'ait pas fait, du moins sur des cuirs entiers.

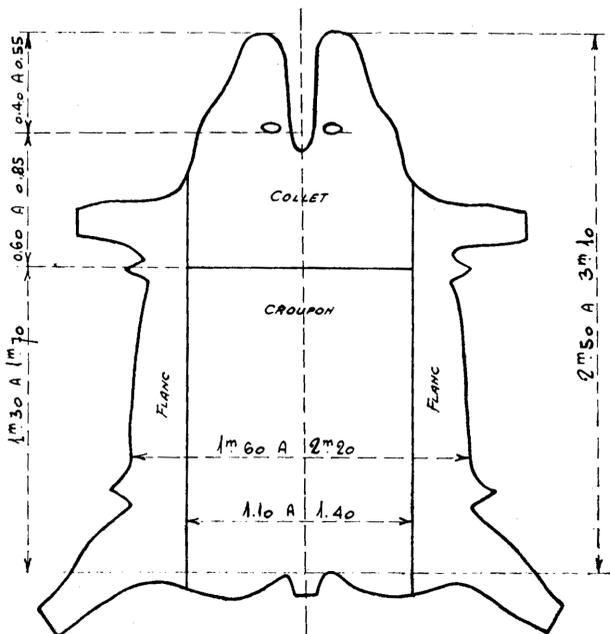
Ou bien, autre méthode, après le même nettoyage, on pratiquait le « crouponnage ». Cette opération se faisait sur cuirs simplement égouttés, donc très humides ; on découpait le cuir en quatre ou en cinq parties à l'aide d'une « serpette » : le « croupon » (ou deux « demi-croupons ») – les

deux « flancs » et le « collet ». Le croupon est la meilleure partie du cuir de bovin ; c'est la croupe et une partie du dos jusqu'à la naissance du cou. Le collet est situé sur les épaules, le cou et la tête. Les deux flancs ne sont autres que la peau du ventre, forcément divisée en deux, car, au moment de la dépouille de l'animal, les bouchers fendent la peau de la tête à la queue en passant par le milieu du ventre. Dans ce cas on corroyait les croupons, les collets et les flancs pas nécessairement de la même façon. Mais le principe général était le même : il consistait à faire prendre à chacune de ces parties du cuir la configuration d'un plan, leur utilisation ultérieure demandant de toute évidence une planéité aussi parfaite que possible. Certains croupons, destinés aux semelles de chaussures, devaient être choisis parmi des cuirs épais et seront « lissés » sans matières grasses, afin que, en séchant, ils puissent devenir très fermes. Ceux que l'on destinera aux empeignes de chaussures, au contraire, vont recevoir des produits gras pour les assouplir et en quantités relativement importantes. Les collets, comme les flancs, étaient presque toujours destinés aux semelles premières, ils recevront une petite quantité de matières grasses. Il ne faut pas qu'ils soient fermes, l'alêne du bottier doit pouvoir les traverser facilement, afin de faciliter la couture, tout en conservant une certaine rigidité.

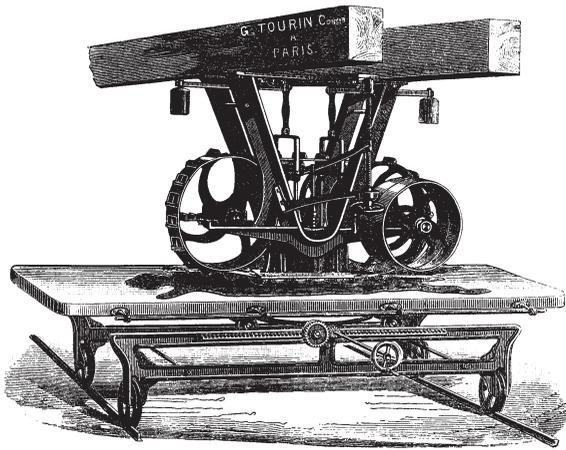
« Sur quoi et comment lissait-on le cuir ? » Sur de grandes tables de marbre très planes ou des tables de bois recouvertes de plaques de cuivre ou de zinc. Il fallait que le cuir, dans toute sa surface, adhère à la table. Pour cela on commençait par le mouiller abondamment du « côté chair » en le brossant vigoureusement, on l'étendait sur la table la face mouillée en dessous, et on poussait énergiquement sur le « côté fleur » avec une lame lisse en acier ou en cuivre, très droite, faisant corps avec un manche en bois et appelée « étire », pour « étirer » le cuir et le faire « coller » à la table, comme disaient les corroyeurs. Après quoi on l'accrochait à une baguette de bois à l'aide de deux ficelles et l'on suspendait la baguette à l'un des crochets disposés au plafond de la corroierie. Le cuir, à moitié sec, était « abattu », remis sur la table et de nouveau lissé, pour lui redonner la planéité qu'il avait un peu perdue en séchant, c'était le « retenage ». Après quoi on terminait le séchage, mais au second étage où les cuirs, de nouveau accrochés à leur baguette étaient passés, à travers une trappe ouverte dans le plafond, et à l'aide d'une « fourchette », placée à l'extrémité d'un long manche. Un ouvrier posté en haut, près de la trappe, le rattrapait et, avec une fourchette également, le pendait au plafond de la « sèche ». Bien entendu, les plafonds de la corroierie et de la sèche étaient pourvus de très nombreux crochets adéquats.

EN 1911, L'USINE SE MODERNISE

En 1911, la tannerie se modernisa. On agrandit le bâtiment principal d'environ 3 m, en largeur. On construisit un mur épais, côté sud et, bien sûr, on supprima l'ancien dont il ne resta que les grands poteaux soutenant la charpente. Une construction nouvelle, presque perpendiculaire à ce nouveau mur, dans laquelle furent installés une relativement puissante chaudière ainsi qu'un moteur à vapeur Winterthur sans oublier la cheminée en brique de 30 m de haut. Dans la corroierie, au premier étage, une machine à lisser les cuirs fut posée. C'était le fin du fin pour l'époque : une Tourin. Elle consistait en une grande courroie épaisse, portée par deux grandes poulies. Sur cette courroie étaient disposées des lames de métal sur des supports, espacées de 20 à 30 cm, qui lissaient le cuir comme le faisait le corroyeur avec l'étire manuelle, celui-ci étant étendu, comme pour le lissage à la main, sur une table plane en zinc. Mais cette table-là roulait longitudinalement sur des rails, pouvait aussi, grâce à une manivelle, se déplacer latéralement



Crouponnage



Machine à mettre au vent (Tourin)

et, de plus, tournait sur elle-même à la demande du lisseur. Ce dernier pouvait faire varier la pression des étires à l'aide d'un ingénieux mécanisme que l'on voit sur la figure. L'effet produit sur le cuir était bien plus intense que ce que pouvait faire l'homme avec l'étire qu'il tenait à la main. Le travail était donc meilleur, mais je ne suis pas sûr qu'il y eût moins de fatigue pour l'opérateur; la table roulante et tournante était lourde et pénible à manipuler. L'énergie était fournie par la machine à vapeur, à l'aide de plusieurs « transmissions » et de longues courroies. L'échappement de vapeur de la machine pouvait être envoyé dans des tuyaux à ailettes qui, en hiver, chauffaient l'atelier et sans doute aussi la sèche. La chaudière était pourvue d'une « presse à tanner » qui pouvait essorer l'écorce usée (le tan épuisé) et la rendre sinon sèche, du moins capable de brûler dans le foyer de la chaudière. Le prix de revient de l'énergie était donc amélioré par ce combustible gratuit. L'usine a ainsi fonctionné jusque vers 1923-1924. Mais le décès de M. Leguet, suivi plus tard de celui de son ancien contremaître, M. Blanchard, avec lequel Mme Leguet avait essayé de continuer à travailler, entraînèrent l'arrêt et la fermeture de l'usine.

REMISE EN ROUTE ET NOUVELLE DIRECTION

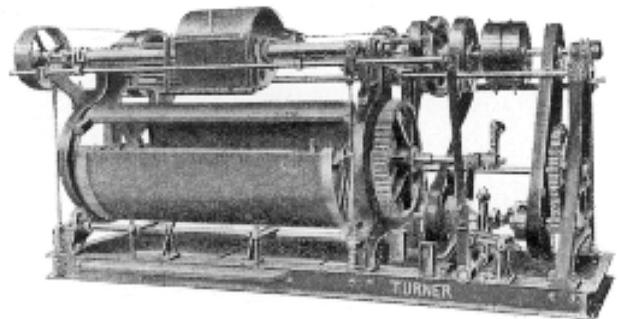
En 1929, M. Basile Chabin, père du signataire de ce texte, à l'occasion d'une visite à des membres de sa famille à Vendôme, remarquant cette tannerie fermée, en parla à son ami M. Bertrand, qui était son ancien patron et son grand initiateur dans le métier de la tannerie. Ils décidèrent alors de prendre contact avec Mme Leguet pour éventuellement acquérir l'ensemble et le remettre en route. En 1930, un engagement de location avec promesse de vente fut signé, des travaux de remise en état entrepris. On combla, en premier lieu, toutes les cuves rondes du rez-de-chaussée pour avoir un sol solide afin d'y installer le matériel en vigueur à l'époque. Des machines nouvelles furent acquises et la machine à lisser Tourin (on disait : « machine à mettre au vent », parce que l'opération du lissage précédait immédiatement le séchage du cuir « par le vent ») fut précieusement conservée, restaurée et réinstallée au rez-de-chaussée, car, en 1930, elle était encore, incontestablement, le meilleur outil pour lisser et mettre au vent les croupons et les collets. Parmi ces nouvelles machines : deux marteaux à battre le cuir pour le rendre très dur et très compact. Ces appareils en fonte, pesant environ 4 500 kg, abaissaient une enclume mobile sur une autre, fixe, grâce à un très gros levier mû mécaniquement, pou-



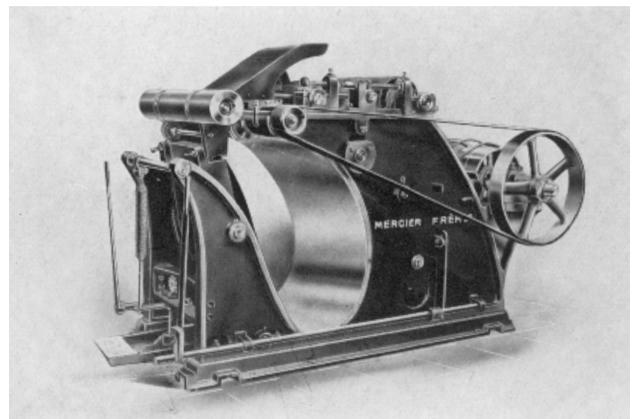
Marteau à battre le cuir (construction en 1900).
A continué à fonctionner
jusqu'à la fermeture de la tannerie en 2002.
Depuis, est réinstallé au Pays basque,
dans l'une des dernières tanneries de France

(Photo : Serge Dupré)

vant exercer une poussée de 40 t, soit, en rapportant cette poussée à la surface des enclumes, environ 500 kg/cm². L'une de ces deux machines historiques portait la date de sa construction (1900) et elle a fonctionné dans l'entreprise jusqu'à sa fermeture en 2002. Heureusement elle n'a pas fini sa carrière chez un ferrailleur; c'est un tanneur du Sud-Ouest encore en activité qui en a fait l'acquisition avec l'idée de l'utiliser, aucune machine moderne ne pouvant faire un travail identique à ce que peut faire cette vénérable antiquité. Plusieurs autres machines, comme une « dérideuse », une « dérayeuse-butteuse » et quelques « foulons » de « retannage » ou de mise en nourriture (incorpo-



Machine à dérider et à mettre au vent (Turner)



Dérayeuse de 300 mm (Mercier)

ration de matières grasses), furent aussi installés. Jusqu'en 1936, toutes ces nouvelles machines, comme la Tourin, étaient actionnées par la machine à vapeur à l'aide d'importantes transmissions. Une dynamo, fournissant du courant continu à 110 V, avait aussi été posée pour l'éclairage des ateliers et le fonctionnement des pompes pour les jus tannants.

De 1930 à 1934, la raison sociale de l'entreprise fut « Les Tanneries du Loir-et-Cher », entreprise personnelle dont M. Bertrand était le patron et M. B. Chabin le directeur. Mais, en 1934, MM. Bertrand et Chabin ont décidé de s'associer, avec également quelques autres personnes, et la raison sociale devint « Les Tanneries Solognotes ». Pourquoi ce nouveau nom ? Il y avait, semble-t-il, souvent confusion avec l'une des autres entreprises de la place, Les Tanneries du Loir. Pour couper court à toute polémique, le dernier arrivé changea de nom. La société était une SARL au capital de 350 000 F. Les gérants en étaient, bien évidemment, MM. Bertrand et Chabin. Les affaires étaient assez difficiles et, en 1936, le salaire de deux gérants était lourd pour la trésorerie. M. Bertrand, déjà d'un certain âge, a alors décidé de se retirer et de vendre ses parts. M. Chabin resta seul gérant.

Dans un premier temps, ce dernier se mit en rapport avec un autre tanneur de Vendôme, qui avait une capacité de production relativement importante, pour lui acheter des cuirs « frais de bassins », c'est-à-dire ayant déjà subi le travail de rivière et la mise en couleur en basserie. Il fallait seulement mettre les cuirs en fosses pour terminer le tannage. Deux fosses successives très probablement, ou bien alors une seule fosse de quatre à cinq mois pour les cuirs entiers, suivie du crouponnage, les croupons étant recouchés afin de parfaire leur tannage tandis que les collets et les flancs étaient corroyés. Il décida également d'installer l'énergie électrique du secteur public, afin de ne pas avoir à faire fonctionner la machine à vapeur en permanence, notamment en été où le besoin de chaleur n'existait pas.

Au bout de deux ou trois ans, M. Chabin décida de remettre en route le travail de rivière et de réaliser une basserie sérieuse, afin de pouvoir réaliser « à domicile » l'intégralité de la fabrication. Il fit, pour cela, construire un bâtiment pour recouvrir dix fosses de la cour qu'il transforma en cuves de basserie. Malheureusement septembre 1939 arriva avec toutes les perturbations engendrées par la guerre et l'Occupation, avant que tout cela ne soit en service. Ce ne fut opérationnel qu'en 1944, après la Libération. Pendant toute cette période difficile, l'autre tanneur continua à fournir des cuirs frais de bassins ou à faire les mêmes opérations « à façon » sur les cuirs que la « répartition » dirigiste de l'époque accordait aux Tanneries Solognotes. Ce n'est guère que fin 1945 que le travail de rivière et la basserie commencèrent à fonctionner.

ARRIVÉE D'UN CHIMISTE

En 1945, le signataire, sortant d'une classe de terminale du lycée Ronsard à Vendôme, fut admis dans une école de chimie de Lyon, spécialisée, entre autres, dans ce qui se rapportait à la peau, au cuir et au tannage, l'EFT – dont le nom actuel est l'ITECH. Il en sortit en 1948 avec le titre d'ingénieur chimiste, spécialité « cuir et tannerie ». Il entra aussitôt dans l'entreprise où, malgré ses connaissances scientifiques et techniques, il avait encore beaucoup de choses à apprendre.

Dans les années 1948-1949, M. Chabin père fit agrandir le hangar à écorces et installer les machines nécessaires au broyage. Cela devenait compliqué et onéreux de faire broyer ailleurs que dans l'enceinte de l'usine. La partie « travail de rivière » et le « tannage en fosses » était semblable, à cette époque, à ce qui se faisait du temps

de Leguet-Cruchet. Sauf que la trempe ne se faisait plus dans le Loir mais dans des cuves carrées, construites depuis 1938 à l'intérieur du bâtiment au bord du Loir, à la place des anciennes cuves rondes, inadaptées. Une pompe, qui puisait l'eau dans la rivière, assurait un renouvellement semi-permanent du bain de trempe. L'épilage-pelange était, quant à lui, mis en œuvre dans des cuves semblables à celles de trempe et côte à côte avec elles, le bain étant constitué, comme autrefois, de lait de chaux. Il faut cependant dire que du « sulfure de sodium » était ajouté à la chaux, ce qui avait l'avantage de raccourcir beaucoup l'opération, mais empêchait toute récupération du poil que le sulfure détruisait quasi complètement. Mais l'avantage résidait dans le fait qu'un simple lavage à l'eau courante, dans un foulon (gigantesque machine à laver), débarrassait la peau de toute trace d'épiderme et de poil. Donc il n'était plus nécessaire de faire une « façon » sur chevalet avec un couteau à ébourrer, sauf si, soucieux de perfection, on voulait absolument une fleur rigoureusement impeccable. Mais ce figelage était assez rapide. Quant au poil perdu, le travail qu'aurait donné sa récupération, son lavage et son séchage était bien trop onéreux pour le très petit prix qu'il pouvait rapporter. Et d'ailleurs rapidement il ne trouva même plus acquéreur. L'écharnage était toujours pratiqué à la main, sur chevalet, avec le couteau à écharner. Un bon écharneur pouvait écharner entre quinze et vingt cuirs dans sa journée. C'était un travail difficile et précis, un long apprentissage était nécessaire. L'écharneur à la main était l'ouvrier le mieux payé de l'entreprise. Il fallut attendre l'année 1965 pour qu'on installât une écharneuse mécanique.

ARRIVÉE

D'UN « DIRECTEUR COMMERCIAL »

En 1959, un événement se produisit qui fit évoluer le fonctionnement de l'entreprise. Un jeune collaborateur arriva. Il était le fils de l'un des plus importants clients de la maison. Il venait de perdre en un temps très court ses deux parents et se trouvait confronté, de ce fait, à des problèmes auxquels il lui était difficile de faire face tout seul. Il proposa une association avec comme meilleur et principal apport son réseau de clients et ses compétences professionnelles. La société des Tanneries Solognotes venant de se transformer en société anonyme accepta la proposition de M. Étienne Blum qui en devint le directeur commercial. Les affaires, à cette époque, étaient assez difficiles. La tannerie française était en perte de vitesse et seules des entreprises solides, tant financièrement que techniquement et commercialement, pouvaient être capables de faire face. En effet, nombre de tanneries voyant leur chiffre d'affaires chuter dangereusement baissaient leurs prix de vente sans aucune compensation sur le plan de la productivité, dans l'espoir de vendre davantage. Elles ne vendaient sans doute pas beaucoup plus mais précipitaient leur perte en gênant les autres. Celles qui, comme Les Tanneries Solognotes, pouvaient proposer des produits de bonne et de très bonne qualité étaient capables de résister dans la tourmente. Le nouveau directeur commercial développa la vente des fournitures de cuir dans différents secteurs et, notamment, auprès des bottiers-orthopédistes et des podologues dont la maison devint l'un de leurs fournisseurs principaux pour la France et le Bénélux, ainsi qu'auprès des « grands bottiers » de haut de gamme et certains fabricants de chaussures haut luxe.

En 1969, le décès de M. Chabin père entraîna une réorganisation au niveau des responsabilités dans la société. M. Jean Chabin, ancien directeur général adjoint, devint PDG ; son associé M. Blum, restant, bien sûr, directeur commercial, fut nommé directeur général adjoint.

VERS LE MODERNISME ET LA PRODUCTIVITÉ

L'horizon de la tannerie française, à cette époque, semblait s'éclaircir. Beaucoup d'entreprises peu compétitives ou mal gérées avaient fermé leurs portes, spontanément ou par contrainte. Les bons articles étaient moins l'objet de pressions sur les prix de la part des clients. Certains pensaient d'ailleurs qu'il était temps de ne plus pousser les tanneurs aux difficultés financières s'ils souhaitaient pouvoir continuer à s'approvisionner en cuirs de qualité en France. La trésorerie des Tanneries Solognotes, qui n'avait pas vraiment connu de difficultés sérieuses, devint alors plus à l'aise, ce qui permit de faire des investissements importants dans du matériel et des machines très performantes, sans endettement grave. Le tannage à l'écorce de chêne fut, bien sûr, conservé dans son déroulement traditionnel. Les cuirs furent, comme par le passé, couchés en fosses pendant de longs mois. Mais ce qui changea, ce fut le « travail de rivière » et le « corroyage », en attendant que les méthodes de séchage du cuir subissent elles-mêmes une profonde et capitale modification, ainsi que les moyens de transport et de déplacement des marchandises et matières diverses au sein de l'entreprise.

Le travail de rivière du bord du Loir fut abandonné et réinstallé dans le grand hangar aux écorces. Les cuves de trempe et celles de pelanage furent remplacées par des foulons, c'est-à-dire de très grands tonneaux pouvant tourner sur leur axe, munis d'une porte qui pouvait être, alternativement, étanche ou à « claire voie », permettant un lavage des peaux « en continu » ou bien, tout simplement, de vider le foulon du liquide qu'il renfermait sans sortir les cuirs. La trempe avait donc lieu dans l'un de ces foulons, avec une porte étanche. L'eau du Loir, puisée par une pompe, arrivait par une tuyauterie spéciale. Les cuirs, mis en vrac dans le foulon, étaient brassés lentement par la rotation dont la vitesse pouvait varier, avec un fonctionnement programmé. L'opération durait vingt-quatre heures et l'eau était changée plusieurs fois. Le foulon était vidé de sa dernière eau, les cuirs restant à l'intérieur. De l'eau nouvelle était réintroduite ainsi que les produits nécessaires (chaux et sulfure de sodium) pour le pelanage-épilage. Au bout de deux jours, l'opération était terminée. Après rinçage avec la porte à claire voie, les cuirs sortaient débarrassés de leurs poils. Seul, le côté chair portait toujours des résidus organiques. Ils étaient écharnés à l'aide d'une écharneuse nouvelle qui pouvait passer une soixantaine de cuirs en une heure. Après quoi, les cuirs, gonflés et turgescents, devaient être neutralisés chimiquement. Ils étaient remis dans l'un des foulons avec de l'eau et les produits adéquats (déchaulage). La rotation pouvait durer de quelques heures à vingt-quatre heures. La mise au tannage



Le travail de rivière. Deux petits foulons
(Photo : Serge Dupré)

était alors possible, qui, du début jusqu'à la fin, n'était pas modifié et pratiqué dans les mêmes cuves et fosses que pendant les décennies précédentes. Les foulons, selon leur taille, pouvaient contenir soit 1 t de cuir brut pour les petits, soit 3 à 4 t pour les plus grands. D'autre part, si les méthodes de tannage étaient conservées presque semblables à celles d'autrefois, les déplacements de cuirs ou de matières premières au sein de l'entreprise furent modifiés. La brouette laissa sa place au chariot élévateur qui, grâce à l'emploi des palettes, permettait de déplacer d'un seul coup plus de 1 t de marchandise sans la moindre peine pour le personnel.

LE TANNAGE ULTRA-RAPIDE

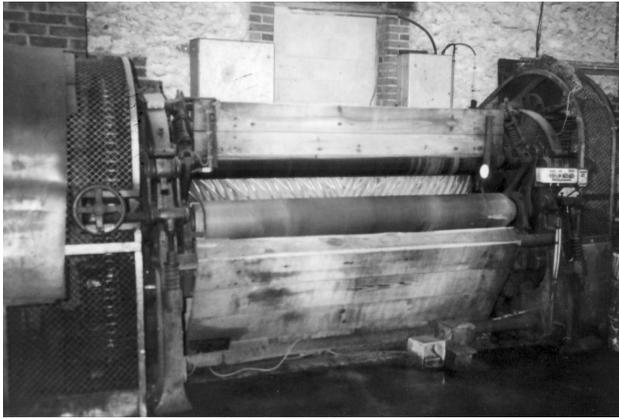
L'emploi de foulons de grande taille permit d'adopter au traditionnel tannage lent et extra-lent le « tannage ultra-rapide » qui, pour certains articles, était particulièrement approprié. Celui-ci se pratiquait donc dans les grands foulons, dont les dimensions étaient de 3,25 m de diamètre, avec une longueur de 3,25 m. Après le déchaulage et sans sortir les cuirs, on commençait à introduire les produits tannants avec très peu d'eau. En premier, du tanin synthétique suivi de tanin végétal au bout de quelques heures, pour terminer avec le complément de tanin végétal. La durée totale de la rotation du foulon était d'environ trente-six heures. Après quoi, les cuirs étant sortis et mis en piles pendant deux ou trois jours, pour « mûrir », pouvaient être considérés comme tannés. Ils convenaient parfaitement, une fois corroyés, à la fabrication d'articles de maroquinerie, ou à celle de semelles premières pour des chaussures souples, notamment destinées à l'armée. À condition de conduire très méticuleusement la fabrication, avec des contrôles chimiques et physico-chimiques appropriés, le produit fini était de très belle facture.

UN HANGAR AUX ÉCORCES NOUVEAU

Un hangar nouveau fut construit pour entreposer les bottes d'écorces de chêne et installer le matériel nécessaire au broyage, dont une « chambre à poudre », assez étanche pour recevoir l'écorce broyée sans que de la poussière se dégage de cette opération. C'est un hangar agricole qui fut choisi et installé. Mais, contrairement à l'usage habituel de ce genre de construction, il fut entouré de murs de tous les côtés. À l'intérieur le matériel à broyer était celui qui fonctionnait auparavant, c'est-à-dire un hachoir qui réduisait les bottes d'écorce en « écorçons » (petits morceaux de quelques centimètres de longueur) et un broyeur à marteaux qui achevait le broyage de ces écorçons suffisamment finement pour qu'ils soient utilisés dans les fosses de tannage.

MODIFICATION DU CORROYAGE

Le corroyage, quant à lui, fut profondément modifié. Des machines nouvelles furent installées, notamment pour le lissage et le retenage. Une puissante machine, dite machine Simson, remplaça le lissage manuel ou semi-manuel par un lissage totalement mécanisé, plus efficace et permettant de travailler, au minimum et beaucoup mieux, cent vingt pièces de cuir en une heure au lieu des dix à douze que le lisseur ou la machine Tourin pouvaient faire, et avec beaucoup moins de peine pour l'homme. D'ailleurs, la machine Tourin avait été supprimée depuis fort longtemps et remplacée par de petites machines à main qui permettaient de lisser sur les tables sans trop de peine et relati-



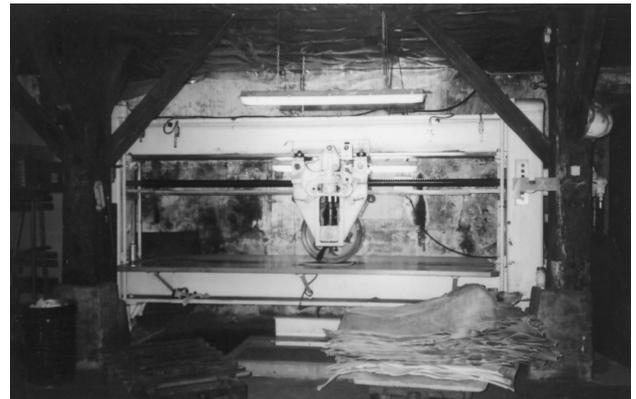
Machine Simson (à mettre au vent)

vement bien. Le séchage fut, lui aussi, très profondément modifié. Les cuirs n'étaient plus pendus au plafond. Ils étaient suspendus dans des cellules de séchage très étudiées, à une dizaine de centimètres les uns des autres tandis qu'un courant d'air doux, propulsé par des ventilateurs, renouvelait en permanence les contacts air/cuir. La cellule possédait un très bon isolement thermique, la température intérieure était automatiquement surveillée afin qu'elle se situe impérativement entre 18 °C et 20 °C. L'hygrométrie était, elle aussi, très « encadrée ». La partie active du séchoir était un compresseur frigorifique (pompe à chaleur) qui produisait du froid dans sa partie « évaporateur » et du chaud dans le « condenseur », comme tous les appareils frigorifiques. L'originalité du système résidait dans le fait que l'évaporateur comme le condenseur revêtaient chacun l'aspect d'un radiateur. À travers l'évaporateur (froid) on faisait passer l'air chargé d'humidité provenant de la cellule et, au contact du froid, il se « déshumidifiait ». L'eau de condensation était récupérée et évacuée. Cet air sec et froid était aussitôt contraint de passer à travers le condenseur (chaud) où il se réchauffait avant de retourner dans la cellule pour évaporer de nouveau de l'eau provenant des cuirs. Les contrôles stricts de la température et de l'hygrométrie agissaient sur la machine de manière que celle-ci prit les mesures nécessaires pour rester dans les limites fixées. Il n'y avait jamais la moindre défaillance. En cas de problème, tout s'arrêtait, mais ce cas se produisait très rarement. Le séchage des cuirs se déroulant dans des conditions idéales qu'on ne rencontre pratiquement jamais dans la nature, la durée pouvait sans crainte être énormément écourtée : passer par exemple d'une durée de cinq à six jours à seulement trente-six heures sans le moindre dommage pour les cuirs. Les cuirs ne pouvaient pas trop sécher et devenir cassants. Au-dessous d'un certain taux hygrométrique de la cellule de séchage, la machine s'arrêtait impérativement. Il fallait simplement régler correctement l'hygrostat. Cette installation fut parmi les toutes premières, du moins en Europe, et suscita beaucoup d'intérêt parmi les Français, certes, mais aussi pour les étrangers de nombreux pays. Cette installation date de la fin des années 1970.

REPRISE DES FABRICATIONS ET DE LA CLIENTÈLE D'UN CONFRÈRE

Dans la seconde moitié des années 1970, un prestigieux confrère de Château-Renault (Indre-et-Loire) – la maison Tenneson –, soucieux, peut-être, de prendre sa retraite, mais surtout obligé d'arrêter son exploitation, la ville de Château-Renault ayant décidé de l'exproprier pour, sans doute, raison d'urbanisme, proposa à MM. Blum et Chabin

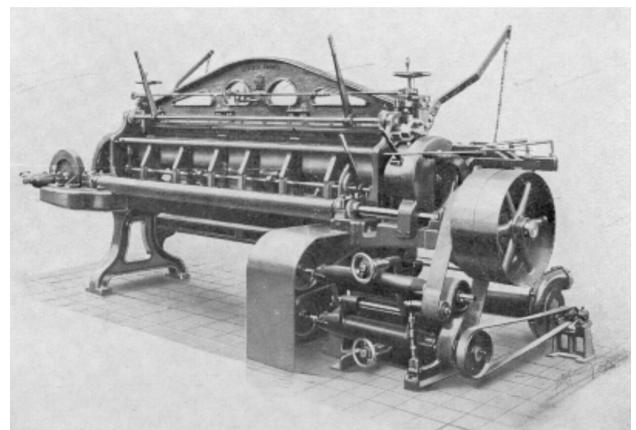
de vendre son entreprise aux Tanneries Solognotes, c'est-à-dire son nom et sa marque de fabrique, sa clientèle, éventuellement son matériel. Le marché fut conclu ; les méthodes de tannage de Tenneson étant voisines de celles des Tanneries Solognotes, l'absorption ne posait donc pas de gros problèmes techniques. Quelques membres de son personnel furent embauchés, dont le chef de fabrication, afin que les clients Tenneson soient bien sûrs de retrouver à Vendôme les mêmes articles qu'à Château-Renault. La transition se fit facilement. Les clients restèrent quasiment tous fidèles à la nouvelle fabrication qui, en réalité, était pratiquement la même qu'à Château-Renault. D'ailleurs, bon nombre de ces clients-là étaient traditionnellement clients des deux maisons. Cela entraîna pour les Tanneries Solognotes une importante augmentation du volume des affaires. Heureusement que les machines nouvellement acquises permettaient un développement de la production. Le marteau à battre, ancestral puisqu'il datait de 1900, fonctionnait plus que jamais, car les cuirs à semelles Tenneson devaient, pour un bon nombre d'entre eux, être « battus ». Tandis que le « cylindre » moderne, récemment acquis en Italie, remplaçant l'ancien qui était à bout de souffle, pouvait « cylindrer » au moins cinq à six fois plus de cuirs dans le même temps et avec une sécurité parfaite pour le machiniste.



Cylindre

(Photos : Serge Dupré)

Il convient aussi de signaler que depuis les années 1955-1956 l'usine possédait une « scie à refendre ». C'est une machine assez complexe et d'une grande précision qui permet de fendre un cuir en deux dans le sens de l'épaisseur. Après avoir été refendue, la partie supérieure du cuir présente une régularité d'épaisseur relativement parfaite (épaisseur réglable, bien entendu), tandis que la partie inférieure,

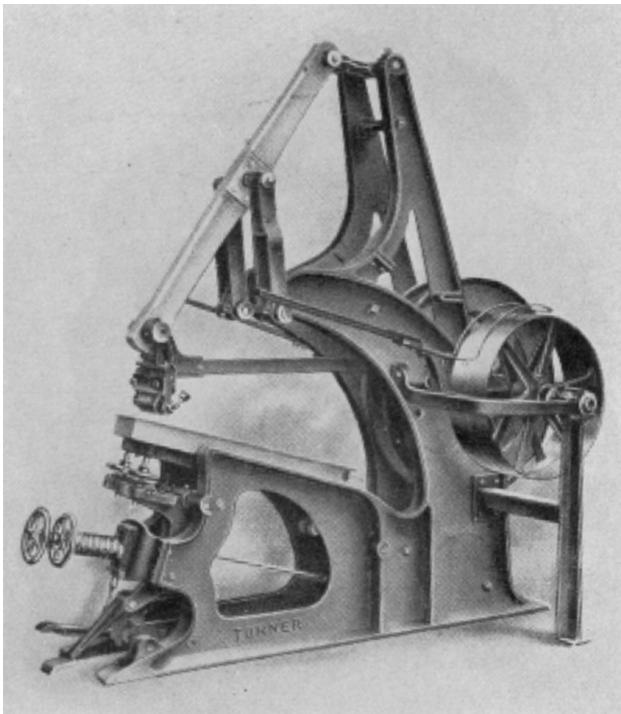


Machine à refendre (vue avant)

appelée la « croûte », est obligatoirement irrégulière en fonction des différences d'épaisseur que présente toujours une peau tannée. Cela explique qu'à l'aide de la scie à refendre on peut parfaitement « égaliser » le cuir. Les Tanneries Solognotes eurent trois scies à refendre successives, la dernière se trouvant maintenant au musée de la Tannerie de Château-Renault.

EXTENSION DES FABRICATIONS

Face à une prévisible diminution des besoins en cuirs à semelles de haut de gamme, le nombre de bottiers de haut luxe de France étant de moins en moins important, la maison décida de se lancer, en plus de sa traditionnelle fabrication, dans celle d'articles destinés à la maroquinerie et la sellerie. Ces cuirs-là reçoivent, en fin de fabrication, ce que les tanneurs appellent un « finissage », c'est-à-dire, si le cuir doit conserver sa teinte naturelle, soit un traitement de surface qui le rendra brillant (glaçage de la machine à glacer), soit un passage à la presse à chaud pour le satiner ou lui conférer un grain artificiel (porc, chagrin, autruche, crocodile ou autre). Si le cuir doit être coloré, cela peut se faire par l'action d'une teinture (cuir « plongé » ; sous-entendu, dans le bain de teinture) ou bien par l'application d'une peinture au pistolet (pigmentation) qui peuvent être suivies également d'un passage à la presse hydraulique pour satiner ou grainer. Il fut donc nécessaire d'installer une cabine de peinture aux normes en vigueur et faire venir d'Italie une puissante presse à satiner et imprimer.



Machine à glacer

COMMERCIALISATION DES PRODUITS FINIS

Les cuirs destinés à la fabrication de semelles ou de semelles premières pour les chaussures sont presque tous vendus « au poids », à l'exception de quelques articles utilisés par les podologues. Mais tous les cuirs vendus pour la maroquinerie le sont « à la surface ». En France, l'unité de surface est légalement et obligatoirement le mètre carré et

son sous-multiple : le décimètre carré. Dans les pays anglosaxons, on en est toujours aux « pieds carrés », du moins dans les transactions entre vendeurs et acheteurs de cuirs. Or, comme tous les pieds carrés en vigueur à travers le monde n'ont pas tous la même surface..., on comprend facilement la sagesse des promoteurs du « système métrique » et du « système international d'unités ». La tannerie possédait depuis longtemps une mesureuse mécanique à goupilles, machine précise, mais peu commode, archaïque et lente. Elle fut remplacée par une mesureuse électronique quasiment automatique. Il suffisait de poser le cuir à une extrémité et le récupérer à l'autre. La machine faisait tout toute seule : elle évaluait la surface (en mètre carré ou en pieds carrés, au choix), elle inscrivait cette surface sur le revers de la peau et elle totalisait toutes les mesures en indiquant, bien sûr, le nombre de pièces mesurées.



Mesureuse électronique
(Photo : Serge Dupré)

ÉPILOGUE

Voilà, bien que long, un résumé de l'histoire des Tanneries Solognotes. Une question se pose : pourquoi cette entreprise qui semblait prospère a-t-elle été obligée de fermer ses portes et disparaître purement et simplement ? Le premier coup de sabre qu'elle ait reçu lui fut donné par les règlements européens. Elle était, compte tenu de la qualité de ses productions, fournisseur indirect de l'armée française. Les fabricants de chaussures militaires, pour ne pas avoir de refus dans leurs livraisons, étaient soucieux d'acheter des matières premières – en l'occurrence, du cuir – dont ils pouvaient être sûrs qu'elles répondraient au cahier des charges. Certains étaient de gros fabricants, parfaitement équipés. Et pourtant... Un règlement européen a, un beau jour, stipulé que les appels d'offres de produits destinés aux armées devaient être lancés à l'échelle européenne. Or une des nations d'Europe a pu répondre aux appels d'offres avec des rabais très importants par rapport à ce que pouvaient offrir les autres pays, dont la France. Les fabricants de chaussures militaires de chez nous furent donc disqualifiés et, pour plusieurs, obligés de déposer leur bilan. Pour Les Tanneries Solognotes, cela a représenté la perte de plus de 50 % du tonnage fabriqué. Encore heureux que ces fabricants-là aient pratiquement tous payé leurs dettes en heure et en temps. M. Philippe Blum, dernier PDG en date (fils de M. Étienne Blum, en retraite depuis quelque temps, comme l'était M. Chabin depuis un peu plus longtemps), a essayé de continuer avec une production de plus en plus réduite et avec un personnel de moins en moins nombreux, mais la raréfaction de la clientèle traditionnelle et l'emploi du cuir en nette régression l'ont conduit à proposer à ses associés d'arrêter définitivement la production pour mettre la société en liquidation amiable et réaliser l'actif au mieux. C'est donc, avec la fermeture de cette

entreprise, la pose d'un point final à l'industrie du cuir et, plus spécialement, de la tannerie à Vendôme.

Ce n'est pas sans un cruel serrement de cœur que le signataire voit disparaître ce qui fut l'œuvre de sa vie et de celle de ses associés. La tannerie et le cuir furent, pour eux, une véritable passion. Le chimiste a trouvé dans cette discipline un indéniable intérêt : le développement de cette entreprise, sa modernisation malgré le scrupuleux respect des méthodes ancestrales de tannage à l'écorce de chêne, la recherche et l'application de nouveaux procédés. Et, dans le domaine commercial et technico-commercial, la prospection d'une clientèle très exigeante, certes, mais excessivement intéressante par sa valeur et son niveau, a passionné le directeur commercial. Tout cela a comblé les dirigeants et, disons-le, le personnel de cette tannerie.

Même si, depuis sa retraite, le signataire s'intéresse de très près à une activité sans rapports avec la tannerie, il ne peut pas oublier les quarante-cinq années pendant lesquelles cette profession l'occupa quotidiennement, d'abord,

et successivement avec son père puis ses associés, M. Étienne Blum et son fils Philippe. Il est triste de voir que la plupart des métiers traditionnels, même si les techniques modernes, voire d'avant-garde, les ont pénétrés, ne font désormais plus du tout l'objet de l'intérêt et encore moins des priorités des « décideurs » de l'Europe occidentale. En France, seules quelques tanneries produisant des cuirs très spéciaux, par exemple destinés à la sellerie automobile ou tannant des peausseries de « très haut de gamme », subsistent encore, malgré de sérieuses difficultés pour certaines. Leurs productions n'ont pas pu, encore, être valablement imitées, mais pour combien de temps, face à des nations dont les coûts de production ne peuvent pas se comparer aux nôtres, du moins présentement. Quelqu'un a parlé de « l'intelligence des mains » face à « l'intelligence de la tête ». Eh bien, pour être bien dirigée, une tannerie a besoin de ces deux « intelligences ».

Un projet immobilier verra le jour en 2005 sur ce site chargé d'histoire.



Les Tanneries Solognotes vues d'avion, vers 1960
(Fonds Anginot. Images et sons en Vendômois)

APPORT DE LA NUMISMATIQUE À L'HISTOIRE DU VENDÔMOIS AU X^e SIÈCLE

Bernard Diry

R. de Saint Venant, à la suite de C. Métais, revenait au début du xx^e siècle sur la délicate question des premiers comtes de Vendôme (1). Le nom de Buchardus, rencontré dans une charte en tant que témoin du comte Eudes de Blois en mai 849, n'a rien de surprenant au niveau de l'étymologie même du nom (2). Yves Lepage souligne justement la « germanisation » progressive de l'administration à l'ouest des territoires carolingiens et nous en avons ici un exemple parmi d'autres (3). La place occupée par son nom, troisième d'une liste de témoins n'en comptant pas moins de vingt-quatre et venant juste après le comte et la comtesse de Blois et un certain Archambault, laisse supposer une fonction élevée à ce signataire, peut-être à l'origine de ces « Bouchard » qui vont avoir en main, dès l'époque carolingienne, les destinées du comté de Vendôme, avec le titre de comes (comte). Dans deux autres chartes de saint Martin de Tours du 22 mars 891 et du 5 juillet 905, on retrouve un Bouchardus, cité comme *comes vel graphio* (*graphio* étant la forme latinisée du mot allemand *Graf* = comte). Ce haut fonctionnaire de l'administration carolingienne pourrait, en effet, comme le propose Saint Venant, être le père de Bouchard Ratepilate que l'auteur fait disparaître aux alentours de 956-960, en regrettant qu'on n'ait pu, à l'époque, lui accorder le titre de « Bouchard I^{er}, comte de Vendôme ».

La numismatique pourrait bien venir fonder de façon définitive ce qui, jusqu'à présent, ne pouvait être retenu qu'à titre d'hypothèse.

En effet, la découverte assez tardive (dans les années 1970) d'un trésor dit du Loiret, vite dispersé et donc mal examiné, a livré un prototype de monnaie vendômoise tout à fait intéressant pour notre propos (4).

Le Cabinet des Médailles de la Bibliothèque nationale de France a pu en acquérir deux exemplaires (BN 1987-163, BN 1985-566) et le musée des Beaux-Arts de Chartres un exemplaire (commission FRAM du 27 août 1993) (5). Un exemplaire de

ce type rarissime a été présenté récemment sur le marché numismatique parisien (6).

J. Duplessy, dans un article, propose l'année 940 comme date probable pour « le début du monnayage autonome de Vendôme » lié à ce type de monnaie ; la date de 945 nous semble plus judicieuse et prend là tout son intérêt pour notre propos (7).

En effet, jusque-là, le Vendômois a connu des frappes monétaires au type de l'édit de Pîtres puis des « immobilisations » au même type (vers 930-945), c'est-à-dire des monnaies émises en dehors du contrôle du pouvoir carolingien, alors en pleine décadence et incapable désormais d'imposer son autorité même au niveau de la monnaie (8).

Il convient de noter que ces émissions monétaires n'osaient pas encore s'affranchir d'un semblant de légitimité à l'égard du pouvoir en place.

Les nouvelles monnaies, aux caractéristiques tout à fait novatrices, n'hésitent pas à franchir le pas d'une autonomie ainsi proclamée. (Notons que le même phénomène se retrouve également pour les monnaies de Blois de la même époque dont la similitude est frappante) (9).

(1) R. de Saint Venant, « Commentaires sur deux chartes vendômoises », *Bulletin de la Société Archéologique du Vendômois*, 1906, p. 149-150.

(2) *Chartes vendômoises*, n° XVI ; cf. R. de Saint Venant, *op. cit.*, n. 1.

(3) Y. Lepage, *Histoire de Vendôme et du Vendômois*. « Les temps médiévaux », Toulouse, Privat, 1984.

(4) J. Duplessy, *Les trésors monétaires médiévaux et modernes découverts en France*, t. 1, Paris, BN, 1985, p. 142, n° 404.

(5) Fonds régional d'acquisition pour les musées de la région Centre, *Enrichissement des collections, 1892-1997*, p. 235.

(6) OGN, automne 2004, liste à prix marqué, n° 47, n° 712.

(7) J. Duplessy, « Deniers de Vendôme inédits du x^e siècle », *BSFN*, avril 1989, p. 558-559.

(8) B. Diry, *Vendôme, monnaies et trésors*, Vendôme, Éd. du Cherche-Lune, 1999, p. 30-42 ; « Monnayage carolingien de Vendôme », *BSAV*, 2000 ; « Monnaies du Vendômois à l'époque carolingienne », *BSFN*, juin 2002.

(9) J. Duplessy, *Les monnaies françaises féodales*, 1, Maison Platt, Paris, 2004, n° 571.

Au droit, à la place du nom du souverain, apparaît une tête stylisée, de profil. Cette tête diadémée est elle-même directement inspirée de celle des deniers de Chinon, émis sous Louis IV, en 944 justement.

Nous sommes ici en présence d'un acte très audacieux, voire « révolutionnaire » et qui ne peut être le fait que d'un seigneur local, à l'autorité bien établie, et qui entend ainsi affirmer une certaine indépendance et son pouvoir sur les territoires dont il a la charge. Cet homme semble bien être Bouchard Ratepilate, comte de Vendôme, qui fut, en outre, un des conseillers de Hugues-le-Grand, duc de France et père de Hugues Capet ; deux émi-

nents personnages qui vont justement précipiter la chute de la dynastie carolingienne (10).

Compte tenu du contexte évoqué et des dates probables de Bouchard Ratepilate, nous aurions là un élément permettant de proposer un nom pour l'auteur de ces premières émissions autonomes du Vendômois et d'assurer, de façon assez cohérente, que Bouchard Ratepilate est bien celui à qui l'histoire locale pourrait légitimement conférer le titre de Bouchard I^{er}, comte de Vendôme.

(10) C. Bourel de La Roncière, *Vie de Bouchard le Vénérable, comte de Vendôme*, Paris, Picard, 1892, p. VIII.



Avers
Anépigraphe, tête diadémée à droite,
besant devant le nez

× 3



Revers
+ AHIDEHIS CVSTRO
(A barré, V formé par un A barré à l'envers,
S à l'envers, O losangé)

Denier, diamètre : 23 mm, axe des coins : 9 h, poids : 1,35 g

(Collection privée)

SUR L'ORGANISATION DE L'ESPACE AU CHÂTEAU DE LAVARDIN : GALERIES ET ESCALIERS SOUTERRAINS (XIV^e ET XV^e SIÈCLES)

Daniel Schweitz

UN PATRIMOINE TROGLODYTIQUE MÉCONNU

Le promontoire rocheux sur lequel a été édifié le château de Lavardin, entre le XI^e et les dernières années du XV^e s., est creusé de nombreuses cavités aménagées qui présentent un intérêt évident pour la connaissance du troglodytisme médiéval en Vendômois. La prise en compte de ces cavités, et plus spécialement des souterrains qui font l'objet de la présente étude, peut également contribuer à une meilleure approche de l'organisation de l'espace castral, tel qu'il pouvait se présenter, non seulement à Lavardin, mais également dans les grands châteaux ligériens, au bas Moyen Âge. Elle s'inscrit dans une nouvelle démarche archéologique s'efforçant de mieux prendre en compte le fait que le château médiéval a été une « forteresse habitée » (Pesze *et al.*, 1992), même si les élévations aujourd'hui observables se limitent généralement à des vestiges de ses systèmes défensifs.

Il est certain que les archéologues qui se sont penchés sur la civilisation du Vendômois médiéval, depuis le milieu du XIX^e s., n'ont pas attaché l'attention qu'ils méritent aux nombreux vestiges troglodytiques qu'on peut encore y observer, principalement dans la vallée du Loir. Certaines de ces cavités aménagées, les plus remarquables, ont bien été recensées et succinctement étudiées par Jules de Pétigny en 1849 (p. 24 à 39), puis par Ernest-Camille Florance en 1926 (p. 514 à 588), mais elles ont été datées de l'époque celtique et rattachées aux pratiques culturelles des druides, interprétation qui n'est évidemment plus acceptable aujourd'hui, comme l'avait déjà entrevu L. Menard dès 1901 (p. 61-63). On ne dispose pas d'un inventaire exhaustif de ces cavités aménagées, mais, si l'on en croit Angel Lucante (1881-1882, p. 74), il y aurait eu, à la fin du XIX^e s., plus de 200 « excavations servant encore d'habitat aux gens de l'endroit » dans la vallée du Loir, entre Vendôme et Trôo, Lavardin et Montoire. Ce qui subsiste des villages troglodytiques de Lavardin et des Roches-l'Évêque, pour ne parler que d'eux, mériterait pourtant une étude archéologique plus approfondie, une protection au titre des Monuments historiques, et une mise en valeur touristique à l'exemple de ce qui s'est fait en Anjou ou en Périgord.

GENÈSE D'UNE CONNAISSANCE ARCHÉOLOGIQUE

Les galeries et escaliers souterrains creusés dans le promontoire rocheux qui porte le château de Lavardin ont bien évidemment retenu l'attention des érudits locaux qui se

sont attachés à son étude depuis le milieu du XIX^e s., et notamment d'Alexandre de Salies (voir Bouchet, 1883), qui s'était pris d'une véritable passion pour les ruines de ce monument (par ex. 1872, p. 494 et s.). Dans sa remarquable *Notice sur le château de Lavardin*, publiée en 1865, il est le premier auteur à avoir abordé l'étude de l'organisation de l'espace castral dans l'édifice reconstruit par les comtes de Vendôme au bas Moyen Âge, et surtout à en avoir reconnu les principaux souterrains. Dans cet ouvrage, il évoque ainsi les maigres vestiges de la rampe (AA) permettant l'accès au second palier du promontoire et les souterrains (E-F) qui doublent cette communication à travers le palier, comme la grande galerie (M-MM) aboutissant, semble-t-il, au fossé occidental du château (FO), ou l'escalier « secret » (Q) menant au donjon (notamment p. 23 à 25, 47 à 49). Mais l'entrée de souterrain qu'il pense repérer au fond de la tour (TC) flanquant le logis (LC) attribué au capitaine-châtelain de la place (p. 25) se révélera être l'embouchure d'un simple silo à grain, lors de son déblaiement partiel par le Club du vieux manoir en 1969.

En 1872, Alexandre de Salies obtient une subvention de la Société Archéologique du Vendômois pour faire quelques « fouilles » au château, soit 25 F sur une dépense totale qui s'élèvera à plus de 34 F. Il va notamment dégager, au bas du troisième palier du promontoire et en arrière du grand logis comtal qui s'élève sur le second, la sortie (N) de l'escalier « secret » du donjon, qui n'était encore accessible que par la meurtrière élargie de son corps de garde (O). Cette découverte va fonder son hypothèse d'y voir l'unique accès du donjon au XV^e s. (p. 236), axe de communication (en relation avec la porte du donjon) qu'il recherchait vainement depuis 1865 et pour lequel il fournit, d'une étude à l'autre, des interprétations archéologiques peu cohérentes (1865, p. 27-28, 42 ; 1872, p. 515).

Ces modestes « fouilles » de mai 1872 n'ont pas permis à Alexandre de Salies de dégager l'entrée de l'escalier « secret », dont il soupçonnait pourtant l'existence à son emplacement approximatif : « au pied du donjon dans une sorte de lanteron fermé qui le mettait à l'abri des eaux », dès 1865 (p. 47, pl. 33). On pourrait s'étonner de ne pas le voir réaliser à cette occasion un sondage au pied de l'écusson de Jean VII, encastré au-dessus de la porte basse du donjon, qui se trouve à « un mètre au-dessus du sol », indique Jules de Pétigny en 1849 (p. 325-326, pl. 30). À cette époque, l'entrée du souterrain ne doit pourtant être recouverte que par une faible épaisseur de remblais (1,50 m à 2 m), et le reste de l'escalier est déjà dégagé, car Alexandre de Salies indique en juin 1872 (p. 515) qu'il l'a « plusieurs fois suivi pour s'en rendre compte et en lever le plan », relevé qu'il publiera d'ailleurs complet (avec une petite partie restituée) en 1873. Lors de la visite des savants réunis pour le Congrès archéologique de France tenu à

Vendôme, en juin 1872, le souterrain n'est toujours pas praticable puisqu'il doit se contenter de le présenter depuis le corps de garde (O) et en passant par sa « meurtrière élargie » (p. 515). L'arrêt intempestif de ces travaux de déblaiement illustre certainement le manque de moyens pécuniaires d'un érudit local, certes capable et fort estimé de ses pairs, mais dont la position sociale et les revenus apparaissent des plus modestes jusqu'à sa mort en 1883 (voir Bouchet, 1883).

Dans le compte rendu du Congrès archéologique de 1872, Alexandre de Salies confirme les interprétations proposées dans sa notice de 1865, en étant seulement plus affirmatif quant à la fonction du petit bâtiment (G) qu'il pense être la « crypte de l'ancienne chapelle castrale » (p. 513). Il signale également l'existence d'une porte du XII^e s. (A), toujours enfouie sous les remblais provenant de la destruction de la rampe d'accès au second palier du promontoire, dont il date par ailleurs la porte basse du XIV^e s. (p. 508). Il ne propose pas de datation absolue ou relative pour le système de communication souterrain du château, même s'il pense que l'escalier menant au donjon constituait son unique accès « depuis la restauration du XIV^e s. » (p. 515). Dans son étude des souterrains du château de Vendôme, publiée dans le compte rendu du même congrès, il indique cependant que les « derniers souterrains de Lavardin » pourraient être datés de la même époque, c'est-à-dire de la seconde moitié du XV^e s. ou de la première du siècle suivant (p. 405). Pour lui, ces souterrains reliaient les paliers entre eux et permettaient de se porter promptement partout où l'exigeait la défense (p. 509).

L'étude publiée à l'occasion du Congrès archéologique de 1872 fera l'objet d'un tiré-à-part l'année suivante, où Alexandre de Salies insérera le plan sommaire des principaux souterrains alors dégagés. Ce sont ces plans, complétant le plan général du château publié dans sa *Notice* [...] de 1865, que nous avons réutilisés et complétés en y portant les vestiges mis au jour par les travaux de déblaiement du Club du vieux manoir à partir de 1966. Nous avons, bien entendu, conscience de leur caractère approximatif, mais ils sont les seuls plans actuellement disponibles, et nous les utiliserons faute de mieux en tant que *documents de travail*. À ce titre, ils sont néanmoins suffisants pour esquisser ici l'analyse du système de communication souterrain du château au bas Moyen Âge.

La salle basse du donjon sera en partie déblayée par Achille de Rochambeau en 1886 (1887, p. 166), qui va en enlever 200 m³ de remblais, mais laissera le rez-de-chaussée du donjon encore à moitié enfoui sous les décombres dans sa partie septentrionale (Menard, 1901, p. 31). Ces travaux amènent la découverte d'un puits au centre du donjon, et le dégagement de l'intérieur de la porte percée à la fin du XIV^e s. (R), déjà connue de Jules Pétigny et d'Alexandre de Salies (1865, p. 42), mais ils ne dégagent pas l'entrée de l'escalier « secret » débouchant dans la cour du donjon. Les souterrains du château ont ensuite fait l'objet de quelques déblaiements ponctuels vers 1920, travaux inédits qui paraissent avoir permis de dégager la petite galerie (I) passant sous le corps de garde (L) du logis comtal reconstruit à la fin du XV^e s. sur le second palier du promontoire. À cette époque, l'escalier souterrain menant au donjon (Q), dont la sortie (N) avait été dégagée par Alexandre de Salies en 1872, mais dont une partie restait encore obstruée (Lesueur, 1907, p. 9, n. 2), était toujours impraticable. En 1922, le curé de Lavardin, dans un petit guide touristique consacré au village, rapporte qu'il est toujours « presque entièrement obstrué » et souhaite que, « peut-être un jour », des fouilles permettent d'y circuler de bout en bout (Jouanneau, 1922, p. 19-20). En 1948, on le dit encore « presque entièrement obstrué » et impraticable (Chauvigny, 1948, p. 296), mais nous avons pu l'emprunter pour atteindre le donjon au début des années 1960. Il se pourrait que son dégagement ait été réalisé, peu de temps auparavant, à l'occasion des petits déblaiements qui ont également

amené la mise au jour de plusieurs « sarcophages mérovingiens » sur le premier palier du promontoire (BC).

Dans le compte rendu du Congrès archéologique de France tenu à Blois en 1925 (p. 360), l'abbé Gabriel Plat rappelle ses « fouilles » à l'emplacement de la « tour à peu près carrée » qui permettait l'accès du second palier du promontoire, en réalité un escalier ou plutôt une rampe comme le montrent aujourd'hui les quelques vestiges de sa sortie dégagée en 1968-1969 par les déblaiements du Club du vieux manoir (Schweitz, 1981, p. 22 et s.). Ce sont les fouilles de l'abbé Plat qui ont permis de dégager la « porte basse » (A) donnant accès aux souterrains creusés dans les flancs du second palier du promontoire. Observant à proximité la moulure de la « porte haute » de cette rampe (AA), il date la construction du XV^e s. De même, il attribue la réalisation des galeries et des escaliers creusés dans les second et troisième paliers du promontoire aux « ingénieurs du XV^e s. ». Par contre, la petite galerie (I) qui passe sous le corps de garde (L) de l'escalier d'apparat (K) bâti à la fin du XV^e s. sur le second palier du promontoire est, pour lui, « nettement du XII^e s., comme en témoigne le cintre de son entrée », opinion qui n'est guère recevable en regard de l'aspect de son appareillage. À ses yeux, la grande galerie creusée au pied de la chemise (M-MM) et se dirigeant vers le fossé occidental (FO) doit être regardée comme une « contre-mine permanente » (p. 367-368), fonction dont on ne saisit pas vraiment l'absolue nécessité en cette partie du château, même si ce genre de souterrain a effectivement été creusé dans un certain nombre de châteaux médiévaux (Fino, 1977, p. 161, 230).

Les déblaiements les plus importants ont été réalisés par les jeunes des chantiers du Club du vieux manoir, pour l'essentiel entre 1966 et 1969, avec notamment la découverte fortuite d'une crypte funéraire du haut Moyen Âge, aménagée dans le cimetière qui couvre à cette époque le premier palier du promontoire, et le dégagement d'une partie des souterrains du château, qui avaient été déjà plus ou moins repérés par Alexandre de Salies et d'autres depuis la fin du XIX^e s. Plus récemment, certaines des cavités aménagées qui peuvent être observées au château de Lavardin et dans ses abords immédiats ont fait l'objet d'une première étude archéologique : la crypte funéraire du haut Moyen Âge (Leymarios, Schweitz, Lacroix, 1979), un petit souterrain refuge apparenté aux « cluseaux » médiévaux des falaises du Périgord (Schweitz, 1972), ce qui paraît être la cuisine castrale et son grand four à pain au bas Moyen Âge (Schweitz, 1976), la cave d'une tour et son silo, reconvertis en dépotoir domestique vers la fin du XIV^e ou les premières années du siècle suivant (Schweitz, *BSAV*, 1979 ; mémoire EHESS, 1979, p. 94 et s., 197 et s. ; 1980), enfin ce qu'on peut interpréter comme un « reclusage » ou « cave-forte », pourvu de cheminées coniques d'un type bien connu aux XI^e et XII^e s. (Schweitz, 1986).

Mais, depuis les publications d'Alexandre de Salies (1865, 1872, 1873), aucune étude archéologique ne s'était efforcée d'esquisser ce que pouvait être l'organisation du système de communication souterrain du château, et plus encore les fonctions et les usages sociaux qui en justifiaient l'existence. Il convient donc, aujourd'hui, de dresser un nouvel état de notre connaissance en ce domaine, après les campagnes de déblaiement effectuées par le Club du vieux manoir, sur la base d'une première réflexion portant sur l'organisation générale de l'espace castral à Lavardin aux XIV^e et XV^e s. (Schweitz, 1981), et surtout en tenant compte de quelques acquis récents concernant l'architecture des châteaux et des cavités aménagées de la fin du Moyen Âge. De nouveaux souterrains aménagés pourraient éventuellement être mis au jour au château de Lavardin, on sait d'ailleurs que des vestiges de galeries troglodytiques sont encore en partie enfouies au pied de la chemise du donjon, et peut-être à proximité (vers B-C) de l'entrée du corps de garde protégeant le grand cellier du premier palier du promontoire (Salies, 1865, p. 49). Mais il est peu vraisemblable

que des découvertes de ce genre puissent jamais venir bouleverser l'interprétation du système de communication souterrain du château, tel qu'il peut être dorénavant observé après les importants déblaiements réalisés par le Club du vieux manoir. Il est par contre vraisemblable que des sondages archéologiques menés sur ce qui reste des galeries enfouies au pied de la chemise du donjon pourraient amener quelques éléments de datation relative, en une partie du château qui paraît ne pas avoir été bouleversée par les travaux de déblaiement qui y ont été menés à plusieurs reprises, depuis la seconde moitié du XIX^e s.

METTRE À PROFIT LE ROCHER DU PROMONTOIRE

Les souterrains du château de Lavardin sont creusés dans un « tuffeau » assez résistant (calcaire du Turonien), qui a été renforcé d'arcs doubleaux et même parementé par endroits. Ces souterrains pouvaient même être en partie construits, lorsqu'ils étaient amenés, du fait de leur tracé, à émerger des flancs du promontoire rocheux, ou tout au moins dans les zones où la stabilité de ce dernier n'était pas assurée. Les techniques mises en œuvre relèvent de la compétence et du savoir-faire des générations de carriers qui vont, durant le dernier millénaire, percer les falaises de la vallée du Loir d'innombrables carrières, « caves demeurantes », caves à vin et autres cavités aménagées. La structure de ce système de communication tient le plus grand compte de la topographie et du profil très particulier du promontoire rocheux où s'élève le château du bas Moyen Âge, dont on remarque qu'il s'étage en trois paliers de volume décroissant (P1-P2-P3), parfaitement dégagés et même retailés en plusieurs endroits (de Salies, 1865, pl. I). Elle est également déterminée par la nature des « espaces sociaux » (Schweitz, 1981) qui vont être aménagés sur chacun de ces paliers : serviteurs et hommes d'armes sur le premier (corps de garde C, cellier D, puits B, cuisines CU, écuries, etc.), probablement capitaine-châtelain de la place et au moins familiers du comte et garnison sur le second (logis LC et K, chapelle G, salle d'apparat KK), enfin famille comtale et hôtes de marque sur le dernier (donjon résidentiel).

Comme nombre d'autres grands châteaux ligériens, édifiés sur un promontoire rocheux où des carrières avaient été creusées pour tirer au moins une partie des pierres nécessaires aux constructeurs (par exemple Loches ou Chinon, en Touraine), ou même de simples « maisons fortes » où l'économie des moyens était la règle (par exemple Brains-sur-Allonnes, en Anjou), Lavardin montre le souci des architectes du bas Moyen Âge de tirer le meilleur parti d'un site favorable au troglodytisme. Il s'agit évidemment pour eux, en une période où les finances comtales sont obérées par les écrasantes dépenses liées à la guerre de Cent Ans (mise en défense des places, rançons, service du roi), puis à la reconstruction qui lui succède, et à une époque où les châteaux de Montoire et de Vendôme font eux aussi l'objet d'aménagements ou de reconstructions plus ou moins radicaux, d'effectuer de sérieuses économies dans la réalisation de leur projet. Jean-Claude Yvard (1993, p. 58) a noté que cette pratique des architectes du bas Moyen Âge à Lavardin paraît s'inscrire dans une véritable tradition, puisque « les comtes de Vendôme ne furent jamais d'audacieux bâtisseurs, pas même ceux de la maison de Bourbon » aux XIV^e et XV^e s. Pour lui, il s'agissait moins d'un manque d'ambition architecturale que d'une véritable nécessité économique imposée par l'entretien des vastes châteaux qu'ils possédaient à Vendôme, Lavardin, Montoire et autres lieux, sans parler de leurs importantes possessions ailleurs dans le royaume.

Mais l'utilisation de cavités aménagées dans d'anciennes carrières est aussi une simple manifestation de bon sens

dans une vallée où le troglodytisme était largement répandu, notamment entre Vendôme, Lavardin, Montoire et Trôo. Certains des villages établis le long des coteaux du Loir devaient même être presque entièrement troglodytiques au bas Moyen Âge, tel celui des Roches-l'Évêque, où la chapelle Saint-Gervais (Trocmé, 1938), le manoir seigneurial de Boydan (Saint-Venant, I, 1912-1913, p. 225-226), comme l'*hypogée* illustrant selon l'abbé Pierre Nollent la persistance des vieux cultes « chtoniens » (Nollent, 1963, p. 10 à 12 ; Motheron, 1976), étaient tous creusés dans la falaise rocheuse qui borde la vallée du Loir. En 1910, le voyageur Victor-Eugène Ardoin-Dumazet pourra encore noter (p. 75 à 77), après d'autres auteurs, qu'il y a encore bien peu d'habitants du village qui ne demeurent pas dans une cave aménagée. Le cas du Vendômois est à rapprocher de celui du Saumurois, où Jeanne et Camille Fraysse (1963, II, p. 65 et s.) ont pu mettre en évidence l'existence d'un petit habitat seigneurial troglodytique à la fin du Moyen Âge.

À Lavardin, plusieurs des locaux indispensables à la vie castrale ont été creusés en tout ou en partie dans le rocher (cellier D, magasins, corps de garde C, cuisine CU, silos à grain, etc.), ou y ont été adossés d'une façon ou d'une autre (crypte attribuée à la chapelle castrale G, grand logis comtal KK, etc.). La pierre tirée de ces excavations a certainement été réutilisée dans le château même, au moins pour constituer le blocage des murailles, qui représentaient un volume hors du commun dans une place de cette importance protégée par quatre enceintes, sans compter celle qui entourait le prieuré Saint-Martin (SM) au pied du promontoire, dans ce qui peut être regardé avec Alexandre de Salies (1865, p. 16 à 18) comme une sorte de « bayle » extérieur (BE). Si l'on en croit André Michel (1975, p. 38), des pierres tirées des cavités aménagées sous le château de Montoire auraient également été utilisées pour construire son donjon. Le fait est plus certain à Fréteval, où le géologue Jean-Marie Lorain a noté que certaines des pierres utilisées dans les parements du château proviennent d'une cavité naturelle s'ouvrant à proximité de la chapelle castrale, qui fut exploitée en carrière, puis réutilisée comme cellier ou magasin (Leymarios, 1987, p. 30, 32).

CIRCULER À TRAVERS TOUT L'ESPACE CASTRAL

Le système de communication du château de Lavardin pourrait être divisé en trois ensembles correspondant aux axes de circulation les plus nécessaires à la vie de la famille comtale et de ses familiers, comme aux activités des serviteurs et des hommes d'armes dans l'espace castral, en temps ordinaire comme en temps de crise. Il s'agit de relier le premier au second palier du promontoire (P1 à P2), d'assurer la circulation sur ce dernier et probablement aussi de permettre une sortie dans le fossé occidental du château (FO), enfin de mettre en relation le donjon avec les différentes parties de la place. Le cheminement vers le sommet du promontoire et le donjon (de PP à R), qui s'impose aujourd'hui au touriste comme à l'archéologue, ne serait-ce qu'en raison des conditions matérielles de sa visite, ne correspond probablement pas tout à fait à l'esprit de ce qui avait été conçu par les architectes du bas Moyen Âge. Il faut avoir conscience que pour eux, comme d'ailleurs pour les architectes qui ont bâti les châteaux royaux (voir *infra*), il s'agissait non pas de favoriser un cheminement depuis l'extérieur de la place forte, en évitant de franchir les portes ouvertes dans les différentes enceintes, mais plutôt de circuler autour du donjon et des nouveaux logis implantés sur le second palier du promontoire.

Pour accéder au second palier du promontoire depuis la basse-cour établie sur le premier palier (BC), il était possible

d'emprunter une rampe ou un escalier extérieur, aménagé dans le flanc méridional de ce palier, derrière le châtelet protégeant, depuis le XII^e s., la porte principale du château (PP). Les maigres vestiges de cette construction, repérée par Alexandre de Salies (1865, 1872), puis dédagés par l'abbé Plat (1925) et le Club du vieux manoir (1966-1969), portent à penser qu'il s'agissait plutôt d'une rampe d'apparat que d'un simple escalier. Néanmoins ses constructeurs n'avaient pas négligé d'en assurer la protection, et l'entrée de cette rampe (AA) paraît avoir été surmontée d'un corps de garde et défendue par une galerie de mâchicoulis. Arrivée sur le second palier du promontoire, elle débouchait dans un autre petit corps de garde, situé au rez-de-chaussée d'un logis (LC) dont on peut sérieusement penser qu'il était occupé par le capitaine-châtelain de la place aux XIV^e et XV^e s. (Salies, 1865, p. 23 à 25 ; Schweitz, 1979, 1981).

Pour atteindre le second palier du promontoire, on pouvait également emprunter une galerie montante (E) et un escalier souterrain (F), dont l'entrée commune (A) est située face à la porte principale du château, sous la rampe extérieure. Cette entrée donne accès à un court passage qui permet d'atteindre ce qu'on peut estimer être le grand cellier ou magasin de la place (D), le niveau inférieur du puits alimentant en eau les logis du second palier du promontoire (B), et la galerie traversant de part en part le palier. Cette dernière débouche dans une sorte de crypte (G) qui pourrait avoir été située sous la chapelle castrale, bâtiment à deux niveaux édifié le long du grand logis comtal occupant le centre du second palier du promontoire (K-KK), et qui présente en tout cas les vestiges d'une architecture soignée : décor peint sur les voûtes et emplacements de vitraux, déjà notés par Alexandre de Salies en 1865 (p. 21). L'entrée commune du grand cellier, du puits et de la galerie montante était protégée, au niveau de la basse-cour, par un grand corps de garde (C).

On observe que le tracé de la galerie traversant le second palier du promontoire présente des irrégularités notables, et même un véritable repentir à proximité de son débouché dans ce qui apparaît comme la crypte de la chapelle castrale, où les carriers ont été obligés de faire un retour d'équerre (G). Ce dernier porte à penser que cette galerie transversale a été aménagée postérieurement à la construction de la crypte où elle débouche, qui date dans son état actuel de la seconde moitié du XV^e s., ou, en tout cas, sans que les travaux en aient été coordonnés. Au milieu de la galerie transversale, face à une niche destinée à loger une petite lampe à huile, un escalier taillé à même la roche (F) permet l'accès du corps de garde (L) et du grand escalier (K) de ce qui paraît être un nouveau logis comtal à la fin du XV^e et au XVI^e s. (KK). Là également, on note un repentir dans le tracé, qui pourrait lui aussi illustrer la difficulté que rencontraient encore les carriers à s'orienter avec suffisamment de précision pour relier directement deux points donnés, à une époque où la boussole paraît pourtant avoir été employée pour le creusement de certains des souterrains du château de Vendôme.

Depuis la crypte de ce qui pourrait être la chapelle castrale (G), il est possible de poursuivre sa progression dans l'espace castral par un escalier de quelques marches (H) donnant accès aux souterrains du second palier du promontoire et, au-delà, jusqu'à la sortie inférieure (N) de l'escalier souterrain du donjon. Une galerie basse (I), située face à l'escalier de la crypte, permettait d'atteindre le corps de garde situé sous le grand escalier du logis comtal (L), en passant notamment sous ce même corps de garde. Une seconde galerie (J), tout aussi basse et elle aussi peut-être en partie située sous la grande salle d'apparat du logis comtal (KK), permettait d'atteindre l'entrée du logis attribué au capitaine-châtelain de la place (LC), où aboutissait par ailleurs la rampe donnant accès (depuis AA) au second palier du promontoire.

Le corps de garde (L) situé sous le grand escalier du logis comtal (K) protégeait non seulement le débouché de

l'escalier souterrain reliant la galerie transversale du premier palier du promontoire à ce logis (F), mais également l'entrée d'une grande galerie qui devait permettre, si l'on en croit Alexandre de Salies (1865, p. 20, 48, pl. 1), d'atteindre le fossé du donjon. Cette dernière, dont il ne subsiste que l'entrée (M) et un tronçon de la sortie (MM) vers le fossé occidental du château (FO), où elle mesure 2 m de largeur, est creusée dans la partie basse du troisième palier du promontoire, au pied de la chemise du donjon. Elle devait déboucher en une partie du fossé qui pouvait permettre de sortir discrètement de la place en direction du plateau situé à l'ouest, vers Montoire, dans une zone où il était plus difficile de l'investir efficacement (pente accentuée donnant sur deux étroits et profonds vallons). Cette large galerie, appareillée au moins vers son débouché, répond bien à l'idée que l'on peut se faire d'un passage où l'on doit pouvoir rassembler quelques dizaines d'hommes d'armes pour effectuer une sortie. Son issue, encore mal dégagée, pourrait avoir été une étroite poterne, s'ouvrant à une certaine hauteur dans l'escarpe du fossé, facile à dérober aux regards et donc apte à assurer des sorties discrètes.

Un passage étroit était creusé dans ce qui subsistait de rocher au-dessus de l'entrée de cette grande galerie (M), à proximité du départ du petit escalier menant à l'étage du logis comtal (niveau P2+). Son modeste développement ne permet plus de le relier aux autres souterrains du château, mais il pourrait cependant avoir été en relation avec un ou plusieurs des logis qu'Alexandre de Salies situait au pied de la chemise du donjon (1865, p. 23 et pl. 3). D'autres passages ou escaliers du même genre ont dû être creusés dans les flancs du promontoire, on en voit d'ailleurs des vestiges très dégradés à l'angle de la petite tour carrée (TC) qui flanque, au nord, le logis attribué au capitaine-châtelain de la place (LC). Ils paraissent avoir établi, ici, une communication directe entre ce logis et les bâtiments en partie troglodytiques construits autour du four à pain (CU), dans la partie septentrionale de la basse-cour. L'existence de cette relation directe entre le premier et le second palier du promontoire suppose, comme le pensait déjà Alexandre de Salies en 1865 (p. 24), qu'une muraille flanquée par les meurtrières de la petite tour carrée (TC) devait nécessairement isoler cette partie de la basse-cour au bas Moyen Âge. Elle justifie aussi l'embrasure pour le tir des armes à feu de petit calibre (EM), probablement des « bâtons à feu », qui a été aménagée au XV^e s. dans le mur obturant l'extrémité (DD) du grand cellier (voir *infra*).

On pouvait accéder au pied du donjon par une rampe ou un grand escalier extérieur, qui a totalement disparu à la suite des travaux de sappe ordonnés par Henri IV en 1590 et plus encore de la récupération des pierres d'appareil du château par les villageois durant trois siècles (Saint-Venant, II, 1913-1914, p. 267). On ne peut suivre Alexandre de Salies lorsque après avoir vainement cherché les vestiges d'un escalier ou d'une rampe extérieure menant au donjon, il se résigne à considérer, en 1872, que son accès n'était assuré que par le seul souterrain creusé dans le dernier palier du promontoire. Ce souterrain, dont l'entrée (N) s'ouvre au niveau d'une petite plate-forme rocheuse située à un niveau intermédiaire (P2+) entre le second et le troisième palier du promontoire, ne pouvait, lui aussi, que doubler une communication extérieure. Il est tout à fait impensable qu'un donjon comme celui de Lavardin, surtout après sa coûteuse reconstruction de la fin du XIV^e et du début du XV^e s., n'ait pas été lui aussi pourvu d'un escalier d'apparat à la hauteur des moyens financiers et plus encore de l'aspiration à paraître des puissants comtes de Vendôme. La communication souterraine avec le dernier palier du promontoire, la seule qui ait été conservée, s'effectuait par un court passage donnant sur un corps de garde très exigu, desservant une meurtrière (O) et protégeant surtout un étroit escalier taillé à même le roc jusqu'au pied du donjon (Q). Un étroit passage, aujourd'hui obstrué (P), s'ouvre dans ce petit corps de garde ; il se pourrait qu'il ait été en

relation avec le petit souterrain du même type dont l'entrée a été repérée près de l'escalier menant à l'étage du logis comtal.

SERVIR LE COMTE, DÉFENDRE LA PLACE

Au moins en ce qui concerne ses axes principaux, le système de communication souterrain du château paraît avoir été conçu moins pour véritablement faciliter la circulation dans l'espace castral que pour doubler ceux des escaliers et des galeries extérieurs qui présentaient une importance pour ses fonctions résidentielles et militaires. Cette conception paraît d'abord répondre au souci de rendre distinctes les communications qu'empruntent le comte et ses familiers durant leurs séjours au château de celles ordinairement utilisées par les serviteurs et les hommes d'armes. L'ensemble de ces galeries et escaliers souterrains, replacé dans le contexte de l'organisation générale de l'espace castral du bas Moyen Âge, paraît avoir, pour l'essentiel, une finalité d'ordre plutôt domestique que proprement militaire. La chronique n'a d'ailleurs pas conservé le souvenir que le château de Lavardin ait jamais été pris ou même investi durant la guerre de Cent Ans, alors qu'on sait que le château voisin de Montoire sera pris par les Grandes Compagnies vers 1360, celui de Vendôme en 1362, puis à nouveau en 1421 (Lepage, 1984, p. 80-81).

Il faut avoir à l'esprit que ce système de communication souterrain devait répondre aux besoins d'une garnison qui pouvait être, ici comme ailleurs, insignifiante en temps de paix et hors des périodes où le comte de Vendôme ou ses proches venaient y demeurer. Jean-Marie Pesez, s'interrogeant (1992, p. 162) sur ce que pouvaient être les occupants d'une forteresse de ce genre au bas Moyen Âge, n'y voyait guère, sur la foi de textes et de comptes de l'époque, qu'un capitaine, des portiers, quelques serviteurs, et un nombre très limité d'hommes d'armes, d'ailleurs surtout présents en temps de guerre. Pour José Federico Fino (1977, p. 268), au début du *xiv^e* s., ce n'est pas plus de 40 à 60 hommes d'armes qu'un comte peut mettre à la disposition du roi, ce qui permet d'estimer qu'il peut disposer au total de 120 à 240 hommes. Lorsque ce comte possède, comme celui de Vendôme, plusieurs châteaux, ses forces se divisent d'autant. On sait d'ailleurs que le comte de Vendôme Jean VI, au milieu du *xiv^e* s., ne commande au service du roi qu'une compagnie de 8 chevaliers et de 79 écuyers (Saint-Venant, II, 1913-1914, p. 231). Deux ou trois chevaliers, une vingtaine de sergents à cheval, autant d'arbalétriers et une cinquantaine d'archers constituent une garnison considérable, dont le chiffre n'est que rarement atteint au cours des innombrables sièges qui jalonnent la guerre de Cent Ans.

En fait, la sécurité ordinaire du château de Lavardin pouvait être largement assurée par les « hommes liges » de la seigneurie, qui avaient obligation de huit à quinze jours de garde en raison de leur fief, voire plus, comme ce Guillaume de Saint-Amen qui doit un mois de « garde » en 1376. On connaît également le nom de certains des capitaines de la place au *xv^e* s., depuis Pierre de la Châtaigneraie, seigneur de la Blotinière, cité en 1436 et 1456 (Saint-Venant, II, 1913-1914, p. 262, 270, 273). Les habitants du village de Lavardin et des alentours devaient également être mis à contribution par ce capitaine-châtelain en temps de crise, au même titre que ceux des Roches-l'Évêque qui, vers 1248, paraissent avoir été tenus d'aider à « faire la garde du château de Montoire, forteresse où eux et leurs prédécesseurs manants [...] se sont toujours retirés [...] en temps de guerre » ou, tout au moins, de « faire le guet et garde [...] dans la châtelainie » où ils demeuraient (Saint-Venant, III, 1914-1915, p. 204). Il est évident que le nombre des occupants du château augmentait durant les

plus ou moins longs séjours du comte, de la comtesse ou de leurs proches parents, mais même alors ils ne devaient pas être bien nombreux car il fallait toujours assurer la garde des châteaux de Vendôme et de Montoire.

Le système de communication aménagé à Lavardin, en cas de crise ou d'investissement du château, était susceptible de favoriser une circulation rapide de cette petite garnison entre les parties essentielles de la place : porte principale (PP), donjon (R), puits (B), grand cellier (D), chapelle (G), etc. Il pouvait éventuellement soustraire ces déplacements aux tirs ennemis, ce qui n'était pas négligeable dans une place dominée au sud par le rebord du plateau de Gâtine, et à une époque où l'artillerie légère devient plus efficace, avec notamment la multiplication des « couleuvrines » et des « bâtons à feu ». C'est d'ailleurs à cette époque que les cheminements aux abords des places assiégées commencent eux-mêmes à s'enterrer dans des tranchées et des terrassements (Fino, 1977, p. 289 et s.). Le système de communication souterrain pouvait aussi faciliter des déplacements discrets, ou même secrets, et l'une des galeries, la plus spacieuse (M-MM), pourrait d'ailleurs avoir été conçue pour des sorties ou une évacuation de la petite garnison dans le fossé occidental du château (FO). Tous ces escaliers et galeries étaient barrés de portes ou de grilles solides, ils étaient défendus par des corps de garde, afin d'assurer la protection de ce qui pouvait assurément constituer un point faible de la défense lorsque l'ennemi avait pris pied dans la basse-cour, sur le premier palier du promontoire.

L'escalier « secret » partant de l'entrée du donjon (Q) pourrait être distingué des autres souterrains du château, notamment en raison de son étroitesse : 0,60 m, qui ne répond pas à l'idée qu'on peut se faire d'une communication utilisée pour les déplacements ordinaires ou les besoins du service domestique d'un grand seigneur. Il pourrait plutôt s'agir, ici, d'une communication souterraine permettant au comte et à ses familiers, lorsque le besoin s'en faisait sentir, de sortir discrètement du donjon pour se rendre en différentes parties du château et certainement aussi à l'extérieur, voire de s'en échapper en cas de danger imminent. Cet escalier devait communiquer, d'une façon ou d'une autre (par P?), avec les étroites galeries situées autour de la petite plate-forme rocheuse située à un niveau intermédiaire entre le second et le troisième palier du promontoire (P2+), en arrière du grand escalier (K) desservant le nouveau logis comtal (KK).

L'existence de ce souterrain pourrait être mise en relation avec les fâcheuses péripéties que connaît l'histoire des comtes de Vendôme durant la seconde moitié du *xiv^e* s. et le premier tiers du siècle suivant, qui n'ont pu qu'amener cette famille à un souci constant de sa sécurité, dans le contexte de la guerre de Cent Ans. On sait notamment que le comte Jean VI est fait prisonnier avec le roi Jean le Bon à la bataille de Poitiers en 1356, et qu'il ne revient en Vendômois qu'en 1359, probablement après avoir payé rançon. En 1362, une troupe de malfaisants des Grandes Compagnies s'empare de la ville et du château de Vendôme, fait prisonnière la comtesse Jeanne de Ponthieu et la met à forte rançon. Le comte ne pourra reprendre possession de son château, et retrouver son épouse, qu'en traitant avec le chef de la bande. Pour payer la rançon qui est exigée : 40 000 florins, il se verra obligé de vendre sa seigneurie de Réalmont près d'Albi (Saint-Venant, II, 1913-1914, p. 231 ; Lepage, *in* Wagret, 1984, p. 80). Pour se faire une idée de l'énormité de cette rançon, on peut la comparer au contenu de la cassette du comte Jean VII en 1381 : 12 000 florins (Simon, I, 1834, p. 196). Louis I^{er} de Bourbon, comte de Vendôme en titre de 1403 à 1446, sera lui aussi fait prisonnier et rançonné par les Anglais. Il est pris une première fois en 1411 et ne sera libéré qu'au bout de vingt mois de captivité. À nouveau fait prisonnier en 1415, il est enfermé dans la Tour de Londres, en attente du versement d'une énorme rançon de 100 000 écus. Il ne réussira à s'en échap-

per qu'au bout de neuf années d'une éprouvante captivité, et en ayant déjà versé, avant son évasion, un acompte de 54 000 écus (Saint-Venant, 1909, p. 211, 215-216, 219).

C'est ce même sentiment permanent d'insécurité qui va parfois amener les petits seigneurs du Moyen Âge, peu confiants dans l'efficacité de leurs murailles, ne disposant que d'une modeste garnison et désirant surtout se protéger à peu de frais, à aménager un souterrain-refuge sous leur château. Des souterrains-refuges ont ainsi été creusés sous des mottes castrales élevées aux XI^e et XII^e s., comme sous des petits châteaux ou des *maisons-fortes* du bas Moyen Âge. Au XV^e s., on peut y trouver des systèmes de défense active très élaborés, avec des « trous de visée » pour l'emploi des « bâtons à feu » lors des combats rapprochés. C'est le même désir de se soustraire aux exactions de la soldatesque et des pillards les accompagnant qui va amener l'aménagement des souterrains de fuite, ces derniers pouvant d'ailleurs, exceptionnellement, prendre naissance au cœur même du souterrain refuge, en devenant alors l'ultime recours des réfugiés. C'est manifestement le cas du souterrain-refuge aménagé sous le château de Betz-le-Château en Touraine, vers le milieu du XV^e s. (Triolet, 1995, p. 71 à 79).

À L'EXEMPLE DES LOGIS ROYAUX DES XIV^e ET XV^e S.

Le système de communication aménagé au château de Lavardin s'inscrit, très clairement, dans le contexte des profonds changements que connaît l'architecture des châteaux et des grands logis édifiés par le roi et les hauts seigneurs à partir de la seconde moitié du XIV^e s. On peut même penser que les architectes au service des comtes de Vendôme se sont inspirés de l'exemple de cette architecture royale pour concevoir leurs reconstructions des châteaux de Lavardin, de Vendôme et de Montoire au cours du bas Moyen Âge. Le nouvel escalier à vis (T) aménagé dans l'une des tours d'angle du donjon de Lavardin, dans les dernières années du XIV^e ou les premières du XV^e s., a d'ailleurs été rapproché des grands escaliers d'apparat construits par le roi Charles V dans ses châteaux parisiens du Louvre (vers 1364-1368) et de Vincennes (vers 1380 ?). Pour Jean-Claude Yvard, qui s'est appliqué à une minutieuse étude de l'édifice, la « grande vis du Louvre » fut même « l'évident modèle » de l'escalier construit au donjon de Lavardin (Yvard, 1993, p. 31), pour Catherine de Vendôme, veuve du comte Jean VII de Bourbon-La Marche, ou pour son fils Louis I^{er}. L'escalier d'apparat du Louvre ne pouvait que frapper l'imagination des grands seigneurs et des architectes de l'entourage du roi : pour la première fois, il prenait place à l'extérieur du logis au point d'en devenir un élément structurant, avec un décor très soigné, réalisé par les grands artistes du temps, qui s'imposait dans l'élévation de la façade. Ce magnifique escalier va d'ailleurs servir de modèle à de nombreux édifices princiers jusqu'à la fin du Moyen Âge et, notamment, à la grande vis élevée en 1371 au château de Saumur, par l'un des frères de Charles V.

Les spécialistes de l'architecture castrale du Moyen Âge et de la Renaissance (par exemple Mesqui, 1993 ; Guillaume, 1994) ont souligné que ces travaux reflètent une nouvelle conception de ce que doit être la résidence du roi et des grands seigneurs. Elle va s'imposer, à partir de la seconde moitié du XIV^e s., au fur et à mesure des constructions et des rénovations, avant de perdurer à la Renaissance. Cette nouvelle architecture, née autour des grands chantiers de Charles V à Paris, durant les années 1360-1380, va se diffuser dans les provinces ligériennes, notamment à travers les somptueux édifices élevés par les frères du roi : Jean de Berry à Bourges et Mehun-sur-Yèvre, Louis d'Anjou à Saumur. Au Louvre de Charles V à Paris,

comme au palais des papes à Avignon, s'opposent dorénavant un espace public et un espace privé, qui se distinguent avant tout par leur degré d'accessibilité. À ces espaces plus clairement distincts qu'autrefois correspondent généralement deux escaliers, permettant d'atteindre les pièces importantes qui restent toujours situées à l'étage. Dorénavant, l'ensemble architectural s'organise aussi bien verticalement qu'horizontalement, à travers tout un réseau de communications comportant des escaliers à vis et des galeries, ces dernières pouvant être aménagées à l'extérieur (Chinon) comme à l'intérieur du logis.

Dans cette nouvelle conception de l'espace castral, le « grand escalier » mène à la « grande salle », tandis que le « petit escalier » permet au roi ou au grand seigneur de descendre dans la cour ou de faire monter un visiteur, sans avoir à traverser l'espace public. L'escalier privé permet au roi de recevoir ses conseillers et ses favoris, éventuellement d'aller rendre visite à sa maîtresse en titre. Ce dernier finit par être regardé comme indispensable au XV^e s. et, dans les logis où Charles VIII compte s'installer un temps, des charpentiers viennent construire au préalable un escalier extérieur en bois. Il constitue une issue supplémentaire permettant de descendre dans une cour, un jardin ou même une rue. On retrouve ce parti architectural jusque dans les résidences des grands seigneurs, par exemple dans le luxueux hôtel parisien de l'abbé de Cluny, édifié de 1456 à 1485, où sont aménagés une entrée et un escalier privés.

La Renaissance n'apportera pas de transformation radicale à la structure architecturale héritée des logis royaux et princiers élevés, ou rénovés, durant la seconde moitié du XIV^e et au XV^e s. Le parti de disposer à la fois d'un grand escalier public, menant de la cour à la « grande salle », et d'un petit escalier privé ou « secret », permettant d'atteindre l'extérieur du château depuis le cabinet du roi, se retrouve dans tous les logis du règne de François I^{er} : Chambord, le vieux Louvre, Fontainebleau, Villers-Cotterêts, Saint-Germain. Il subsiste dans les grandes réalisations architecturales du règne d'Henri II : le Louvre, Anet, Fontainebleau.

L'ensemble de ces escaliers et galeries s'inscrit dans un espace castral dont l'organisation générale doit elle-même répondre à des contraintes liées à une hiérarchie sociale des lieux, comme au désir de séparer les accès à ces lieux publics et privés, selon l'appartenance sociale. Dans le logis royal, le rez-de-chaussée est ainsi réservé aux personnages moins importants ou moins bien en cour, alors que dans les logis de la basse-cour les grands seigneurs, comme les notaires, secrétaires ou autres familiers du roi, sont logés à l'étage des cuisines et des offices. Mais les galeries et les escaliers réservés au roi, comme aux grands seigneurs dans leurs propres demeures, répondent également à des préoccupations particulières. Il s'agit également de disposer d'une issue dérobée, et plus ou moins secrète, pour s'enfuir en cas de danger, par exemple dans le cas où des conjurés auraient bloqué la sortie ordinaire. Plus prosaïquement, ce système de communication doit permettre de circuler plus aisément, plus dignement ou plus discrètement, d'une partie à l'autre du logis et de ses abords immédiats (Guillaume, 1994, p. 7, 66, 69, 72, 84, 213 ; Mesqui, 1993, 2, p. 157, 168 ; Durand, 1999, 84-85, 88-89).

DES DATATIONS QUI RESTENT À PRÉCISER

On ne peut qu'être très prudent, depuis notamment les recommandations de Michel de Bouard (1975, p. 106), lorsqu'il s'agit de proposer une datation, absolue ou même relative, pour une construction médiévale par simple comparaison avec des modèles dont la datation serait plus certaine. Les datations archéologiques proposées à ce jour

pour le château de Lavardin souffrent d'être fondées pour l'essentiel sur des comparaisons de ce type, faute de sources écrites ayant gardé le souvenir des principaux chantiers de construction, et plus encore de données stratigraphiques capables d'amener à des datations au moins relatives.

La reconstruction du premier château féodal est ainsi attribuée à Bouchard IV, comte de Vendôme de 1180 à 1202, seigneur de Lavardin dès les années 1140 et longtemps appelé « Bouchard de Lavardin » (Saint-Venant, I, 1912-1913, p. 180-181). Mais aucun texte n'a été cité à l'appui de cette « tradition historique » qu'on retrouve déjà dans l'*Histoire de Vendôme et de ses environs* rédigée par l'abbé Michel Simon vers 1780 (I, 1834, p. 116), que Raoul de Saint-Venant reprend dans son *Dictionnaire [...] du Vendômois [...]* (II, 1913-1914, p. 266), mais dont Dominique Barthélémy ne dit mot dans sa monumentale thèse : *La Société dans le comté de Vendôme de l'an mil au XIV^e s.*, publiée en 1993. Les études de Jean-Claude Yvard concernant l'existence d'un « domicilium » à Lavardin vers la fin du XI^e s. (1994), et les différentes phases de reconstruction du donjon au XII^e s., puis à la fin du XIV^e et au début du XV^e s. (1993), montrent en fait la nécessité de reprendre toutes les interprétations et datations proposées pour l'ensemble du monument. La révision de la datation du donjon de Loches, qui était naguère encore regardé par les meilleurs historiens de l'architecture militaire médiévale comme un monument traduisant toute une évolution architecturale, et attribué en conséquence à la fin du XI^e s. ou même aux premières années du siècle suivant, alors qu'il vient d'être daté par dendrochronologie du premier tiers du XI^e s. (Impey, Lorani, Mesqui, 1998, p. 101 et s.), montre que ce problème n'est pas particulier au château de Lavardin.

Cela dit, même en l'absence de sources écrites ou stratigraphiques, on peut soutenir que l'essentiel de l'aménagement des galeries et des escaliers souterrains du château, comme plus généralement tout son système de communication, tel qu'il se présente aujourd'hui à l'observateur, ne sont pas antérieurs au bas Moyen Âge, et même probablement à la fin du XIV^e et au XV^e s. On a noté que cette datation s'accorde parfaitement avec ce que l'on sait de l'émergence d'une nouvelle conception de l'organisation de l'espace castral dans les grands châteaux à cette époque. Elle s'accorde tout autant avec le rôle de résidence comtale affectée à plusieurs reprises au château durant cette période, et surtout avec la rénovation générale que lui firent visiblement subir les comtes de Vendôme durant la seconde moitié du XIV^e s. et au XV^e s. Si les travaux menés à Lavardin n'ont apparemment pas laissé de traces écrites, on sait tout de même que les comtes Bouchard VII et Jean VI pressèrent l'élévation et la consolidation d'une ceinture continue de remparts autour de la ville de Vendôme, en 1346 et en 1359, et que Jean VI ordonne en 1359 l'élévation de deux tours au château de Montoire. Le Trésor royal participe au financement de cette mise en défense du Vendômois. En 1367, la comtesse Jeanne de Ponthieu obtient une aide du roi pour renforcer les fortifications du château de Vendôme (Lepage, 1984, p. 79-80). En 1411-1412, Louis I^{er} de Bourbon reçoit une autre aide pour ses « grands frais, mises en dépenses [...] pour la garde, sûreté [...] et défense des villes, châteaux et forteresses » du comté de Vendôme (Saint-Venant, 1909, p. 213), et donc probablement pour les travaux de rénovation qu'il mène à Lavardin.

Un certain nombre de données archéologiques paraissent enfermer les travaux du bas Moyen Âge entre la seconde moitié, ou même la fin du XIV^e s., et les dernières années du XV^e s. Ainsi, les mâchicoulis d'un type largement connu en Bretagne vers la fin du XIV^e et au XV^e s. (par exemple Châtelain, 1981, p. 252), qui ont été mis en place lors de la reconstruction du châtelet défendant la porte principale du château (PP), renvoient à des travaux effectués durant le dernier tiers du XIV^e s. ou au tout début du siècle suivant. Ils sont notamment comparables aux mâchicoulis mis en place lors de la reconstruction du château de

Suscino (Morbihan) à partir des années 1380 (André, 1983, p. 263-264, fig. 11). Comme le pensait déjà l'abbé Plat en 1925 (p. 358), on peut vraisemblablement les mettre en relation avec le séjour d'Alix, fille du duc Arthur de Bretagne, et veuve douairière du comte de Vendôme Bouchard VI, au château de Montoire entre 1353 et 1377 (Saint-Venant, I, 1912-1913, p. 182). Durant son long veuvage, occupée à relever des remparts sans cesse menacés, elle aurait pu attirer en Vendômois des maçons originaires de sa Bretagne natale, qui travailleront également au château de Vendôme et inspireront, bien plus tard, les constructeurs de la porte Saint-Georges dans cette même ville. On note que le blason aux hermines de Bretagne qui orne un cul-de-lampe des voûtes du second étage du donjon, d'abord attribué à Marie de Châtillon, fille du duc « reconnu » de Bretagne et femme de Louis I^{er}, duc d'Anjou (Hallopeau, 1907-1908, p. 279), a été réattribué par Jean-Claude Yvard (1993, p. 37) à cette Alix de Bretagne, décedée en 1377.

Les embrasures pour l'usage des armes à feu de petit calibre qui ont été aménagées à la base des tours du châtelet, afin d'assurer le flanquement de la première enceinte de part et d'autre de la porte principale du château (PP), renvoient également, au plus tôt, au dernier quart du XIV^e s. ou au début du XV^e s. On sait que beaucoup de villes et de châteaux possèdent des pièces d'artillerie dès les années 1360-1370, et que l'usage du canon est lui-même attesté en France dès 1338. Mais ce ne serait pas avant la fin du XIV^e s. qu'on songera à pratiquer des embrasures pour l'usage des canons à la base des tours et des courtines, généralement en élargissant des meurtrières et des archères. Hormis l'exemple incertain d'une embrasure qui aurait été aménagée à l'enceinte de Saint-Maur-des-Fossés (Val-de-Marne) dès 1366, on trouve des embrasures au châtelet du Mont Saint-Michel dont on sait que la construction est achevée en 1393 (Fino, 1977, p. 291, 293, 308 ; Contamine, 1980, p. 261, 272, 344-345 ; Mesqui, I, 1991, p. 86 ; II, 1993, p. 307-338). On note que, pour Louis-Alfred Hallopeau (1909, p. 31, n. 2), les travaux de reconstruction du château de Montoire, où l'on peut observer des embrasures à canon d'un type identique à celles du châtelet de Lavardin, furent probablement commencés après la mort d'Alix de Bretagne en 1377.

D'autres vestiges, dont la datation a été revue par Jean-Claude Yvard en 1993 (p. 19 à 46), montrent que le donjon fut restructuré et rénové durant le dernier tiers du XIV^e s. et le premier tiers du siècle suivant. Ces nouvelles datations s'appuient sur un réexamen complet des caractères architecturaux du donjon, et sur une comparaison avec l'architecture des monuments élevés par le roi de France au tournant du XIV^e et au XV^e s. Mais elles prennent également en compte une nouvelle interprétation du blason de la seconde maison d'Anjou ornant un cul-de-lampe de la voûte du second étage, que Christian de Mérindol a réattribué à Louis II, duc d'Anjou, roi de Jérusalem de 1389 à 1417 (1987, p. 40, 43), et surtout suzerain du comte de Vendôme. Jean-Claude Yvard a également montré que des travaux d'apparat furent effectués, au moins au grand logis établi sur le second palier du promontoire, jusque dans les toutes dernières années du XV^e s., voire vers 1500 (p. 49 à 52).

La rénovation du château de Lavardin est évidemment à mettre en relation avec l'insécurité qu'avaient entretenue les Grandes Compagnies durant les années 1350-1360, puis à nouveau les troupes anglaises dans les années 1420 (Lepage, in Wagret, 1984, p. 80 à 82). Malgré une longue accalmie à partir de la fin du XIV^e s., les membres de la famille comtale se sont efforcés de reconstruire ou de moderniser les systèmes de défense des châteaux qui leur servaient de résidence en Vendômois, à Lavardin, Montoire et Vendôme notamment (ponts-levis à flèches, galeries de mâchicoulis sur consoles, embrasures pour l'emploi des armes à feu, et notamment des « bâtons à feu », etc.). À Lavardin, cette rénovation était rendue nécessaire par l'inadaptation du

premier château édifié par les comtes de Vendôme, vers la fin du XII^e et le début du XIII^e s. pour l'essentiel, aux conditions de la vie d'un grand seigneur du bas Moyen Âge. Cette recherche d'un confort amélioré allait rendre indispensable non seulement la rénovation du donjon, mais également la construction de nouveaux logis bâtis à l'intérieur de la seconde enceinte, et certainement aussi de tous les locaux de service qui se doivent alors, comme dans les autres châteaux du bas Moyen Âge (Pesez, 1992, p. 162), d'être spécialisés ou mieux adaptés qu'auparavant à leur fonction.

Les rares éléments de datation que l'on peut percevoir dans les galeries et escaliers souterrains du château (portes, arcs de soutien, appareillage), comme plus encore la mise en relation de ces derniers avec leur contexte architectural, paraissent eux-mêmes renvoyer aux travaux de reconstruction du bas Moyen Âge. Les arcs doubleaux en tiers-point qui renforcent la voûte du grand cellier (D) sont généralement datés de la fin du XII^e s. ou du début du XIII^e s. et attribués à la reconstruction du château par Bouchard IV, mais on ne peut tout à fait exclure une datation plus tardive, y compris du courant du XIV^e s. L'extrémité (DD) de cette cavité aménagée a dû être mise au jour au cours d'une seconde phase d'utilisation, soit par un surcreusement en vue de l'étendre à l'est, soit par les travaux réalisés vers le XV^e s. dans la partie septentrionale du second palier du promontoire, près de ce qui semble être la cuisine castrale au bas Moyen Âge (CU). Un petit mur est alors venu fermer l'extrémité orientale du grand cellier (DD), qui sera dorénavant défendu du côté de la basse-cour orientale (CU) par une embrasure pour arme à feu (EM), apparemment datable de la seconde moitié du XV^e s. Cette embrasure pouvait être servie par un « bâton à feu », arme dont on sait qu'elle était non seulement économique, mais aussi d'une certaine efficacité pour le combat rapproché dans ce type d'environnement (Triolet, 1995, p. 39). Le corps de garde du cellier, comme le passage permettant l'accès au puits, ne paraissent pas antérieurs au bas Moyen Âge.

Les souterrains en relation directe avec le grand logis comtal (E, F, I), en leur état actuel, ont probablement été aménagés lors de sa construction, vers la fin du XV^e s., même si le plan de cet édifice et son élévation septentrionale montrent que l'architecte du bas Moyen Âge a réutilisé un bâtiment antérieur, dont une partie au moins datait du XII^e s. L'escalier souterrain menant au donjon (Q) débouche au pied même de l'édifice, devant l'entrée basse (R) percée vers la fin du XIV^e s. et qui porte d'ailleurs un blason : « Semé de France à la bande de gueule chargée de trois lionceaux d'argent », armoiries de Jean VII de Bourbon-La Marche, comte de Vendôme de 1371 à 1393. L'apparente relation entre l'entrée de ce souterrain et celle du donjon porte à situer son creusement vers la fin du XIV^e ou le début du XV^e s. On sait que l'écu de Jean VII a successivement porté un « semé de France » puis « trois fleurs de lys », après que le roi Charles V eut lui-même réduit à trois les fleurs de lys dont étaient auparavant « semées » ses armes. Comme l'écusson sculpté au-dessus de la porte basse du donjon porte un « semé de France », alors que celui qui a été sculpté sur la cheminée de sa grande salle vers 1430 (Yvard, 1993, p. 44) porte, lui, trois fleurs de lys, on peut raisonnablement penser qu'il a été mis en place avant la fin du règne de Charles V en 1380 (Simon, I, 1834, p. 198).

Il n'est pas impossible cependant que certaines des galeries creusées au bas Moyen Âge aient remplacé des cavités aménagées au cours de la reconstruction du château des premiers seigneurs de Lavardin, durant la seconde moitié du XII^e et au début du XIII^e s. Ce pourrait être le cas des cavités aménagées près de l'entrée (A) du grand cellier ou magasin du château, comme porte à le penser la muraille, datable, semble-t-il, du XII^e s., qui en assure la protection derrière la porte principale du château, dont on sait qu'elle existait elle aussi à cet emplacement dès le XII^e s.

UN SOUTERRAIN ENTRE LAVARDIN ET MONTOIRE ?

Jacques Cartraud, dans ses *Légendes de Loir-et-Cher* (1981, p. 103, 144), reprenant notamment Jules de Pétigny (1849, p. 38) et l'abbé Paul Brisset (I, 1935, p. 31), relève qu'une tradition locale, connue à Lavardin comme à Montoire, prétend qu'un souterrain reliait jadis les deux châteaux. Jules de Pétigny, qui n'hésitait pas à développer par ailleurs des interprétations fantaisistes quant à l'origine « celtique » ou « druidique » des cavités aménagées du Vendômois, n'était pourtant pas convaincu de la véracité de cette tradition, et il écrit, en 1849 (p. 38, n. 1) : « On croit dans le pays qu'il existe une communication par des souterrains, entre le château de Montoire et celui de Lavardin ; cette supposition n'est guère probable ; il n'existe aucune trace de ce conduit, qui dans tous les cas aurait été coupé par la vallée de Saint-Éloi. » Au milieu du XIX^e s., certains pouvaient néanmoins affirmer, toujours sur la foi d'une « tradition locale », que ce souterrain prenait naissance au fond de l'« oubliette » aménagée au bas Moyen Âge dans l'une des tours d'angle du donjon (U), afin que le seigneur puisse, en dernier recours, « gagner les champs » (Pillon, 1853, p. 351). Le doute émis par Jules de Pétigny en 1849 n'est pas partagé par tous les érudits locaux au début du XX^e s., puisque Louis-Alfred Hallopeau paraît encore accepter en 1909 (p. 12) l'idée qu'un souterrain relie bien le château de Lavardin à celui de Montoire.

L. Menard tient à préciser en 1901 (p. 24) que le creusement de ce souterrain est attribué à Jean V, comte de Vendôme de 1271 à 1315. Il est probable que cette croyance, dont on ne sait à vrai dire si elle est savante ou populaire, a quelque relation avec le fait qu'il s'agit d'un comte de la branche des seigneurs de Montoire, qui, vers la fin de sa vie, a partagé son comté entre haut et bas Vendômois, ce dernier ayant pour chef-lieu Montoire et son château (Saint-Venant, IV, 1917, p. 29, 37). Elle peut aussi être rapprochée de l'attribution à ce même Jean V de la reconstruction du château de Montoire, vers la fin du XIII^e ou le début du XIV^e s. (Pétigny, 1849, p. 318). Une seconde tradition, plus confidentielle, affirmait qu'un autre souterrain reliait le château de Lavardin au manoir de la Linoterie, situé sur la commune de Prunay (Cartraud, 1981, p. 103).

Comme les châteaux de Lavardin et de Montoire sont distants d'au moins 2 km et séparés par un profond vallon où coule un ruisseau, il y a lieu de penser que l'existence de cette galerie relève, comme le pensait déjà Jules de Pétigny, du domaine de la légende populaire. Il faut cependant noter que des carrières anciennes, dont certaines ne peuvent être que médiévales, s'étendent sur plus de 1 km, le long du coteau qui sépare Lavardin de Montoire. D'autres traditions populaires évoquaient de tels souterrains à Vendôme, comme à Trôo et ailleurs. En 1849, Jules de Pétigny rapporte ainsi, « selon de vagues traditions », que « les souterrains du château de Vendôme auraient eu autrefois une étendue considérable ; ils auraient communiqué d'un côté avec le ravin du faubourg Saint-Lubin, de l'autre avec la crypte de l'ancienne église de Saint-Bienheureux » (p. 25). Le même auteur rapporte également qu'à Trôo les galeries creusées sous la ville haute se seraient étendues jusqu'à Bessé, ce qui est, pour lui, « une exagération évidente » (p. 30).

Jeanne et Camille Fraysse (1964, p. 83), au cours de leurs recherches approfondies sur les troglodytes en Anjou, ont été fréquemment mis en présence d'entrées de grands souterrains censés établir une relation entre deux châteaux, logis seigneuriaux ou abbayes. Mais ils soulignent que « pas une seule fois » il ne leur a été permis de contrôler les assertions de leurs informateurs : « Ou bien l'entrée était fermée par un mur de maçonnerie, ou bien elle était comblée par des éboulements. » Cela ne les empêchait pas de croire en l'existence de galeries de plus modeste étendue reliant deux

logis seigneuriaux. Raymond Mauny, fondateur de la Société française d'étude des souterrains, et André Dufoux, s'efforçant de faire le point sur la question des souterrains « à longue distance entre châteaux » en 1975, pour l'essentiel à partir du cas de la Touraine, aboutissent à la même conclusion. Ils affirment qu'il s'agit d'une « légende tenace » mais sans fondement, tout en reconnaissant eux aussi l'existence de souterrains reliant, à courte distance, deux logis seigneuriaux. Ils citent d'ailleurs l'exemple d'un souterrain de ce type reliant le château de Chinon au logis de Roberdeau, que Charles VII avait fait construire vers 1445, à 80 m à peine de la place, pour abriter ses amours avec Agnès Sorel (Mauny, 1975, p. 26).

Plus récemment, Jérôme et Laurent Triolet, s'attachant à une synthèse des connaissances sur les souterrains-refuges de la France (1995, p. 13-14, 76-77), notamment sur la base des recherches effectuées par les membres de la Société française d'étude des souterrains durant les quarante dernières années, sont arrivés à des conclusions similaires. Les galeries de communication permettant de circuler à l'intérieur des châteaux médiévaux, ou d'atteindre un bâtiment situé à l'extérieur des enceintes, voire les rares souterrains de fuite, ne parcourent que de très modestes distances : quelques dizaines de mètres le plus souvent, d'une centaine à quelques centaines de mètres au plus. Raymond Mauny (1975, p. 24) pensait, lui, qu'un souterrain de 100 m de développement devrait être considéré comme un « grand souterrain ». On note d'ailleurs que ce qui apparaît comme le plus grand souterrain du château de Lavardin (M-MM), s'il met effectivement en relation le corps de garde (L) situé sous l'escalier du logis comtal et le fossé occidental (FO), pourrait avoir une bonne soixantaine de mètres de développement, si l'on en croit le plan établi par Alexandre de Salies en 1865.

DES SOUTERRAINS À MONTOIRE ET VENDÔME

Les châteaux de Montoire et de Vendôme, eux aussi bâtis sur un promontoire rocheux, présentent des souterrains qui ont été partiellement étudiés. Ces derniers présentent, surtout à Montoire, d'apparentes analogies avec ceux qui peuvent être observés à Lavardin, et ils pourraient d'ailleurs être contemporains, même si l'on peut soupçonner que leurs fonctions au sein de l'espace castral n'ont pas été rigoureusement les mêmes. Le château de Montoire (Tealdi, 1980, p. 183 à 186), et plus encore celui de Vendôme, étaient en effet bâtis sur des éminences rocheuses qui ne présentaient pas l'étagement tout à fait particulier du promontoire de Lavardin. La topographie de leur site naturel incitait certainement moins les constructeurs à utiliser plus spécialement les possibilités offertes par le troglodytisme pour établir une distinction des circulations, selon la hiérarchie des lieux et de leurs occupants.

Les souterrains creusés sous le château de Montoire, qu'une tradition locale, reprise par les érudits locaux du début du xx^e s., considèrent comme plus « vastes » ou plus « importants » que ceux de Lavardin (par ex. Hallopeau, 1909, p. 32 ; Brisset, I, 1935, p. 31), ont été partiellement étudiés par André Michel en 1975 (p. 38-39). Alexandre de Salies paraît avoir connu ces souterrains, qu'il datait en tout cas de la seconde moitié du xv^e s. ou de la première moitié du siècle suivant en 1872 (p. 405). Louis-Alfred Hallopeau en évoque au moins la partie inférieure en 1909 (p. 32). Mais Gervais Launay néglige de les évoquer dans son *Répertoire archéologique de l'arrondissement de Vendôme* en 1889, et Raoul de Saint-Venant précise dans son monumental *Dictionnaire [...] du Vendômois [...]*, au début du siècle suivant, qu'il n'a pu arriver à les localiser (II, 1913-1914, p. 437).

Au château de Montoire, André Michel a étudié une vaste cave pourvue d'une cheminée en roc et d'un puits, qui lui paraît être un corps de garde, et il a observé des galeries de communication, dont l'une semble se diriger vers le donjon. Dans le fossé situé au sud du château, il a également repéré ce qui lui paraît être une tranchée appareillée, peut-être couverte à l'origine, qui paraît elle aussi orientée en direction du donjon. Pour lui, comme pour l'abbé Paul Brisset (I, 1935, p. 31), il ne fait pas de doute que les galeries repérées à ce jour devaient permettre de « sortir du donjon en cas de siège ». André Michel n'avance aucune datation pour l'ensemble de ce système de communication et se contente d'émettre l'hypothèse, tout à fait vraisemblable, que les galeries auraient été remblayées lors du démantèlement du château, c'est-à-dire dans les dernières années du xvi^e s. Il note néanmoins que le grand corps de garde dans lequel débouche la partie inférieure de ces galeries est renforcé d'une voûte en berceau brisé, datable de la fin du xii^e ou du début du xiii^e s. (1980, p. 38). Il y a lieu de penser qu'à Montoire comme à Lavardin l'utilisation du rocher pour le creusement de magasins ou de corps de garde, qui doivent être à l'origine de simples carrières, a dû précéder le creusement des souterrains de communication proprement dits.

L'existence des souterrains du château de Vendôme a été connue des érudits locaux, au moins depuis la fin du xviii^e s. Si l'abbé Jules Simon ignore leur localisation exacte lorsqu'il rédige son *Histoire de Vendôme* vers 1780, il en soupçonne néanmoins l'existence puisqu'il écrit : « On sera surpris un jour d'y trouver beaucoup de souterrains qui s'étendent au loin sous la montagne » (III, 1835, p. 38). Pour Bernard Diry (1991, p. 25), ce sont probablement ces souterrains qui apparaissent dans l'un des actes de vente du château au titre des Biens nationaux en 1791. Mais ils n'ont été officiellement retrouvés qu'en 1803, lorsque le propriétaire de l'auberge Saint-Jacques s'avisa de rectifier le talus du coteau derrière son établissement (Martellière, 1912, p. 280). Jules de Pétigny, qui situe lui aussi la découverte vers 1800, en donne une brève description et un vague croquis, tout en les datant en partie de l'époque gauloise, dans son *Histoire archéologique du Vendômois* publiée en 1849 (p. 25-26 et pl. 4). Mais, ici encore, c'est Alexandre de Salies qui va en donner la première étude, et surtout le premier relevé topographique précis, à l'occasion du Congrès archéologique de France tenu à Vendôme en 1872 (p. 399 à 408). Il s'efforçait ainsi de répondre au questionnaire élaboré par le bureau de la Société Archéologique du Vendômois, qui proposait notamment aux congressistes d'étudier les « souterrains du château » de Vendôme et d'en « déterminer le caractère et l'époque » (*Annales vendômoises*, 1872, p. 222, 225).

Pour Alexandre de Salies, ces galeries, apparemment destinées à permettre l'accès des occupants du château comtal à une abondante source souterraine, et où il perçoit l'usage de la boussole, pourraient être datées de la seconde moitié du xv^e s. ou de la première partie du siècle suivant, comme à son avis les « derniers souterrains de Lavardin » (p. 405). Bernard Diry, revenant sur cette question en 1991, en publiant un nouveau relevé topographique des souterrains réalisé par Jean-Claude Pasquier, reprend à son compte la datation avancée par Alexandre de Salies en 1872. Il considère lui aussi que l'utilisation de la boussole pour l'orientation de certaines des galeries situe la réalisation de ce système de communication dans le courant du xv^e s. ou au début du siècle suivant (p. 27). Mais, malgré la savante étude d'Alexandre de Salies, on continuera longtemps à penser que les souterrains du château de Vendôme avaient été creusés à une époque pour le moins « antérieure au Moyen Âge », si ce n'est même à l'époque celtique ; c'est par exemple le cas d'Adrien Blanchet dans un ouvrage qui a longtemps fait référence : *Les Souterrains-refuges de la France*, publié en 1923 (1983, pl. IV-22). On note, sans que le fait puisse être considéré comme un élément de datation,

que ce système souterrain est situé dans l'angle nord-ouest de la « Montagne » qui porte le château, sous le « Fort de la capitainerie », qui apparaît aujourd'hui comme le « domicile » des premiers comtes de Vendôme au XI^e s. (voir Denizot, 1962).

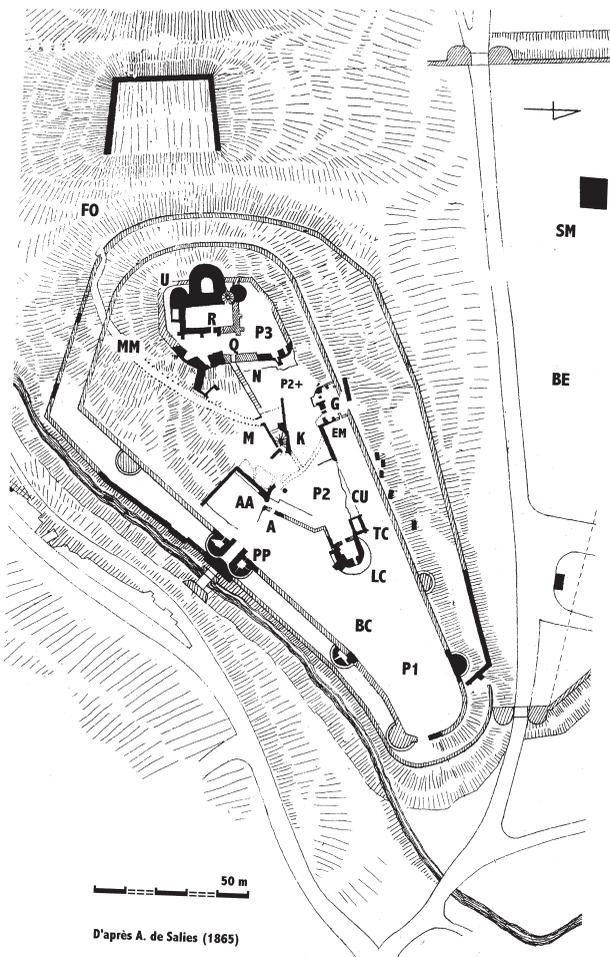
Le cas des souterrains du château de Vendôme, résidence ducal qui ne cessera d'être entretenue par ses propriétaires et ne tombera en ruines qu'au XVIII^e s. (Trémault, 1881), est à distinguer de celui des souterrains des châteaux de Lavardin et de Montoire, places qui ont été démantelées par l'armée d'Henri IV, après qu'elles furent reprises en 1590 sur les Ligueurs (Salies, 1872, p. 527). Il est vraisemblable que les souterrains des châteaux de Lavardin et de Montoire ont été en partie détruits par un travail de sape, au même titre que leurs donjons, leurs enceintes, leurs portes et tours flanquantes, mais ils ont pu être également en partie remblayés, comme le suppose André Michel pour ceux de Montoire.

Tours, été 2000.

BIBLIOGRAPHIE

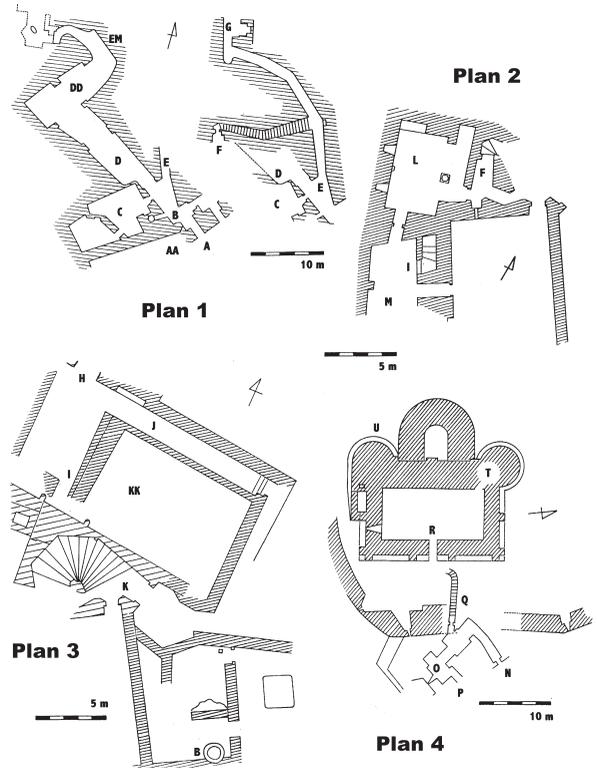
- « Annales vendômoises », *Bulletin de la Société archéologique du Vendômois*, 1872, p. 222 à 230.
- André (P.), « Le château de Suscinio, XIII^e-XV^e siècle », *Congrès archéologique de France, 141^e session*, Morbihan, 1983, p. 254 à 266.
- Ardoin-Dumazet (V.-E.), *Voyage en France, 56^e série, Touraine et Anjou [...]*, Paris et Nancy, Berger-Levrault, 1910.
- Blanchet (A.), *Les Souterrains-refuges de la France*, Paris, Picard, 1983 (réimpr. de l'édition de 1923).
- Boüard (M. de), *Manuel d'archéologie médiévale*, Paris, SEDES, 1975.
- Bouchet (C.), « Notice nécrologique d'Alexandre de Salies (1816-1883) », *Bulletin de la Société Archéologique du Vendômois*, 1883, p. 71 à 79.
- Brisset (P.), *Histoire de Montoire*, Montoire, Impr. Ferré, 1935-1936, 2 vol.
- Cartraud (J.), *Légendes de Loir-et-Cher*, Blois, Société des sciences et lettres de Loir-et-Cher, 1981.
- Châtelain (A.), *Châteaux et guerriers de la France au Moyen Âge, 2 : Évolution architecturale et essai d'une typologie*, Strasbourg, Éd. Publitotal, 1981.
- Chavigny (J.), « Dans les ruines de Lavardin. Loir-et-Cher », *Le Flambeau du Centre*, juillet-septembre 1948, p. 291 à 303.
- Contamine (Ph.), *La Guerre au Moyen Âge*, Paris, PUF, 1980.
- Denizot (G.), « Le fort de la Capitainerie à Vendôme », *Congrès national des sociétés savantes, 87^e session*, Poitiers, 1962, section Archéologie, p. 195 à 208.
- Diry (B.), Pasquier (J.-C.), « Le château de Vendôme », *Bulletin de la Société Archéologique du Vendômois*, 1991, p. 24 à 31.
- Durand (Ph.), *Le Château-fort*, Paris, Éd. Gisserot, 1999.
- Fino (J.-F.), *Forteresses de la France médiévale*, Paris, Picard, 1977.
- Florange (E.-C.), *L'Archéologie préhistorique, protohistorique et gallo-romaine en Loir-et-Cher. [...] Âge du Fer ou époque gauloise*, Beaugency, Impr. Duguet, 1926.
- Fraysse J. et C., *Les Troglodytes en Anjou à travers les âges*, Cholet, Impr. Farré, 1962-1964, 3 t.
- Guillaume (J.) (éd.), *Architecture et vie sociale à la Renaissance. L'organisation intérieure des grandes demeures à la fin du Moyen Âge et à la Renaissance*, Paris, Picard, 1994.
- Hallopeau (L.-A.), « Armoiries de Louis de France [...] et de Marie de Châtillon sculptées au donjon de Lavardin », *Bulletin de la Société Archéologique de Touraine*, XVI, 1907-1908, p. 278 à 280.
- Hallopeau (L.-A.), *Essai sur l'histoire des comtes et ducs de Vendôme de la maison de Bourbon*, La Flèche, Typ. Besnier, 1909 (extr. des *Annales fléchoises*, I).
- Impey (E.), Lorans (E.), Mesqui (J.), *Deux donjons construits autour de l'an mil en Touraine : Langeais et Loches*, Paris, Société française d'archéologie, 1998.
- Jouanneau (E.), *Lavardin*, Blois, Impr. Duguet, 1922.
- Launay (G.), *Répertoire archéologique de l'arrondissement de Vendôme*, Vendôme, Impr. Lemercier, 1889.
- Lesueur (F.), *Excursion à Montoire, Lavardin, Les Roches et La Mezière. 23 juin 1907*, Blois, Impr. Migault, 1907.
- Leymarios (C.), « Le château de Fréteval », *Bulletin de la Société Archéologique du Vendômois*, 1987, p. 12 à 72.
- Leymarios (C.), Schweitz (D.), Lacroix (M.), « Étude archéologique d'une crypte du haut Moyen Âge au château de Lavardin », *Bulletin de la Société Archéologique du Vendômois*, 1979, p. 41 à 54.
- Lucante (A.), « Essai géographique sur les cavernes de la France et de l'étranger [...]. Région Centre, Loir-et-Cher », *Bulletin de la Société d'études scientifiques d'Angers*, XI-XII, 1881-1882, p. 72 à 74.
- Martellière (J.), « Rues, places et maisons de Vendôme », *Bulletin de la Société Archéologique du Vendômois*, 1912, p. 244 à 280.
- Mauny (R.), Dufoix (A.), « Une légende tenace : les souterrains sous les cours d'eau et à longue distance sous les châteaux », *Subterranea. Bulletin de la Société française d'étude des souterrains*, 14, 1975, p. 23 à 30.
- Menard (L.), *Lavardin à travers le temps, ses monuments et ses sites*, Montoire, Impr. Lebert, 1901.
- Mérindol (Ch. de), *Le roi René et la seconde maison d'Anjou. Emblématique, art, histoire*, Paris, Le Léopard d'or, 1987.
- Mesqui (J.), *Châteaux et enceintes de la France médiévale. De la défense à la résidence*, Paris, Picard, 1991-1993, 2 t.
- Michel (A.), « Le château de Montoire. Histoire et architecture », *Bulletin de la Société Archéologique du Vendômois*, 1975, p. 34 à 44.
- Michel (A.), « Le château de Montoire. Une cave aménagée », *Bulletin de la Société Archéologique du Vendômois*, 1980, p. 34 à 42.
- Motheron (A.), « L'hypogée des Roches-l'Évêque », *Bulletin de la Société Archéologique du Vendômois*, 1976, p. 39 à 42.
- Nollent (P.), « Signification première et finalités diverses de l'opus fossus », *Chthonia, Publication du Centre international de recherches anhistoriques*, Barcelone, 2, 1963, p. 1 à 15.
- Pétigny (J. de), *Histoire archéologique du Vendômois*, Vendôme, Henrion, 1849.
- Pesez (J.-M.), « Conclusion », in J.-M. Poisson (sous la dir. de), *Château médiéval, forteresse habitée, XI^e-XV^e s. Archéologie et histoire [...]*, Paris, Éd. de la Maison des sciences de l'homme, 1992.
- Pillon (E.), « Excursion à Lavardin », *Mémoires de la Société Archéologique de l'Orléanais*, II, 1853, p. 345 à 352.
- Plat (abbé G.), « Lavardin », *Congrès archéologique de France, 88^e session*, Blois, 1925, p. 315 à 368 (château : p. 356 à 368).
- Rochambeau (A. de), « Rapport sur les fouilles exécutées à Lavardin en 1886 », *Bulletin de la Société Archéologique du Vendômois*, 1887, p. 165 à 167.
- Saint-Venant (R. de), « Louis de Bourbon, comte de Vendôme, et sa rançon (XV^e s.) », *Bulletin de la Société Archéologique du Vendômois*, 1909, p. 209 à 236.
- Saint-Venant (R. de), *Dictionnaire topographique, historique, biographique, généalogique et héraldique du Vendômois et de l'arrondissement de Vendôme*, Blois et Vendôme, Migault, Rouilly et Chartier, 1912-1917, 4 t.
- Salies (A. de), *Notice sur le château de Lavardin*, Tours, Impr. Bouserez, 1865.

- Salies (A. de), « Rapport sur les fouilles du château de Lavardin », *Bulletin de la Société Archéologique du Vendômois*, 1872, p. 231 à 237.
- Salies (A. de), « Le château de Vendôme, sa position stratégique, ses anciennes fortifications, ses souterrains, et le siège qu'il a subi en 1589 », *Congrès archéologique de France, 39^e session*, Vendôme, 1872, p. 357 à 428.
- Salies (A. de), « Rapport sur l'excursion faite aux Roches, à Montoire, Trôo et Lavardin », *Congrès archéologique de France, 39^e session*, Vendôme, 1872, p. 459 à 525 (château : p. 504 à 525).
- Salies (A. de), « Siège de Lavardin par le prince de Conti, en 1590 », *Congrès archéologique de France, 39^e session*, Vendôme, 1872, p. 526 à 531.
- Salies (A. de), *De Vendôme à la Bonnaventure, Les Roches, Lavardin, Montoire et Trôo*, Angers, Lachèse, 1873.
- Schweitz (D.), « Une petite cavité à Lavardin (Loir-et-Cher) », *Subterranea. Bulletin de la Société française d'étude des souterrains*, 3, 1972, p. 14-15.
- Schweitz (D. et A.), « Contribution archéologique à l'étude du château de Lavardin : la cuisine troglodytique de la basse-cour et son four (xiv^e-xv^e s.) », *Bulletin de la Société Archéologique du Vendômois*, 1976, p. 63 à 73.
- Schweitz (D.), « Étude archéologique d'un dépotier domestique du xiv^e s. au château de Lavardin », *Bulletin de la Société Archéologique du Vendômois*, 1979, p. 55 à 70.
- Schweitz (D.), *Contribution archéologique à l'étude de la céramique du bas Moyen Âge en Vendômois*, Mémoire de l'École des hautes études en sciences sociales, Paris, 1979 (bibliothèques municipales de Tours et de Blois, du Musée national des arts et traditions populaires de Paris).
- Schweitz (D.), « L'équipement domestique d'un châtelain du xiv^e s. à Lavardin », *La céramique dans la région Centre de l'époque gallo-romaine au xx^e s.*, catalogue de l'exposition organisée par l'Association des conservateurs de la région Centre, musées de la région Centre, 1980 à 1982, s.l., 1980, p. 34 à 42.
- Schweitz (D. et A.), « Château de Lavardin », *Congrès archéologique de France, 139^e session, Blésois-Vendômois*, Blois, 1981, p. 218 à 227.
- Schweitz (D.), « Un ermitage troglodytique à Lavardin (Loir-et-Cher) », *Subterranea. Bulletin de la Société française d'étude des souterrains*, 59, 1986, p. 102 à 109.
- Simon (abbé J.), *Histoire de Vendôme et de ses environs*, Vendôme, Impr. Henrion-Loiseau, 1834-1835, 3 t.
- Tealdi (J.), *Châteaux et guerriers de la France du Moyen Âge, I : Les reconstitutions de l'époque romantique à nos jours*, Strasbourg, Éd. Publitotal, 1980.
- Trémault (A. de), « Notice sur les circonstances qui ont amené la décadence et la ruine du château de Vendôme », *Bulletin de la Société Archéologique du Vendômois*, 1881, p. 207 à 230.
- Triolet (J. et L.), *Les Souterrains. Le monde des souterrains-refuges en France*, Paris, Errance, 1995.
- Trocme (S.), « La chapelle rupestre Saint-Gervais des Roches et ses fresques », *Bulletin de la Société Archéologique du Vendômois*, 1938, p. 179 à 241.
- Wagret (sous la dir. de P.), *Histoire de Vendôme et du Vendômois*, Toulouse, Privat, 1984.
- Yvard (J.-C.), *Le Donjon résidentiel de Lavardin vers l'an 1400*, Vendôme, Éd. du Cherche-Lune, 1993.
- Yvard (J.-C.), « Sur l'existence d'un *domicilium* (fin du xi^e siècle) au donjon de Lavardin », *Bulletin de la Société Archéologique du Vendômois*, 1994, p. 27 à 31.



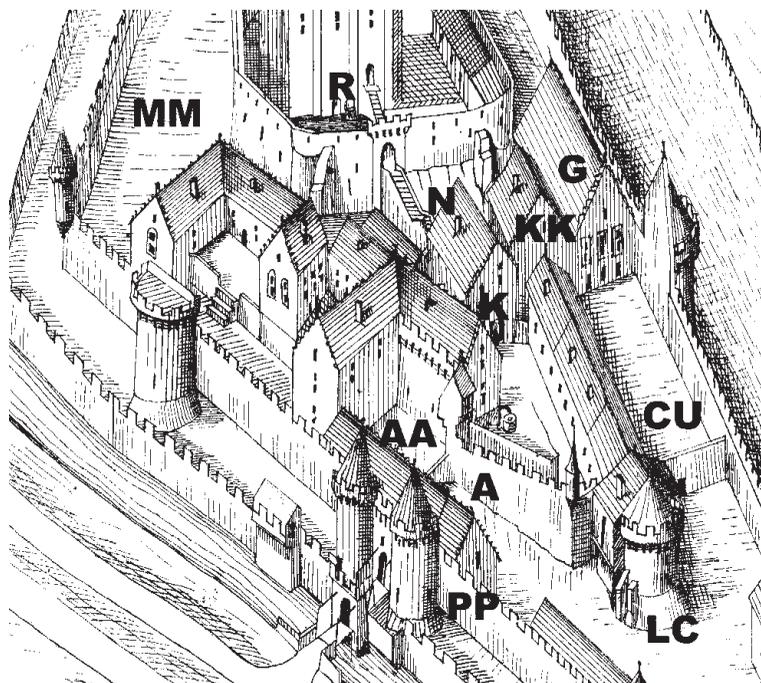
Pl. 1. — Plan sommaire du château au xv^e siècle (d'après de Salies, 1865)

A : entrée des souterrains du premier palier ; AA : entrée de la rampe d'accès au second palier ; BC : basse-cour ou *bayle intérieur* ; BE : *bayle extérieur* ; CU : cuisines ? ; EM : embrasure pour arme à feu ; FO : fossé occidental ; G : crypte de la chapelle ? ; K : escalier du grand logis comtal ; LC : logis du capitaine-châtelain ? ; M-MM : souterrain d'accès au fossé occidental ? ; N-Q : escalier souterrain du donjon ; P1-P2-P2+-P3 : paliers du promontoire ; PP : porte principale ; R : porte basse du donjon ; SM : prieuré Saint-Martin ; TC : tour carrée ; U : *tour des oubliettes*.



Pl. 2. — Plan sommaire des principaux souterrains du bas Moyen Âge (Schweitz, 1970 ; d'après de Salies, 1873)

1 : entre le premier et le second palier du promontoire ; 2 : sous le grand escalier du second palier ; 3 : entre la *crypte de la chapelle* et le grand escalier du second palier ; 4 : entre l'arrière du grand escalier et le donjon (orientation approximative).



Pl. 3. — Restitution des élévations entre le châtelet et le donjon au xv^e siècle (d'après de Salies, 1865)



1 - Entrée des souterrains creusés dans le premier palier (A) ; au-dessus, entrée de la rampe d'accès au second palier (AA).



2 - Accès inférieur (B) au puits du second palier, entrée du corps de garde (C) situé devant le cellier (D) et la rampe traversant le second palier (E à G).



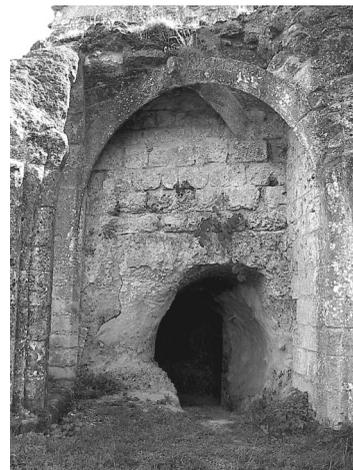
3 - Embrasure pour arme à feu aménagée dans le mur séparant le fond du cellier (EM) de la *cour des cuisines*.



4 - Rampe traversant le second palier (E à G), au point d'intersection avec l'escalier permettant l'accès souterrain (E à F) du grand logis du second palier (arc de décharge et niche pour lampe à huile).



5 - Escalier (F) menant sous le grand escalier (K) du logis du second palier.



6 - Accès de la rampe (G) traversant le second palier depuis la partie basse de la *chapelle castrale*.



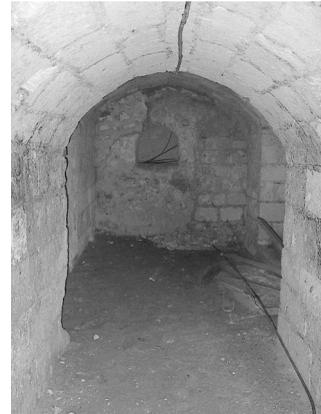
7 - Départ (M) de la grande galerie censée aboutir (en MM) dans le grand fossé occidental (arc renforçant la voûte). Au-dessus (M+), vestiges d'une petite galerie (vers P et O ?) située au niveau du palier supérieur (P2+) de l'escalier (K) du grand logis du second palier.



8 - Accès de la galerie basse (I) passant sous le corps de garde (L) de l'escalier du grand logis du second palier.



9 - Accès (N) du corps de garde (O) protégeant l'escalier souterrain du donjon (Q), derrière le palier supérieur (P2+) de l'escalier (K) du grand logis du second palier.



10 - Intérieur du corps de garde (O) défendant l'escalier souterrain du donjon (Q) dans le troisième palier (niche pour lampe à huile).



11 - Sortie (vers N) du corps de garde (O) protégeant l'escalier souterrain du donjon (Q).



12 - Entrée (murée) d'une petite galerie (P) desservant la partie supérieure du second palier (P2+) depuis le corps de garde (O) défendant l'escalier souterrain du donjon. Il est possible qu'elle ait été en relation avec la petite galerie (M+) située au-dessus de la galerie (M) censée rejoindre le grand fossé occidental (FO).

COMPTE RENDU DE LA THÈSE DE PIERRE VOINCHET

Pierre Voinchet, du département de Préhistoire du Muséum national d'Histoire naturelle de Paris, a présenté, le 21 décembre 2002, une thèse de doctorat dont l'un des objets d'étude était la datation des nappes alluviales fossiles du Loir dans la région de Vendôme. Cette thèse, intitulée *Datation par résonance paramagnétique électronique (RPE) de quartz blanchis extraits de sédiments fluviaux pléistocènes : contribution méthodologique et application aux systèmes de la Creuse, du Loir et de l'Yonne* (1), a été soutenue devant la commission composée de MM. le P^r Henry de Lumley, président, le P^r Henry Schwarcz, rapporteur, le P^r Jean-Laurent Monnier, rapporteur, le P^r François Sémah, le D^r Pierre Antoine, le D^r Jackie Despriée, le directeur de recherche au CNRS Christophe Falguères, le D^r Jean-Jacques Bahain, examinateurs.

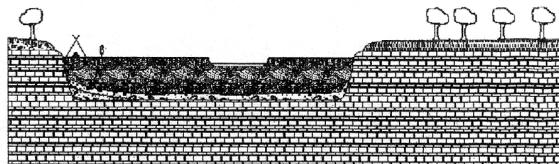
Cette thèse a été réalisée dans le cadre d'un projet collectif de recherche ayant pour objectifs la datation des séquences fluviales des rivières du bassin moyen de la Loire et des sites préhistoriques du Pléistocène inférieur et moyen qui y sont associés. En effet, les systèmes de nappes fluviales ont été des zones privilégiées d'occupation humaine au cours du Quaternaire.

Ces dépôts fluviaux sont par ailleurs des marqueurs caractéristiques des changements climatiques qui se sont

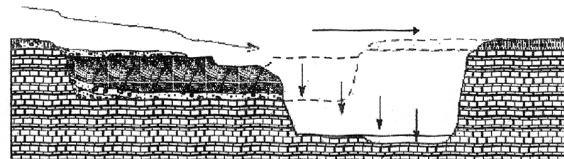
produits depuis la fin du Pliocène. Leur datation présente dès lors un intérêt majeur pour les préhistoriens et les géologues. Le développement de la méthode de datation par Résonance paramagnétique électronique (RPE) des quartz blanchis optiquement offre l'opportunité de dater directement ces formations.

La méthode RPE est basée sur le fait qu'un minéral est constamment soumis aux radiations émises par les radioéléments contenus dans les sédiments ou migrant à travers eux. Ces éléments, tels que l'uranium, le thorium, leurs descendants et le potassium, émettent des rayonnements ionisants, c'est-à-dire qui produisent des électrons libres. Une partie de ces électrons va, petit à petit, s'accumuler dans des défauts du réseau cristallin (ou centres paramagnétiques) des matériaux archéologiques ou géologiques étudiés. On a pu prouver que l'âge de l'échantillon considéré est directement proportionnel au nombre d'électrons piégés. Il est égal au rapport de la quantité totale d'électrons piégés par la quantité piégée en une année.

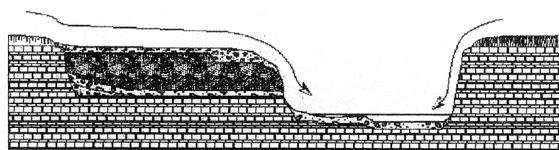
(1) Ces travaux ont valu à l'équipe de géochronologie du département de préhistoire du MNHN de se voir décerner le prix Étienne-Roth de l'Académie des sciences en 2003.



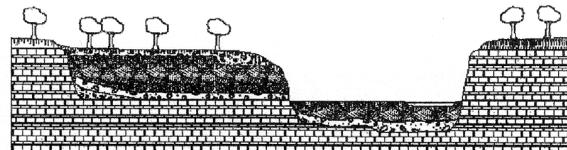
1) Période Interglaciaire I



2) Début Glaciaire



3) Pléniglaciaire



4) Période Interglaciaire II



Colluvions et dépôts de pente



Sol



Alluvions : sables et graviers



Substratum



Colluvions

Creusement

Principe des alternances des phases de creusement résultant de l'abaissement du niveau des mers, des phases de remblaiement des nappes alluviales pendant les périodes froides, enfin de leur étagement lié à l'élévation progressive du substratum

(Schéma : P. Voinchet, 2002)

Dans le cas du quartz extrait de sédiments fluviatiles, on ne date pas la formation du minéral mais le dépôt du sédiment. En effet, lors du transport des sédiments par l'eau, l'action de la lumière solaire sur certains centres paramagnétiques photosensibles identifiés dans le quartz, tels que les centres titane et aluminium, qui sont les plus couramment utilisés pour la datation, va provoquer une vidange de ces pièges, ou blanchiment optique. Quand le sable est recouvert par de nouveaux dépôts, et protégé de la lumière, il emmagasine à nouveau des électrons. On peut donc mesurer la quantité totale d'électrons piégés depuis la mise en place de la terrasse et donc déterminer son âge.

La masse d'échantillons prélevée doit être suffisamment importante pour avoir la quantité nécessaire de quartz de la même fraction granulométrique utilisée (100-250 μm) et afin de déterminer la quantité d'électrons piégés annuellement par spectrométrie gamma (au moins 100 g de sédiment

brut), et la quantité totale d'électrons capturés par spectrométrie RPE.

Pour cette étude, la datation systématique des dépôts alluviaux de la vallée du Loir a mis en évidence l'importance du rôle de la tectonique quaternaire dans la géométrie et la morphologie des nappes alluviales et a obligé une redéfinition de la stratégie d'échantillonnage. L'ensemble des résultats obtenus dans le cadre de cette étude a montré que le système fluviatile du Loir comprend une dizaine de nappes alluviales étagées dont les âges s'échelonnent d'environ 1 million d'années à moins de deux 200 000 ans.

Les industries préhistoriques incluses dans ces nappes forment deux groupes : dans les plus hautes nappes, un ensemble d'industries archaïques sur galets, daté d'environ 1 million d'années, qui se place parmi les plus anciens d'Europe ; dans les basses nappes, un ensemble d'industrie à bifaces, le plus ancien étant daté d'environ 500 000 mille ans.

NOUVELLES DONNÉES SUR LA GÉOLOGIE, LA PRÉHISTOIRE ET LA DATATION DES ALLUVIONS DE LA VALLÉE DU LOIR DANS LA RÉGION DE VENDÔME

Jackie Despriée¹ et Pierre Voinchet¹

Résumé

Depuis le milieu du XIX^e siècle, les alluvions de sables, de graviers et de cailloux apportées par le Loir, appelées diluvium à l'époque, étaient connues pour les outils préhistoriques en silex et la faune quaternaire découverts dans les sablières de la région de Vendôme.

Les études actuelles montrent que le système fluvial du Loir est constitué d'au moins neuf de ces formations alluviales déposées successivement sur les versants de la vallée. Chaque nappe s'est mise en place durant un cycle climatique « glaciaire-interglaciaire » selon un schéma identique : après l'incision du substratum par la rivière, creusement concomitant de la régression marine résultant de l'extension des calottes glaciaires sur le nord de l'Europe, les alluvions grossières se sont déposées sous un climat froid, rigoureux, de type périglaciaire. La conservation de ces nappes en terrasses étagées résulte du soulèvement d'environ 60 m de la région de Vendôme, consécutif à celui des Alpes.

L'utilisation d'une nouvelle méthode de datation, la méthode par Résonance paramagnétique électronique (RPE) appliquée aux quartz fluviaux optiquement blanchis, permet de placer le dépôt des nappes alluviales fossiles du Loir vendômois dans le Pléistocène inférieur et moyen, entre 1 000 000 d'années et 200 000 ans environ. Les plus hautes contiennent parfois des industries préhistoriques sur galets qui se rangent désormais parmi les plus anciennes actuellement connues en Europe. Les premiers bifaces seraient apparus il y a environ 500 000 ans.

Mots clés : Vallée du Loir vendômois, nappes alluviales, Quaternaire, datations RPE, industries préhistoriques à galets taillés et à bifaces.

INTRODUCTION

Dès 1863, après une conférence de l'abbé Bourgeois sur « la présence de silex taillés par l'Homme antédiluvien » dans le diluvium de la vallée de la Somme, plusieurs membres de la Société Archéologique du Vendômois avaient entrepris la surveillance des sablières exploitées à Vendôme et avaient suivi les travaux de construction de la tranchée du chemin de fer entre Vendôme et Saint-Ouen. L'abbé était alors convaincu que, « un jour, on découvrirait aussi

des silex taillés dans notre gracieuse vallée du Loir, qui, de tout temps, a dû être pour l'Homme un séjour de prédilection... ». La même année, E. Nouel et C. Bouchet informaient la Société de la découverte d'ossements fossiles et d'éclats de silex taillés trouvés « *in situ* ». Il s'agissait vraisemblablement d'une dizaine de « bifaces » (fig. 1), dont Bourgeois (1865) contestait déjà la dénomination impropre de « haches » : « Sur dix exemplaires que nous avons pu nous procurer, neuf appartiennent au type "fer de lance" de Saint-Acheul, le dixième qui est d'un beau travail et parfaitement conservé se rapproche du type subtriangulaire de Pontlevoy... »

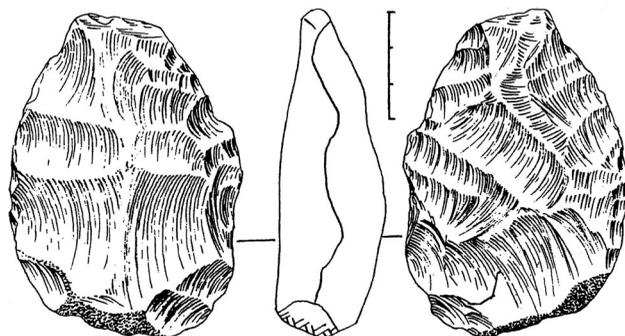


Fig. 1. — Biface en silex roulé, concassé et émoussé, trouvé dans les alluvions du Loir à Vendôme, lycée Ronsard, à l'époque de l'abbé Bourgeois Musée de Vendôme (d'après Despriée, 1979)

Les recherches sur les dépôts alluviaux du Vendômois ont été, depuis, assez épisodiques. On a d'abord reconnu deux nappes (Chaput, 1917), puis quatre « terrasses » d'altitudes basse et moyenne (Denizot, 1921, 1930, 1931, 1950, 1951). À partir de 1970, une reconnaissance systématique (Despriée et Lorain, 1972 ; Bos, 1974 ; Yvard, 1981) a favorisé la découverte de « lambeaux » de nappes plus hautes, portant le nombre des dépôts alluviaux à six (Despriée, 1979 ; Despriée et Lorain, 1982 ; Despriée et Duvalard, 1994 ; Despriée et Gageonnet, 1999).

Depuis 2001, des prospections thématiques financées par le ministère de la Culture et par le département du Loir-et-Cher ont été reprises. Elles ont permis de compléter la connaissance du système fluvial de la moyenne vallée du Loir : neuf nappes sont aujourd'hui caractérisées dans la région de Vendôme. La datation systématique de leurs sédi-

(1) UMR 5198 MNHN-CNRS, « Histoire naturelle de l'Homme préhistorique », Département de Préhistoire du Muséum national d'Histoire naturelle, Institut de Paléontologie humaine, 1, rue René-Panhard, 75013 Paris.

ments par la méthode de Résonance paramagnétique électronique (RPE) appliquée aux quartz fluviatiles optiquement blanchis a été entreprise par l'unité de géochronologie du département de Préhistoire du Muséum national d'Histoire naturelle de Paris. Les résultats obtenus permettent aujourd'hui de situer ces dépôts dans la chronologie du Quaternaire et de dater les principaux sites préhistoriques qu'ils contiennent du Pléistocène inférieur et moyen (Voinchet, 2002 ; Falguères *et al.*, 2002 ; Falguères, 2003 ; Despriée *et al.*, 2003 ; Voinchet *et al.*, 2003).

LE CADRE STRUCTURAL

La vallée du Loir vendômois recoupe les terrains sédimentaires secondaires et tertiaires de l'ouest du Bassin de Paris. De nombreux mouvements parallèles de direction nord-ouest / sud-est, d'âge crétacé, ont affecté ces terrains :

fractures, fossés, basculements, dômes et ondulations... Des reprises très importantes de la tectonique au Tertiaire, liées à l'orogénèse alpine, ont, à leur tour, avec des orientations plus variées, provoqué de grandes différences dans les altitudes et les pendages des divers compartiments du Vendômois.

Ces mouvements ont conditionné l'épaisseur et l'érosion des dépôts sédimentaires qui forment aujourd'hui une véritable mosaïque de part et d'autre des failles connues (Manivit *et al.*, 1982 et 1983 ; Giot *et al.*, 1999). Ils sont aussi à l'origine des diverses orientations du cours du Loir qui coule d'abord vers l'est depuis sa source, puis nord-sud ; ensuite nord-est / sud-ouest après la faille de Saint-Hilaire-la-Gravelle ; et qui s'oriente enfin à l'ouest à partir de la faille de la Chappe à Vendôme (fig. 2).

Les faciès sédimentaires des neuf nappes alluviales sont, en conséquence, en étroite relation avec les formations tertiaires et secondaires traversées : les plus hautes nappes entaillent les argiles sableuses tertiaires éocènes ; après la

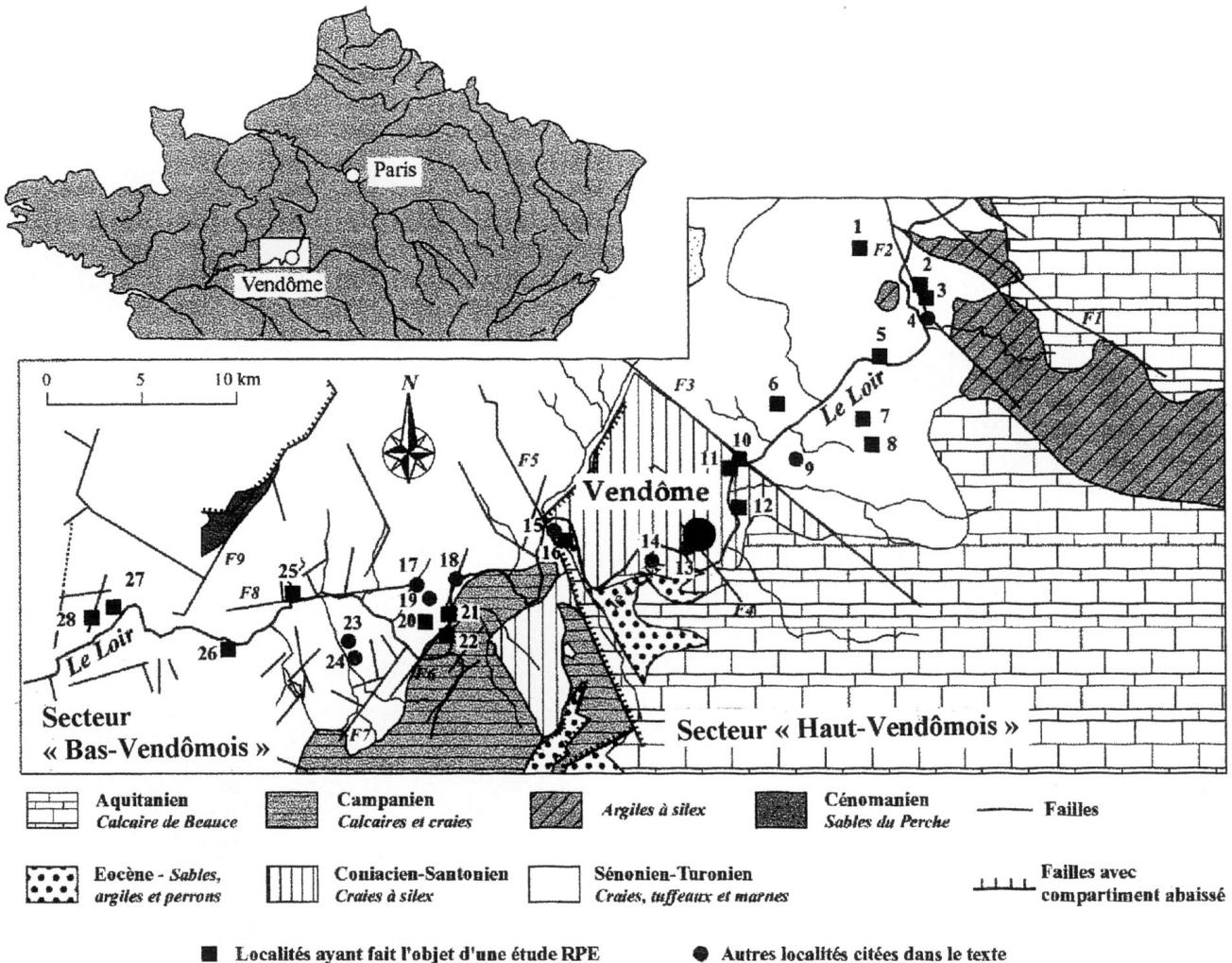


Fig. 2. — Vallée du Loir vendômois, cadre structural simplifié (d'après Yvard, 1980 ; Manivit *et al.*, 1981 et 1982 ; Giot, 1999)

Formations marines et détritiques : A : Aquitainien (calcaire de Beauce) ; B : Éocène supérieur à Oligocène (sables et argiles à galets et perrons) ; C : Campanien (calcaires et craies) ; D : Coniacien-Santonien (craies à silex) ; E : Crétacé supérieur indéterminé (argiles à silex) ; F : Sénonien et Turonien (craies à silex, tuffeaux à silex, marnes et argiles à silex) ; G : Cénomaniens supérieurs (sables du Perche). *Tectonique locale* : F1 : faille de Fontaine-Raoul ; F2 : faille de Saint-Hilaire-la-Gravelle-Morée ; F3 : failles de la Réveillon et de la Grapperie ; F4 : faille de Vendôme - La Chappe ; F5 : faille de Huisseau (ou de la Brisse) ; F6 : failles de Montoire et de Saint-Oustrille ; F7 : failles de Saint-Martin-des-Bois ; F8 : faille de Trôo ; F9 : faille de la Braye. *Sites préhistoriques et prélèvements RPE* : 1. « le Pont-de-la-Hulauderie », Saint-Hilaire-la-Gravelle ; 2. « Villeprovert », Morée ; 3. « la Maugerie », Morée ; 4. « la Varenne », Morée ; 5. « Courcelles », Lignéres ; 6. « Belle-Assise », Lisle ; 7. « les Grouais-de-Chicheray », Pezou ; 8. « Chêne-Carré », Pezou ; 9. « les Terres-Noires », Saint-Firmin-des-Prés ; 10. « la Garenne », Saint-Firmin-des-Prés ; 11. « le Silo », Saint-Firmin-des-Prés ; 12. « Nioche », Saint-Ouen ; 13. « la Laiterie », Vendôme ; 14. « Varennes », Naveil ; 15. « la Cunaille », Thoré-la-Rochette ; 16. « les Grandchampsronds », Thoré-la-Rochette ; 17. « le Haut-Valron », Montoire ; 18. « le Grand-Ris », Lunay ; 19. « Fosse », Montoire ; 20. « la Maison-Blanche », Montoire ; 21. « sous-Champigny, gendarmerie », Montoire ; 22. « sous-Champigny, camp de nomades », Montoire ; 23. « la Panerie », Saint-Martin-des-Bois ; 24. « la Daulerie », Saint-Martin-des-Bois ; 25. « maison Petit », Trôo ; 26. « les Grouais », Artins (Loir-et-Cher) ; 27. « le Cimetière », Poncé-sur-le-Loir ; 28. « la Martinière », Ruillé-sur-le-Loir (Sarthe)

phase de creusement et un premier dépôt grossier, les sédiments, quand ils sont conservés, sont essentiellement sableux. Ensuite, les argiles à silex sont atteintes et les dépôts de la rivière sont désormais essentiellement constitués de cailloux de silex concassés plus ou moins roulés. La vallée se rétrécit sensiblement pour ne plus dépasser 2 km de large. Puis les basses nappes ont été déposées dans des incisions des craies visibles en falaises au pied souvent masqué par des dépôts de pente. La largeur de la vallée diminue souvent à moins de 1,5 km entre de grands bassins successifs dans lesquels les nappes se développent sur plusieurs kilomètres carrés. Ces bassins sont liés aux principaux accidents tectoniques (demi-fossés d'effondrement) qui ont également provoqué par endroits (Saint-Hilaire-la-Gravelle, Morée...) la surrection des niveaux crétacés inférieurs plus tendres visibles en pied de falaise ou recouverts par les alluvions de la nappe de fond (par exemple des sables du Perche ; Manivit *et al.*, 1982 et 1983).

LES FORMATIONS ALLUVIALES – SITES PRÉHISTORIQUES DE LA VALLÉE DU LOIR

Le secteur présenté ici a été dénommé secteur du « Haut-Vendômois » (Despriée *et al.*, 2003). Il est compris entre la faille de Fontaine-Raoul et celle de Huisseau-en-Beauce – dite aussi de la Brisse (F1 et F5, fig. 2). Le secteur du « Bas-Vendômois » qui lui fait suite entre Thoré-la-Rochette et La Chartre-sur-le-Loir est en cours d'étude.

Les neuf nappes sont désignées par leur altitude relative au-dessus du plancher de la nappe la plus basse (fig. 3) ; elles portent le nom du lieu où un niveau préhistorique repère a été reconnu (Despriée, 1979) ; la lettre correspond au schéma chronologique (fig. 11) construit avec les dates RPE obtenues (Voinchet, 2002).

1. LES HAUTES NAPPES

1.1. La formation de Saint-Hilaire-la-Gravelle, « le Pont-de-la-Huleauderie » (nappe J)

Des lambeaux de la base grossière d'une nappe ont été observés à + 59 m d'altitude relative. Ils sont conservés dans des irrégularités du substratum argileux. Ils contiennent des gros galets et des rognons de silex usés (15 × 20 cm) profondément rubéfiés ou violacés, des cailloux et des graviers plus ou moins concassés, emballés dans une matrice argileuse. La couverture sableuse a été presque totalement déblayée et a été remplacée par un limon éolien périglaciaire (loess) beige, induré et décarbonaté, peu épais.

La présence d'industries préhistoriques du Très ancien Paléolithique a été signalée au « Pont-de-la-Hulauderie » dans la base de cette nappe J (Despriée, 1979 ; Monnier et Despriée, 1989 ; Despriée et Duvalard, 1994 ; Despriée et Gageonnet, 1999). Les galets taillés et les éclats (fig. 4) sont affectés par les altérations observées dans les alluvions grossières d'où ils proviennent : coloration rouge violacé pro-

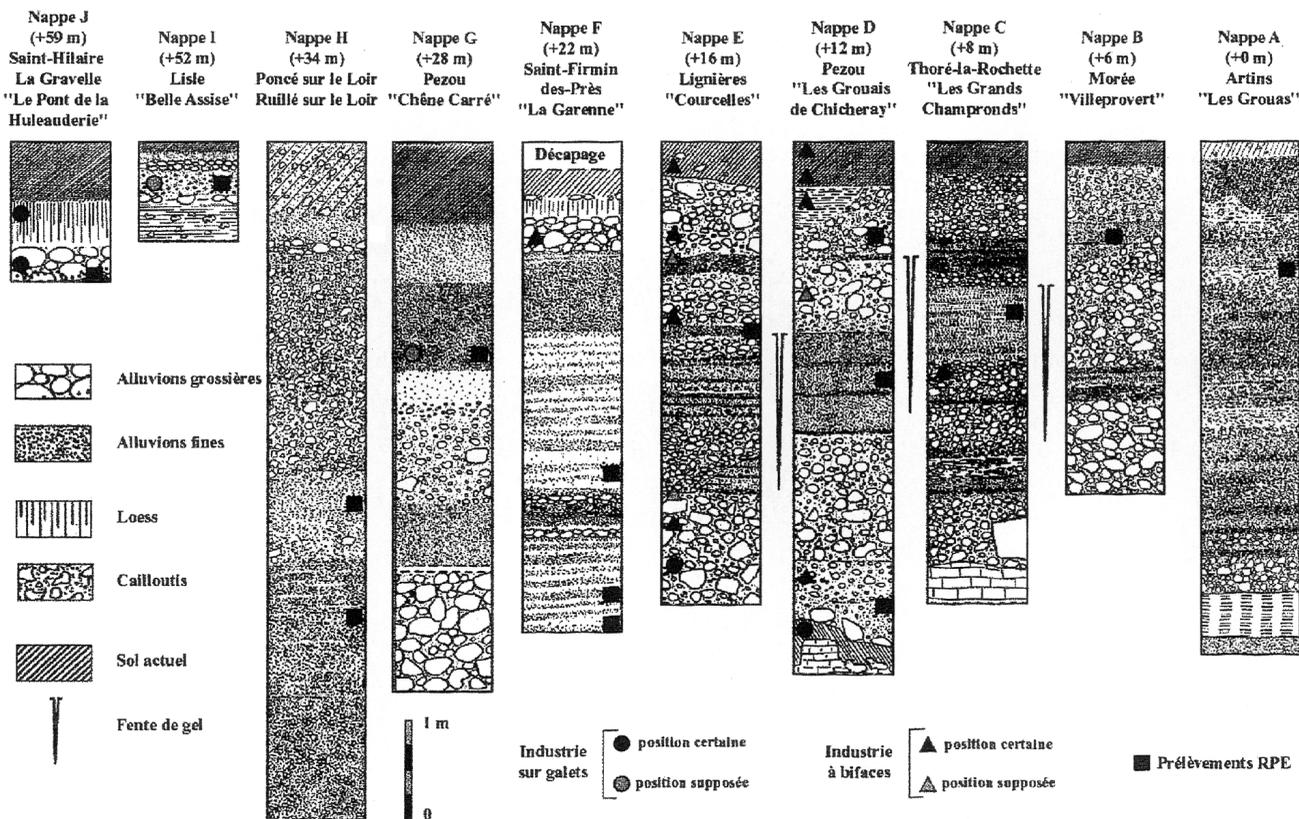


Fig. 3. — Coupes des principales formations alluviales du Loir vendômois. Les altitudes relatives sont données par rapport au plancher de la plus basse nappe.

Les triangles et les cercles noirs indiquent la position des industries en stratigraphie ; les cercles et les triangles blancs indiquent leur position supposée. Les carrés situent les prélèvements pour la datation

2. LES NAPPES MOYENNES

2.1. La formation de Pezou, « Chêne-Carré » (nappe G)

À Pezou, la formation de « Chêne-Carré », disposée en terrasse, est comprise entre +28 m (base) et +37 m (sommet). La base grossière est constituée de blocs et de cailloux de silex apportés par solifluxion sur sol gelé. Ces graves sont recouvertes par une succession de séquences de sables grossiers, puis de graves fines et de graviers mal triés et non lités. La phase terminale comprend des séquences de sables moyens ou fins, non lités, parfois rubéfiés, puis des colluvions argilo-limoneuses épaisses.

Des outils, taillés sur des galets (*choppers*), ont été trouvés en stratigraphie lors de travaux recoupant la nappe G (Despriée, 1979). Ils sont trop peu nombreux et ne permettent pas de définir un type d'industrie humaine.

2.2. La formation de Saint-Firmin-des-Prés, « la Garenne » (nappe F)

Très développée sur 3 km de long et plus de 500 m de large sur la commune de Saint-Firmin-des-Prés, cette terrasse est la seule en « Haut-Vendômois » à montrer (+22 à +28 m), au-dessus d'un cailloutis de base, une telle stratigraphie de sables grossiers à moyens, bien triés, bien lités horizontalement, parfois séparés par des lits minces de cailloux de silex assez bien roulés inférieurs à 10 cm. La formation est coiffée d'un cailloutis grossier et de deux minces séquences de loess beige clair.

Les bifaces apparaissent dans cette nappe F : le cailloutis grossier coiffant la formation de « la Garenne » à Saint-Firmin-des-Prés a livré un biface (dit « de Moncé » : Despriée *et al.*, 1983). Cette pièce qui est très roulée, aux arêtes très émoussées et aux tranchants très concassés, a subi un transport fluvial important suggérant qu'elle pourrait provenir d'une terrasse antérieure plus ancienne dans laquelle elle aurait déjà été transportée (fig. 5).

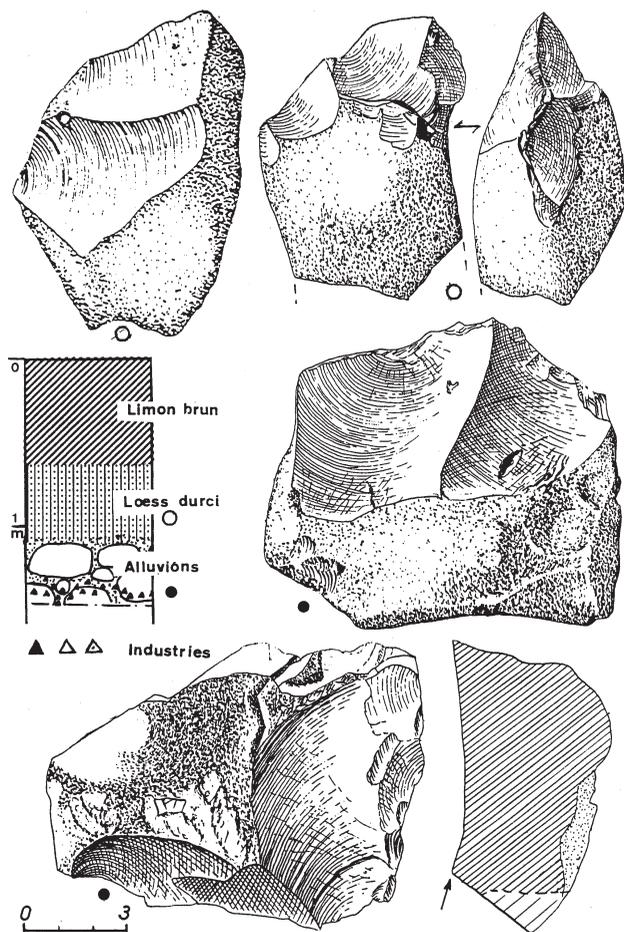


Fig. 4. — Industrie archaïque sur galets de silex trouvée au « Pont-de-la-Huleauderie » à Saint-Hilaire-la-Gravelle (Loir-et-Cher) (D'après Despriée, 1979)

fonde, encroûtements ferrugineux, fissurations gélives. Les pièces n'ont pas subi de transport. Le loess de recouvrement contient lui aussi une industrie sur galets (Despriée et Duvalard, 2000).

1.2. La formation de Lisle, « Belle-Assise » (nappe I)

À Lisle, seule la base a été conservée à +52 m. Elle contient des galets de silex ou de grès inférieurs à 10 cm de longueur, bien calibrés, recouverts d'un sable argileux brun rouge grossier à petits galets (2 à 5 cm) et de lits de graviers.

Un galet taillé (*chopping-tool*) a été trouvé dans des travaux recoupant cette base de la nappe J, mais sa situation stratigraphique n'est pas certaine (Despriée, 1979).

1.3. La nappe de Saint-Firmin-des-Prés, « les Terres-Noires »

Une nappe a été observée récemment entre +40 et +45 m et a été prélevée à l'occasion de travaux. Son altitude relative la placerait en nappe H, mais il faut attendre que les mesures de datation en cours le confirment. Elle n'est donc pas prise en compte dans cette étude.

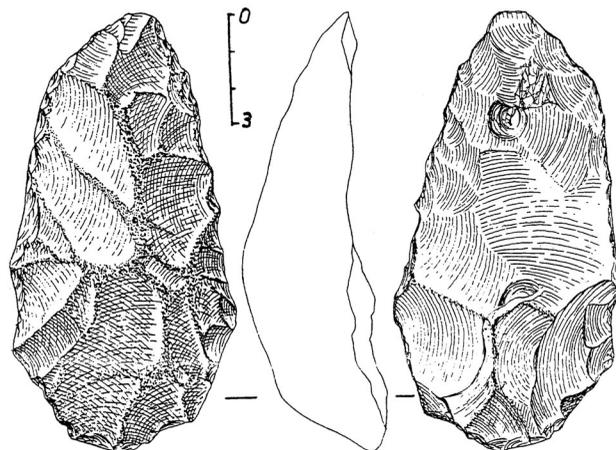


Fig. 5. — Biface dit « de Moncé » trouvé à Saint-Firmin-des-Prés, dans le cailloutis de la nappe F (D'après Despriée, 1979)

3. LES BASSES NAPPES

3.1. La formation de Lignières, « Courcelles » (nappe E)

Avant le dépôt de la nappe E, l'incision de la rivière a atteint et débarrassé la craie sénonienne. Dans la formation de +16 à +21 m relatifs, les séquences grossières à cailloux atteignent au moins 5 m d'épaisseur. Elles ne montrent aucune organisation latérale ou transversale et paraissent déposées en épisodes courts et brutaux. Les rognons et les blocs de silex ont été débarrassés dans le substratum crayeux et/ou repris après des apports latéraux conséquents. On observe dans la partie médiane de la terrasse des lentilles de sables grossiers et une succession de lits sableux ou graveleux. Après une phase d'érosion soulignée par des fentes de gel très larges et très profondes qui recoupent les dépôts inférieurs presque jusqu'au plancher, une deuxième séquence très grossière a complété l'ensemble sédimentaire. On y observe des coulées de solifluxion dans le sommet. Les phases sableuses terminales ont été érodées et ne sont plus conservées que dans la partie supérieure de soutirages karstiques.

Dans les graves grossières de la base, les bifaces, aux formes ovalaires, amygdaloïdes, cordiformes et les outils sur éclats (racloirs...) sont encore accompagnés de galets taillés (*chopping-tools* et épannelés). Ces pièces (fig. 6) mon-

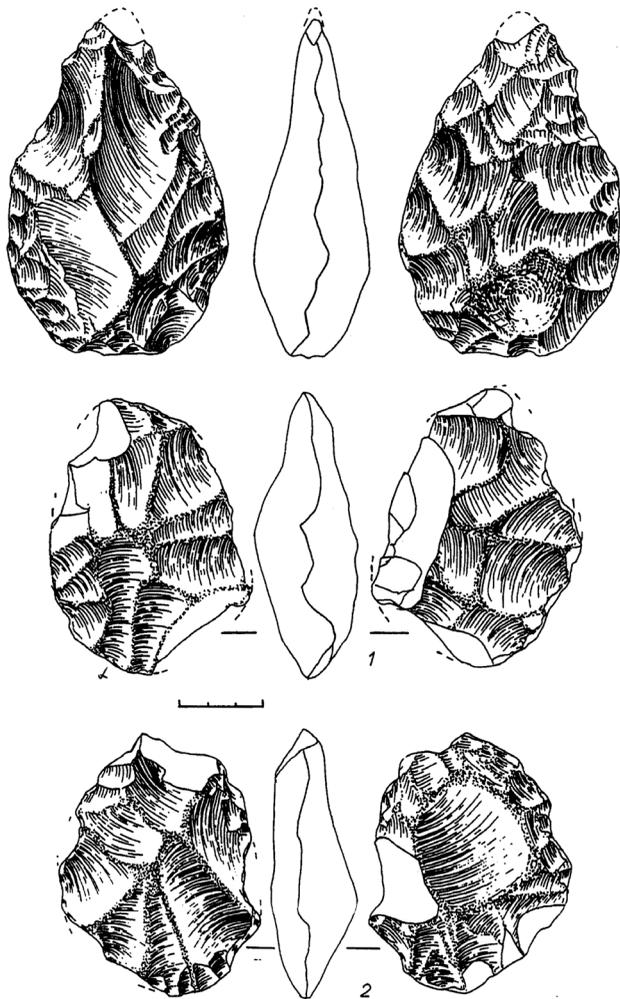


Fig. 6. — Bifaces roulés, concassés, émoussés et gélifracés trouvés dans les alluvions caillouteuses de « Courcelles »

(D'après Despriée, 1979)

trent toutes un émoussé intense des arêtes (1 cm) et un concassage important des bords. Ces stigmates confirment le transport des outils préhistoriques par la rivière et leur dépôt en même temps que les alluvions. Les outils ont subi ensuite les mêmes altérations physiques (gélifraction : fissuration et enlèvements gélifs) et chimiques (rubéfaction profonde) que les cailloux des alluvions, altérations liées aux successions des phases climatiques du cycle glaciaire-interglaciaire.

Dans le sommet de la séquence de « Courcelles », un silex gris, à cortex meringué rosé, a été utilisé par les Hommes : les nucléus, les produits de préparation, les pièces cassées, l'absence des produits de débitage (sans doute emportés plus loin sur le campement) indiquent la présence d'ateliers dans lesquels on exploitait sur place les silex du sénonien apportés par solifluxion.

3.2. La formation de Pezou, « les Grouais-de-Chicheray » (nappe D)

L'incision suivante s'effectue également dans la craie. Dans les argiles verdâtres du sommet de ce substratum crayeux altéré a été découverte une industrie préhistorique à galets taillés ou brisés (55 *choppers* et 15 *chopping-tools*). Un seul biface partiel a été reconnu (fig. 7). La situation stratigraphique et le faible indice d'émoussé des arêtes des galets taillés indiquent que cette industrie préhistorique n'a pas été transportée mais qu'elle a été abandonnée sur le sol de craie par les Hommes après le creusement par la rivière et avant le dépôt, en début du cycle glaciaire, de sables et de galets issus d'une nappe antérieure (Despriée et Lorain, 1972).

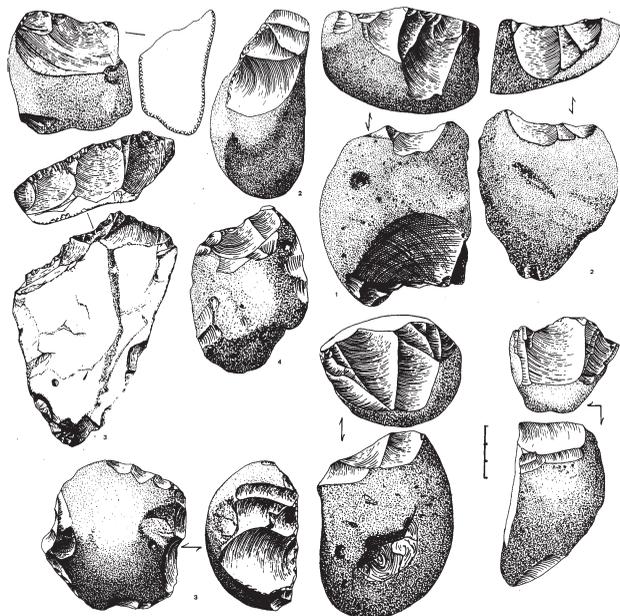


Fig. 7. — Industrie sur galets de silex taillés ou brisés, au sommet de la craie altérée, sous la nappe alluviale

(D'après Despriée, 1979)

Le remblaiement alluvial comprend, entre +12 et +17 m, deux séquences de graves grossières. La surface d'érosion séparant les deux séquences est soulignée par des fentes de gel. Les mesures des indices d'émoussé des arêtes des cailloux de silex (Despriée et Lorain, 1972) confirment un transport fluvial irrégulier de ces masses très lourdes, parfois encore emballées dans la craie d'origine. La matrice

est argilo-sableuse et graveleuse, compacte ; elle a été rubéfiée postérieurement. Cette coloration a pénétré profondément dans les silex. Des séries d'outils préhistoriques transportés par la rivière sont réparties en trois niveaux dans ces graves grossières. Les pièces sont très roulées, émoussées, concassées et gélifractées. On a reconnu : quelques galets taillés ; des bifaces, nombreux, mais dont les formes épaisses, amygdaloïdes, discoïdes ou en limande paraissent être le résultat du transport brutal qui a profondément modifié leur périmètre ; des nucléus pyramidaux ou prismatiques à plans de frappe naturels ou aménagés et à débitage unidirectionnel ; des éclats assez allongés et assez grands (fig. 8).

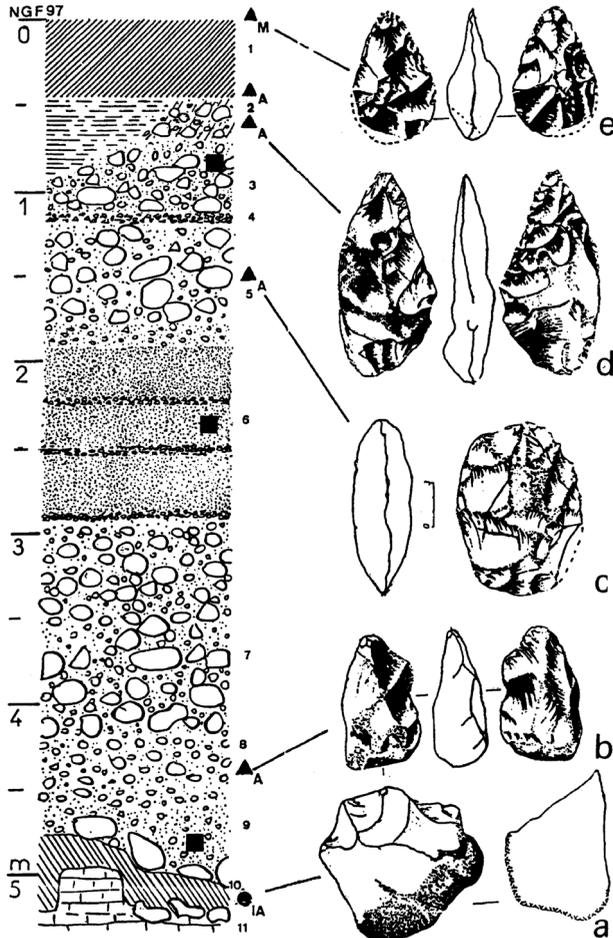


Fig. 8. — Coupe et industries de la nappe D (+ 12 à + 17 m, formation des « Grouais-de-Chichera » à Pezou, Loir-et-Cher), rapportée au NGF

1. terre végétale ; 2. argile brun-rouge ; 3. cailloutis ; 4. gravier lessivé ; 5. cailloutis à matrice sableuse ; 6. sable grossier et lits de gravier ; 7. cailloutis grossier ; 8. cailloutis dans matrice sablo-graveleuse ; 9. sable avec gros galets ; 10. argile d'altération de la craie ; 11. craie du Sénonien.

Les triangles indiquent les positions des industries préhistoriques bifaces (triangle noir : position certaine ; triangle blanc : position supposée), et le cercle, l'industrie à galets dominants. Cette industrie montre de bas en haut une nette évolution : a. galets taillés ; b. protobifaces ; c. limande ; d. biface lancéolé ; e. petit biface cordiforme

(D'après Despriée et Duvalard, 1994)

Le sommet de la terrasse est raviné par des chenaux remplis d'argiles d'inondation limoneuses brun rouge. Des ateliers de débitage ont été dégagés dans les argiles d'inondation supérieures. Les rognons de silex apportés par solifluxion dans la séquence de graves sous-jacente ont été exploités. Les nucléus sont prismatiques, avec un plan de frappe caractérisé par une préparation stéréotypée : un enlèvement orthogonal central est recoupé par deux enlè-

ments convergents, ce qui lui donne une forme triangulaire limitée par deux dièdres très obliques. Un biface lancéolé et un pic triédrique accompagnaient des éclats de décortiquage et des éclats de débitage fragmentés, parfois retouchés. L'utilisation du débitage de type levallois a été observée mais, compte tenu des conditions de découverte, un mélange avec le niveau limoneux supérieur ne saurait être exclu (fig. 9).

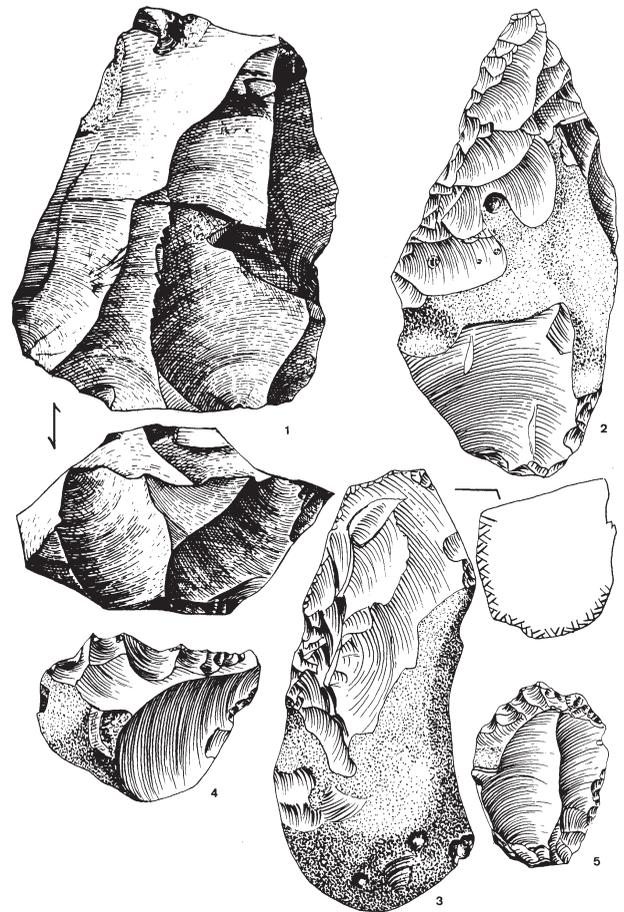


Fig. 9. — Pezou, « les Grouais-de-Chichera », ateliers de débitage du sommet de la terrasse D

1. nucléus ; 2. biface ; 3. pic triédrique ; 4 et 5. outils sur éclats (D'après Despriée, 1985)

3.3. Les formations de Saint-Ouen, « Nioche », et de Morée, « Villeprovert » (nappes C et B)

Dans le « Haut-Vendômois », cette phase de creusement-remblaiement est comprise entre + 6 et + 11 m d'altitude relative. De grands épandages occupent les secteurs liés à des failles majeures ou à la concavité des méandres (Thoré, « les Grands-Champsronds »). Le pendage de la surface des nappes et les traces des cours fossiles du Loir indiquent des déplacements de la rivière vers le nord, dans des grands bassins de 4 à 5 km² liés aux accidents tectoniques.

Les alluvions sont constituées de séquences de graves moyennes qui alternent avec des graviers et des sables non classés. Des limons fins (ou loess, farines glaciaires apportées par le vent depuis la bordure de l'inlandsis) sont parfois conservés au sommet (Naveil, « Varennes »). Abondantes dans l'ensemble des témoins de la nappe C, les

industries à bifaces et à nucléus « levallois » sont réparties dans les alluvions grossières dans lesquelles elles ont souvent été transportées, roulées et concassées (Naveil, « Varennes » ; Thoré, « les Grands-Champronds »).

À « Villeprovert », la formation inclut dans sa base des conglomérats hétérométriques de l'Éocène arrivés par solifluxion et/ou transportés par radeau de glace (Denizot, 1930, 1931). Au-dessus, elle comprend des séquences peu épaisses (50 à 100 cm) de graves de taille moyenne séparées par des lits horizontaux de graviers et de sables bien lessivés, et recoupées par des gouttières de ravinement. Elle se termine par un cailloutis grossier, épais, à matrice sablo-graveleuse beige peu argileuse. Dans le sommet, trois niveaux d'industries en place ont été repérés. Les artefacts ne présentent aucun stigmate de transport. On observe une coloration blanc-bleuté sur une face indiquant une exposition à la lumière sur un sol. Il s'agit de nucléus « levallois » accompagnés de nombreux produits de décortiquage, d'un débitage « levallois » de grande taille généralement brisé, et de fragments de bifaces (fig. 10).

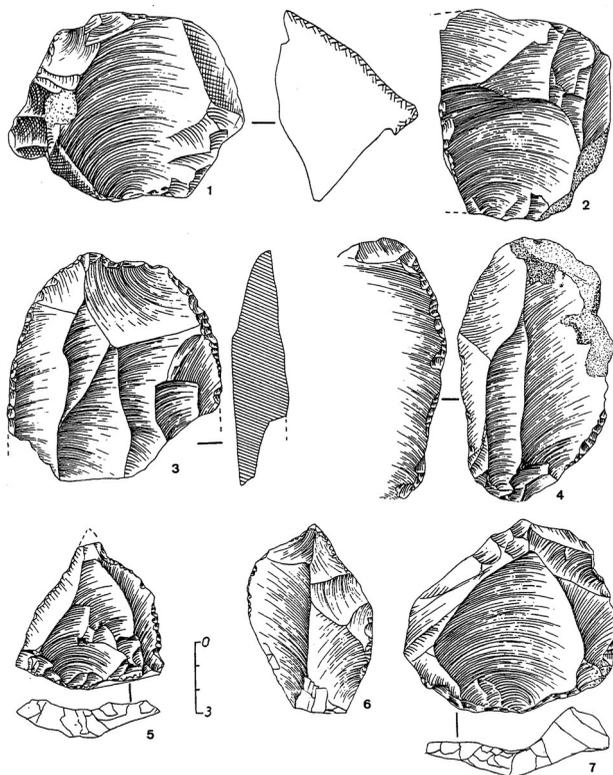


Fig. 10. — Débitage levallois, « Villeprovert », Morée
1, 2 et 7 : nucléus ; 3 et 4 : éclats ; 5 et 6 : pointes
(D'après Despriée, 1979)

La base de cette formation a livré une molaire de mammoth (*Mammuthus trogontherii*) à Vendôme, « la Laiterie » (détermination Beden, *in* Despriée, 1979).

4. LA FORMATION ALLUVIALE DE BASE

De 3 à 5 m d'épaisseur, les graves de cailloux de silex sont généralement grossières. Elles sont accessibles dans des exploitations, et par sondages ou carottages, mais, noyées dans la nappe phréatique, elles sont souvent difficilement étudiables. Elles ont livré des restes de *Rhinoceros tichorhinus* et de *Mammutus primigenius* à Thoré-la-Rochette (musée de Vendôme, déterminations Denizot). Les outils préhistoriques du Paléolithique inférieur ou moyen n'y sont pas connus.

LA DATATION DES NAPPES ALLUVIALES DU LOIR

L'importance et le nombre des sites préhistoriques découverts dans les nappes alluviales de la vallée du Loir confirment que ces dernières ont été des zones privilégiées pour des occupations de chasseurs au cours du Quaternaire. La datation des objets archéologiques et/ou des nappes présente donc un intérêt majeur pour la connaissance de l'extension du peuplement humain durant les périodes froides et tempérées du Pléistocène ancien et moyen.

On sait que le choix de la méthode utilisée pour la datation des objets archéologiques dépend du matériau spécifique à dater et de l'âge présumé de l'échantillon (os, charbon, dent, calcite...). Malheureusement, dans la vallée du Loir, le milieu étant riche en silice et donc fortement acide, ces éléments ont été peu ou pas conservés. Seule, une méthode de datation fondée sur l'étude des propriétés physiques des minéraux est envisageable pour dater les différentes nappes alluviales qui contiennent les niveaux préhistoriques, comme la méthode dite de Résonance paramagnétique électronique (RPE ou ESR) appliquée aux quartz optiquement blanchis contenus dans les sédiments fluviaux. Cette méthode de datation est basée sur la mesure de la quantité d'électrons accumulés au cours du temps dans des pièges constitués par des défauts ou des impuretés du réseau cristallin du quartz. Les premières datations de quartz par RPE ont été effectuées par Y. Yokoyama et C. Falguères en 1985 et 1986. La méthode a ensuite été développée au sein du laboratoire de Préhistoire du Muséum national d'Histoire naturelle de Paris par M. Laurent, ce qui lui a permis de dater l'ensemble des terrasses fossiles de la vallée de la Somme (Laurent *et al.*, 1994). Elle a ensuite été appliquée aux sables alluviaux de la Creuse moyenne : des paramètres ont été améliorés, sa cohérence et sa reproductibilité ont été démontrées (Voinchet, 2002 ; Falguères *et al.*, 2002 ; Falguères, 2003 ; Voinchet *et al.*, 2003).

C'est donc cette méthode de datation des quartz fluviaux par RPE qui a été retenue pour dater les formations alluviales de la vallée du Loir. Dans le « Haut-Vendômois », les différentes nappes ont été échantillonnées en diverses localités déjà connues pour leurs niveaux préhistoriques (fig. 2). La nappe inférieure, noyée, n'a pas été prélevée. Les résultats obtenus (Voinchet, 2002) sont donnés dans la figure 11 : les âges sont exprimés en milliers d'années ou kiloannées, ka).

— Pour les nappes situées de + 6 à + 11 m :

Deux groupes d'âges ont été obtenus : les formations de Morée, « Villeprovert » et « la Maugerie », appartiendraient à une nappe d'un âge de 225 ± 40 ka, appelée nappe B ; les formations de Saint-Ouen, « Nioche », et de Thoré-la-Rochette, « les Grands-Champronds », formeraient une nappe C, déposée autour de 275 ± 55 ka ;

— Pour la nappe D :

À Pezou, « les Grouais-de-Chicheray », les sédiments prélevés à la base, au milieu et dans le sommet ont donné des âges très concordants (410 ± 65 ka, 403 ± 62 ka, 398 ± 60 ka).

— Pour la nappe E :

L'âge obtenu à Lignéres, « Courcelles », 130 ± 30 ka, n'a aucun rapport avec son altitude relative. Cette aberration est attribuée à une possible pollution par des drainages agricoles, laquelle aurait entraîné une surestimation de la dose annuelle.

— Pour la nappe F :

Les quatre dates obtenues à Saint-Firmin-des-Prés, « la Garenne » et « le Silo » (de + 23 à + 27 m relatifs), mon-



Vue générale de la vallée du Loir, Saint-Firmin-des-Prés. (Cl. C. Leymarios)



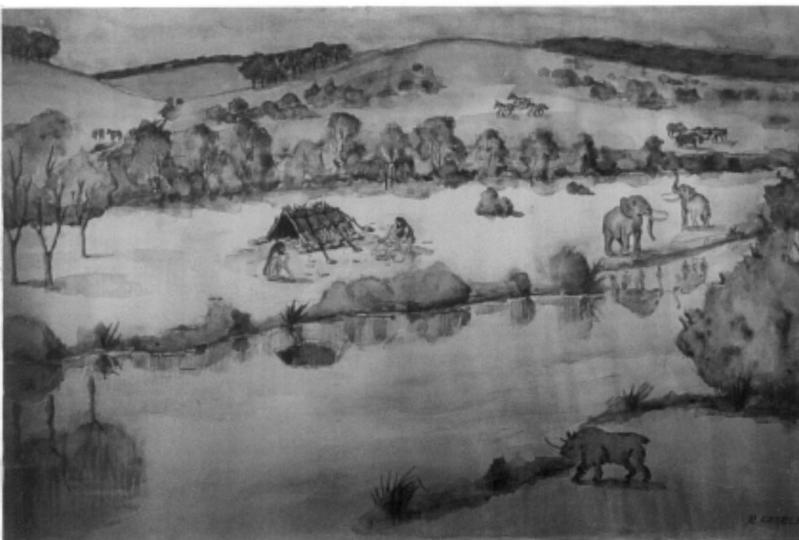
Galets de silex brisés et retouchés (*choppers*) trouvés



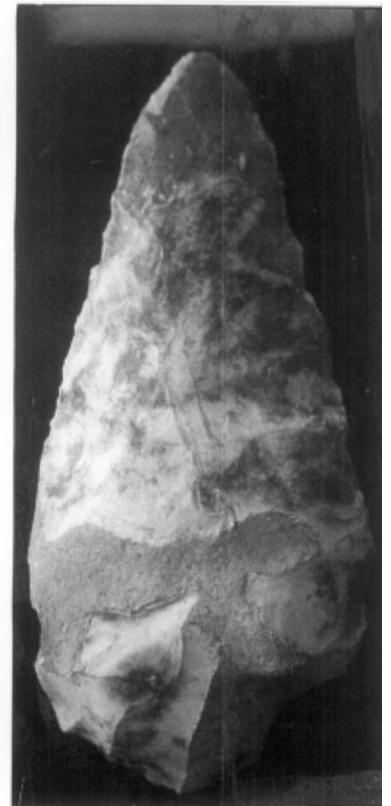
Nappe alluviale D, Pezou, « les Grouais-de-Chicherau ». (Cl. J. Despriée)



à Pezou, « les Grouais-de-Chicherau ». (Musée de Vendôme)



Paysage sous climat périglaciaire, il y a 400 000 ans, à Pezou. (Dessin R. Charles)



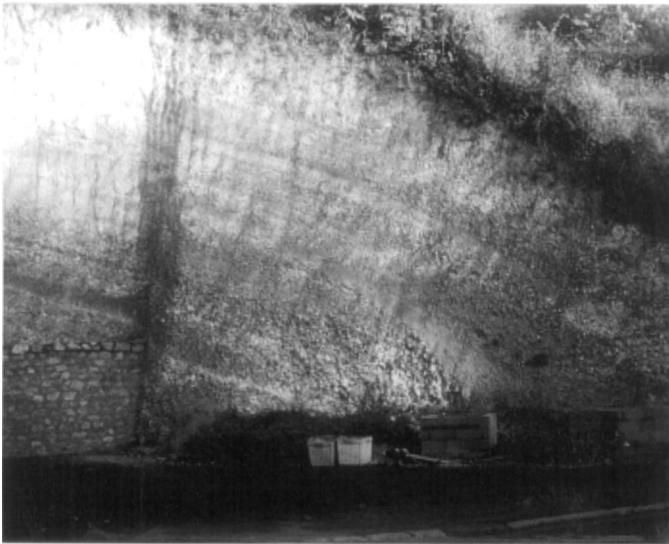
Biface en silex, sommet de terrasse, Morée. (Cl. J. Despriée)



Fente de gel recoupant le sable et remplie de cailloux, Morée. (Cl. J. Despriée)



Biface en silex transporté dans les alluvions, Thoré-la-Rochette, « Cunaille ». (Cl. J. Despriée)



Dépôts sous climat périglaciaire, Vendôme, « Saint-Lubin ». (Cl. J. Despriée)



Limon brun et loess calcaire recouvrant les alluvions du Loir, Naveil, « Varennes ». (Cl. J. Despriée)



Dent de mammoth (*M. trongontherii*), Vendôme, « la Laiterie ». (Musée de Vendôme, cl. J. Despriée)

Altitude relative
par rapport à la
nappe de fond

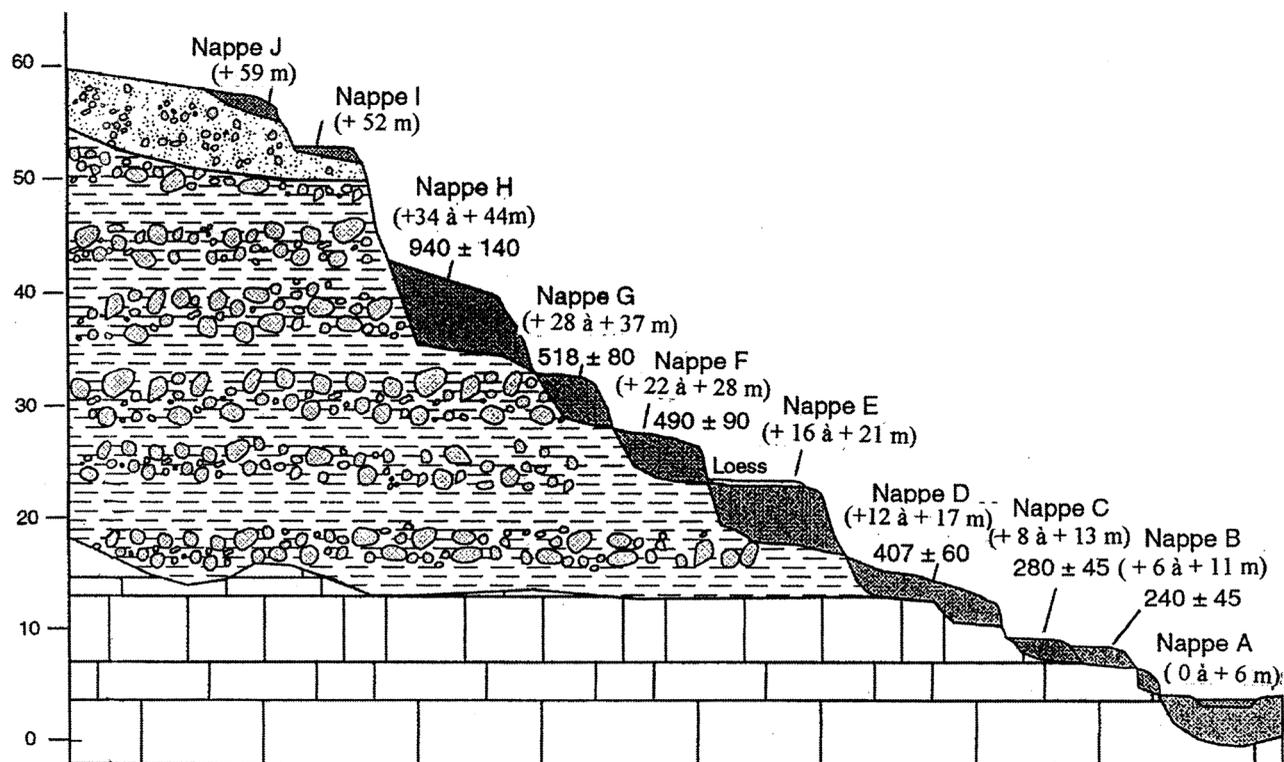


Fig. 11. — Position schématique relative des différentes nappes du système fluvial du Loir vendômois

trent une bonne reproductibilité, et une quasi-identité avec une moyenne de 490 ± 70 ka.

— Pour la nappe G :

Le sable rubéfié du sommet a été daté de 516 ± 80 ka.

— Les bases des deux hautes nappes n'ont pu être datées pour l'instant. L'existence probable de phénomènes de blanchiment récent a entraîné une sous-estimation importante de l'âge obtenu pour Lisle, « Belle-Assise » (153 ± 35 ka), âge sans aucun rapport avec l'altitude relative de nappe I. Pour la nappe (+59 m), le signal RPE utilisé pour calculer l'âge a été masqué par des impuretés paramagnétiques de fer déposées à l'intérieur des grains de quartz.

DISCUSSION

1. LA MISE EN PLACE DES NAPPES ALLUVIALES

Les différences d'altitudes relatives entre les planchers et les sommets des nappes successives indiquent que, au début de chaque cycle glaciaire, un creusement s'est d'abord effectué en réponse à la baisse très importante du niveau marin lié au développement des inlandsis et des glaciers de montagne : la rivière a, à chaque fois, entaillé le substratum, jusqu'à atteindre son nouveau profil d'équilibre avec le niveau marin abaissé. Cette érosion verticale serait restée prépondérante jusqu'au maximum de froid (Antoine, 1990, 1993 ; Brigdland et Allen, 1996). Puis le comblement s'est ensuite effectué sur une épaisseur moyenne de 5 m avec des matériaux provenant de l'érosion des formations crétacées et éocènes situées sur les versants ou plus en amont :

— La sédimentation est d'abord toujours grossière, courte et brutale : les matériaux qui se déposent en début du pléni-glaciaire, après la fin de l'incision, sont hétérométriques (> 10 cm, jusqu'au mètre). Ils sont emballés dans une matrice argileuse et proviennent des versants et de nappes d'alluvions antérieures. Ils ont été entraînés par solifluxion sur sol gelé et ont été ensuite peu transportés par la rivière.

— Les graves sont ensuite plus fines : pendant le pléni-glaciaire aux phases parfois très sèches, le sol est désormais gelé sur une certaine profondeur et ne dégèle plus que superficiellement l'été. Se succèdent des apports de graves moyennes (5-10 cm), fines (2-5 cm), de graviers, de sables plus ou moins limoneux ou argileux, provenant de coulées de pente sur versants. Ces graves sont ensuite gélifractées ou cryotur-bées et ne sont plus ou moins transportées par la rivière que pendant diverses phases ou interstades plus humides.

— Au tardiglaciaire, après retrait partiel des calottes glaciaires, ces alluvions sont parfois recouvertes, pendant des phases très sèches, par des limons éoliens (Pezou, « le Champ-des-Oiseaux » ; Saint-Ouen, « le Pont-de-Rochey-boyer »), limons qui n'ont parfois été conservés que sur de très faibles épaisseurs (Pezou, « Chicheray » ; Saint-Firmin-des-Prés, « la Garenne et le Silo » ; Naveil, « Varennes »...).

— Dès le début de la période interglaciaire, le retour progressif de l'humidité et de la chaleur entraînent l'érosion et/ou l'altération des éléments fins accumulés à la surface des nappes. L'érosion est ensuite stoppée par le développement de la forêt de feuillus dont les racines ont laissé des traces d'hydromorphie verticales caractéristiques. Mais l'évolution chimique des sédiments sous-jacents continue. Cette pédogénèse, liée à la circulation de l'eau, est caractérisée par une migration et une évolution des argiles et des oxydes de fer (rubéfaction, alios...) et de manganèse...

2. LE SYSTÈME FLUVIATILE ÉTAGÉ

L'abaissement régulier de l'altitude du plancher de ces nappes qui se sont déposées successivement lors de chaque période froide confirme qu'elles n'ont pu être conservées que par un mouvement ascendant continu qui les a chaque fois mises « hors d'atteinte » avant que le niveau des mers remonte : d'où la création d'un système de terrasses étagées dans lequel les plus anciennes sont les plus hautes par rapport au lit actuel. Le creusement de la vallée du Loir a donc été, comme les autres vallées du nord et du centre de la France, le résultat du soulèvement du bassin de Paris lié à l'orogénèse alpine, laquelle a aussi provoqué son basculement et l'écoulement de la Loire et de ses affluents vers l'ouest. Le Loir s'est donc ainsi dirigé vers l'ouest et s'est enfoncé progressivement dans le substratum dans lequel il se trouve aujourd'hui encaissé d'environ 60 m au moins. On notera qu'aucune nappe n'est datée entre + 37 et + 44 m et qu'aucune n'est connue entre + 44 et + 52 m.

Lorsque le creusement n'a pas été assez important, ou quand la surrection était moins rapide, les nappes se sont alors emboîtées dans les grands bassins (Morée, Fréteval, Thoré...).

3. L'ÂGE QUATERNAIRE DE LA VALLÉE DU LOIR

Les résultats obtenus par spectrométrie RPE concordent avec ce schéma général du système fluvial : les âges augmentent avec l'altitude relative de la nappe la plus basse – la plus récente – vers les nappes les plus hautes – les plus anciennes (fig. 11).

Les mesures ont montré une bonne reproductibilité dans les nappes B, C, D et F. Ces nappes basses et moyennes se sont déposées durant le Pléistocène moyen. Il est donc intéressant d'essayer de corrélérer chacune des nappes reconnues avec les

cycles « glaciaire-interglaciaire » mis en évidence pour le Quaternaire (ou Pléistocène) dans la courbe des variations des isotopes de l'Oxygène (Shackleton et Opdyke, 1976) :

- les basses terrasses, largement étalées dans de grands bassins, donnent deux séries de dates comprises entre 300 et 200 ka, ce qui permet d'émettre l'hypothèse de deux phases de dépôts emboîtés ou juxtaposés : la nappe B, pendant les stades isotopiques 8-7, et la nappe C (275 ± 55 ka), pendant les stades isotopiques 10-9 (fig. 12) ;
- les nappes moyennes sont étagées. Les phases du cycle déblaiement-remblaiement de la craie apparaissent très rapprochées puisque 4 terrasses (D, E, F, G) se seraient déposées en 100 ka environ : la nappe D (403 ka de moyenne) pendant les stades 12-11, la nappe F pendant le stade 12 ; la nappe G se serait mise en place pendant les stades 14 et 13. Entre 516 ka et 403 ka, le fond de la vallée est descendu de + 37 m à + 13 m dans des formations marines indurées et à bancs de silex très compacts. La vallée est nettement plus étroite (2 km) et l'incision est plus rapide (24 m en 113 ka, soit 21 mm par siècle). Toutefois, l'existence de quatre nappes nettement étagées entre 400 et 516 ka pose la question de la pertinence de l'unique date de la nappe G ;
- les datations des hautes nappes J et I ont échoué. L'âge moyen de 950 ka obtenu en aval pour la nappe H (+ 40 à + 45 m) de Ruillé-Poncé (Voinchet, 2002) indiquerait toutefois que ces deux nappes, qui sont plus élevées, pourraient s'être déposées dans des périodes froides antérieures au million d'années, à la fin du Pléistocène inférieur ;

Par suite, le début du creusement de la vallée du Loir dans son secteur « Haut-Vendômois » ne peut actuellement être situé dans le début du Quaternaire puisque l'écart entre les plateaux et le plancher de la nappe de fond actuelle atteint au moins 70 m et que d'éventuelles nappes situées entre + 60 et + 70 m ne sont pas connues.

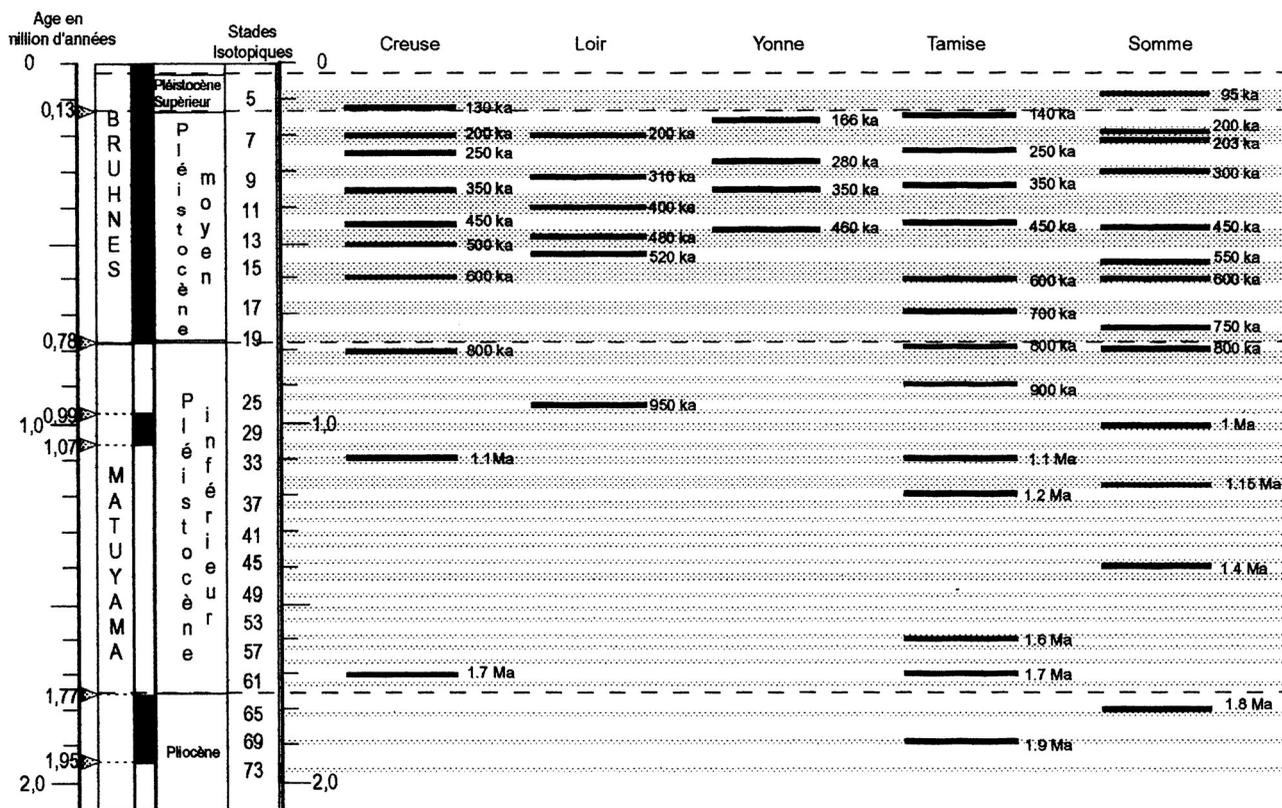


Fig. 12. — Comparaison des âges obtenus dans la vallée du Loir avec ceux des vallées de la Creuse, de la Tamise et de la Somme. Chronostratigraphie de la Somme : Antoine, 2001 ; de la Tamise : Maddy *et al.*, 2001. In Voinchet, 2002

CONCLUSION

La vallée du Loir vendômois est creusée dans les formations argilo-sableuses éocènes, puis dans les « argiles à silex », enfin dans les formations de craies et de tuffeaux. Dans le « Haut-Vendômois », l'incision du Loir est de 60 m au moins comme l'indique l'écart entre la base de la plus haute nappe reconnue et le plancher de la formation la plus basse. Neuf nappes alluviales quaternaires sont actuellement caractérisées. Leur sédimentologie indique des dépôts de type périglaciaire, avec des apports de versant très grossiers après incision en début de phase froide. Au pléniglaciaire, la granulométrie du remblaiement est liée à la nature des formations encaissantes, argilo-sableuses pour les plus hautes, caillouteuses et graveleuses pour les plus basses. Des cryoturbations ont fréquemment affecté les diverses séquences alluviales.

La disposition des nappes est la conséquence d'une succession de régressions marines causées par les glaciations récurrentes depuis le Pléistocène ancien et d'un soulèvement tectonique global du Bassin de Paris lié à l'orogénèse alpine. Ces deux phénomènes majeurs sont concomitants.

Le système fluvial de la vallée du Loir vendômois est certes encore incomplètement connu. On peut toutefois esquisser de premières comparaisons avec les systèmes fluviaux d'autres rivières de la moitié nord de la France (Seine, Yonne, Somme) et d'Angleterre (Tamise) (Antoine, 2001 ; Antoine *et al.*, 2000 ; Antoine *et al.*, 2003 ; Maddy *et al.*, 2001 ; Chaussé, 2003) (fig. 12).

Au début du Pléistocène moyen, selon les données géochronologiques, un épisode d'incision rapide aurait eu lieu entre les altitudes relatives + 37 m (516 ka) et + 13 m (403 ka) : la vallée s'est rétrécie sensiblement pour ne plus dépasser 2 km dans des craies à silex pourtant plus difficiles à déblayer. La nappe bien calée à 400 ka de Pezou « les

Grouais-de-Chichery » (stades isotopiques 12 – 11) fournit un repère chronologique qui semblerait confirmer l'accélération de la surrection entre 500 et 400 ka, accélération déjà signalée dans d'autres vallées (Creuse, Somme... ; Voinchet, 2002 ; Antoine *et al.*, 2000).

L'incision suivante, entre 300 et 200 ka, est beaucoup plus faible (10 m maximum) mais de larges déblaiements se produisent dans les formations crayeuses ou sableuses plus tendres mises au jour dans les zones faillées. Les dates RPE indiqueraient l'existence de deux dépôts successifs à 200-240 ka (stades isotopiques 8 – 7) et 280 – 300 ka (stades isotopiques 10 – 9). Le déplacement lent et continu du Loir vers le nord pourrait correspondre à l'accentuation de l'anticlinal de Marchenoir et au soulèvement des dépôts lacustres voisins (Manivit *et al.*, 1982).

La haute nappe J et les industries sur galets qu'elle contient peuvent être attribuées par défaut au Pléistocène inférieur. Dans la vallée de la Creuse, des industries archaïques sur galets sont aussi connues dans l'une des très hautes nappes déposées au Pléistocène ancien, datée entre 1,1 et 1,3 Ma (Despriée et Gageonnet, 2002 ; Despriée *et al.*, 2004 ; Falguères *et al.*, 2002 ; Voinchet, 2002). Ces sites à galets taillés du « Pont-de-la-Huladerie » dans la vallée du Loir et de « Pont-de-Lavaud » dans la vallée de la Creuse, datés du Pléistocène inférieur, apparaissent ainsi parmi les plus anciens actuellement connus en Europe (fig. 13) comme ceux signalés dans le Caucase (Lumley *et al.*, 2002), en Crimée (Bosinski *et al.*, 2003), en Italie (Peretto *et al.*, 1998), en Espagne (Carbonell *et al.*, 1995 ; Gagnepain *et al.*, 1996 ; Bischoff *et al.*, 1997 ; Martinez-Navaro *et al.*, 1997 ; Falguères *et al.*, 1999), en France (Lumley *et al.*, 1988 ; Bonifay, 1991). Leur nombre et leur importance démontrent que la présence de l'Homme dans nos contrées tempérées-froides était effective avant la fin du Pléistocène inférieur, il y a plus d'un million d'années (1 Ma).

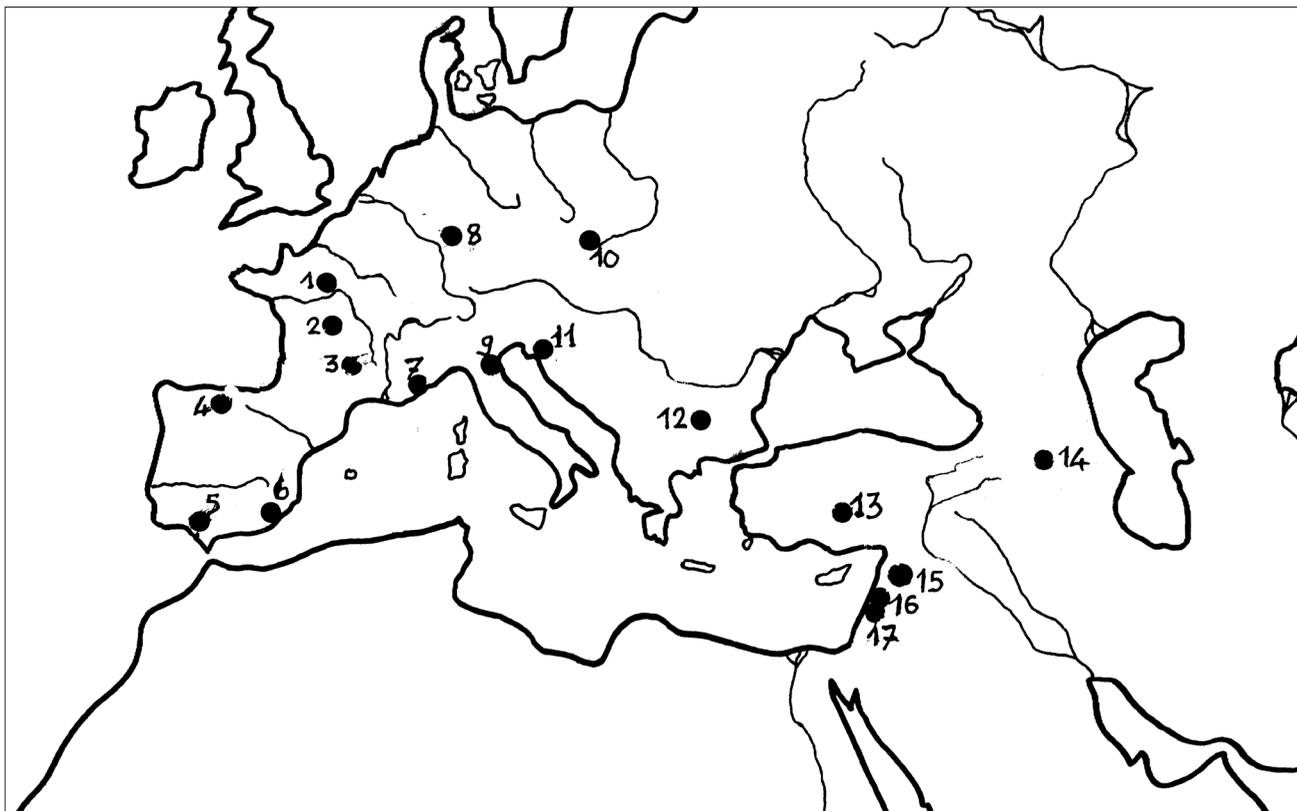


Fig. 13. — Principaux sites préhistoriques d'Europe datés entre 2 et 0,8 million d'années

1. Saint-Hilaire-la-Gravelle (Loir-et-Cher) ; 2. Éguzon (Indre) ; 3. Soleihac (Haute-Loire) ; 4. Atapuerca ; 5. Laguna medina ; 6. Cullar Baza (Espagne) ; 7. Le Vallonet (Alpes-Maritimes) ; 8. Karlich A ; 9. Monte Poggiolo (Italie) ; 10. Cerveny Kopec (Tchéquie) ; 11. Sandalja I (Yougoslavie) ; 12. Tatoiu ; 13. Dursunlu (Anatolie) ; 14. Dmanisi (Géorgie) ; 15. Latamné ; 16. Évron ; 17. Ubeidiya (Moyen-Orient)

Dans la vallée du Loir on note l'absence de traces suffisamment nettes de la présence humaine entre 1 Ma et 500 ka, les nappes I et G n'ayant livré que quelques galets taillés mal situés. Mais, ensuite, de nombreux restes d'industries à bifaces confirment que les hommes sont de nouveau présents à partir de 500 ka. Les principaux sites à bifaces sont en place dans des formations datées entre 200 et 490 ka. Les outils ont été abandonnés sur le sol notamment à la fin des phases d'incision en début glaciaire, avant le dépôt des alluvions grossières, et à la fin des phases de remblaiement, au tardiglaciaire : ils sont constamment trouvés en sommet des terrasses. Cette date paraît conforme avec les données concernant l'apparition de l'Acheuléen en Europe occidentale et notamment en France dans la vallée de la Somme (Lamotte et Tuffreau, 2001 a), en Espagne et en Italie (Gagnepain *et al.*, 2000 ; Cauche *et al.*, 2001). L'existence, dans la vallée du Loir, vers 300-290 ka, des industries à débitage « levallois » correspond également aux dates obtenues pour les sites du Midi méditerranéen (Ornac, Falguères *et al.*, 1988) ou du nord de la France (Somme, Lamotte et Tuffreau, 2001 b).

REMERCIEMENTS

Nos très vifs remerciements à Henry de Lumley, professeur au Muséum national d'Histoire naturelle de Paris, directeur de l'Institut de Paléontologie humaine, à François Sémah, directeur du département de Préhistoire du Muséum national d'Histoire naturelle de Paris, à Christophe Falguères, directeur de recherches au CNRS et responsable de l'Unité de Géochronologie du département de Préhistoire du MNHN, à Jean-Jacques Bahain, géochronologue, maître de conférences au MNHN, qui ont bien voulu soutenir nos recherches sur le terrain et en laboratoire, et les encadrer.

BIBLIOGRAPHIE

Antoine P. (2001), « Le système des terrasses de la moyenne vallée de la Somme », in *L'Acheuléen de la vallée de la Somme et le Paléolithique dans le nord de la France : données récentes*, Lille, CERP, 6, 29-35.

Antoine P., Lautridou J.-P. et Laurent M. (2000), « Long term fluvial archives in the North West France : response of the Seine and Somme rivers to tectonic movements, climatic variations and sea-level changes », *Geomorphology*, 33, 183-207.

Antoine P., Limondin-Lozouet N., Auguste P., Lamotte A., Bahain J.-J., Falguères C., Laurent M., Coudret P., Loch J.-L., Depaepe P., Fagnart J.-P., Fontugne M., Hatté C., Mercier N., Frechen M., Moigne A.-M., Munaut A.-V., Ponel P. et Rousseau D.-D. (2003), « Paléo-environnements pléistocènes et peuplements paléolithiques dans le bassin de la Somme (nord de la France) », *Bulletin de la Société Préhistorique Française*, 100, 1, 5-28.

Bischoff J.-L., Fitzpatrick J.-A., Leon I., Arsuaga J.-L., Falguères C., Bahain J.-J., Bullen T. (1997), « Geology and preliminary dating of the hominid-bearing sedimentary fill of the sima de los Huesos Chamber, cueva mayor of the sierra de Atapuerca », Burgos (Spain), *Journal of Human Evolution*, 33, 129-154.

Bonifay E. (1991), « Les premières industries du sud-est de la France et du Massif central », in *Les premiers Européens*, CXIV^e Congrès des sociétés savantes, CTHS, 63-80.

Bos P. (1974), *Inventaire des ressources alluvionnaires de la vallée du Loir*, Orléans, BRGM.

Bosinski G., Ščelinskij V. E., Kulakov S. A. et Kindler L. (2003), *Bogatyri (Sinaja Balka). Ein altpaläolithischer Fundplatz aus der Taman-Halbinsel (Rußland). Veröffentlichungen des Landesamtes für Archäologie*, 57, 79-89, Festschrift Dietrich Mania.

Bourgeois L. (abbé) (1863), « Simple causerie sur les découvertes récentes relatives à l'Homme fossile », *Bulletin de la Société Archéologique, Scientifique et Littéraire du Vendômois*, 2, 75-83.

Bourgeois L. (abbé) (1865), « Note sur le diluvium de Vendôme », *Bulletin de la Société Archéologique, Scientifique et Littéraire du Vendômois*, 3, 187-193.

Bridgland D. R. et Allen P. (1996), *A Revised Model for Terrace Formation and its Significance for the Early Middle Pleistocene Terrace Aggradation of the North-East Essex, England, The Early Middle Pleistocene in Europe*, Turner (éd.), p. 121-134.

Carbonell E., Bermudez de Castro J.-M., Arsuaga J.-L., Diez J.-C., Rosas A., Cuenca-Bescos G., Sala R., Mosquera M. et Rodriguez X.-P. (1995), « Lower Pleistocene hominids and artifacts from Atapuerca », TD6 (Spain), *Science*, 269, 826-830.

Cauche D., Celiberti V., Barsky D., Notter O., Biddittu I. et de Lumley H. (2001), « Les plus anciennes industries du Latium », *Communication au XIV^e Congrès de l'Union internationale des Sciences préhistoriques et protohistoriques, Pré-actes*, p. 97.

Chaput E. (1917), « Recherches sur les terrasses alluviales de la Loire et de ses principaux affluents », thèse, *Annales de l'Université de Lyon*, 41, 301 p.

Denizot G. (1921), « Les alluvions du bassin de la Loire », *Bulletin de la Société Géologique et Minéralogique de Bretagne*, 2, 1, 470-478.

Denizot G. (1930), « Les corrélations entre les niveaux du Quaternaire et les époques du Préhistorique français », *Bulletin de la Société Archéologique, Scientifique et Littéraire du Vendômois*, 15-42.

Denizot G. (1931), « Les corrélations entre les niveaux du Quaternaire et les époques du Préhistorique français » (suite), *Bulletin de la Société Archéologique, Scientifique et Littéraire du Vendômois*, 37-90.

Denizot G. (1950), *Carte géologique de Beaugency à 1/80 000*, n° 94, BRGM, Orléans.

Denizot G. (1951), *Carte géologique de Chartres à 1/80 000*, n° 79, BRGM, Orléans.

Despriée J. (1979), *Les industries du Paléolithique inférieur et moyen de la vallée du Loir vendômois (Loir-et-Cher) dans leur contexte géologique*, thèse de doctorat d'université, « Géologie du Quaternaire et Préhistoire », Université de Provence - Aix-Marseille I, 388 p.

Despriée J. (1985), « Les industries du Paléolithique inférieur et moyen de la formation des "Grouais-de-Chicheray", commune de Pezou (Loir-et-Cher) », *Revue Archéologique du centre de la France*, t. 24, fasc. 2.

Despriée J. et Duvalard J. (1994), « Les premiers hommes », in *La Préhistoire en région Centre (France) (I)*, 150 p., Centre départemental de documentation pédagogique, Blois (Loir-et-Cher).

Despriée J. et Duvalard J. (2000), « À propos des premiers hommes en région Centre : les galets taillés de Saint-Hilaire-la-Gravelle (Loir-et-Cher) », *Préhistoire, Histoire et Patrimoine en Loir-et-Cher*, 2, 15-18, CDPA-41, Blois.

Despriée J. et Gageonnet R. (1999), « Habitats et industries des formations fluviales du Pléistocène inférieur et moyen des vallées du Loir, du Cher et de la Creuse en région Centre », *Revue Archéologique du Loiret*, 24, 4-22.

Despriée J. et Gageonnet R. (2002), « La très haute nappe alluviale d'âge Pléistocène inférieur de la vallée de la Creuse à Éguzon (Indre) : figures de cryoturbation, habitats préhistoriques et datations absolues », *Bulletin de la Société Géologique de France*, 174, 4, 383-400.

Despriée J., Gageonnet R., Voinchet P., Bahain J.-J., Falguères C., Duvalard J. et Varache F. (2004), « Pleistocene fluvial systems of the Creuse river », *Quaternaire*, 15, 1-2, 77-86.

- Despriée J. et Lorain J.-M. (1972), « Une industrie à *choppers* dans les alluvions du Loir à Pezou (Loir-et-Cher) », *Gallia-Préhistoire*, t. 15, fasc. 1, p. 2-30.
- Despriée J. et Lorain J.-M. (1982), « Les industries du Paléolithique inférieur et moyen de la vallée du Loir vendômois dans leur contexte géologique », *Bulletin de l'Association Française d'Études du Quaternaire*, XIX, 2-3, 113-122.
- Despriée J., Lorain J.-M. et Doustun L. (1983), « Quelques observations sur la moyenne terrasse du Loir », *Bulletin de la Société Archéologique, Scientifique et Littéraire du Vendômois*, 34-44.
- Despriée J., Voinchet P., Bahain J.-J., Falguères C., Lorain J.-M. et Duvalard J. (2003), « Les nappes alluviales pléistocènes du Loir dans la région de Vendôme (Loir-et-Cher, France) », *Quaternaire*, 14 (4), 207-218.
- Falguères C. (2003), « ESR dating and the human evolution : Contribution to the chronology of the earliest humans in Europe », *Quaternary Science Reviews*, 22, 1345-1351 (Actes du Colloque de Réno, États-Unis, 2002).
- Falguères C., Bahain J.-J., Yokoyama Y., Arsuaga J.-L., Bermudez de Castro J.-M., Carbonell E., Bischoff J.-L. et Dolo J.-M. (1999), « Earliest humans in Europe : The age of TD6 Gran Dolina, Atapuerca, Spain », *Journal of Human Evolution*, 37, 343-352.
- Falguères C., Shen G. et Yokoyama Y. (1988), « Datation de l'Aven d'Orgnac III : comparaisons par les méthodes de la résonance de spin électronique (ESR) et du déséquilibre des familles de l'uranium », *L'Anthropologie*, 92, 2, 727-730.
- Falguères C., Voinchet P. et Bahain J.-J. (2002), « ESR dating as a contributor to the chronology of the earliest humans in Europe », *Advances in ESR Applications*, 18, 67-76 (Actes du Colloque d'Osaka, Japon, 2000).
- Falguères C., Yokoyama Y. et Quaegebeur J.-P. (1986), « Datations par la méthode de résonance de spin électronique (ESR) de sédiments quaternaires », *Cahiers du Quaternaire*, 16, p. 39-52.
- Falguères C., Yokoyama Y. et Quaegebeur J.-P. (1988), « Datations de sédiments quaternaires par la méthode de résonance de spin électronique (ESR) », *L'Anthropologie*, 92, 2, 723-726.
- Gagnepain J., Laurent M., Bahain J.-J., Falguères C., Hedley I., Peretto C., Wagner J.-J. et Yokoyama Y. (1996), « Synthèse des données paléomagnétiques et radiochronologiques du site de Ca'Belvedere di Monte-Poggiolo, Romagne, Italie) et de son environnement géologique », *Union internationale des Sciences préhistoriques et protohistoriques*, Actes du XIII^e Congrès, VI, 2, 877-888.
- Gagnepain J., Laurent M., Bahain J.-J., Falguères C., Hedley I., Peretto C. et Wagner J.-J. (2000), « Cadre géochronologique des sites archéologiques du Pléistocène inférieur et moyen d'Italie », in *Les premiers habitants de l'Europe*, coll. de Tautavel, avril 2000, résumés des communications, 32.
- Giot D., Maget P. et Iribarria R. (1999), « Notice explicative, carte géologique de la France (1/50 000) », *Vendôme*, n° 395, BRGM, Orléans, 106 p. Carte géologique par D. Giot.
- Lamotte A. et Tufreau A. (2001 a), « Les industries acheuléennes de Cagny (Somme) dans le contexte de l'Europe du Nord-Ouest », in « L'Acheuléen de la vallée de la Somme : données récentes », *Publications du CERP*, n° 6, Université des Sciences et Technologies de Lille, p. 149-152.
- Lamotte A. et Tufreau A. (2001 b), « Les industries lithiques de Cagny-la-Garenne II (Somme, France) », in « L'Acheuléen de la vallée de la Somme : données récentes », *Publications du CERP*, n° 6, Université des Sciences et Technologies de Lille, p. 59-90.
- Laurent M., Falguères C., Bahain J.-J. et Yokoyama Y. (1994), « Géochronologie du système de terrasses fluviales quaternaires du bassin de la Somme par datation RPE sur quartz, déséquilibre des familles de l'uranium et magnétostratigraphie », *Compte rendu de l'Académie des sciences de Paris*, 318, série II, 521-526.
- Lumley H. de, Fournier A., Krzepakowska J. et Echasoux A. (1988), « L'industrie du Pléistocène inférieur de la grotte du Vallonet, Roquebrune-Cap-Martin, Alpes-Maritimes », *L'Anthropologie*, 92, 2, 501-614.
- Lumley H. de, Lordkipanidze D., Féraud G., Garcia T., Perrenoud C., Falguères C., Gagnepain J., Saos T. et Voinchet P. (2002), « Datation par la méthode 40 Ar / 39 Ar de la couche de cendres volcaniques (couche VI) de Dmanissi (Géorgie) qui a livré des restes d'hominiés fossiles de 1,81 Ma », *Compte rendu de l'Académie des sciences de Paris, Palevol*, 1, 181-189.
- Maddy D., Bridgland D. et Westaway R. (2001), « Uplift driven valley incision and climate-control driver terrace development in the Thames valley », *UK Quaternary International*, 79, 23-26.
- Manivit J., Desprez N., Despriée J., Leymarios C. et Martins C. (1982), « Notice explicative de la feuille Cloyes-sur-le-Loir à 1/50 000. Carte géologique de Cloyes-sur-le-Loir », par J. Manivit, n° 361, BRGM, Orléans.
- Manivit J., Desprez N. et Despriée J. (1983), « Notice explicative de la feuille Selommes à 1/50 000. Carte géologique de Selommes », par J. Manivit, n° 396, BRGM, Orléans.
- Martinez-Navarro B., Turq A., Agusti J. et Oms O. (1997), « Fuente Nueva-3 (Orce, Granada, Spain) and the first human colonization of Europe », *Journal of Human Evolution*, 33, 611-620.
- Monnier J.-L. et Despriée J. (1989), « Les plus anciennes industries dans le nord-ouest de la France », in *Les premiers Européens*, Paris, Éd. du CTHS, 39-45.
- Peretto C., Amore F. O., Antoniazzi A., Antoniazzi A., Bahain J.-J., Cattani L., Cavallini E., Esposito P., Falguères C., Gagnepain J., Hedley I., Laurent M., Lebreton V., Longo L., Milliken S., Monegati P., Ollé A., Pugliese N., Renault-Miskovsky J., Sozzi M., Ungaro S., Vannucci S., Verges J. M., Wagner J. J. et Yokoyama Y. (1998), « L'industrie lithique de Ca'Belvedere di Monte Poggiolo : stratigraphie, matière première, typologie, remontages et traces d'utilisation », *L'Anthropologie*, 102, 4, 343-465.
- Shackelton N. J. et Opdyke N. D. (1976), « Oxygen isotopic stratigraphy of pacific core V28-239. Late Pleistocene to latest Pleistocene », *Geological Society America*, 145, 449-464.
- Voinchet P. (2002), *Contribution méthodologique à la datation par résonance paramagnétique électronique (RPE) des dépôts sédimentaires quaternaires. Application aux systèmes fluviaux de la Creuse, du Loir et de l'Yonne*, thèse de doctorat de troisième cycle, Département des Sciences préhistoriques, Muséum national d'Histoire naturelle, 428 p.
- Voinchet P., Falguères C., Laurent M., Toyoda S., Bahain J.-J. et Dolo J.-M. (2003), « Artificial optical bleaching of the aluminium centre in quartz : Implications to ESR dating of sediments », *Quaternary Science Reviews*, 22, 1335-1338.
- Yokoyama Y., Bibron R. et Falguères C. (1988), « Datation absolue des planchers stalagmitiques de la grotte du Vallonet à Roquebrune-Cap-Martin (Alpes-Maritimes) France, par résonance de spin électronique (RSE) », *L'Anthropologie*, 92, 2, 429-436.
- Yokoyama Y., Bahain J.-J., Falguères C. et Gagnepain J. (1988), « Tentative de datation par la méthode de la résonance de spin électronique (ESR) de sédiments quaternaires de la région de Forli (Italie) », *I Primi abitanti della valle Padana*, Monte Poggiolo, p. 537-542.
- Yvard J.-C. (1981), « Stratigraphie pléistocène périglaciaire dans la vallée du Loir », *Bulletin de la Société Archéologique, Scientifique et Littéraire du Vendômois*, 13-18.

QUI EST PAUL HEINRICH DISTELBARTH ? (1879-1963)

Bernard Diry

Lors des célébrations du 30^e anniversaire du jumelage entre Vendôme et Gevelsberg, en juin 2003, la ville de Vendôme a accepté la proposition que nous avons faite, auprès du comité de jumelage, de rendre, à cette occasion, un hommage particulier à Paul H. Distelbarth en donnant le nom de ce grand Allemand à la place située devant le lycée Ronsard. Malgré les manifestations alors organisées et les articles parus dans la presse pour faire connaître cette figure marquante de l'amitié franco-allemande, nous avons pu constater que l'information à son sujet restait pour beaucoup de Vendômois bien fragmentaire. Nous espérons que ces quelques lignes permettront de répondre de façon plus précise aux questions qui peuvent encore se poser.

LES GRANDS MOMENTS DE SA VIE

Paul H. Distelbarth est originaire du Wurtemberg, une région allemande dont les liens avec la France sont très anciens. Il est né le 23 novembre 1879 à Wiesenthal au sein d'une famille qui a toujours conservé de nombreux contacts avec notre pays. On retrouve un de ses ancêtres à Paris, pendant la Révolution de 1789, où il exerce le métier de sculpteur, ne revenant à la cour de Stuttgart qu'à la fin de sa vie. Un grand oncle séjourne également dans la capitale française où il travaille avec l'architecte Fontaine à la construction de la Galerie d'Orléans du Palais-Royal. Son propre père y fait un séjour de deux années (de 1864 à 1866) pour compléter sa formation commerciale.

P. H. Distelbarth ne pouvait faire exception à la règle. Il découvre Paris en 1900 où sa famille l'a envoyé au service de l'entreprise familiale de verrerie, installée en Bohême. C'est dans ce contexte qu'il va découvrir la France de la « Belle Époque », sa langue et sa culture.

Ses études sont d'ailleurs modestes ; il a fréquenté en Allemagne le « Realgymnasium » et poursuivi une forma-



Paul H. Distelbarth en 1946

tion dans la banque. Rien ne pouvait alors laisser supposer ce que serait plus tard le rôle joué par cet autodidacte.

Au cours de la première guerre mondiale il se retrouve en Russie, avec le grade de capitaine, dans la région de Borissow, sur la Bérézina. Il revient de cette expérience en pacifiste convaincu. Sa famille, compte tenu de la nouvelle situation héritée de la guerre dans les anciens territoires de l'Empire austro-hongrois, vend l'entreprise, et c'est pour P. H. Distelbarth le retour définitif dans l'Allemagne de la République de Weimar.

Pendant une dizaine d'années il se transforme en agriculteur pour faire vivre sa famille à travers les vicissitudes de la période. Il fréquente alors Martin Rade, célèbre professeur de théologie protestante, et c'est à cet homme que P. H. Distelbarth doit de voir basculer son destin. Il lui propose en effet de partir pour la France en 1931 comme conférencier, en raison de ses connaissances du pays. Sur ce séjour si important en France nous reviendrons plus en détail dans la partie suivante.

Entre 1932 et 1939, P. H. Distelbarth va devenir une des personnalités incontournables des relations franco-allemandes, et seule la déclaration de guerre va le contraindre à rentrer, la mort dans l'âme, en Allemagne. En raison de son âge il n'est pas mobilisé et se retire dans sa propriété de Rittelhof à Löwenstein où il passe la durée de la guerre.

C'est là qu'en 1945, la guerre terminée, les autorités américaines viennent le chercher pour fonder un quotidien régional dans une Allemagne qui en a tant besoin. Le nouveau journal prend le nom de *Heilbronner Stimme* (*La Voix de Heilbronn*), ville où il prospère d'ailleurs jusqu'à aujourd'hui. C'est une période faste pour le journaliste et l'écrivain qui poursuit de façon tout à fait exceptionnelle, à travers livres et innombrables articles, son œuvre pour le rapprochement et l'amitié franco-allemands.

À partir de 1950, il quitte progressivement le devant de la scène. Ses critiques à l'égard de la politique américaine

défendue par Adenauer ne sont pas étrangères à l'ostracisme dont il ne tarde pas à faire les frais.

En 1958, fidèle plus que jamais à ses idéaux, il achète dans le Lavandou une maison secondaire où il passe le plus clair de son temps.

Revenu en Allemagne pour les fêtes de fin d'année, il décède dans la propriété familiale de Rittelhof, à Löwenstein, le 17 janvier 1963, l'année même où est signé le traité de l'Élysée qui pérennise les relations d'amitié entre la France et l'Allemagne – « clin d'œil du destin ».

L'HOMME DE L'ENTENTE FRANCO-ALLEMANDE, PIONNIER DE L'EUROPE

Dès les années 1920, P. H. Distelbarth est persuadé que, pour sauver l'Europe, l'amitié franco-allemande constitue l'élément fondamental et lui-même se situe dans la mouvance d'hommes comme Ernst Robert Curtius et Friedrich Sieburg, sans pour autant, et de loin, en partageant toutes les thèses.

Lorsqu'il arrive en France en 1932 comme journaliste, il met immédiatement en œuvre son idéal et noue des relations privilégiées avec les responsables d'associations d'anciens combattants dont il devient rapidement un des interlocuteurs les plus écoutés. Il travaille même un moment, en tant que spécialiste de la France, pour l'industriel Robert Bosch. Il a ses entrées à l'ambassade d'Allemagne à Paris et fréquente tout ce que la France et l'Allemagne ont comme hommes influents. Il est invité au congrès de l'Union fédérale à Dijon qui compte 1 million d'adhérents et que dirige Henri Pichot qui ne tarde pas à devenir un ami intime. C'est lui qui mène la délégation française d'anciens combattants avec Jean de Watteville lors de la conférence de Lausanne du 6 juillet 1932. P. H. Distelbarth fait, de son côté, partie de la délégation allemande d'anciens combattants, conduite par Erich Roßmann, mais il n'y exerce aucune fonction officielle, ce qui sera d'ailleurs une constante tout au long de son séjour parisien.

L'arrivée d'Hitler au pouvoir en 1933 marque des temps difficiles pour P. H. Distelbarth. Dès le début les nouveaux maîtres de l'Allemagne vont tout faire pour lui nuire, jusqu'à aller l'accuser de trahison envers son pays. L'affaire prend rapidement des proportions inquiétantes. Seule l'intervention d'amis bien placés le sort de ce mauvais pas. Le journaliste, toujours aussi indépendant, continue, de 1933 à 1939, à mener seul une forme de diplomatie parallèle, facilitée par les relations dont il dispose. Il est de tous les colloques et ne se tient jamais pour un exilé en France, retournant en Allemagne voir sa famille, aussi souvent que son travail le lui permet. La position assez exceptionnelle qu'il occupe alors finit par faire réfléchir les nazis eux-mêmes et par attirer l'attention de Ribbentrop en personne. Ceux-ci semblent avoir envisagé un moment de l'« utiliser » à leur profit. Une rencontre avec Hitler est arrangée par Bosch et le conseiller économique privé du Führer, W. Keppler. Mais P. H. Distelbarth se garde bien de répondre à ces avances et évite une rencontre aussi compromettante que problématique avec Hitler.

La parution de son livre, *Lebendiges Frankreich* (*France vivante*), en 1935, dont le succès, en pleine Allemagne nazie, est énorme, le propulse sous « les feux des projecteurs ». La version française de 1936 lui ouvre les portes des cercles culturels et littéraires de l'époque. Il peut ainsi fréquenter des hommes comme Georges Duhamel, Jules Romains et côtoyer Paul Desjardins ou André Gide. Cela n'est guère du goût des nazis qui jugent le travail infiniment

trop positif à l'égard d'un pays qu'ils s'efforcent de présenter comme décadent, ce qui provoque les foudres des services de Rosenberg (son éditeur Rowohlt n'ayant pas hésité à en adresser un exemplaire de luxe à Hitler, Goebels, von Neurath...).

L'admiration sincère que l'auteur porte à la France à travers sa culture, son histoire, sa langue est bien évidemment, dans le contexte de l'époque, tout à fait singulière. En 1938 paraît sur la France un autre ouvrage de la même veine, *Neues Werden in Frankreich* (*Renouveau en France*) dont le succès n'est pas moins important que celui du précédent. C'est là que P. H. Distelbarth se forge sa stature de pionnier de l'entente franco-allemande et de l'Europe à laquelle il aspire, bien avant tous les grands noms qui remplaceront le sien après les années 1950.

Jusqu'à la déclaration de la guerre il tente, de façon émouvante, de sauver tout ce qui peut encore l'être, faisant preuve aussi d'un grand courage pour faire passer ses idées. La guerre est une période terrible pour lui, réduit au silence et non épargné par les drames personnels. Son idéal demeure malgré tout intact et, lorsque les Américains lui permettent de poursuivre son œuvre, P. H. Distelbarth devient réellement « le patriarche de l'entente franco-allemande ».

France vivante est réédité et complété par un autre livre en 1947, *Franzosen und Deutsche, Bauern und Krieger* (*Français et Allemands, paysans et guerriers*). Theodor Heuß, premier président de la RFA, écrit dans la revue culturelle *Die Hilfe* que « les articles de ce livre sont des chefs-d'œuvre de simplicité et de rigueur dans la présentation ».

Sa notoriété est alors considérable et les colonnes de son journal s'ouvrent largement à des éditoriaux attendus et lus avec le plus grand intérêt par les spécialistes des relations franco-allemandes.

Son livre de 1947, déjà cité, est tiré à plus de 35 000 exemplaires, chiffre énorme pour l'époque et le type de sujet abordé, ce qui permet au P^r H. M. Bock d'écrire que, « dans les cinq années qui suivirent la fin de la guerre, P. H. Distelbarth fut, de loin, l'auteur le plus lu dans le domaine des relations franco-allemandes ».

Mais le « patriarche », en s'écartant de la politique officielle menée par l'Allemagne dans les années 1950, va progressivement, au nom de sa liberté d'écrivain, perdre la place prépondérante qu'il avait occupée jusque-là. Fidèle à cette volonté de mieux comprendre les peuples et pour satisfaire une curiosité quasi ethnologique, son intérêt se porte vers d'autres pays comme la Russie ou la Chine, pays auxquels il consacre deux ouvrages cités dans la bibliographie.

Son dernier livre sur la France date de 1953. Il porte un titre qui sonne comme un épilogue, et il le fut, *Frankeich gestern, heute, immer* (*La France d'hier, d'aujourd'hui, de toujours*). Désormais le flambeau est repris par d'autres hommes qui, curieusement, ne feront guère de place à la mémoire de celui qui les a pourtant précédés avec tant de talent, de liberté de pensée, de courage et de dignité.

PAUL HEINRICH DISTELBARTH ET VENDÔME

Grâce à l'obligeance de Frank Distelbarth, fils de Paul Heinrich, qui a bien voulu vérifier l'information dans les archives familiales, nous connaissons la date précise du passage du journaliste à Vendôme. Dans une lettre à sa femme, en date du 14 mai 1936, P. H. Distelbarth nous apprend qu'il vint à Vendôme le dimanche 10 mai 1936, c'est-à-dire en pleine préparation de la traduction en français de son



Vendôme le 7 juin 2003. Frank Distelbarth, entouré de gauche à droite, par MM. B. Diry, D. Chanet, maire de Vendôme, R. Courtemanche, président du Comité de jumelage et K. Solmecke, maire de Gevelsberg

premier livre à grand succès, *France vivante*, paru en 1936 et contenant l'épisode vendômois sur lequel nous allons revenir. On retrouve d'ailleurs ce chapitre dans l'édition de 1948.

Lorsque P. H. Distelbarth débarque du train à vapeur venant de Paris, il ne peut imaginer le destin qui allait être réservé à ce récit si intéressant pour la ville de Vendôme. Force est de reconnaître que notre cité le fascine dès le début, et ce d'autant plus qu'il a en tête un souci d'ordre pédagogique : comment faire comprendre à un lecteur allemand ce qu'est, en France, une petite ville de province. Vendôme tombe à point nommé et va devenir le modèle que recherchait le journaliste et écrivain. Le reste est bien connu et chacun peut s'en faire une idée grâce à la traduction de ce chapitre, publiée par les Éditions du Cherche-Lune en 1998. L'ensemble est exceptionnel à plus d'un titre, car ces quelques pages réservées à Vendôme constituent incontestablement le document le plus original que

nous possédions sur notre ville dans les années 1930. « La richesse des observations et des remarques est un régal pour l'esprit (...), des commentaires en jaillissent qui mêlent intimement notre ville à des querelles plus proprement germaniques. L'auteur avec mordant et ironie stigmatisé de façon à peine voilée les grandes idées nationales-socialistes sur la culture, les peuples dits "primitifs"... C'est un honneur indirect pour Vendôme de se trouver ainsi mêlée à des propos aussi courageux que clairvoyants. Bien peu, en terre allemande, eurent une telle audace à l'époque. »

Ainsi, P. H. Distelbarth est entré dans l'histoire de Vendôme de façon discrète, mais avec une telle ouverture d'esprit et d'amitié qu'il mérite bien la reconnaissance rendue, non seulement pour son regard si particulier sur le Vendômois des années 1930, mais aussi et surtout pour le travail immense mené pour l'entente franco-allemande et l'Europe, devenues depuis réalité.

Sources

- Deutsches Literaturlexikon*, Berne-Munich, 1971.
 H. M. Bock, *Das andere Frankreich, Paul H. Distelbarth. Relations franco-allemandes (1932-1953)*, Université de Metz, Centre d'étude des périodiques de langue allemande, « Convergences », 1997.
 C. Trichet, *Paul Distelbarths Frankophilie in den dreißiger Jahren*, mémoire de maîtrise d'allemand, Saarbrücken, 1994.
 B. Diry, *Un touriste allemand en Vendômois dans les années 1930* (publication bilingue), Vendôme, Éd. du Cherche-Lune, 1998.

Œuvres de P. H. Distelbarth

- Lebendiges Frankreich (France vivante)*, Rowohlt, 1935.
France vivante, Paris, Éd. Alsatia, 1936.
Neues Werden in Frankreich (Une France en devenir), Ernst Klett, 1938.
Franzosen und Deutsche, Bauern und Krieger (Français et Allemands, paysans et guerriers), Rowohlt, 1946.
Frankreich gestern, heute, immer (La France d'hier, d'aujourd'hui, de toujours), Heilbronn, 1953.
Rußland heute. Bericht einer Reise (La Russie d'aujourd'hui. Récit de voyage), Rowohlt, 1954.
Blüte der Mitte. Eine Reise in das Größte Land alter Kultur und neuen Lebenswillen (Voyage au cœur du plus grand pays de culture ancienne et aspirant à une nouvelle volonté de vivre), Berlin-Est, 1958.

LA FAMILLE MONTMARIN À SARGÉ-SUR-BRAYE AU XXI^e SIÈCLE

Colette de Wiljes

Dans l'étude très fournie parue dans le *Bulletin* 2003 de la Société Archéologique, consacrée à l'histoire du château de Montmarin, Jean Arnould indiquait qu'aujourd'hui les trois châteaux de Sargé-sur-Braye sont réunis au sein de la même famille Montmarin. Il apparaît en effet que les liens familiaux créés aux siècles passés entre ces trois propriétés perdurent encore maintenant. Afin d'apporter un petit complément d'actualisation à l'article de Jean Arnould, nous présentons quelques précisions sur les trois propriétés.

L'article se termine sur l'évocation de l'épouse de Pierre-Étienne de Montmarin, Marie Anne Françoise de Meulle. C'est de leur union que descend toute la famille. Ils ont eu cinq enfants, dont trois ont eu une descendance : Pierre Raoul (1808-1886), Hugues Édouard (1810-1895), Marie Clotilde (1819-1911).

Les trois châteaux :

— Le Fief-Corbin : il entre une première fois dans la famille, en 1715, par le mariage d'Anne Angélique de Montmarin avec Jacques de Coutance. Gaston, le second fils de Pierre Raoul, le rachète en 1888. Sa dernière fille Camille, épouse de Charles Vignon, en hérite ensuite. C'est leur second fils Bernard, époux de Charlotte des Dorides, qui en est l'actuel propriétaire.

— Les Radrets : acheté en 1831 par Marie Anne Françoise de Meulle, veuve de Pierre Étienne de Montmarin, il fut transmis à leur fille Marie Clotilde, épouse de Charles de Waresquiel.

Vinrent ensuite sa fille Louise, mariée à Simon du Vigneau, puis André, père de Simone, l'actuelle propriétaire.

En 1994, Simone du Vigneau choisit d'associer Pierre Louis et Sabine de Montmarin à l'histoire des Radrets. Pierre Louis descend à la fois d'Hugues Édouard par Jean, son père, frère d'Arnould, cité ci-dessous, et de Pierre Raoul, par Marie Bouchacourt, sa mère, elle-même fille

d'Élisabeth, la deuxième fille de Gaston, celui-là même qui racheta le Fief-Corbin.

— Montmarin : comme l'indique Jean Arnould dans son article, c'est le père de Pierre Étienne, Pierre Palamède, qui restaura l'intégrité de la propriété, mise à mal par la Révolution.

À sa mort, en 1831, c'est l'aîné de ses petits-enfants, Pierre Raoul, frère d'Hugues Édouard et de Marie Clotilde, qui reprit Montmarin.

Pierre Raoul le transmet ensuite à son fils aîné Pierre René, qui le transmet lui-même à Raoul, fils de son frère cadet Gaston, propriétaire du Fief-Corbin.

N'ayant pas d'enfant, Raoul proposa à l'un des descendants d'Hugues Édouard, Arnould de Montmarin, de reprendre la propriété.

Arnould devient propriétaire de Montmarin en 1982. Avec son épouse Yvonne Firino-Martell, il entreprend des travaux de rénovation dans le château. Depuis sa disparition en juillet 2002, c'est l'aîné de ses fils, Thierry, qui est propriétaire de Montmarin.

Ainsi la famille Montmarin garde-t-elle encore maintenant de solides attaches à Sargé-sur-Braye, où s'installa, vers 1650, Denis Marin, l'ancêtre de la famille.

Généalogie succincte de la famille Montmarin autour des châteaux de Sargé (1)

Denis Marin (1601-1678) épouse Marguerite Daurat (11 enfants), puis Charlotte Colbert (1 fille). Son fils Pierre Jean Marin (16..-1697) épouse Catherine Bouhier (2 enfants), puis Anne Angélique Aubert de Chesme (5 enfants). Son fils Pierre Jean Marin (1667-1719) épouse Jeanne de Launay (2 enfants).

(1) Pour complément, cf. « Essai d'une généalogie des Montmarin », *Bulletin de la Société Archéologique du Vendômois*, 2003, p. 60-61.

Son fils Pierre François Marin (1697-1769) épouse Marguerite de Gallois.

Son fils Pierre Palamède Marin (1739-1831), épouse Marie Louise d'Alès, restaure le château de Montmarin après la Révolution.

Son fils Pierre Étienne Marin (1778-1821) épouse Marie Anne Françoise de Meulle.

Ses deux fils et sa fille ont une descendance :

— Pierre Raoul Marin (1808-1886) épouse Marie Madeleine de Champvallins, reprend Montmarin en 1831.

Son fils Pierre Gaston (1845-1934) épouse Marie Dugon. Ils ont 5 enfants :

- Sabine, célibataire ;
- Raoul (1885-1982) épouse Béatrice de Montgon, propriétaire de Montmarin. Sans descendance, il propose à son neveu Arnauld de Montmarin de prendre le château ;
- Élisabeth (1887-1956) épouse Louis Bouchacourt. Leur fille Marie épouse son cousin Jean de Montmarin (1911-2000). Ils ont 6 enfants, dont Pierre-Louis, époux de Sabine de Fromont, et à qui Simone du Vigneau propose de reprendre les Radrets ;
- Henriette, sans descendance ;

- Camille (1892-1983) épouse Charles Vignon. Son fils Bernard Vignon, l'actuel propriétaire du Fief-Corbin, épouse Charlotte des Dorides.

— Hugues Édouard (1810-1895) épouse Mathilde Gombaud.

- Son fils Olivier (1844-1923) épouse Paule d'Alès.
- Son fils Guy (1875-1942) épouse Marie de Croze-Lemercier. Parmi ses enfants, Jean, père de Pierre Louis, et Arnauld (1918-2002), époux d'Yvonne Firino-Martell, qui reprendra Montmarin à l'instigation de son oncle Raoul. Le fils d'Arnauld, Thierry de Montmarin, est l'actuel propriétaire de Montmarin.

— Marie-Clotilde (1819-1911) épouse Charles de Waresquiel.

- Sa fille Louise (1855-1930) épouse Simon du Vigneau.
- Son fils André (1893-1971) épouse Marguerite Razimbaud (1895-1987).
- Sa fille Simone du Vigneau est, avec Pierre Louis et Sabine de Montmarin, l'actuelle propriétaire des Radrets.

EN PARCOURANT LES REGISTRES PAROISSIAUX

Michel Buffereau

La recherche de ses ancêtres (ici ceux de mon père) peut être apparentée à une sorte de puzzle, à cette différence près que, si l'emplacement de chaque pièce est connu, sa composition (son contenu) ne l'est pas. La connaissance de chacune de ces pièces résulte souvent de l'accumulation de nombre d'informations relatives à un large environnement familial et social. Cet ensemble d'observations va bien au-delà de la simple recherche généalogique. Dans ce qui suit, l'accent est mis sur les personnes et certains événements ou faits d'intérêt local, essentiellement à partir des registres paroissiaux.

LE CADRE GÉOGRAPHIQUE

Mieux que les cartes actuelles, celle de Cassini, malgré tous ses défauts, permet assez bien d'identifier un micro-pays : à peu près l'ancienne *Condita* de Naveil. C'est une petite plaine alluviale avec, en bordure, des dénivélés de quelques dizaines de mètres, parfois un peu raides, qui va des portes de Vendôme au Gué-du-Loir, en descendant le cours de cette rivière. Les points les plus éloignés les uns des autres ne le sont guère de plus de deux lieues, à la mesure des déplacements ordinaires des siècles passés. Pour nombre de familles, l'horizon quotidien, principalement celui du hameau où elles demeurent, s'étend à peine jusqu'au lieu où se situe l'église où elles se rendent pour les baptêmes, les mariages et les décès, ainsi que pour quelques fêtes. Vendôme, Villerable, Marcilly et Thoré sont en bordure ou à l'extérieur de ce micro-pays : l'essentiel du territoire de Villiers et Naveil (bien que celui-ci se poursuive sur les hauteurs, respectivement vers le nord et le sud).

Villiers : c'est un bourg et plusieurs hameaux, relativement proches pour la plupart. Au contraire, à Naveil les hameaux sont plus importants que le centre, longtemps limité à l'église et quelques maisons, puis plus tard à la mairie et l'école. Des hameaux comme Varennes et la Jenetière sont sous l'influence de Marcilly, la Lézionnière sous celle de Villerable. Villiers est entièrement sur la rive droite du Loir, alors que cette rivière, qui traverse Naveil, établit une relative barrière entre les habitants des deux rives. Ainsi, à Naveil, les habitants de la rive droite ont-ils longtemps été plus proches de ceux de Villiers que de ceux de la rive gauche.

En février 1739, à cause des hautes eaux un baptême est donné à Villiers au lieu de Naveil. Même chose en février 1769. De hautes eaux sont déjà là en janvier 1729. Une des revendications dans les cahiers pour la préparation des États généraux de 1789 a trait à ce passage du Loir et son pont en mauvais état. Tout au long de la période précédant la Révolution, les habitants de la Gare-

lière sont, une année sur deux, sous la houlette du curé de Naveil, puis de celui de Villiers. Joseph Buffereau, habitant de la Garelière, est un des deux représentants de Naveil pour les élections aux États généraux en 1789 ; un peu plus tard, il est bien de Villiers où il a sa place à l'église de cette paroisse.

Vendôme a un pouvoir d'attraction naturel. Sa zone rurale est longtemps importante. Les paroisses de Saint-Lubin et de Saint-Bienheureé joutent Naveil ; celle de la Madeleine, plus Naveil que Villiers.

C'est dans cet espace qu'ont vécu la plupart de mes ancêtres paternels, au moins dans la période qui commence avec le xviii^e siècle (époque où apparaissent les premiers registres paroissiaux) et conduit à nos jours.

LES SOURCES

Ces registres donnent divers renseignements. En effet, au simple enregistrement initial des baptêmes s'ajoute celui des mariages et des décès avec l'apparition des témoins, leur qualité et la mention de leur capacité ou non à signer. Le format des feuilles de papier qui, au départ, ne suivait aucune règle est normalisé. Qui plus est, il s'agit d'un papier timbré sur lequel des droits sont donc acquittés. Bien qu'assez tardivement, le texte des actes semble suivre un modèle. Une vérification des actes est mise en place. Tout cela témoigne de l'organisation progressive d'une administration de l'état civil, même si la fonction reste à la charge des curés, qui parfois s'en déchargent sur un vicaire ou un religieux de passage, voire un paroissien sachant écrire. L'acte du registre paroissial devient un véritable document officiel avec mots rayés et mots ajoutés et le paraphe de certains des témoins. Le papier timbré est la marque d'une fiscalisation à la recherche de toutes les ressources potentielles. Ce papier est acheté par la paroisse sur ses fonds propres. On ne peut que s'interroger sur la corrélation entre cette dépense et la longueur des actes selon que la famille est modeste ou aisée. Pour le double des registres, les actes sont simplifiés et rédigés de façon très serrée, comme pour économiser le papier.

Heureusement il reste parfois un peu de place pour que l'on bénéficie de quelques commentaires. Certains ne sont pas très explicites comme ce qui suit : « Nous entrerons tous dans le royaume des taupes. » Cette phrase placée dans la partie des sépultures serait-elle un extrait de sermon ?

J'ai largement consulté les registres de Naveil et de Villiers, fait quelques explorations sur ceux de Vendôme (uniquement pour les Buffereau) et exploité les relevés des mariages publiés par le Cercle généalogique de Loir-et-Cher (CGLC) pour Azé, Prunay-Cassereau et Thoré. J'ai bien évi-

demment bénéficié des échanges d'informations avec tous les abonnés au forum d'échanges du CGLC et de ce qui peut apparaître sur Internet. Ces registres dédiés à l'enregistrement des naissances, mariages et décès sont plus que cela. Ainsi, des décès groupés montrent à l'évidence des affections qui, en quelques jours, parfois en un seul, font disparaître plusieurs membres d'une même famille : enfants, mais aussi parents. À l'opposé, d'autres familles paraissent résister. Presque tous leurs enfants atteignent l'âge adulte et se marient. Si je n'ai pas noté de centenaire, par contre quelques habitants et habitantes de Naveil et Villiers semblent avoir dépassé 90 ans (1).

Les Archives départementales de Loir-et-Cher conservent des fragments du registre du temple de Vendôme pour les années allant jusque vers 1682. Le niveau social des différentes personnes mentionnées est éloigné de celui des habitants de Naveil et Villiers. On n'y trouve pas trace de Buffereau. Or, ayant quitté la France après la Révocation de l'Édit de Nantes en 1685, un personnage de ce nom apparaît à Narragan (Rhodes Island, États-Unis). Il fait partie d'une communauté huguenote et, dans les années 1688-1691, participe par ses dons aux activités de l'église française (*french church*), selon les indications de la généalogie de Chadeayne (www.chadeayne.com/doc-narragan). D'où la question : ce personnage est-il originaire du Vendômois ?

Dans les registres, on relève des événements ne concernant pas les habitants de la paroisse. Le décès de jeunes enfants indique que des familles vendômoises mettent en nourrice leurs enfants dans les villages environnants. Des habitants de Vendôme sont, à l'occasion, parrain ou marraine d'enfants de Naveil ou de Villiers. Il est probable, dans la plupart des cas, que ce sont des frères ou sœurs de lait des parents de ces enfants. Ces parrainages, qui doivent parfois s'étendre à la génération suivante, s'inscrivent certainement aussi dans le cadre de relations d'affaires. Des militaires en garnison à Vendôme viennent célébrer leurs noces dans les paroisses voisines, principalement à Naveil. Cette paroisse doit avoir un attrait particulier pour que des familles vendômoises la choisissent pour le mariage de leurs enfants. Est-ce un effet de mode ou bien le fait d'y avoir une résidence ?

Ainsi, en 1746, a lieu à Naveil chez François Pothier, seigneur de la Bouchardière, le mariage de sa nièce, Anne Gasselien de Bompard, et de Louis Joseph Buffereau de la Rougerie (S. Neils, *La Condita de Naveil*), qui demeurent à Vendôme. Villiers voit à l'occasion les Vimeur de Rochambeau. Ces « grands mariages », qui restent une exception, sont peut-être un peu plus nombreux au XVIII^e siècle qu'au XVII^e.

MÉTIERS ET PROFESSIONS

Alors que le nombre de feux de Villiers est un peu inférieur à celui de Naveil, l'existence d'un bourg et un plus grand éloignement de Vendôme expliquent certainement le fait que l'on y trouve une relativement plus large variété de métiers, avec en tête ces notabilités locales que sont les

(1) Il faut écrire « semblent », car si l'on a bien l'acte de décès (portant 92 ou 93 ans) celui de naissance n'est pas retrouvé.

(2) Michel Courtin décède à 79 ans en 1743. Il aura été curé de Villiers pendant plus de cinquante ans et en connaît toutes les familles.

(3) J'ai souvent cru lire Chenaye, mais, selon les sources, on a aussi Chevaye, Chevais, et d'autres variantes telles Cheve ou Chene.

(4) Jacques Gaulard est curé de Naveil de 1683 à 1717.

(5) Son père est François Aubert († <1646). Je n'ai pas le lien avec Jean Aubert, notaire à Villiers en 1605 d'après le *Dictionnaire du Vendômois*.

notaires, huissiers, greffiers et les marchands, souvent par ailleurs propriétaires terriens. C'est de ce milieu que sont issus plusieurs des curés des paroisses des environs, du moins jusque vers la première moitié du XVIII^e siècle. Aujourd'hui on parlerait de « réseau » pour évoquer les relations entre ces quelques familles dont l'horizon habituel va au-delà de leur paroisse.

Curés, notaires et leurs alliés

En 1704, la consécration du nouveau cimetière de Villiers réunit une dizaine de curés des paroisses voisines (Thoré, Villerable, Naveil, Mazangé, Huisseau, Coulommiers, Meslay, Saint-Lubin). Tous portent le nom de familles locales.

On retrouve Michel Courtin, curé de Villiers, lorsqu'il célèbre son jubilé en 1741 (2). Il est encore entouré de quelques confrères des environs. Si, alors, les hommes ne sont plus les mêmes, les noms restent bien locaux (Fouquet, Buffereau, Hubert, Noury, Maillet...).

Les Archives départementales proposent une liste des notaires de Naveil et Villiers qui complète celle du *Dictionnaire du Vendômois*. Considérons quelques-uns d'entre eux et leur environnement familial.

Jean Brizons est notaire à Naveil de 1661 à 1678. Fils de Laurent et Marie Chenaye, il se marie à Villiers en 1664 avec Jeanne, fille de Jean Rivière, avec un certificat de Jean Morin, curé de Naveil. César Hubert, Jean et Pierre Buffereau, J. Dardé sont témoins. Un acte de 1674 le mentionne toujours comme notaire du Vendômois. Il est alors marié à Françoise Gaillard. Honorable Pierre Brizons, marchand gantier, parrain d'Olivier Buffereau, en 1664 à Villiers, est probablement son frère. Michel Brizons (marié à Marie Gaillard) et Louis Brizons (marié à Marguerite Buffereau, tante d'Olivier) sont certainement ses cousins.

Pierre Buffereau est notaire à Villiers de 1641 à 1683. Fils de René (fermier et notaire selon les registres paroissiaux – les AD ne le signalent pas) et de Denise Fouquet. Il est marié à Claude de La Touche et Marguerite du Brillard. Son fils, René, devient curé de Coulommiers. Trois de ses filles épousent des Regnard, fils de fermiers dans différentes paroisses du Vendômois ; une quatrième, un marchand d'étain de Vendôme.

Jean Chenaye (3) est notaire à Villiers de 1685 à 1693. Fils de Vincent et de Marie Gaulard (4), il est marié à Marie Buffereau. Jean, son fils, est greffier au duché de Vendôme. En 1715, Louise, une de ses descendantes, épouse Pierre Buffereau : un bourgeois vendômois, lointain cousin d'Olivier. On relève aussi des alliances avec la famille Noury. En 1675, en compagnie de Messire Louis Fouquet, curé de Meslay, et M^e René Rivière, huissier, il est au mariage de Marie, fille de Jean Buffereau et Françoise Aubert (5). Un peu plus tard, Jean, frère de Marie, est curé de Meslay, à la suite de son parrain, Louis Fouquet. Un autre Jean Chenaye, oncle du précédent, est également notaire à Villiers en 1636. Il est marié à Louise Chevalier. On retrouve leur fille Marguerite un peu plus loin.

Philippe Hubert, notaire à Villiers de 1736 à 1774 et viguier du grenier à sel de Vendôme, a pour épouse Marguerite Maillet (marraine de Marguerite, fille de René Noury et Jeanne Rétif). Je n'ai pas pu établir si Philippe est un descendant de César (voir ci-dessus) et si Marguerite est de la famille des Maillet (ci-après). Tout au plus convient-il de noter que Philippe est en 1759 au décès de Pierre Buffereau, marchand, dont l'épouse est la petite-fille de Pierre Buffereau, notaire. Relation d'affaires ou parenté ? À la même époque, Viltan a pour curé un Hubert. Il en est de même pour Coulommiers en 1741. La famille Hubert est liée aux Rétif, aux Regnard et aux La Touche. Michel et

Jean, frères de Philippe, sont respectivement marchand et gendarme du roi.

Les Mailliet. Les registres paroissiaux font état de trois générations de Marin Mailliet, notaire, alors que les AD n'en mentionnent qu'un seul (de 1687 à 1704, à Naveil). Le premier, qui a pour épouse Louise Norguet, vit dans la seconde moitié du XVII^e siècle. Michel Mailliet, prêtre vicaire de Saint-Martin de Vendôme, est présent à son décès (6). Le fils des précédents est marié à Catherine, fille de Jean Rivière et Catherine Morin. Le troisième épouse en 1712 Marie, fille de Robert Picheray (7), notaire de Prunay, et Renée Buffereau. Cette dernière est la fille de René Buffereau et Jacqueline de La Touche, la sœur de l'épouse de Pierre Buffereau, le notaire. Nicolas Mailliet, notaire à Azé en 1709, est certainement de cette famille.

René Morin est notaire à Villiers de 1673 à 1700. Catherine (voir ci-dessus) est sa sœur. Ils sont descendants de François Morin, notaire à Thoré, dont une fille, Renée, est marraine de Jeanne, fille de Pierre Brisset et Jeanne Buffereau, sœur de René (ci-dessus). Il est tentant de rattacher à cette famille Jean Morin (vers 1604 - † 1674), curé de Naveil de 1654 à 1674, dont le neveu Théophile (ou Théopiste) Regnard est également curé de cette paroisse à partir de 1717 et auquel succède de 1749 à 1754 François Buffereau (8), fils d'une Regnard (9), elle-même petite-fille de Pierre Buffereau, notaire. D'autres Morin, notaires à Thoré au début du XVIII^e siècle, sont descendants de François (ci-dessus).

Jean Noury est notaire à Villiers de 1700 à 1746. Jean, son père (1647-1702), est marchand-courtier en vins. Marguerite, sa mère, est la fille de Jean Noury et Louise Chevalier. Il est marié successivement à Marguerite Drouin, Françoise Ursule Norguet et Renée Buffereau. Il a notamment pour fils René, arpenteur et notaire, qui épouse Julienne, fille de Pierre Rétif, notaire. Dans la même lignée, il faut citer messire René Noury, prêtre vicaire à Naveil en 1746, et son frère Philippe, curé de Saint-Bienheure.

Les Rivière. Le *Dictionnaire du Vendômois* mentionne Michel Rivière, notaire à Villiers en 1600. Par continuité, René, notaire à Villiers de 1639 à 1671, doit être son fils. Marié à Suzanne Gaillard, il a au moins deux fils. Michel est à son tour notaire à Villiers de 1683 à 1700. René est praticien/notaire. Michel est marié à Perrine, fille de Thomas Brisset et Renée Buffereau, elle-même fille de Marie Noury, sœur de René Noury, grand-père de Jean Noury, notaire. Thomas est le fils de Pierre Brisset et Jeanne Buffereau. Jeanne et Mathurin Buffereau, mari de Marie Noury, sont les enfants de Pierre Buffereau et Nicole Gaillard, eux-mêmes parents de René, époux de Jacqueline de La Touche (voir plus haut). Quant à René Rivière, il est marié à Julienne, fille de Léonard Rétif, notaire, et Marguerite Noury, probablement sœur de René Noury (ci-dessus). Il faut certainement ajouter Jean (celui mentionné plus haut comme époux de Catherine Morin) comme troisième fils de René Rivière. Il n'est pas signalé comme notaire ; Louis, son fils, l'est à Azé. Sa fille, Catherine, est mariée à un Marin Mailliet, notaire, et une autre fille, Marie, est l'épouse de Hilaire, frère de Pierre Buffereau, notaire.

Les Rétif. Le *Dictionnaire du Vendômois* mentionne César Rétif, notaire, au tout début du XVII^e siècle. Pour les AD, on commence par Léonard, notaire à Villiers entre 1626 et 1656, signalé quelques lignes au-dessus. Il a au moins quatre enfants : Jean, Marguerite, Michel et Julienne. On a vu que cette dernière est mariée à René Rivière. Michel est notaire à Villiers entre 1683 et 1700 ; il a un fils Pierre, également notaire de 1702 à 1709 (sans doute plus tard car il décède en 1741) dont les enfants Marguerite et Julienne sont respectivement mariés à Jean Regnard et Pierre Noury (voir plus haut) (10), et Jean, huissier royal, marié à Marie Martelière. Jean et Marguerite épousent Marie et Pierre, enfants de Pierre de La

Touche et Marguerite du Brillard, déjà évoqués. Jean et Marie ont Jeanne mariée à Jacques Chaillou, Léonard à Marie Noulin (il y a plus tard un Pierre Noulin, notaire à Villiers entre 1738 et 1782) et peut-être Pierre, notaire (mais il y a sans doute confusion avec Pierre, fils de Michel). En 1736, le sieur Philippe Rétif, greffier du marquisat-pairie d'Herbault, est parrain de Marguerite Noury, fille de Julienne Rétif (voir plus haut).

L'exemple du mariage de Robert Picheray, notaire de Prunay, montre qu'il faudrait étendre cette liste aux paroisses voisines dont les membres de certaines familles se retrouvent à Naveil et/ou Villiers. Pierre Tuffé, d'abord diacre à Saint-Martin de Vendôme, est ensuite curé de Thoré en 1715. Bien plus tôt, Perrine Tuffé est l'épouse de Jean Buffereau à Naveil. Plus tard, un Jacques Tuffé est sacriste à Naveil. En fait, cette famille se retrouve notamment à Thoré et Mazangé (village hors de cette étude). François Garnier, notaire à Thoré, est l'un des membres de la famille Garnier que l'on retrouve à Villiers. En 1688, il est parrain de Marguerite, fille de Pierre Buffereau et Marguerite Garnier. Plus tôt (1630), M^e François Courtin est parrain de François, fils de Michel Buffereau et Marie Doré. La famille Courtin (11) compte plusieurs notables locaux dont les fonctions les font résider plutôt à Vendôme, bien qu'ils soient présents en maintes occasions à Villiers. Michel, qui y est curé pendant plus de cinquante ans, est le fils de Claude, noble homme officier de la défunte reine. Claude, un de ses frères, est marchand gantier et Christophe, autre frère, est garde des gabelles au grenier à sel de Vendôme.

Gervais Buffereau (1751-1827) est encore huissier royal, puis impérial. En 1770, Jacques Gravereau est huissier pour les tailles, mais, comme pour Gervais Buffereau, sa parenté paraît moins répondre aux relations du siècle précédent. À partir de la seconde moitié du XVIII^e siècle, les choses changent. Si Villiers compte encore un office notarial (ses titulaires portent des noms plus fréquents à Vendôme qu'à Villiers), Naveil a perdu le sien, sans doute au profit de notaires vendômois.

Marchands et artisans

Les registres du XVII^e siècle indiquent rarement la profession, dont l'indication pourrait être l'indice d'une certaine notoriété locale. Jean Noury et Pierre Buffereau, notaires villageois, sont : le premier, fils d'un marchand ; le second, d'un fermier-notaire et neveu d'un marchand. Les Brillard sont des fermiers, les La Touche sont des marchands (12) chez qui l'on retrouve ultérieurement des maîtres chirurgiens et un apothicaire, alors installés à Vendôme. Des

(6) Il était précédemment prier de Villiersfaux.

(7) M^e Claude Picheray, procureur à Vendôme, marie son fils en 1713 à Naveil. Julien Picheray, notaire royal, décède à Naveil en 1733. Jacques Chéreau, un autre notaire (de Houssay), décède à Naveil en 1738 !

(8) En 1750, il célèbre le mariage de sa sœur avec Jacques Gaulard. Ce dernier est-il parent de Jacques Gaulard, curé de Naveil de 1683 à 1717 ?

(9) Un Jean Regnard est notaire en 1655 d'après un acte relevé à Azé.

(10) Marguerite, sa fille, née en 1736, a pour parrain Philippe Rétif, greffier du marquisat pairie d'Herbault, et pour marraine demoiselle Marguerite Mailliet, femme de M^e Philippe Hubert, notaire royal, viguier du grenier à sel de Vendôme.

(11) H. Mésange dans *Villiers, un village au fil des siècles* fait état d'un bail à Gilles Courtin en 1426 pour le moulin de Chante-reine. En 1606, Jean Courtin est adjudicataire de ce même moulin. Faut-il voir là l'origine du développement de cette famille ?

(12) Thérèse, la fille de Charles, un marchand, et de Thérèse Regnard, épouse en 1743 Gilles Pinel, notaire à Vendôme, fils d'un avocat au parlement et au bailliage de Vendôme.

Regnard sont également fermiers, Pierre Buffereau, le notaire, en recherche l'alliance pour ses filles. Si l'on manque malheureusement d'indications pour quelques autres familles, on peut cependant identifier un petit groupe dont le niveau social est relativement au-dessus de celui de la plupart des autres habitants de la paroisse : celui des marchands.

La notion de marchand est imprécise. De quoi font-ils le commerce ? Il est exceptionnel de savoir que Jean Noury est courtier en vins. Il faut attendre la fin du XVIII^e siècle pour apprendre que Louis Fouquet est marchand de chevaux. Par contre, l'activité des marchands vendômois est mieux indiquée dans les registres des villages. Ce sont des gantiers, des maîtres boulangers ou bouchers dont l'origine (à une ou deux générations) est bien souvent campagnarde, à moins qu'ils ne possèdent quelques biens à Naveil ou à Villiers ou viennent y participer à un événement familial.

Au tournant du XVIII^e siècle, les registres permettent d'identifier trois familles de tonneliers, celle des Creusot, celle des Gillard et celle des Noel. Elles sont probablement apparentées. En effet, Marguerite Creusot a épousé Jacques Gillard, mais à cette époque (avant 1700) les professions ne sont pas indiquées. Quant à Marie Gillard, femme de Pierre Noel, tonnelier, elle est la fille de Charles Gillard, lui aussi tonnelier. Gilles Picheray (1702-1765), tonnelier, est le neveu de Louis Creusot. Les descendants de Gilles ne semblent pas avoir la même profession. Plus tardivement (1792), Michel Norguet est tonnelier à Naveil. En 1787, Jacques Georges Gillard, tonnelier, épouse Françoise Ursule Gillard. Leurs pères sont l'un et l'autre marchands tonneliers !

Le pain est fait dans les familles, ce qui peut expliquer qu'il faut attendre la fin du XVIII^e siècle pour voir apparaître la mention d'un marchand boulanger à Villiers.

D'autres professions sont également rares comme tailleur d'habits ou chiffonnier ou encore tisserand. Ce dernier, qui doit travailler à Vendôme, demeure à la campagne, où le logement est sans doute moins cher. Le fils d'un couvreur (sans doute vendômois) devient maître pâtissier à Vendôme. Les Christophe d'Azé sont charpentiers. Il y a quelques maçons, certains semblent être de la région (Louis Jouanneau, Paul Vergeau...), d'autres viennent du Limousin comme François Tessier (originaire de Panillac !) qui décède à Naveil en 1679 à 28 ans ou comme Guillaume Dandelieu (né en 1646 à Fursac) qui fait souche à partir de Lunay. Certains de ses descendants ne sont plus maçons. Leurs alliances les ont transformés en hommes de la terre lors de leur progressif déplacement vers l'est de Lunay.

Tessier est un patronyme relativement peu fréquent en Vendôme. Sans doute est-ce par analogie avec Thierry qu'il est parfois écrit Theyssier. On ne peut manquer de s'interroger sur un possible courant d'émigration de Tessier du Limousin vers le Vendômois. Mais les Tessier rencontrés sont manifestement bien du Vendômois (vigneron, boucher...).

Dandelieu n'est probablement pas le patronyme de Guillaume. Ses descendants sont parfois appelés Du Dit Lieu, Dulieu et quelques autres formes analogues. Le patronyme de Guillaume devait être particulièrement difficile à prononcer pour des Vendômois peu familiers des langues d'oc.

Il est surprenant de ne pas relever la mention de professions correspondant à des activités artisanales ou industrielles de la région. Pas de carriers travaillant aux carrières de Saint-André à Villiers, pas de tanneurs, de garçons drapiers ou gantiers... Tout juste un sabotier vers 1790. Pourtant c'est vers cette époque que l'on voit apparaître un ou deux cabaretiers-aubergistes. Il faut bien qu'ils aient des clients ! À noter aussi un voiturier par terre (il est de Vendôme) et surtout en 1700 à Villiers la présence d'un maître d'école, René Gueslier. Les signatures assez fréquentes au bas des

actes dès les premiers registres donnent à penser que la fonction est bien antérieure à cette date.

Des actes paroissiaux indiquent la fonction d'une des personnes présentes. C'est ainsi que l'on a mention de sacristes, marguilliers, fabriciers, syndics, voire sonneurs de la paroisse. La répétition de la présence d'une même personne (le sacriste) peut aussi bien être attribuée à sa fonction comme témoin qu'à ses liens familiaux ou amicaux, dès lors que celle-ci n'est pas toujours indiquée. À noter que l'on peut être fabricier sans savoir signer !

Les ruraux

Des moulins sont installés le long du Loir, or la mention de « meunier » est rare à Naveil et Villiers. En 1767, Marin Chene (Chenaye ?) est meunier à Varennes. Celle de « pêcheur » l'est à peine moins : Lucas Drouin vers 1680, René Noras (1750) puis son fils Jacques (1780), Claude Colas (1785), Louis Chaillou (1765). Ce sont des habitants de Naveil, comme Jean Colas, pêcheur, domestique au moulin de Varennes. Ces pêcheurs sont à l'occasion des ouvriers agricoles (journaliers).

Les habitants de Naveil et Villiers sont avant tout des ruraux. Certains sont fermiers, d'autres laboureurs (parfois à demi-charrue), bordagers, journaliers. Beaucoup sont qualifiés de « vigneron ».

Les cultures maraîchères doivent finir par s'étendre au-delà de Vendôme puisque vers le milieu du XVIII^e siècle apparaissent quelques jardiniers. À moins que le terrain dont ils disposent soit très restreint et que cette qualification s'explique par l'exploitation intensive qui en est faite.

Le terme « bordager » est assez rare, il pourrait concerner des personnes étrangères à Naveil et Villiers. Elles viennent s'y marier ou marier un de leurs enfants ou sont témoins à un événement familial.

Il y a assez peu de laboureurs, même à demi-charrue. Le terme intervient relativement tard et semble un peu étranger à ces communes. Il s'appliquerait plutôt à des personnes venant d'autres paroisses. De la petite Beauce ?

Être fermier, c'est certainement exploiter un domaine relativement important. Les fermiers sont en relation familiale et d'affaires avec les marchands. Ils doivent avoir passé un contrat avec le propriétaire du domaine qu'ils exploitent. Vers la fin du XVIII^e siècle, ils sont parfois qualifiés de « Maître ». C'est le cas de certains Regnard, fermiers du domaine seigneurial de la Barre à Villiers, et de Brillard, fermiers de Courtozé (à la limite de Villiers et d'Azé). Marie Dumans, après le décès de son mari René Vallée, un fermier, est qualifiée de « Maîtresse ». Dans certains cas, à côté des bâtiments d'exploitation et du logis du fermier, il y a une demeure où réside le propriétaire et sa famille, soit en permanence, soit en quelques occasions. Rare est également la qualification de « journalier » qui sous-entend un travail irrégulier. Les enfants du journalier sont généralement des journaliers. On les rencontre plutôt dans les grandes exploitations (les fermes) de la petite Beauce ou des confins du Perche.

Avec le XVIII^e siècle, on découvre des domestiques et des servantes. Ce statut est-il préféré car correspondant à un emploi stable, au moins pour un temps ? Le domestique ou la servante sont parfois le fils ou la fille d'une famille ayant quelques terres et qui, en attendant leur héritage (quand il y en a un !), tentent de faire leur « pelote ». C'est ce que j'ai pu constater, plus tard, au XIX^e siècle. Mais on peut aussi être domestique dans sa belle-famille, ou bien, suite au décès du maître ou de la maîtresse de maison, avoir la chance d'épouser le veuf ou la veuve.

Claude Buffereau (1668-1714), domestique chez les Latron, épouse leur fille Jeanne, devenue veuve de Charles Marais. Malheureusement pour lui, une dizaine d'années plus tard, sa femme et ses deux enfants décèdent la même

année. Il trouve à Vendôme une autre veuve à épouser, puis neuf ans après une troisième. Il est toujours un peu comme le coucou qui, faute de biens personnels, s'installe dans des nids devenus vides. Bien d'autres exemples (moins marquants) concernent des mariages où le garçon finit par épouser la fille de la maison, souvent seule héritière de quelques maigres biens. Ils sont tous ou presque vigneron !

Ce terme recouvre des situations très variées. Au bas de l'échelle, on trouve le garçon domestique chez le possesseur de quelques vignes. Il se qualifie de « vigneron » (et non pas « journalier ») lors de son mariage auquel assiste son patron. Viennent ensuite les « vignerons pour autrui », toujours à la recherche de quelques quartiers de vigne qu'un bourgeois (ou un marchand) vendômois confierait à exploiter. Plus confortable est certainement la situation de ceux qui ont la charge d'un clos (ou d'une closerie), où, à côté de la maison des maîtres, il y a celle du vigneron. Ils sont un peu comme les fermiers vus plus haut. Enfin, il y a ceux qui possèdent et exploitent des bois, des prés, des terres à blé et des vignes. Jusqu'au début du XIX^e siècle, ce sont des vignerons (même si la surface plantée en vigne est petite) ; après ce seront des agriculteurs ou des cultivateurs.

Un vigneron sans vigne reste un vigneron lorsqu'il quitte sa paroisse pour une autre où l'on cultive la vigne. Il n'est plus qu'un journalier s'il s'installe dans une paroisse sans vigne. Ce statut de vigneron semble avoir un attrait particulier.

Jacques Buffereau (1744-1809) quitte Naveil pour épouser Françoise Bretheau à Villerable. Elle est du hameau de Chanteloup, là où il y a de la vigne. Il reste un vigneron. André, un de ses frères, s'éloigne de Naveil pour Rhodon, puis Périgny. Lui aussi a trouvé une épouse et quelques terres à exploiter, mais ce n'est plus un vigneron.

Professions féminines

Il est rare que la profession d'une femme soit indiquée. On relève bien quelques mentions de domestiques ou de servantes, mais, à la différence d'autres régions, pas de fileuse ni de tisserande. Il y a toutefois une exception pour les sages-femmes.

Jeanne Sergent (fin XVII^e) est veuve de Barthélémy Garnier. Sa nièce, Jeanne Garnier, l'est de Michel Fichepain ; Françoise Leclerc, de Gilles Picheray (les parents du tonnelier) ; et Marguerite Marchenoir, de Gilles Montaru. Par contre, en 1728, Françoise Gentils est femme de Jean Chailou. À Thoré, Marie Buffereau est également sage-femme. Deux actes de 1735 signés par le curé Michel Courtin indiquent que Françoise Leclerc (ou Leclair) et Marguerite Marchenoir, après avoir été reçues pour exercer l'office de sage-femme, ont fait serment suivant la formule prescrite par Mgr l'Évêque de Blois.

Ces dames intervenaient fréquemment pour ondoyer des enfants dont l'espérance de vie était incertaine à la naissance. Cette espérance était même nulle lorsque l'enfant était extrait du ventre de sa mère par une sorte de césarienne (« l'enfant est retiré de son sein par le côté et ondoyé sous réserve de vie »). La mère décède soit au cours d'un accouchement difficile, soit sans doute à la suite d'un avortement tardif (à 6 mois : naturel ou provoqué ?). C'est un maître chirurgien de Vendôme qui opère.

UN PAYS VIGNERON QUI SE REFERME SUR LUI-MÊME

Notamment pour Jean Vassort (*Le Vendômois aux XVIII^e et XIX^e siècles*), la société du Vendômois vigneron est fermée

et l'endogamie y est prononcée. La remarque sur le statut de vigneron va dans ce sens, tout comme on l'a vu avec les liens entre certaines familles « notables ». De tels liens ne pouvaient manquer d'exister à un moindre niveau social. Il faut remonter un peu avant le XVIII^e siècle pour comprendre d'où vient ce sentiment. L'Histoire de France du XVI^e siècle, profondément marquée par les guerres de Religion et leurs conséquences, néglige peut-être trop la petite histoire. Or, localement, que constate-t-on au tournant du XVII^e siècle ? Des familles, dont on a la trace depuis au moins le siècle précédent grâce à quelques actes présents aux Archives nationales, ont établi entre elles nombre de relations. Ces dernières ont deux objectifs : maintenir le « domaine » que la famille exploite, favoriser aujourd'hui (ou plus tard) l'accès de certains membres de la famille à un statut plus marquant que celui d'exploitant agricole (fermier ou vigneron).

Au départ, la société du Vendômois vigneron n'est certainement pas fermée. Mais, au cours du temps, elle rencontre plusieurs obstacles. Difficile, la sortie par le haut le devient de plus en plus, notamment pour des raisons économiques. La démographie et le partage des terres lors des successions selon la coutume d'Anjou conduisent à réduire les surfaces exploitables par chacun (13). Reste une sortie vers le bas : les journaliers, les vignerons pour autrui... Mais apparemment pas ou très peu de départs vers d'autres lieux. Encore que l'indication « au service du roi ou de sa majesté » correspond sans doute à une présence à l'armée. C'est bien le cas pour François Buffereau, soldat en 1752 à Orléans, où il finit par s'installer. Trois décès lointains à l'époque de la Révolution ou plutôt de l'Empire laissent à penser que d'autres départs ont eu lieu durant cette période, mais tous n'ont pas donné lieu à un tardif avis de décès.

Subsiste néanmoins un noyau qui tente de conserver ce qui peut l'être. On en a la preuve dès lors que certains actes des registres du XVIII^e siècle commencent à indiquer les hameaux où vivent les familles. Des Latron, des Rousineau et des Rouleau restent proches les uns des autres sur les hauteurs de Naveil, de la Chaise à la Lézonnière. Des Colas, qui leur sont liés, peu à peu colonisent tous les hameaux de Naveil. À Villiers on constate une concentration d'unions entre habitants des hameaux de la Garelière, de Vaucroix et de la Barre. Thoré regarde vers Villiers, et réciproquement, avec la bénédiction des Vimeur de Rochambeau qui ont intérêt à ce que les exploitants des terres sur lesquelles ils conservent des droits féodaux ne fassent qu'une même grande famille. Faute de pouvoir acquérir des terres sur sa paroisse, il est naturel, dès lors que les siennes sont proches de la paroisse voisine, de contracter union avec celui ou celle qui peut apporter de quoi agrandir le « domaine ». On se remémore avant qu'il n'en soit question !

On regarde donc un peu au-delà de sa paroisse, mais pas bien loin ; tout en restant dans le même milieu. On comprend mieux, alors, les mariages du siècle précédent dans ce qui constitue de véritables dynasties paysannes qui perdurent.

Du fait du passage d'une rive à l'autre du Loir, les alliances ne font plus intervenir les mêmes familles. Jacques Buffereau, marié à Naveil avec Jeanne Fouquet au début du XVIII^e siècle, quitte Villiers. Demeurant au Bois aux Moines, ses descendants épousent qui un (ou une) Latron, qui un Rouleau ou un Colas. Alors que ses cousins restés sur la rive droite continuent à s'allier à des familles également de la rive droite (Villiers et Naveil). Le même schéma se reproduit au XIX^e siècle avec ses loin-

(13) Dès 1734, Jean Buffereau est arpenteur. Un de ses fils le sera également. Il fallait bien délimiter ces terres partagées à n'en plus finir à chaque succession.

tains cousins : Louis Charles Joseph Buffereau et ses descendants.

Ce Jacques a quelques biens puisqu'il contribue seul en 1732 à l'achat de 5 livres de cire blanche pour le Bâton de saint Gervais et de saint Protais. Peu de temps après, Pierre Latron contribue seul pour les 3,5 livres du Bâton de saint Sébastien. Les temps changent si l'on en juge par le fait qu'en 1763 il y a 10 contributeurs pour quelques livres de cire blanche et qu'en 1773 ils sont encore 7 pour les 6 livres du luminaire de la Vierge à Naveil. Mais peut-être le curé et la fabrique préfèrent-ils faire participer plus de paroissiens.

En 1764, à son décès, le sieur Pierre Picheray fait don de 303 livres 9 sols et 6 deniers pour l'achat d'un encensoir d'argent par la paroisse de Villiers. Il reste des paroissiens pieux et « riches ».

DÉPARTS ET ARRIVÉES

Il est bien difficile de connaître les départs du Vendômois, dont le flux n'est peut-être pas négligeable. On dispose très rarement d'éléments pour savoir où sont allés ces partants. Là où l'on pense en avoir trouvé un, il n'est généralement pas possible d'identifier la famille d'origine. Nombreux sont ceux dont on retrouve ni la trace du décès (celui de certains enfants en bas âge n'était pas toujours enregistré), ni celle de la présence dans une autre paroisse. On a trace de quelques certificats délivrés au curé de la paroisse où a lieu le mariage d'un Naveillois ou d'un Villersois sans pouvoir toujours savoir si le marié est revenu avec son épouse ou bien s'il est finalement parti.

Inversement il y a des arrivées. Tous ne viennent pas d'aussi loin que ce vacher du Beaufortain qui vient mourir à Villiers dans le premier tiers du XVIII^e siècle ou que ces maçons du Limousin. En principe, le mariage est célébré dans la paroisse de la mariée. De ce fait, on sait assez souvent d'où vient le marié. Si l'on ne tient pas compte des paroisses voisines (comme on l'a déjà indiqué, certains demeurent en limite de deux paroisses : de ce fait, les unions ont lieu tantôt dans l'une, tantôt dans l'autre), le nombre de cas est assez restreint. Les paroisses d'où les mariés sont originaires ne sont pas très éloignées (trois exceptions : Blois, Herbault et Saint-Calais) et seraient plutôt situées à l'ouest d'une ligne nord-sud passant par Vendôme. La mention « paroisse de droit et paroisse de fait » qui figure sur quelques actes donne à penser que le marié est déjà bien installé là où il se marie, même s'il a gardé des attaches avec la paroisse dont il est originaire. Il est d'ailleurs parfois probable qu'il s'agit d'un retour vers le milieu d'origine.

Une autre approche consiste à s'intéresser aux patronymes (14). Durant deux siècles, le stock change peu. Peu ou pas de disparitions, peu ou pas de noms nouveaux. Les Butard (de Vendôme) ont conservé des liens avec la région d'Azé. Les D'huiteau (ou Duiteau) sont également des environs ; un moment habitants de Thoré, ils viendraient de Vendôme. Il est par contre plus difficile de suivre tous les porteurs de certains patronymes comme Besnard, Chaillou, Colas, Colin, Fouquet, Gaillard, Norguet, Noury, Regnard ou Roussineau (15), pour ne citer que les principaux. Même si, en remontant certainement assez loin dans le temps, ces

(14) On ne peut pas se servir du *Dictionnaire de Vendômois* de R. de Saint Venant : il a tendance à noter de préférence les patronymes soit ayant un rapport plus ou moins direct avec des faits marquants, soit de quelques notabilités.

(15) En outre, l'orthographe de certains de ces noms est incertaine. Besnard est aussi Benard ; Chaillou, Chaillon ; Noury, Nouri ; Regnard, Renard. Norguet est parfois écrit Noriet.

familles ont probablement une même origine, elles semblent l'avoir oubliée. Dès le début du XVII^e siècle, telle branche se distingue nettement de telle autre par le lieu où elle est implantée, par les mariages contractés et par son niveau social (pour autant que l'on puisse en avoir une idée). À gauche du Loir on a des Latouche, à droite des La Touche, qui d'ailleurs migrent vers Vendôme. Les choses changent un peu après la période de la Révolution où (pour ces paroisses) apparaissent de nouveaux patronymes et de nouveaux métiers.

Dans le cas des journaliers, il y a peu d'attaches à une terre que l'on n'a pas. L'important est le lieu où l'on trouve du travail. Il n'est donc pas rare que les enfants du journalier le soient également et qu'ils aillent chercher un emploi dans les paroisses des environs, s'éloignant ainsi peu à peu de leur lieu de naissance.

Un exemple peut-être un peu extrême est celui d'un fils de journalier, journalier lui-même. Il quitte sa paroisse, se marie dans une autre et baptise ses deux enfants dans deux paroisses différentes. Celle de son décès n'a pas été retrouvée. L'état de journalier remonte à l'époque où le grand-père du premier quitte la vigne et Villiers pour Azé et le labour.

DES MARIÉS QUE L'ON REMARIE

La faible mobilité des familles et le souci de reconstituer un « domaine », fragmenté par les successions selon la coutume d'Anjou, ne peuvent que conduire à un certain niveau d'endogamie. Le nombre de mariages où les deux époux portent le même nom va croissant tout au long du XVIII^e siècle. Tout comme la mention dispense pour parenté. Encore que pour celle-ci il faudrait sans doute pouvoir distinguer entre la parenté de sang et celle d'esprit (fils ou fille de parrain ou marraine) ? Il faut certainement relativiser car au siècle qui précède tout comme au suivant il n'est pas fait état de dispense, or le cas devait se produire déjà au XVII^e siècle. On en a plusieurs preuves au XIX^e siècle.

À Villiers, Michel Courtin et son successeur le curé Babault sont particulièrement attentifs à ce que les choses soient faites dans les règles.

Ainsi, « l'an mil sept cent soixante et onze le septième jour du mois de mars vue la dispense accordée le quatre de ce mois par Monseigneur l'évêque de Blois, signée Pommarie vic. gén. contresignée Pointeau secrétaire du sceau de Mon dit Seigneur évêque tant du quatrième degré de consanguinité que de publications de bans et du temps de carême adressée à nous prêtre curé de cette paroisse portant pouvoir à célébrer de nouveau et à réhabiliter le mariage de Jacques Buffereau vigneron fils majeur de Jacques Buffereau et de Jeanne Noury ses père et mère et Marie Buffereau, fille majeure de défunt Vincent Buffereau et de défunte Marie Anne Fouquet aussi les père et mère d'une part tous deux de cette paroisse avaient contracté mariage ensemble dans cette église dans la bonne foi il y a cinq ans et depuis lequel ils avaient habité et vécu ensemble en mari et femme dont il serait parvenu deux enfants Marie et Jeanne sans savoir qu'il y eut entre eux aucun empêchement dirimant et s'en étant trouvé un depuis par l'examen qui en a été fait par nous curé sus dit et sur quoi nous avons de nouveau célébré et réhabilité le mariage entre les deux parties avec les cérémonies prescrites par l'église au moyen de la dispense, les enfants nés et à naître demeurant légitimes.

« Ont été présents M^e Louis Mathurin Méreau, notaire, René Gillard, Joseph Cousin, Louis Bonnet, Jean Joubert, et François Louis qui ont signé avec nous. Babault, curé. »

On ne peut manquer de sourire au spectacle des époux tenant par la main leurs enfants sur le chemin de l'église

pour aller s'y remarier ! On relève d'autres exemples de telles réhabilitations, mais peut-être moins spectaculaires qu'ici où les deux personnages ont le même nom. Il semble d'ailleurs que leur parenté (à courte distance) ne soit pas par les Buffereau !

En 1743 à Villiers, les raisons de la réhabilitation de mariage de Jean Courtin, tailleur d'habits, fils de feu René Courtin et de feu Marie Drouin, et de Marie Marguerite de La Touche, fille de feu Pierre de La Touche, maître chirurgien et de feu Marie Delahaye, sont indiquées. Le mariage initial avait eu lieu en 1735 à Épuisay.

Michel Gentils		
Jeanne Gentils		Marthe Gentils
René Courtin		Marguerite Chevalier
René Courtin		Pierre de La Touche
Jean Courtin	(les mariés, remariés)	Marie Marg. de La Touche

Il a fallu remonter déjà assez loin pour justifier la dispense. Il est souvent difficile de retrouver l'origine de la dispense bien qu'*a priori* la parenté soit proche (3^e ou 4^e degré comme on les comptait à l'époque). Par contre, il est fréquent de trouver une parenté analogue à celle de Jean Courtin et Marie Marguerite de La Touche sans pour autant qu'une dispense soit indiquée. Peut-être fallait-il avoir les moyens de payer les frais correspondants ?

L'endogamie est patente tout au long de l'échelle sociale. Comme les mariages ont généralement lieu dans le même milieu social, c'est l'endogamie sociale qui est particulièrement marquée pendant la période étudiée. Cependant, bien que limités, les faibles déplacements géographiques ont pour effet d'unir des familles qui n'ont pas de liens entre elles et, par conséquent, d'introduire un certain renouvellement.

Si la *Condita* a disparu depuis fort longtemps, tout semble indiquer que, dans la période étudiée, tout se passe comme si rien ou presque n'avait changé. C'est la tendance longue de l'Histoire. Pourtant l'évolution est en marche. La démographie croissante, l'administration qui se met en place et les contraintes sociales préparent une nouvelle époque qui commence à se manifester dès le début du XIX^e siècle. Cependant, encore aujourd'hui, on retrouve des descendants de ces familles, toujours attachés à la vigne et au Vendômois. La tendance longue n'est pas achevée.

ARMAND DE LA BONNINIÈRE DE BEAUMONT

1782-1859

Pierre de Beaumont

C'est en février 1815 qu'Armand de Beaumont est nommé sous-préfet de Vendôme par ordonnance royale de Louis XVIII. Il succède à M. de Contades dans cette fonction qu'il conserve jusqu'en 1824 pour suivre sa carrière ailleurs. Mais les liens très étroits qu'il avait noués dans cette ville le conduisent à y revenir en 1830 jusqu'à la fin de sa vie.

Armand de Beaumont arrive donc en février 1815 à Vendôme. Et cela à sa demande, alors qu'il avait été nommé maire de la commune de Notre-Dame-d'Oé, en Indre-et-Loire, à quelques lieux de Beaumont-la-Ronce où il était né le 4 mars 1782.



Armand de Beaumont préfet
(huile, collection privée)
(Photo : Serge Dupré)

La vie de ce personnage, sa carrière et sa générosité envers les habitants de la ville de Vendôme sont certes connues de certains d'entre eux. Et à l'occasion du centenaire de sa mort, une communication en a déjà été faite à l'Assemblée générale de la Société Archéologique du Vendômois, en décembre 1959.

La présente communication apportera un nouvel éclairage sur la vie du préfet de Beaumont en élargissant les souvenirs que l'on peut connaître de sa carrière et de sa famille.

QUI ÉTAIT DONC CET HOMME ET QUELLES ÉTAIENT SES ORIGINES FAMILIALES ?

Armand de Beaumont était un des descendants de la famille Bonnin de la Bonninière. Les Bonnin, d'origine chevaleresque, ont vu leur nom mentionné à Saint-Jean-d'Acre en 1191, tout comme leur voisin Guillaume de Bueil, à la III^e croisade, celle du roi Philippe-Auguste, partie notamment de la ville de Tours. Alors qu'ils sont devenus La Bonninière, on retrouve l'un d'eux aux côtés de Jeanne d'Arc, au siège d'Orléans, en compagnie de Fromentière, un proche parent parti également de Beaumont-la-Ronce.

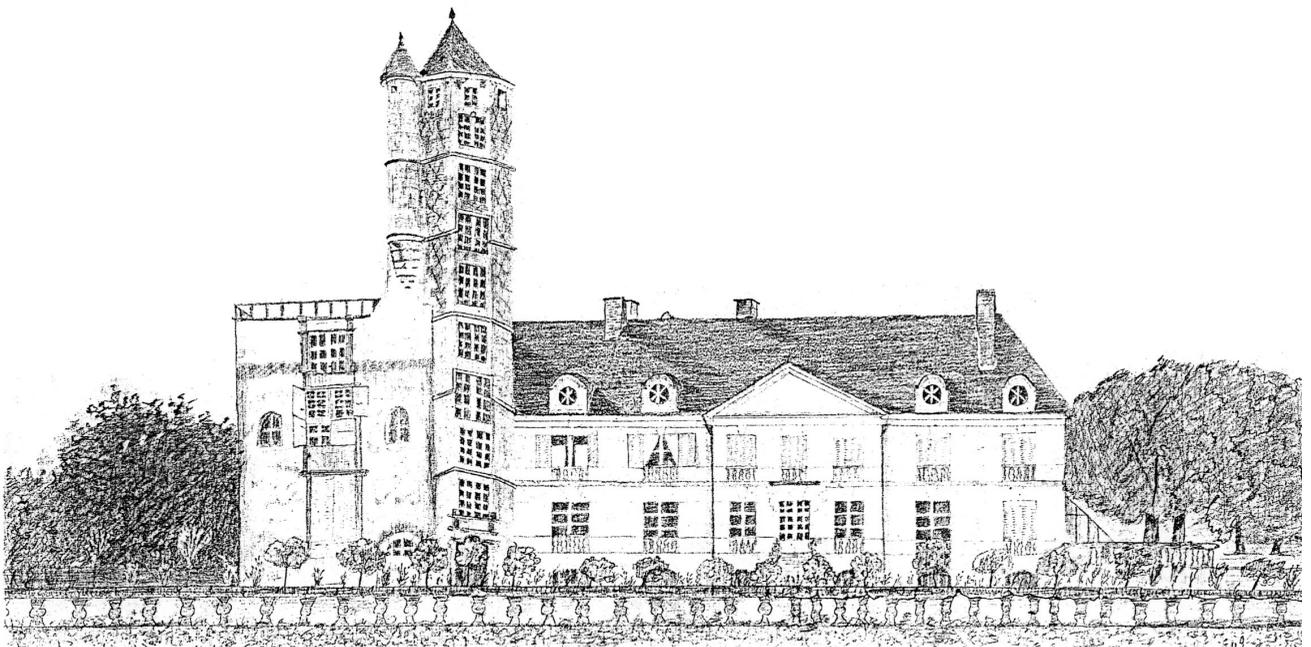
Titulaires de diverses seigneuries, y compris à Beaumont-la-Chartre, les La Bonninière acquièrent le château de Beaumont-la-Ronce en 1691.

Mais ce n'est qu'en 1757 que les seigneuries des La Bonninière, situées à Beaumont-la-Ronce, Neuvy-le-Roi, Louestault, notamment, sont érigées en marquisat, au bénéfice de Claude de la Bonninière, trisaïeul d'Armand de Beaumont, pour services armés rendus au roi de France.

Deux générations plus tard, à l'époque de Louis XVI, Anne Claude de Beaumont et son épouse Marguerite Le Pellerin de Gauville eurent treize enfants ; Armand, le futur sous-préfet de Vendôme, est le onzième et le septième de neuf garçons.

L'objet n'est pas ici de revenir sur les carrières des nombreux membres de cette famille. Notons seulement que la tradition conduisait au schéma suivant : pages du roi et de la reine ou demoiselles d'honneur, dès la prime adolescence ; les garçons rentraient ensuite au service des armées, puis, plus ou moins rapidement, revenaient dans leurs fiefs pour s'occuper de leur patrimoine, de la gestion administrative qui y était attachée et se mettre au service de la population locale.

Le service de l'État primait et la plupart des frères d'Armand menèrent de remarquables carrières, tant sous l'Empire que sous la Monarchie constitutionnelle. La force de caractère et la chance leur avaient en effet permis de traverser l'époque révolutionnaire sans subir de catastrophe irréversible. Le marquis de Beaumont, ci-devant citoyen La Bonninière, dut cependant se séparer par la suite du marquisat de la Chartre, hérité du marquis de Gauville, pour faire face à l'installation de ses nombreux enfants au lendemain de la tourmente.



Le château de Beaumont-la-Ronce vers 1800 (dessin, collection privée)

SES DÉBUTS DANS LA VIE

Qu'en a-t-il été de notre futur sous-préfet de Vendôme ?

En 1785, âgé seulement de 3 ans, il est reçu de minorité, comme ses frères aînés, à l'Ordre de Malte ou de Jérusalem. Et à 7 ans, en 1789, il est enseigne au régiment des Gardes, affectation correspondant à celle d'un enfant relevant de la Maison des pages.

On le retrouve ensuite en Angleterre, sous la Révolution. Et, le 15 mars 1796, il s'embarque à Southampton, avec son frère Charles, âgé de 30 ans, et d'autres gentilshommes, sous les ordres du comte de Sérant, pour débarquer sur des chaloupes à Cancale et rejoindre l'insurrection des Chouans aux ordres de M. de Puisaye. L'on sait quel fut le désastre de cet épisode de la guerre de Vendée ; et, pour échapper au massacre, les deux frères durent regagner à la nage les navires anglais.

Armand de Beaumont revient cependant assez vite en France, en 1798, pour rejoindre son père au château de la Gidonnière, siège du marquisat de la Chartre. Et, à 22 ans, il fonde un foyer en épousant le 5 septembre 1804, en l'église de la Madeleine à Vendôme, Catherine Lemoine de la Godelinère, née en 1784 dans cette ville, d'une famille qui y était établie. Elle était la fille de Marie-Catherine Hainque et de Jacques Lemoine de la Godelinère, lieutenant général au baillage de Vendôme, position importante qui mériterait de faire l'objet d'une étude historique.

Ainsi, pendant quelques années, il mène une vie de famille avec ses jeunes enfants au château de l'Hopiteau, à Notre-Dame-d'Oé, en s'occupant des biens familiaux estimés en 1811 à 8 000 F de revenus et en s'engageant dans la gestion de sa commune comme maire de 1812 à 1815.

SOUS-PRÉFET DES « CENT-JOURS »

Assumer des responsabilités préfectorales au lendemain de la première Restauration n'était pas sans difficultés. Une reprise en main de l'Administration et de l'esprit public s'imposait.

C'est pourquoi, dès sa réception par les autorités de la ville à la sous-préfecture, le 11 mars, le sous-préfet s'adresse à eux dans ces termes :

« L'union seule fait le bonheur de la société. Le Roi la demande, cette union. Pourquoi, avec des idées qui tendent toutes au même but, poursuivre des routes différentes ? Il n'y en a qu'une véritable. Prenons-la. Tous mes soins, toutes mes pensées seront désormais consacrés à la prospérité de mon arrondissement. »

Ayant félicité les élus de la ville et les fonctionnaires publics de leur gestion, il adresse aussi une circulaire aux maires de l'arrondissement :

« Je ne puis me dissimuler l'étendue des devoirs qui sont imposés. Mon premier besoin est l'affection de mes administrés. Sans elle, sans leur confiance, je me croirais incapable d'opérer le bien : aussi ferai-je tous mes efforts pour parvenir à la mériter. »

Et il rappelle aussi à chacun ses devoirs :

« C'est particulièrement MM. les Maires que j'invite à répondre avec la plus grande exactitude aux demandes qui leur seront faites. Ils n'oublieront pas que le retard d'un seul d'entre eux suffit souvent pour arrêter l'effet des dispositions les plus utiles. »

Mais, au même moment, Napoléon avait débarqué de l'île d'Elbe et entamait sa reconquête du pouvoir. Louis XVIII fait diffuser une proclamation ainsi qu'une ordonnance, parue au *Bulletin des lois*, pour arrêter Bonaparte déclaré « traître à la patrie », dans sa marche sur Paris.

Le sous-préfet de Vendôme invite donc tous les maires de son arrondissement à faire voter par leur Conseil une « adresse de fidélité » au roi. Mais, alors que l'on s'efforçait de mettre sur pied une garde nationale, les événements se sont accélérés. Et le retour de Bonaparte conduit même des fonctionnaires à suspendre leurs tâches.

Neuf jours après son installation, Armand de Beaumont démissionne, le 20 mars 1815, jour du retour de Napoléon à Paris. Et il passe assez rapidement dans les troupes royalistes de l'Ouest commandées par le général d'Andigné, en qualité de capitaine adjoint de l'état-major.

Puis, lorsque Louis XVIII rentre à Paris, il fait partie de son escorte. Et il se précipite aussitôt pour rejoindre

son poste à la sous-préfecture de Vendôme. Cet intermède n'avait pas été de tout repos pour lui, ainsi que le montre une pièce de son dossier : « Traîné à Chartres, le pistolet sur la gorge, il y défendit encore les intérêts de ses administrés » !

Et celui-ci de préciser, dans ses notes :

« Cette malheureuse époque terminée, je vins reprendre l'administration de mon arrondissement. J'y suis arrivé quelques heures avant les troupes étrangères, pour tâcher d'adoucir aux habitants les malheurs d'une invasion. Je fus assez heureux, pendant trois mois, que mon arrondissement fût occupé par sept mille Prussiens de l'armée de Blücher, pour diminuer les charges considérables qui pesaient sur les habitants et leur rendre quelques services. J'en imposai aux Prussiens par ma fermeté et je finis même par acquérir leur estime. Exigeant qu'ils ne fissent aucune réquisition de leur chef, ils commencèrent par m'emmener à Chartres, refusant de leur donner le moyen de lever des impôts. Gardé pendant quelques jours, ils finirent par me renvoyer à mon poste, persuadés qu'ils n'obtiendraient rien de moi que par les ordres de mon gouvernement, et ils finirent par se soumettre à ma demande. »

Le général prussien manifesta finalement son estime au sous-préfet. Mais, surtout, les administrés lui témoignèrent une profonde reconnaissance. C'est ainsi que le conseil municipal de Vendôme, dans sa séance du 30 juin 1816, prit la délibération suivante :

« (...) Considérant que, sous l'Ancien Régime, les villes qui avaient à se louer de la bonne administration de leurs premiers magistrats, ne négligeaient pas de les inviter à ajouter aux prénoms de leurs enfants celui de la cité dans laquelle ils résidaient, voulant donner à Monsieur le Sous-Préfet de cet arrondissement un gage de son estime et de satisfaction pour la conduite honorable qu'il a tenue dans les moments difficiles, à l'époque du séjour des troupes prussiennes, exprime le vœu que M. le Comte de Beaumont veuille bien ajouter aux prénoms de son enfant celui de "Vendôme". »

Le comte Armand de Beaumont attendait alors la naissance de son septième enfant. Le roi Louis XVIII accorda donc l'autorisation qu'il lui fut donné le nom de la ville. Théobald, Vendôme, Hippolyte de Beaumont, né le 26 août 1816 à Vendôme, décéda malheureusement prématurément, le 1^{er} avril 1839, à 23 ans, alors qu'il s'était engagé dans la carrière militaire.

Les événements politiques de 1813 avaient conduit un certain nombre de fonctionnaires du royaume à s'éloigner de leur siège. Aussi leur a-t-il été accordé une indemnité. Cela était le cas du sous-préfet de Vendôme qui se vit attribuer une indemnité de mi-traitement de 1 500 F. Celui-ci eut le geste de l'abandonner au Trésor public.

LA GESTION DU SOUS-PRÉFET

Une des premières préoccupations du sous-préfet fut de réorganiser ses services. À son arrivée, la sous-préfecture était installée à l'abbaye de la Trinité, avec son prolongement dans le bâtiment perpendiculaire de l'ancien logement des hôtes et de l'infirmerie des moines. Elle est ensuite transférée dans l'immeuble des religieuses du Calvaire, rue de la Cormegeaie, abandonné le 26 juin 1815 par ses occupantes. Elle devait s'installer ensuite dans l'ancien hôtel de Trémault, 13, rue Guesnault. Ce n'est que plus tard qu'elle devait finalement rejoindre l'hôtel de la Bersière, place Saint-Martin.

Les Prussiens partis, le sous-préfet a dû faire face à l'indemnisation des dommages causés. Aussi adresse-t-il aux habitants un appel, dont les extraits ci-dessous témoignent de son sens élevé du devoir et de la solidarité :

« Messieurs, Avocat des Pauvres, je viens près de vous réclamer leurs droits... Une assemblée composée des personnes les plus marquantes de la ville de Vendôme, offre aux malheureux de grands motifs de consolation... À cette réunion de charité, le magistrat fera voir qu'il n'est sévère que par devoir et par nécessité, que partout ailleurs, il est compatissant et généreux... Un conseil municipal comme celui-ci se montrera tuteur des pauvres... Si les circonstances malheureuses nécessitent de nouveaux sacrifices pour occuper la classe indigente jusqu'au moment de la récolte, j'ai l'assurance de les obtenir des cœurs généreux qui n'ont jamais été fermés au malheur. Je ne puis garantir la tranquillité de chacun si vous ne venez à mon secours... Réfléchissez, Messieurs, à ce que j'ai l'honneur de vous dire... Je ne vous demande que l'abandon de votre part dans l'emprunt fait lors du séjour des troupes étrangères, emprunt sur le remboursement auquel vous deviez peu compter. Beaucoup d'habitants de la ville attendent votre exemple pour l'imiter et joindre leur souscription à ceux qui l'ont déjà faite... »

De même, le sous-préfet adresse aux conseils municipaux des villes de Montoire et de Mondoubleau une lettre conçue dans les mêmes termes, et de conclure :

« J'eus la satisfaction de recevoir cet abandon de presque tous les habitants aisés, ce qui montait à une somme considérable qui fut versée aux bureaux de bienfaisance et de charité, pour soulager les pauvres hors d'état de travailler, et donner de l'occupation aux autres. »

Armand de Beaumont avait consigné un certain nombre de réflexions sur ses activités dans un cahier aujourd'hui classé à la bibliothèque municipale. Il y traite de différentes questions relatives à son administration, ainsi que des lettres ou des discours dont il serait sans doute fastidieux de présenter des commentaires complets. Certains éléments sont cependant utiles à signaler.

Ainsi peut-on y lire la copie d'une lettre du prince de Talleyrand ou encore du directeur de la police du royaume, remerciant le sous-préfet d'avoir sauvé un courrier expédié en Espagne, et, pour le second, de lui avoir signalé les exactions commises par les Prussiens.

Le *Bulletin de la Société Archéologique du Vendômois* rapporte en 1879 les avatars survenus au clocher de la Trinité. Alors que des restaurations importantes avaient dû y être faites plusieurs années plus tôt, la pointe de la flèche avait été de nouveau abattue par l'orage le 2 mai 1818. Le sous-préfet décrit ainsi cet accident :

« Samedi dernier, une nuée considérable, après avoir plané sur la ville depuis 4 jusqu'à 5 heures du soir, a crevé avec la plus grande violence ; la foudre s'est précipitée avec un horrible fracas sur la grande croix qui surmontait la flèche du clocher de l'Abbaye, l'a brisée en cinquante morceaux, et a renversé vingt à vingt-cinq pieds de cette flèche. Les matériaux, en tombant d'une hauteur aussi considérable, ont causé beaucoup de dommages à plusieurs autres parties du clocher, crevé les toits du quartier du côté de cet édifice, enfoncé le corps de garde, tué raide un des cuirassiers qui s'y trouvait et blessé quatre autres, dont un assez grièvement mais qui n'en mourra pas ; la foudre a encore atteint cet édifice en plusieurs endroits.

« La détonation du coup de tonnerre a été si forte, que toutes les vitres des croisées de la sous-préfecture, du côté de la cour, ont été brisées, ainsi qu'au quartier et dans plusieurs maisons environnantes... »

Cependant, les travaux de protection sont longs à s'effectuer et le sous-préfet insiste auprès de la Préfecture :

« La confection de ces réparations devient de plus en plus urgente. Les vents continuels font craindre la chute de quelques pierres qui ne sont plus d'aplomb et sont dérangées ; les mortiers ne les liant plus, on voit le jour par les joints. »

L'on sait que les travaux de réhabilitation furent finalement réalisés en 1819.

L'inondation de 1820, qui dura plusieurs jours, donne aussi lieu à une certaine effervescence. L'on devait circuler

en bateau dans les rues ; et dans les quartiers des faubourgs de Paris et des Quatre-Huyes, des maisons menaçaient ruine et des habitants se trouvaient isolés et sans ressources. C'est ainsi que le sous-préfet s'efforça de s'y rendre à cheval pour aller porter des secours. La lettre que lui adressa le lendemain un vieillard aveugle mérite mention :

« Monsieur le Sous-Préfet, la généreuse prévoyance que vous avez eue à mon égard en vous exposant à un danger trop évident et en me faisant visiter sans cesse pour me soustraire aux horreurs de la faim et au sort qui me menaçait, m'ont pénétré d'une reconnaissance qui ne finira qu'avec ma vie... Un vieux militaire aveugle et infirme par suite de fatigues qu'il a éprouvées pendant le grand nombre d'années qu'il a suivies la carrière militaire, vous a inspiré de l'intérêt et de la commisération. M. le Comte, cette bonté, cette humanité particulière me touchent et m'honorent infiniment comme le grand nombre de ceux que vous avez daigné visiter sans cesse et secourir pendant le temps qu'a duré l'inondation épouvantable dont il n'y a pour ainsi dire point de victimes grâce à vos soins et à votre empressement. Puisse le ciel vous récompenser comme vous le méritez ! Quant à moi, Monsieur le Sous-Préfet, je n'oublierai jamais le signalé service que vous avez bien voulu me rendre dans mon isolement. J'ai l'honneur d'être (...). »

C'est ainsi qu'en reconnaissance de son dévouement, la municipalité de Vendôme et le conseil d'arrondissement l'ont proposé pour la Légion d'honneur. Et Louis XVIII le nomma dans cet ordre, essentiellement réservé, à l'époque, aux mérites militaires, le 21 mai 1816.

De fait, les actions d'Armand de Beaumont s'étendaient à des questions très diverses : soutien à la Fondation de la Société d'agriculture, restauration de l'église du Calvaire, distribution des prix des demoiselles du Calvaire, etc. Et il prenait à cœur de répondre aux préoccupations de ses administrés.

Les liens qu'il avait ainsi noués avec les élus, les notables et la population de son arrondissement se poursuivirent jusqu'en 1824. Mais, entre-temps, intervint l'importante action : celle du don du château.

LE DON DU CHÂTEAU DE VENDÔME

Le château de Vendôme faisait partie du patrimoine des Bourbons-Vendôme sous l'Ancien Régime.

Peu habité et médiocrement entretenu, il avait été vendu comme bien national sous la Révolution en janvier 1791 pour 14 000 écus. L'on sait que l'acheteur, un certain Fournier, n'était pas solvable ; et la propriété fit l'objet d'une nouvelle vente après division en six lots.

Le citoyen Pasquier fut adjudicataire du sixième lot, comprenant la Montagne et la plus grande partie du bâtiment, logis, tour et remparts. L'acquéreur avait pour intention de démolir cet ensemble pour en exploiter et vendre les pierres ; mais il décéda avant de réaliser tout son projet.

Ainsi, en 1819, Armand de Beaumont se propose-t-il de racheter cet ensemble. Et par acte passé devant M^e Philippe Renou, notaire, il procède à cette acquisition :

« Mme Veuve Pasquier et ses enfants, vendent au Comte Armand de Beaumont, Sous-Préfet de l'arrondissement de Vendôme, demeurant Hôtel de la sous-préfecture de cette ville :

« 1 / Les tours et murailles encore existant du château de Vendôme à prendre du pont de Beauce jusqu'à la partie des mesures et friches qui appartiennent au Sr Pasquier, plafonneur.

« 2 / Le fossé extérieur du château qui est au midi et à l'orient desdites tours et murailles qui s'étend depuis le pont, jusque sur le sentier des trois piliers, et également jusqu'à la portion du Sr Pasquier, plafonneur.

« 3 / La partie de la Montagne, fossé et buttes nouvellement défrichées par le Sr Botron, laquelle partie est déterminée par 6 bornes qui y ont été placées par le Sr Pasquier géomètre à Vendôme, et qui la limitent d'avec celle réservée par les vendeurs, la première cotée A., etc., etc. Total : 1 ha 69.40.

« Prix d'achat : 1 524 fr., ce qui avec les frais, fit une somme de 1 709 fr. 67. »



Actuelle sous-préfecture (ancien Hôtel de Prunelé)

(Fonds Anginot. Images et sons en Vendômois)



II^e vue du château en 1689

Le montant est difficilement comparable au prix de vente des biens en 1791. La monnaie avait changé ; il ne s'agissait plus que d'un lot sur six. Le château en ruines n'était plus source de revenus ; et la Vve Pasquier n'en attendait pas de spéculation.

En réalité, le sous-préfet avait pour intention d'offrir cette acquisition à la commune de Vendôme, comme en témoigne la délibération du conseil municipal du 21 juin 1819 :

« M. le Maire a donné lecture d'une lettre qui lui a été adressée le 28 mai dernier par M. le Cte de Beaumont, Sous-Préfet de l'arrondissement de Vendôme, qui annonce que, voulant préserver d'une destruction totale les ruines de l'ancien château de Vendôme, il a fait l'acquisition des tours et murailles encore existantes, des fossés intérieurs, et du plateau de la Montagne, qu'il offre à la commune, déclarant lui en faire dès le moment l'abandon pur et simple.

« Suivant la lettre précitée, le plateau du château qui présente des points de vue magnifiques, deviendra une promenade publique et serait converti en jardin. M. de Beaumont témoigne le désir d'être chargé par le Conseil Municipal de l'exécution et de l'embellissement de ce jardin.

« Il a donné également lecture d'une réponse de M. le Secrétaire d'État de l'Intérieur d'une lettre qui lui a été adressée le 29 mai dernier par M. le Cte de Beaumont, sous laquelle son Excellence témoigne sa satisfaction de l'acquisition et du don fait par M. de Beaumont à la ville de Vendôme, des restes du château qui la domine et qui fait partie de l'apanage de Monsieur, aujourd'hui notre Souverain.

« Le Conseil arrête à l'unanimité : le don fait à la ville par M. le Cte de Beaumont, des restes du château de Vendôme, ancien patrimoine de Henri IV, et qui fit partie de l'apanage de notre Auguste Souverain, est accepté avec reconnaissance.

« Le plateau de la Montagne sera converti en une promenade publique par les soins de M. le Cte de Beaumont, qui désire se charger de l'exécution du jardin projeté, et de son embellissement.

« Sa Majesté est suppliée d'approuver par une ordonnance, le don fait à ses fidèles Vendômois, qui toujours ont conservé la mémoire des bienfaits des princes leurs seigneurs, à ces mêmes Vendômois, dont le souvenir se rattache sans cesse à cette antique et noble race des Bourbons, illustrée dans les fastes de la gloire, comme elle est immortelle dans les annales de la bonté... »

Une ordonnance du roi, en date du 17 novembre 1819, autorise cette acceptation.

« Louis par la grâce de Dieu, Roi de France et de Navarre

« À tous ceux que ces présentes verront, salut,

« Sur le rapport de notre ministre Secrétaire d'État au département de l'Intérieur, notre Conseil d'État, entendu,

« Nous avons ordonné et ordonnons ce qui suit :

« Article I^{er} :

« Le Maire de la ville de Vendôme, département du Loir-et-Cher, est autorisé à accepter, au nom de la ville, l'offre de donation à elle faite par le Sieur Comte de Beaumont de l'ancien château de Vendôme et de ses dépendances. Il sera passé acte public de ladite donation.

« Article II^e :

« Notre Ministre, Secrétaire d'État de l'Intérieur, est chargé de l'exécution de la présente ordonnance qui sera insérée au bulletin des Lois.

« Donnée en notre château des Tuileries le 17 novembre de l'an de grâce mil huit cent dix neuf et de notre règne le vingt cinquième. Signé Louis.

« Par le Roi : le Ministre Secrétaire d'État au département de l'Intérieur, signé le Comte Decaze.

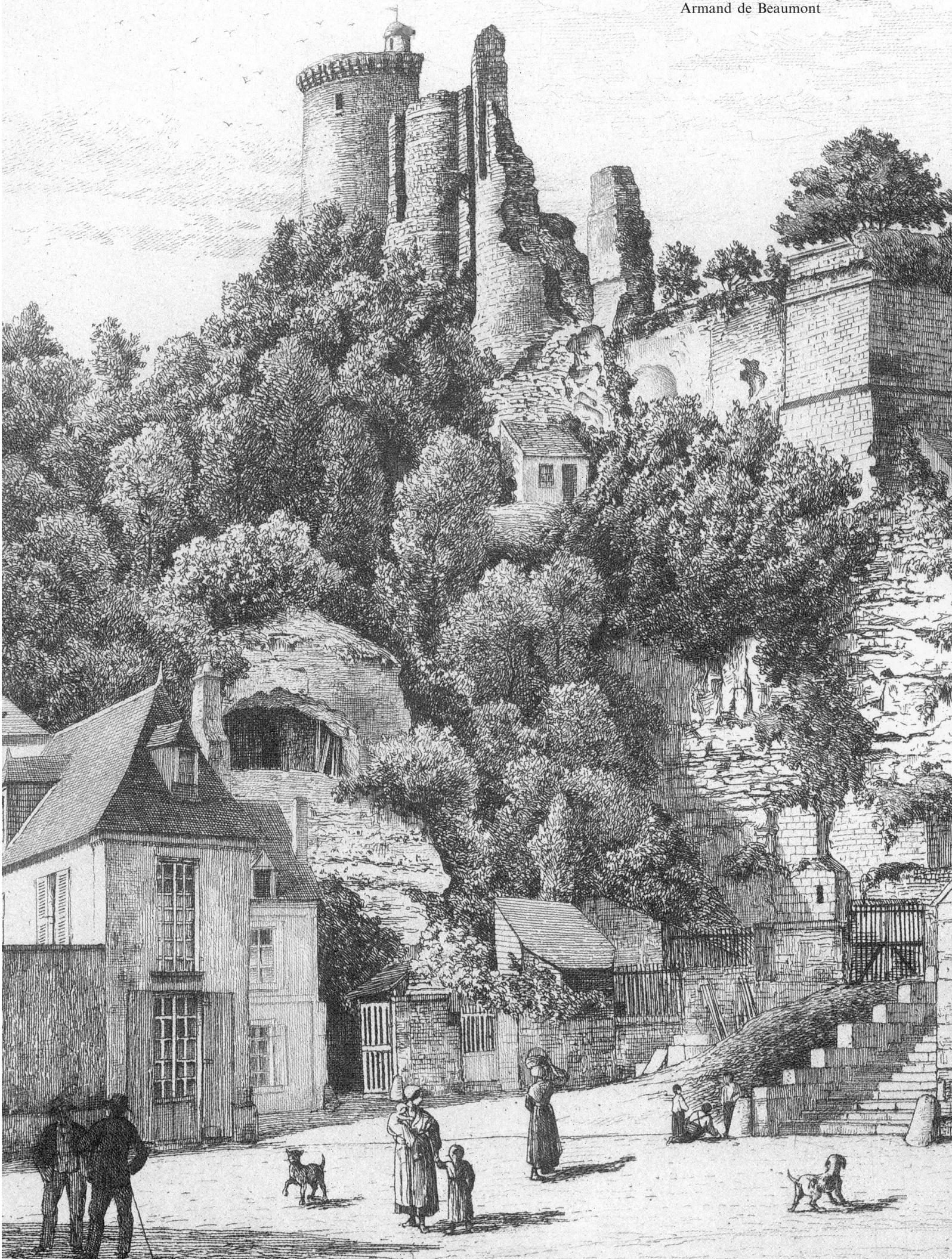
« Pour ampliation : le Maître des Requêtes, Secrétaire général du ministère de l'Intérieur.

« Enregistré le 22 novembre 1819, n^o 5079. »

Et finalement l'acte de donation intervient, toujours à l'étude du même notaire, M^e Renou, le 22 février 1820. Au commencement de cet acte, il est dit :

« M. Jacques René Josse, Maire de la ville, présent, M. de Beaumont a dit : qu'en achetant les tours du château de la Montagne de Vendôme, il s'est proposé de conserver les restes précieux de l'ancienne demeure de la famille de

Les ruines du château (façade est), telles qu'a pu les voir
Armand de Beaumont



nos Rois, et en même temps de procurer aux habitants de cette ville, une promenade saine et agréable ; que, persuadé qu'il ne peut atteindre ce double but plus directement qu'en en faisant une donation à la ville dans la personne de son Maire, il a provoqué de l'autorité supérieure l'autorisation nécessaire pour régulariser cette donation ; que sa Majesté Louis XVIII par son ordonnance du 17 9bre dernier ayant autorisé M. le Maire à l'accepter, il a requis notre transport à la Mairie pour y réaliser devant nous cette donation, etc., etc. »

Fidèle à son engagement, le comte de Beaumont fait dresser les plans d'aménagement de la promenade, « utilisant les reliefs du terrain pour tracer des allées, creuser un bassin, ménager des coins d'ombre, placer des stèles commémoratives, prévoir un théâtre de verdure ».

Ces plans, déposés au petit musée du château, n'ont jamais été réalisés. Par ailleurs, bien que le sous-préfet ait eu l'intention de contribuer personnellement à concurrence de la moitié de la dépense de 4 000 F nécessaire à la restauration de la tour de Poitiers, il ne semble pas que les moyens de cette réalisation aient pu être mobilisés. Et, en 1824, il devait quitter Vendôme. Depuis, la Montagne s'est couverte de bois.

Notons enfin que le sous-préfet découvrit lui-même sur le sol d'une écurie un buste de marbre venant d'une statue funéraire arrachée en 1793 à la collégiale Saint-Georges. Il en fit don à l'église de la Trinité dans le but de l'adjoindre à une autre statue de marbre de même origine : il s'agissait en effet des statues funéraires de Jean de Bourbon et de Catherine de Vendôme, ancêtres d'Henri IV. Celles-ci ont, par la suite, été confiées en 1868 au musée et placées dans la salle lapidaire.

Si l'on se rappelle maintenant ce que devinrent ces ruines du château et la Montagne depuis deux générations, l'on constate d'abord un triste manque d'entretien et de mise en valeur de cet ensemble, puis un aménagement heureux au profit des promeneurs et du tourisme local, enfin une malheureuse dégradation des murailles à la suite d'intempéries et de récents glissements de terrain.

Étonnante carence néanmoins : nulle part n'apparaît, en ces lieux, une plaque ni une mention de l'origine de ce don à la ville de Vendôme. Cela peut paraître quelque peu choquant. Et bien peu de ses habitants paraissent avoir le souvenir de la bienveillante générosité de leur sous-préfet de l'époque, pourtant chaleureusement apprécié par tous ses administrés.

LA CARRIÈRE DU PRÉFET ARMAND DE BEAUMONT

Le sous-préfet de Vendôme est nommé préfet du département de l'Aude en septembre 1824. Et le conseil d'arrondissement de Vendôme ne manqua pas de rappeler les mérites du sous-préfet dans une délibération qui précise notamment :

« Le Conseil désire consigner sur le registre des délibérations les regrets aussi vifs que sincères que lui fait naître l'éloignement de M. le Comte de Beaumont, appelé à la Préfecture de l'Aude. M. de Beaumont avait conquis l'estime et l'affection de son arrondissement... »

Après avoir exprimé ses profonds regrets de quitter son arrondissement, Armand de Beaumont se rend à Paris pour remercier le roi de sa promotion et prêter serment de fidélité au monarque. Mais Louis XVIII, très malade, décédait le 19 septembre ; et ce n'est qu'après l'intronisation de Charles X que put avoir lieu cette importante formalité. Le nouveau préfet fut le premier haut fonctionnaire du régime à être reçu par le nouveau roi pour une telle cérémonie.



Le vicomte de Beaumont, sous-préfet
(Fonds Damoye. Images et sons en Vendômois)

Lors de ce passage à Paris, il stigmatise dans ses notes l'appréhension de la population pour son avenir. Il fait l'éloge des Bourbons. Il insiste aussi sur la nécessité d'éduquer le peuple « pour le rendre plus heureux ». Enfin, il s'affirme toujours comme un défenseur de la société catholique et du sens du devoir.

Le préfet de l'Aude sera ensuite successivement nommé préfet des Hautes-Alpes, en juillet 1827, et préfet des Deux-Sèvres, le 3 mars 1828.

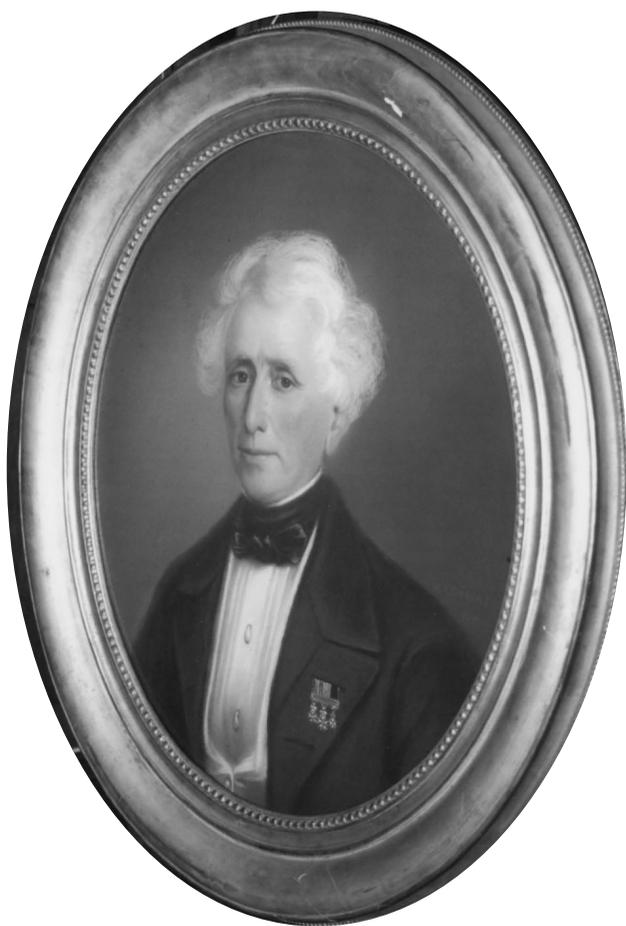
Sa prise de fonction dans le département de l'Aude est particulièrement illustrative de ce personnage. Il la décrit ainsi :

« Après avoir manifesté mes opinions dans le département afin que tous les fonctionnaires sous mes ordres ne puissent pas douter dans quelles lignes je les tiendrai, et qu'ils sachent la marche qu'ils avaient à suivre, je pensais qu'il fallait, après les visites d'usage, me rendre auprès de ceux qui sont privés de liberté afin d'adoucir autant que possible ceux qui ne sont pas enfermés pour des actes criminels (...). Je pense qu'il serait bon de commencer mon administration par un acte de bienfaisance et d'en remettre en liberté. »

Cela implique que soient apurées les dettes des personnes concernées. Ainsi, le préfet règle lui-même celles de certaines d'entre elles.

Il échange des correspondances avec nombre de personnalités administratives consulaires, politiques et parlementaires. Il reçut de nombreuses lettres de remerciement pour des cas personnels. Et le Conseil général lui témoigne sa reconnaissance :

« Rien n'échappe à votre vigilance, il semble qu'elle épie les industries pour signaler toutes les créations à l'intelligence des agronomes du Languedoc (...). »



Armand de Beaumont âgé
(huile, collection privée)

Et, de ce Languedoc, il se préoccupe aussi des communications. À ce sujet, il adresse un rapport au ministre de l'Intérieur et en profite pour exposer en même temps divers problèmes relevant de l'habitat, du rôle actif de la Chambre de commerce, ainsi que des engagements financiers du département.

Il rend compte de ses inspections et des besoins, y compris en ce qui concerne l'administration forestière. Et les échanges de lettres avec le ministre se poursuivent ; il s'agit souvent d'interventions au profit de diverses communes et parfois de remises de médailles.

Des lettres d'administrés témoignent parfois aussi de leurs craintes au regard des misères de ce temps, des carences de cette époque ou encore des espoirs des gens.

Toujours à Carcassonne, il fait construire un hôtel pour la gendarmerie et dresser un monument en l'honneur de Louis XVIII. Après avoir envisagé de faire élever une colonne semblable au Trianon, il préfère, en raison des difficultés rencontrées, la construction d'un chapiteau de marbre blanc sur un socle portant une inscription rendant hommage au roi.

Dans ses différents postes, Armand de Beaumont fit preuve d'une débordante activité pour assumer les missions découlant de ses fonctions préfectorales. L'on peut encore voir des marques de son passage dans ces départements et même des plaques commémoratives de constructions publiques qu'il a eu l'occasion d'inaugurer.

Lorsqu'il arriva en Deux-Sèvres, sa position était assez difficile du fait qu'il venait y remplacer un préfet destitué ! Il rassemble aussitôt les fonctionnaires de la ville :

« (...) Je leur dis avec fermeté ce que j'attends d'eux (...). Ma harangue franche et loyale produisit bon effet et tous me témoignent la plus vive reconnaissance. »

C'est en qualité de préfet des Deux-Sèvres qu'il assista, le 8 juillet 1828, à la pose de la première pierre, par S. A. R. la Duchesse de Berry, d'une chapelle de l'église de Saint-Aubin de Baubigné où devaient être déposés les restes des généraux vendéens de Lescure, de Donissare, de H. et L. de la Roche Jacquelin.

Liant de bonnes relations avec les parlementaires dans son département, le préfet de Beaumont aura cependant stigmatisé les intrigues qui se font jour à propos d'intérêts personnels ou de préoccupations politiques, notamment au moment de la révolution de Juillet.

En fait, ses présences dans ces départements sont très brèves. Et sa carrière se poursuit encore en qualité de député de la Dordogne, ainsi que de conseiller d'État.

Mais, après avoir activement servi les politiques des derniers ministres de Charles X, le préfet démissionne de l'Administration, au lendemain de la révolution de Juillet.

Cette attitude qui honore ses engagements et sa fidélité aux Bourbons n'était pas isolée dans sa famille. Son neveu, Théodore de Beaumont, chef de la famille, colonel de cavalerie, brise son épée et s'abstient de siéger à la Chambre des Pairs, trop orientée par les Orléanistes. Un autre de ses neveux, Gustave de Beaumont, premier juge de la Cour de Versailles à 30 ans, supérieur hiérarchique de Tocqueville et co-auteur des ouvrages publiés ensemble sur l'Amérique, est destitué en 1832 pour avoir esquivé le traitement d'un dossier qu'il estimait trop influencé par la politique du moment.

Pour sa part, Armand de Beaumont bénéficiera cependant, en juin 1838, d'une pension du gouvernement de Louis-Philippe, d'un montant de 3 232 F.

LA RETRAITE VENDÔMOISE ET LA VIE DE FAMILLE

Lors de sa nomination de préfet de l'Aude en 1824, Armand de Beaumont avait laissé quelque temps à Vendôme plusieurs de ses enfants pour qu'ils poursuivent leurs études dans le célèbre collège de cette ville.

Dépourvu de fonctions officielles, approchant de la cinquantaine, c'est donc vers Vendôme, ses amis et ceux de la famille de sa femme qu'il tourne ses regards. Il y revient donc pour y prendre sa retraite.

Son domicile n'est, bien sûr, plus l'hôtel de la sous-préfecture où il avait logé pendant dix ans, mais une



Le Trocadéro en 2005

(Photos : Serge Dupré)



ICI REPOSE
LE COMTE ARMAND
DE LA BONNINIÈRE DE BEAUMONT
ANCIEN PRÉFET
CHEVALIER DE LA LÉGION D'HONNEUR
ET DE S^t JEAN DE JÉRUSALEM
NÉ AU CHÂTEAU DE BEAUMONT-LA-RONCE
LE 4 MARS 1782
DÉCÉDÉ À VENDÔME LE 9 DÉCEMBRE 1859
De profundis

Tombe d'Armand de Beaumont au cimetière de Vendôme

maison dont il fait l'acquisition faubourg Saint-Bienheure (au n° 65 devenu aujourd'hui n° 73). Dénommé Trocadero, en l'honneur de la victoire du duc d'Aumale en Espagne, cet immeuble avait justement été construit dans l'année 1823.

Le comte Armand de Beaumont s'y trouvait entouré d'une partie de sa nombreuse famille, enfants et petits-enfants, dont plusieurs nés à Vendôme. Et mention mérite d'être faite de certains d'entre eux :

Fernand de la Bonninière de Beaumont, né à Beaumont-la-Ronce en novembre 1810, inspecteur de l'Artillerie, est adjoint à la direction de l'Artillerie, en 1865, après diverses affectations. Il est le père d'Olivier de Beaumont (1840-1906), également polytechnicien, qui connut une grande carrière d'amiral : après de nombreuses campagnes maritimes, il est successivement nommé major général de Cherbourg, commandant de la Division navale d'Extrême-Orient, puis commandant de cette escadre, préfet maritime de Lorient, puis préfet maritime de Toulon, commandant de l'escadre de la Méditerranée, etc.

Louis de Beaumont, né à Notre-Dame-d'Oé en septembre 1814, après une brillante carrière militaire, se trouve lieutenant-colonel et sous-chef d'état-major de l'armée d'Italie, en mai 1859. Il est mortellement blessé à la bataille de Magenta, le 24 juin 1859.

Deux fils, également militaires, Félix, officier de marine, et Vendôme, décèdent l'un et l'autre à moins de 24 ans. Parmi les quatre filles, l'on compte Isabelle de Beaumont (1807-1862), mariée au marquis de Geoffre de Chabrignac, né à Berlin en 1796 de parents émigrés, et qui eurent notamment deux fils généraux ; Armande de Beaumont (1809-1871), mariée à Vendôme à Henri de Brunier ; Louise-Anne, née à Vendôme en octobre 1818, religieuse, supérieure des filles de la Charité de Saint-Vincent-de-Paul, rue de la Ville-l'Évêque à Paris, locaux repris plus tard par l'Archevêché.



Tombes de la famille d'Armand de Beaumont
(Photos : Serge Dupré)

L'ancien sous-préfet de Vendôme s'éteignit donc parmi les siens le 9 décembre 1859 ; son épouse était elle-même décédée le 8 janvier 1858 à Vendôme.

Au cimetière de la Tuilerie de Vendôme, l'on relève sept tombes de la famille encore en place : outre le comte Armand de Beaumont et son épouse Céleste de Beaumont, s'y trouvent les tombes de Vendôme de Beaumont (1816-1839), Isabelle de Beaumont, marquise de Chabrignac (1807-1862), et son mari le marquis Charles de Geoffre de Chabrignac (1796-1874), Louis de Beaumont (1814-1859) et Marie Anne de la Godelinière, épouse Belon de la Gousselière (1777-1859), parente de la comtesse de Beaumont.

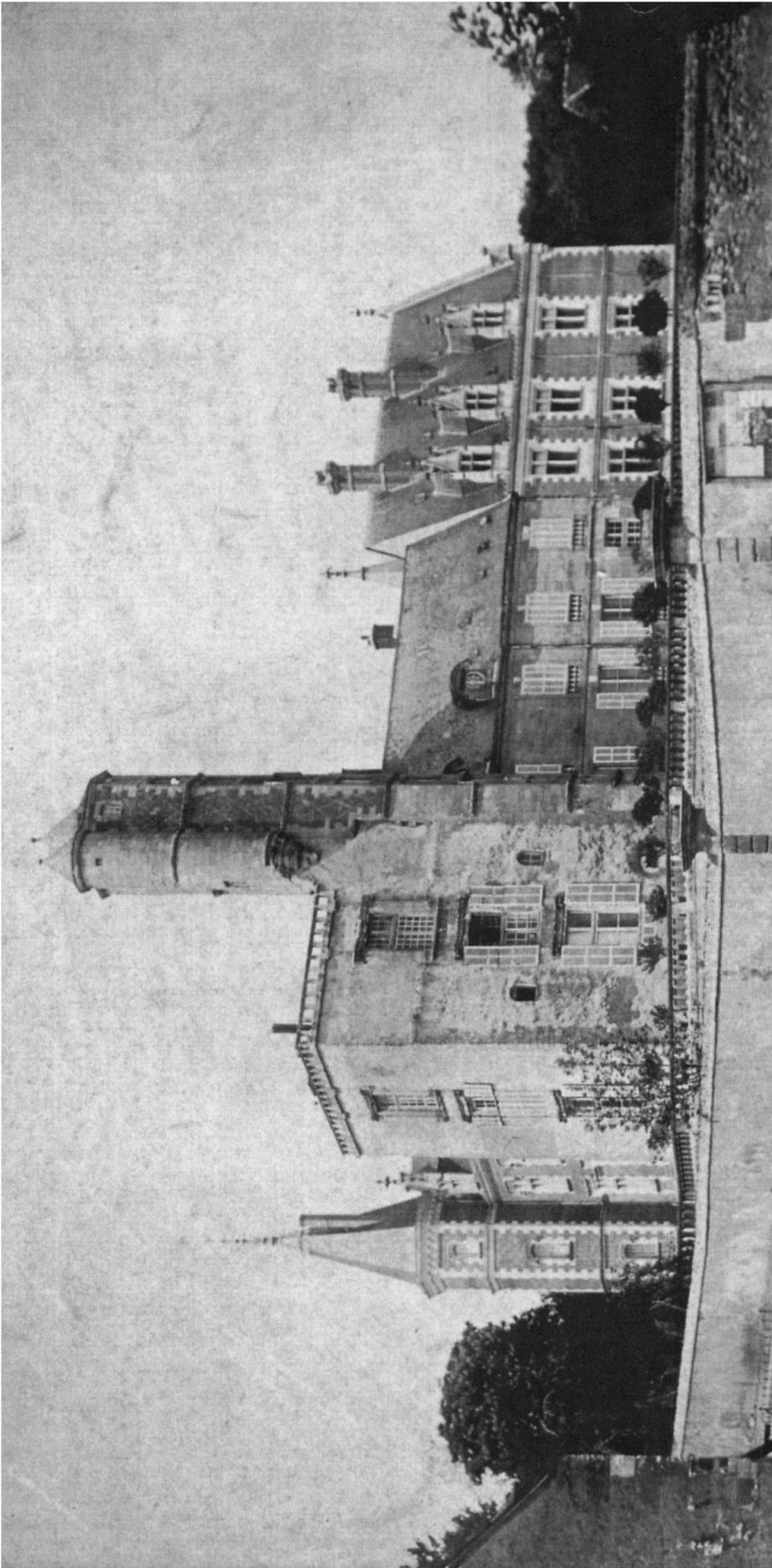
En fait, l'on ne dispose guère de renseignements sur la vie qu'Armand de Beaumont mena dans sa retraite vendômoise. Mais il est évident que la grande activité qui le caractérisait ne le laissa pas inoccupé. N'avait-il pas naguère recueilli l'estime et l'affection de son arrondissement ? Aussi ne s'est-il pas seulement préoccupé de l'éducation de ses petits-enfants. Et il a encore eu un rayonnement appréciable auprès de ses amis et des habitants de cette ville qui lui était si chère.

L'action que son épouse mena dans le cadre des œuvres de charité ne doit pas être passée sous silence. Son don à l'église de la Trinité d'un tableau représentant *Le Christ ressuscitant le fils de la veuve de Naïm* mérite la présentation qui en est faite par ailleurs.

Notons enfin que la marque que la famille de Beaumont a laissée à la ville de Vendôme ne s'est en réalité pas limitée au seul don du château et de sa Montagne. En dehors de ce remarquable passage du préfet de Beaumont, l'on peut aussi rappeler deux faits qui laissent une trace de cette famille dans la ville de Vendôme.

En effet, en 1748, bien avant l'époque concernant le présent exposé, une initiative avait été prise pour constituer une fondation au profit de l'hôpital de Vendôme par Mme de Barville de Couche, née Marguerite Augereau. À son décès, celle-ci avait souhaité faire un legs de 1 000 livres, à la charge dudit hôtel de conserver un logement à une dame Chaillou jusqu'à son décès. Claude de la Bonninière de Beaumont et son épouse Marie Jeanne de Clère, seule héritière de la défunte, devant donner leur consentement à ce legs, ces derniers l'acceptèrent de bon cœur, par-devant Nicolas Lambert, notaire à Vendôme, le 19 mai 1748.

À une époque plus récente, Pierre de Beaumont, futur marquis de Beaumont, était affecté, en 1889, comme jeune sous-lieutenant au 7^e Chasseurs à Vendôme, puis, en 1904, comme capitaine au 20^e Chasseurs. C'est l'époque de la séparation de l'Église et de l'État et de



Le château de Beaumont-la-Ronce. État actuel (photo de la fin du XIX^e siècle, collection privée)

l'abandon de divers établissements religieux par leurs résidents. À Vendôme, c'est le cas d'un couvent de religieuses qui s'expatrient ; mais, comme elles manquaient de moyens pour transporter leur déménagement jusqu'à la gare, Beaumont prête les fourragères (tombereaux) de son escadron pour ce faire.

Mais l'on est aussi à l'époque de l'établissement des fiches. Le maire de Vendôme, M. Lautenant, qui se défendit d'avoir participé à ce genre d'activité, paraît avoir été confondu dans un article du *Gaulois* du 20 novembre 1904, à propos d'une fiche établie par lui à l'encontre du colonel du Régiment, M. de Luppé, et de ses officiers. Quant au capitaine de Beaumont, il semble bien avoir été rayé du tableau d'avancement ; cela ne l'empêchera pas, bien que pensionné, de reprendre du service dans l'administration militaire en 1914. Le Capitaine de Beaumont a donc passé près de vingt ans à Vendôme ; la plupart de ses enfants y sont nés et ont été scolarisés dans cette ville. Informé du rôle qu'y a joué autrefois le sous-préfet, c'est dans le même esprit de dévouement que lui-même et son épouse se manifestaient auprès de ses habitants.

Mais l'on s'éloigne ici de l'évocation des bienfaits de la présence du préfet de Beaumont à Vendôme. Encore faut-il reconnaître que l'esprit d'une famille au service de l'État et

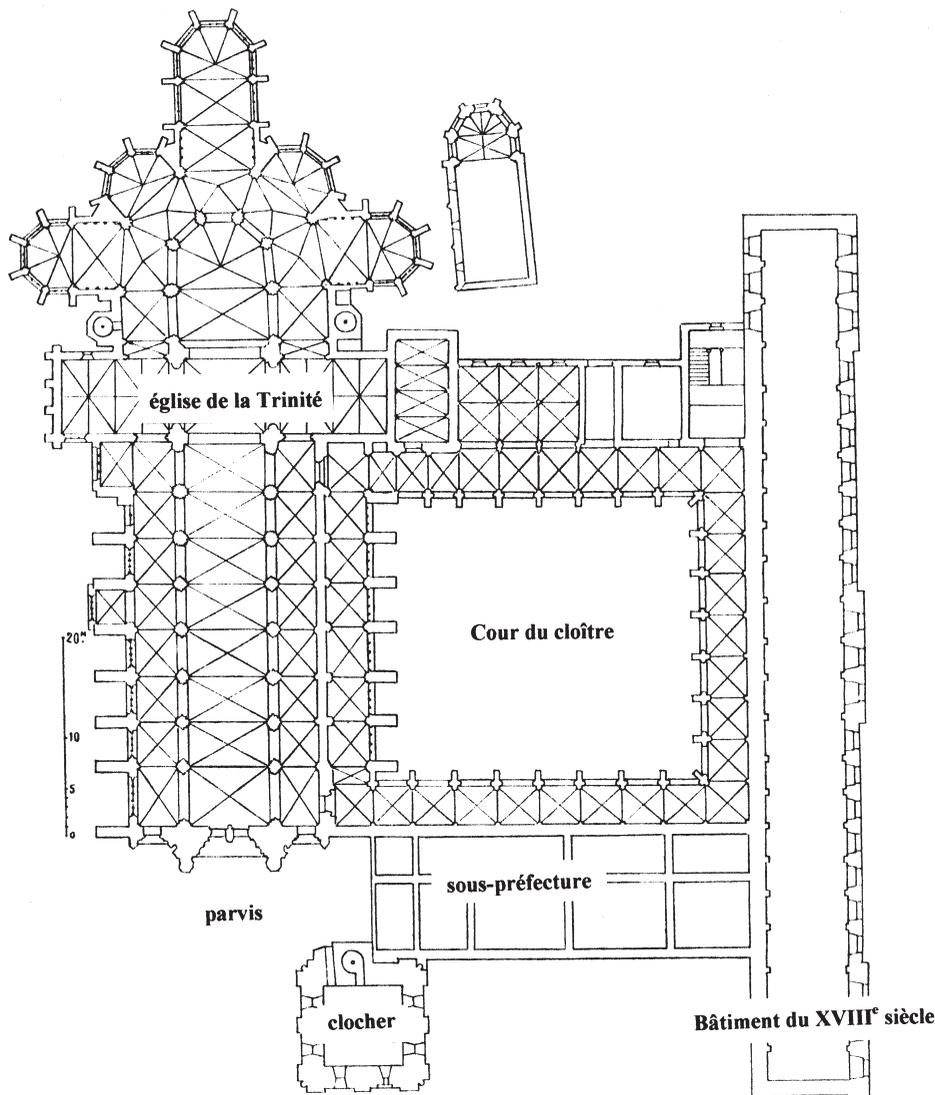
à l'écoute des administrés peut s'affirmer dans la continuité ; et c'est ici le cas.

Les actes passent, mais le souvenir subsiste. Aussi nos remerciements vont-ils à ceux qui ont le bon goût de s'en soucier ici, en particulier aux membres de la Société Archéologique du Vendômois.

Sources documentaires

- Armand de Beaumont, *Manuscrit*, Fonds ancien de la Bibliothèque municipale de Vendôme.
- Charles de Beaumont, *La Maison Bonnin de la Bonninière de Beaumont*, Vendôme, Chartier, 1907.
- Chanoine Henri Gaulandau, « Le comte Armand de Beaumont, sous-préfet », *Bulletin de la Société Archéologique du Vendômois*, 1959.
- M. Robin, « Les réparations du clocher de la Trinité », *Bulletin de la Société Archéologique du Vendômois*, 1879.
- Archives municipales de la Ville de Vendôme.
- Archives privées de la famille de Beaumont.

Remerciements à MM. Philippe Rouillac et Jean-Claude Pasquier pour avoir facilité l'exploitation des sources documentaires utilisées pour la rédaction de la présente communication.



Emplacement de la première sous-préfecture de 1800 jusque vers 1830, celle dans laquelle, précisément, M. de Beaumont exerça ses fonctions

SOCIÉTÉ ARCHÉOLOGIQUE, SCIENTIFIQUE ET LITTÉRAIRE DU VENDÔMOIS

Place Gracchus-Babeuf — 41100 Vendôme

	<i>Président</i>	<i>Vice-président</i>	<i>Conservateur Musée</i>	<i>Secrétaire</i>	<i>Trésorier</i>	<i>Bibliothèque</i>
1862	Renou		Nouel	Launay		
1863	de Deservillers		—	—		
1864	de Saint-Venant		—	—		
1865	Renou		—	Chautard		Bouchet
1866	de Lavau		—	—		—
1867	—		—	—		—
1868	Launay		—	Hinglais		—
1869	de Nadaillac		—	—		—
1870	Chautard		—	—		—
1871	—		—	—		—
1872	de Vibraye		—	Roger		—
1873	Normand		—	Abbé de Préville		—
1874	de Rochambeau		de Maricourt	Beaussier		—
1875	Nouel		—	—		—
1876	de Rochambeau		Martellière	de Maricourt		Nouel
1877	—		—	Soudée		—
1878	—		—	—		—
1879	de Sachy		—	—		—
1880	—		—	—		—
1881	—		—	—		—
1882	Launay		—	—		—
1883	—		—	—		—
1884	—		—	—		—
1885	de Rochambeau		—	—		—
1886	—		—	—		—
1887	—		—	Nouel		Rabouin
1888	Isnard		—	—		—
1889	—		—	—		—
1890	—		—	—		—
1891	de Rochambeau		Renault	—		—
1892	—		—	—		—
1893	—		—	—		—
1894	de Saint-Venant		—	—		—
1895	—		—	—		—
1896	—		—	—		—
1897	de Sachy		—	—		Colas
1898	—		—	—		—
1899	—		—	—		—
1900	de Saint-Venant		—	—		Colas, Bonheure
1901	—		—	Bonheure		Martellière
1902	—		—	—		—
1903	Peltereau		—	—		—
1904	—		—	—		—
1905	—		—	—		—
1906	de Saint-Venant		—	—		—
1907	—		—	—		—
1908	—		—	—		Abbé Plat
1909	Peltereau		Letessier	—		—
1910	—		—	—		—
1911	—		—	—		—
1912	de Saint-Venant		Renault	—		—
1913	—		—	—		—
1914	de Saint-Venant		Renault	Bonheure		Abbé Plat
1915	—		—	—		—
1916	—		—	vacant		—
1917	—		—	—		—
1918	—		—	—		—
1919	—		—	—		—
1920	Peltereau		de l'Éprevier	de l'Éprevier		—
1921	—		—	—		—
1922	—		—	—		—
1923	Abbé Plat		—	—		—
1924	—		—	—		—
1925	—		—	—		—
1926	de l'Éprevier		—	Fouquet		—
1927	—		—	—		—
1928	—		—	—		—
1929	Abbé Plat		—	—		—
1930	—		—	—		Rondeau
1931	—		—	Mlle Trocmé		—
1932	de l'Éprevier		—	—		—
1933	—		—	—		—
1934	—		—	—		—
1935	Abbé Plat		—	—		—
1936	—		—	—		—
1937	—		—	—		—
1938	Denizot		—	—		(vacant)
1939	—		Abbé Plat	—		Paumier
1940	—		—	—		—
1941	—		—	—		—
1942	—		—	—		—
1943	—		—	—		—
1944	—		—	—		—
1945	Saillant		Portel	—		Valin
1946	—		—	—		—

	<i>Président</i>	<i>Vice-président</i>	<i>Conservateur Musée</i>	<i>Secrétaire</i>	<i>Trésorier</i>	<i>Bibliothèque</i>
1947	—	—	—	—	—	Poulteau
1948	—	—	—	—	—	—
1949	Fouquet	—	—	Hamelin	—	—
1950	—	—	—	—	—	—
1951	—	—	Chanoine Gaulandau	—	—	—
1952	Chanoine Gaulandau	—	—	Courtois	—	—
1953	—	—	—	Foussard	—	—
1954	—	—	—	Legent	—	—
1955	Fouquet	—	—	—	—	—
1956	—	—	—	—	—	—
1957	Chanoine Gaulandau	—	—	Couvrat	—	—
1958	—	—	—	—	—	—
1959	—	—	—	—	—	—
1960	—	—	—	—	—	—
1961	Dattin	—	—	—	—	—
1962	—	—	—	—	—	—
1963	—	—	—	—	—	—
1964	Chanoine Gaulandau	Dattin	Chanoine Gaulandau	—	Chrétien	Poulteau
1965	—	—	—	—	—	—
1966	—	—	—	—	—	—
1967	—	—	—	—	—	—
1968	—	—	—	—	—	—
1969	—	—	—	—	—	—
1970	—	—	—	—	—	—
1971	—	—	—	—	—	—
1972	—	—	—	—	—	—
1973	—	—	—	—	—	—
1974	—	—	—	—	—	—
1975	—	Dattin, Arnould	—	—	Lavige	Jeulin
1976	—	—	Mme Sommier-Page	—	—	—
1977	—	—	—	—	—	—
1978	Leymarios	—	—	Aubry	—	—
1979	—	Arnould	—	—	—	—
1980	—	—	—	—	—	—
1981	Despriée	—	—	—	—	—
1982	—	—	—	—	—	—
1983	—	—	—	—	—	—
1984	Leymarios	—	Mlle Guilbaud	—	—	—
1985	—	Couvrat, Despriée, Mésange	—	—	Person	—
1986	Rouillac	—	—	Pasquier	—	—
1987	—	—	—	—	—	—
1988	—	—	—	—	Aubert	—
1989	—	—	—	—	—	Mlle Chidaine
1990	—	—	—	—	—	—
1991	—	—	—	—	—	de Saint Salvy
1992	—	Couvrat, Mésange	—	—	—	—
1993	—	—	—	—	—	—
1994	—	—	—	—	—	—
1995	—	—	—	—	—	—
1996	—	—	—	—	—	—
1997	—	—	—	—	—	—
1998	—	—	—	—	—	—
1999	—	—	—	—	—	—
2000	—	—	—	—	Foreau	—
2001	—	Mésange	—	Couvrat, Mme Bourdin	—	—
2002	—	—	—	—	—	—
2003	—	Mésange, Diry	—	—	—	—
2004	—	Diry, de Sachy	—	—	—	—
2005	—	—	—	—	—	de Saint Salvy, Mme Lancelin

Présidents d'honneur : Arnould (1981), Leymarios (1987), Despriée (1992).

Trésorier honoraire : † Aubert (2001).

Secrétaire honoraire : Pasquier (2001).

Adresse du site : <http://www.vendomois.fr/societeArcheologique>

Courrier électronique : contact@vendomois.fr

Depuis le 1^{er} janvier 2005 vous pouvez lire en ligne l'intégralité du bulletin de 1864



Bulletin de la Société archéologique, scientifique et littéraire du Vendômois . 1864

Paru le : 01/01/2004

Dépouillements



- +  Notre-Dame de Villedieu / E. Landeau
- +  Notice sur une chartre vendômoise du XVI^{ème} siècle / Charles Bouchet
- +  Rapport sur un mémoire de M. de Meckenheim, relatif à la commune de Chauvigny / Charles Bouchet
- +  Notice sur l'âge des instruments de pierre du Grand-Pressigny / Louis Bourgeois
- +  Lettre relative au recueil des chansons populaires du Vendômois / Charles Chautard
- +  Une médaille et une étymologie
- +  Notre-Dame de Villedieu
- +  Rapport sur le cimetière gallo-romain de Pezou / Gervais Launay
- +  Rapport sur le cimetière gallo-romain de Pezou / Gervais Launay
- +  Mercator et Hipparque, dialogue des morts / Charles Mareschal-Duplessis
- +  Observations sur l'étymologie du mot "huis" donnée par M. Devaux / A. Martonne (de)
- +  Mémoire sur les silex taillés antédiluviens et celtiques
- +  Notice sur Beaufou
- +  Mémoire sur les monuments celtiques du Vendômois, oeuvre posthume / François-Jules Petigny (de)
- +  Note sur le tremblement de terre du 16 juillet 1864 / Emilien Renou
- +  Monographie de la commune de Thoré. Rapport sur ce mémoire par MM. Bouchet, Nouel et Launay / Achille Rochambeau (Lacroix de)
- +  Anciens possesseurs / Auguste Tremault (de)
- +  Notice sur l'acquisition de 7 monnaies vendômoises rares / Charles Bouchet
- +  Elégies de Tibulle, traduction en vers (Cf Suite) / Richard La Hautière (de)

Documents numériques



télécharger le bulletin de 1864 - URL

URL

et consulter l'agenda :

Actualités

02/12/2004 - Vendôme : Bicentenaire du sacre de Napoléon et de Joséphine



Le fait que Joséphine Tacher de la Pagerie ait été issue d'une famille d'origine Vendômoise venant de La Pagerie près de Viévy-le-rayé reste assez peu connu.

La société archéologique profite du bicentenaire du sacre pour évoquer l'histoire du couple impérial.

📍 Sous-Préfecture de Vendôme, 14h-17h

- Exposition publique de souvenirs historiques de l'épopée impériale
- 📽️ Cinéma Le Ronsard, 20h30 - Entrée : 4 euros - renseignements au 02 54 80 22 50
- Projection d'extraits de films et interview de l'académicien Jean Tulard
- Evocation des racines Vendômoises de Joséphine par Michel de Sachy
- Analyse et commentaire du tableau du sacre de David par Philippe Rouillac
- Evocation de Napoléon 1er par Jean Huet

19/11/2004 - Vendôme : 369ème assemblée générale

L'assemblée générale d'automne aura lieu à 20h30 à la Porte Saint-Georges.

-Allocution du président, rapport moral par le secrétaire et élections.

-Communication sur le **Préfet de Beaumont et Vendôme** : son don du château, sa vie.

-Présentation du tableau "le Christ ressuscite le fils de la veuve de Naïm"

Du 14 au 17/10/2004 - Blois : 7ème Rendez-vous de l'histoire



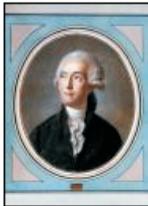
Comme tous les ans la société archéologique, scientifique et littéraire du Vendômois est présente au [rendez-vous de l'histoire](#) de Blois. Le thème cette année est «les femmes dans l'histoire ».

Le samedi 16 octobre entre 14h30 et 17h (Amphi 3 de l'antenne universitaire) les sociétés savantes de la région donneront notamment un cycle de conférences : "Femmes de caractère et caractères de femme". Jean-Claude Pasquier interviendra pour évoquer la vie de Marie de Luxembourg.

26/09/2004 - Beaugard : salon du livre d'histoire

L'association tiendra un stand au salon du livre d'histoire de Beaugard.

18/09/2004 - Villefrancoeur : Journées du patrimoine sur le thème des sciences et techniques



Sortie sur les pas de **LAVOISIER, chimiste et seigneur de Freschines.**

-Promenade au château de Freschines, découverte du « vieux château » et de lieux privés.

-Conférences sur l'homme du XVIIIème siècle, le chimiste, le seigneur de Freschines, sa vie, sa parenté en Vendômois.

-Evocation du célèbre tableau de David conservé au Metropolitan Museum de New York.



SOCIÉTÉ ARCHÉOLOGIQUE, SCIENTIFIQUE ET LITTÉRAIRE DU VENDÔMOIS

Place Babeuf, BP 23, 41101 Vendôme Cedex
Répondeur et Fax : 02 54 77 57 40

Fondée en 1862, reconnue d'utilité publique en 1877, la Société Archéologique, Scientifique et Littéraire du Vendômois compte actuellement plus de 450 membres. Son champ d'action s'étend principalement, mais non limitativement, à l'arrondissement de Vendôme. Son but est d'étudier et de faire connaître le passé de notre région, sa préhistoire et son histoire, son sol et ses monuments, sa littérature – en un mot sa Culture.

Depuis plus d'un siècle elle tient deux séances publiques annuelles et gratuites, dans le cadre prestigieux de la Porte Saint-Georges, privilège de la Société.

Elle édite un bulletin où sont recueillies les communications de ses membres : cette œuvre collective, d'une valeur irremplaçable, constitue aujourd'hui une bonne centaine de volumes.

Le bulletin est en outre diffusé par le ministère de l'Éducation nationale à plus de 70 sociétés savantes.

Notre Société organise à chaque printemps des sorties d'intérêt historique et culturel, dans des lieux le plus souvent inédits et fermés au grand public.

Elle met à la disposition de ses membres une importante bibliothèque riche de plus de 12 000 volumes, d'histoire locale régionale, et dans les domaines les plus variés. Elle détient des documents précieux pour les chercheurs. La bibliothèque est informatisée pour le fonds local et les tables (auteurs, matières) des bulletins depuis 1862.

Elle a fondé le Musée de Vendôme où sont présentées de remarquables collections ; et elle continue d'entretenir des relations privilégiées avec le Musée.

Notre Société a plus que jamais l'ambition de continuer sa tâche, et pour poursuivre et développer ses activités, elle serait heureuse de vous compter parmi ses membres.

L'appartenance à la Société – moyennant une cotisation annuelle de 25 €, 15 € étudiant – donne droit à :

- un bulletin format 21 × 29,7 cm, abondamment illustré ;
- l'entrée à demi-tarif au Musée de Vendôme ;
- l'accès à la Bibliothèque de la Société (au pied du clocher de la Trinité, les après-midi des mercredi de 14 h à 17 h et vendredi de 14 h à 16 h) ;
- la participation aux diverses manifestations organisées.



DEMANDE D'ADHÉSION

à retourner :

Place G.-Babeuf
BP 23,
41101 Vendôme Cedex

Nom et prénom _____

Profession ou qualité _____

Adresse _____

souhaite adhérer à la Société Archéologique, Scientifique et Littéraire du Vendômois,
et vous prie de trouver ci-joint un chèque de 25 € (15 € étudiant).

C.C.P. 665-33 J, La source.

A _____, le _____

Signature :

À LIRE ATTENTIVEMENT

Adresse de la Société :

Société Archéologique, Scientifique et Littéraire du Vendômois

Place Babeuf, B. P. 23 - 41101 Vendôme Cedex. Répondeur et fax : 02 54 77 57 40.

Compte chèques postal : La Source 665-33 J.

Cotisation annuelle donnant droit au bulletin de la même année : **25 €** minimum, **15 €** étudiant.

Il est agréable au trésorier de remercier les adhérents qui majorent volontairement leur cotisation. Leur générosité nous est précieuse et nous exprimons à tous ceux qui peuvent nous aider ainsi notre profonde gratitude.

Pour nos amis dont les cotisations ne sont pas recueillies à domicile, nous souhaitons que chacun ait à cœur de verser sa cotisation dès le début de l'année et prenne conscience du service qu'il nous rend en évitant des frais de poste de plus en plus onéreux.

En conséquence, l'envoi du bulletin sera différé lorsque la cotisation de l'année n'aura pas été acquittée.

Nous avons à envisager une augmentation constante des frais d'impression et d'acheminement postal. Nous pouvons les atténuer en augmentant le nombre de nos adhérents. Il serait souhaitable que chacun fasse un large effort de recrutement parmi les personnes qui pourraient s'intéresser à nos travaux.

Il n'est pas concevable que notre Société, dont chacun reconnaît la vocation à couvrir le Vendômois, ne soit représentée dans certain canton que par UN cotisant !

AVIS IMPORTANTS

Pour compléter ses collections, la Société accepterait avec reconnaissance le don d'exemplaires anciens du *Bulletin* (depuis 1862).

Les opinions émises au cours des communications ou publiées dans le *Bulletin* n'engagent que la seule responsabilité de leurs auteurs.

Tout article est strictement la propriété de l'auteur et de la Société. Tous droits de reproduction partielle ou totale sont formellement réservés.

Tout travail remis à la Société pour être publié au *Bulletin* doit être *dactylographié* et porter *indication des paragraphes, des sous-titres et de la ponctuation ; en bref, être définitif. Il doit être remis avec disquette.*

Tout auteur d'article peut demander un tiré à part à ses frais. Dans ce cas, il sera de son intérêt de s'entendre directement avec l'imprimeur dès la première correction d'épreuves.

Nul ne peut, individuellement ou collectivement, se réclamer de la Société Archéologique sans autorisation préalable.

Toute demande de renseignements doit être accompagnée d'une enveloppe affranchie pour la réponse.

Imprimé en France
par Vendôme Impressions
Groupe Landais
73, avenue Ronsard, 41100 Vendôme
Imp. n° 52 044 — Dépôt légal : Février 2005
ISSN 1153-2513